

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

Comment les mouvements sociaux belges se sont-ils imprégnés du concept de justice
climatique ? Étude de cas sur les membres de la Coalition Climat.

Mémoire de fin d'études présenté par

BERTEMES LALIA, Lena

en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG

Année Académique 2022-2023

Directrice : Prof. MANCILLA GARCIA, Maria

Abstract

Cette recherche s'intéresse aux mécanismes qui ont favorisé l'imprégnation du concept de justice climatique au sein de mouvements sociaux belges, dont le champ d'action couvre les questions environnementales, climatiques et sociales. Pour cela, notre étude porte sur plusieurs membres de la Coalition Climat : le Centre national de coopération au développement (CNCD) 11.11.11, Oxfam Belgique, Amnesty International Belgique francophone (AIBF), la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC), la Fédération générale du Travail en Belgique (FGTB) et le Forum des Jeunes. Son slogan - *Ensemble pour la justice climatique* - résume bien l'ambition de cette coupole thématique fondée en 2008. Nous proposons dans ce mémoire une lecture normative en adoptant comme premier cadre d'analyse le *norm life cycle* de Finnemore et Sikkink. Celle-ci permet d'identifier les acteurs à l'origine de la norme - qu'on appelle entrepreneurs de la norme - et de cartographier les différentes étapes que parcourt la norme au sein des différents acteurs et de la coalition, de son émergence jusqu'à son internalisation, en passant par la cascade. Nous intégrons le concept de *normative multi-agent systems* afin d'établir les spécificités de chaque acteur, et d'étudier leurs rôles à l'intérieur de la Coalition Climat. Le second cadre d'analyse, complémentaire au premier, étudie le *spillover effect*, à savoir le processus qui permet aux idées, tactiques et participant·e·s d'un mouvement d'en impacter un autre. L'analyse de notre objet d'étude, constitué d'entretiens semi-directifs avec des permanents et permanentes des six acteurs cités ci-dessus, a permis d'établir que les mouvements sociaux ayant une sensibilité pour les questions Nord-Sud occupent un rôle moteur au sein de la Coalition Climat. Les acteurs qui sont tournés vers les questions syndicales, de la jeunesse et des droits humains se retrouvent davantage dans la coalition pour renforcer leur légitimité et leur réputation sur la thématique, via une acquisition d'expertise. Notre recherche établit que l'internalisation de la justice climatique, c'est-à-dire l'adoption et l'intégration propre de cette norme par les acteurs, n'est pas aboutie mais que la coalition sert justement d'endroit destiné à la coordination de la société civile sur cette thématique. Le momentum (re)lancé autour de la justice climatique en 2018 et 2019, avec les grandes marches pour le climat, s'est traduit par un (ré)investissement important dans la coalition et une consolidation de celle-ci. Il est à noter qu'au sein de la coalition, les acteurs s'imprègnent non seulement de l'expertise disponible sur le concept de justice climatique mais utilisent également cette communauté pour diffuser leurs propres normes.

Mots clés : justice climatique - justice internationale - mouvements sociaux - *norm life cycle* - *spillover effect* - Coalition Climat - CNCD 11.11.11 - Oxfam Belgique - Amnesty International Belgique francophone - CSC - FGTB - Forum des Jeunes

Remerciements

J'aimerais commencer par remercier ma promotrice, Madame Maria Mancilla Garcia, pour son accompagnement, son aide précieuse dans la définition de mon sujet et le suivi qu'elle m'a accordé.

Je souhaite aussi remercier vivement toutes les personnes ayant participé aux entretiens, votre disponibilité et votre engagement m'ont permis de mener à bien cette recherche.

Une pensée toute particulière à ma toute première amie rencontrée à l'ULB, Sofía, sans qui beaucoup n'aurait pas été possible.

Un merci sans pareille au SiTO, et particulièrement à Elisa et à Paul, pour ces innombrables heures passées à parcourir tous les couloirs de l'ULB et les amitiés incroyables qui en sont nées.

Je souhaite aussi remercier mes ami·e·s qui ont toujours été là dans les moments de doute qui ont fait partie de l'écriture de ce mémoire. Merci à Charlotte de m'accompagner partout, merci à Arthur, mon acolyte dans cette épreuve qui m'a fait rire tout au long, merci à Lucas, Adam, Rosa et Ugo d'être des ami·e·s en or. Un merci tout particulier à Ninon pour les relectures et les conseils avisés. Merci aux beans du 50 rue Élise et al., aux Marmeladenglasmomente, à Taylor Swift pour l'accompagnement musical et à la team Gardenscapes.

Merci à ma famille d'autant me soutenir, merci à mon père, à mon beau-père et à mon petit frère (qui est la personne la plus stylée que je connaisse). Un merci tout particulier à mon grand-père pour les heures passées à parler politique autour d'une bière et à ma mère pour sa présence et ses mots toujours rassurants et justes.

Liste des acronymes

AG	Assemblée Générale
AIBF	Amnesty International Belgique francophone
CA	Conseil d'administration
CNCD	Centre national de coopération au développement 11.11.11
COP	Conférence des Parties
CSC	Confédération des Syndicats chrétiens
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
GT	Groupe de Travail
ONG	Organisation non-gouvernementale

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Situer la justice climatique	4
	A. Négocier et agir pour la justice climatique	4
	1. <i>L'émergence</i> de la justice climatique sur la scène internationale	4
	2. La justice climatique en Belgique	7
	B. La conceptualisation de la justice climatique : une définition complexe	7
III.	Les mouvements sociaux : des entités en mouvement	10
	A. Les mouvements sociaux comme acteurs interconnectés	10
	B. Les mouvements sociaux et l'importance du cadrage	11
	C. L'exemple belge : la Coalition Climat	11
IV.	Méthodologie de recherche	12
	A. Le cadre théorique	12
	1. Le <i>norm life cycle</i> de Finnemore et Sikkink	12
	2. Le <i>spillover effect</i>	16
	3. La grille d'analyse	18
	B. Analyse thématique sur base d'entretiens semi-directifs	23
V.	Analyse des données	27
	A. Les facteurs de l'émergence de la justice climatique	27
	1. L'implication disproportionnée entre les anciens et nouveaux acteurs	27
	2. La perception d'une nécessité de rejoindre ou consolider la Coalition Climat	30
	B. Les facteurs de la construction du mouvement de justice climatique	33
	1. L'internalisation de la justice climatique	33
	2. Le rôle de la Coalition Climat dans la consolidation du mouvement	36
	C. La convergence plus large des différents mouvements sociaux et acteurs constitutifs	39
VI.	Discussion	42
	A. Interprétations des résultats au regard des hypothèses formulées	42
	B. Le pont entre la théorie et la pratique : une internalisation facilitée par le caractère intersectionnel de la justice climatique	44
	C. Limites de la recherche	45
VII.	Conclusion	46
VIII.	Bibliographie	49
IX.	Annexes	53
	A. Guide d'entretien	53
	B. Entretien avec la Confédération des Syndicats chrétiens	55
	C. Entretien avec Amnesty International Belgique Francophone	69
	D. Entretien avec Oxfam Belgique	76
	E. Entretien avec le Centre National de Coopération au Développement	86

(CNCD 11.11.11)

F. Entretien avec la Fédération générale du Travail en Belgique	103
G. Entretien avec le Forum des Jeunes	113

I. Introduction

L'imprégnation de la justice climatique dans les discours et les revendications d'une poignée d'acteurs - dont les repères idéologiques étaient historiquement proches soit des questions environnementales, sociales ou climatiques - est de plus en plus tangible. À ce sujet, Greenpeace Belgique, une ONG historiquement engagée pour la défense de l'environnement, parle d'un « changement de cap » et « ne souhaite plus se focaliser uniquement sur les problèmes environnementaux *stricto sensu* » (Greenpeace Belgique 2023) mais intégrer dans ses réflexions les questions sociales et de justice internationale. De leur côté, les syndicats, dont la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) et la Fédération générale du Travail en Belgique (FGTB), répondent en masse aux appels à manifester *pour le climat* et paradent à côté d'ONG de solidarité internationale, des scouts et des associations de défense de l'environnement. De manière caricaturale, une comparaison entre les revendications portées par les associations environnementales des pays du Nord au début des années 2000 avec les revendications actuelles permet d'illustrer ce *shift* à l'œuvre : des discours sur l'évidente *importance des abeilles* et la *beauté de la nature*, dominants à un moment, se trouvent aujourd'hui agrémentés - en grande partie - des notions de justice climatique, d'équité, de responsabilité commune mais différenciée, de pertes et dommages, pour n'en nommer que quelques-unes. La société civile, composée de différents mouvements sociaux aux préoccupations écologiques, environnementales et sociales, s'aligne et se retrouve désormais autour d'une revendication commune : la justice climatique.

Loin de rester cloîtrée dans la sphère associative, la justice climatique est également mobilisée dans la jurisprudence européenne, notamment dans le cas des «affaires climat» (Misonne, Torre-Schaub, et Adam 2023), amplifiant davantage la portée de la thématique auprès de nouveaux acteurs sociétaux. Au-delà des sphères associatives et juridictionnelles, nous observons une mobilisation du concept de la justice climatique dans le domaine des politiques internationales, à travers une mention du terme dans l'Accord de Paris. Dans un autre registre, des mouvements citoyens plus radicaux, majoritairement localisés en Europe, se sont construits et renforcés, au cours de la dernière décennie, avec des actions de désobéissance civile contre les projets écocidaire des méga-bassines en France ou contre l'industrie fossile en Allemagne (Lajarthe 2020) et la démultiplication des zones à défendre (ZAD). Là aussi, le message politique mis en avant est celui d'une nécessité «de plus de justice climatique» (Evans 2010).

La réflexion ayant guidé notre recherche s'articule autour de la question suivante : *comment le concept de justice climatique s'est-il imprégné dans les mouvements sociaux en Belgique ?* Nous cherchons à retracer l'émergence de ce que certain·e·s dénomment le *mouvement global pour la*

justice climatique (Misonne, Torre-Schaub, et Adam 2023) (Godard 2016) et à nous intéresser aux acteurs ayant introduit le concept de la justice climatique dans les discussions environnementales, climatiques et sociales des mouvements sociaux en Belgique. De plus, nous souhaitons déterminer l'étendue de l'imprégnation de ce concept auprès des acteurs n'ayant pas été à l'origine de sa diffusion au sein de la société civile et l'impact que les mouvements sociaux ont eu sur la manière dont la justice climatique a été présentée, comprise et intégrée.

L'étude des mouvements sociaux offre une grille de lecture qui permet de questionner les choix tactiques opérés ainsi que les idées normatives diffusées par les associations mais aussi la manière dont ces choix s'influencent mutuellement, dans un écosystème associatif mouvant. Chaque organisation effectue des choix pour ce qui concerne les campagnes menées, leurs méthodes d'exécution et le cadrage de celles-ci (*i.e.* la façon dont une information est présentée ou encadrée). Les organisations sont de plus amenées à mettre en balance les coûts et bénéfices de chaque action ou des potentielles collaborations, celles-ci ayant une influence sur leur image publique. Un élément additionnel à prendre en compte dans l'étude de cet écosystème associatif est la constitution de davantage de coalitions d'associations depuis les années 1980, qui peuvent être thématiques, temporaires ou plus durables. Au sein de coalitions, les choix à opérer ne se font plus seuls, ce qui influence les choix tactiques. Il en va de même pour les associations qui évoluent en dehors des cadres de coalitions, du fait que leurs décisions seront, quoi qu'il en soit, accessibles et comparées à d'autres cas et organisations (Hadden et Jasny 2017).

Dans la littérature scientifique, une attention particulière a été accordée à l'étude des réseaux transnationaux d'ONG, qui se coordonnent au moment des négociations inter-étatiques afin d'accroître leur influence politique via un *lobbying* commun (Ollitrault, 2018) (Laigle, 2019). L'angle d'approche privilégié est celui d'une analyse des discours et de contenu (Eva Gach 2019), retraçant, au sein des communiqués de ces coalitions, l'évolution des citations de certains termes permettant d'en déduire un (*re*)cadrage s'alignant avec la justice climatique. Ces études ont permis d'asseoir l'imprégnation de la justice climatique au sein de ces mouvements sociaux, idéologiquement proches des questions environnementales, sociales et climatiques. Elles ont également permis de retracer les moments historiques ayant entraîné ce processus de cadrage au niveau international.

Ce mémoire, quant à lui, se concentre sur un cas national particulier : depuis 2008, la Coalition Climat, dont le slogan est *Ensemble pour la justice climatique*, regroupe une centaine d'associations, mouvements citoyens et syndicats de tous genres en son sein. La coalition est unique de part sa diversité interne, sa taille et son ancienneté en Belgique.

L'objectif de ce mémoire étant de cerner l'imprégnation idéologique de la justice climatique, nous basons sur une lecture normative du sujet en érigeant la justice climatique comme une norme grâce au concept « d'idées normatives » mobilisé par Gach (2020). La définition privilégiée d'une norme illustre l'adoption d'une norme comme l'insertion d'un comportement jugé adéquat relié à une identité donnée aux acteurs employant la norme (Finnemore et Sikkink 1998).

Deux cadres théoriques permettent de combiner aussi bien l'imprégnation de la justice climatique à l'échelle des acteurs membres de la Coalition Climat que la construction plus large d'un mouvement de justice climatique. Il s'agit d'abord du *norm life cycle* de Finnemore et Sikkink, qui illustre, à travers trois phases (l'émergence, la cascade et l'internalisation), comment une norme en vient à être adoptée par des acteurs qui n'en étaient pas à l'origine. Ensuite, nous agrémenterons l'analyse des données par l'intégration du concept de *spillover effect*, qui désigne les méthodes par lesquelles les idées, tactiques et cadrages d'un mouvement social peuvent impacter ceux d'un autre mouvement. De ce fait, nous étudierons plus en profondeur les dynamiques entre les mouvements sociaux membres de la Coalition Climat.

Ainsi, nous tracerons dans un premier temps l'historique des dynamiques ayant entamé le cadrage de la justice climatique, en s'intéressant à son origine, ses liens conceptuels avec la justice environnementale et à sa définition. Dans un second temps, nous nous attarderons sur les mouvements sociaux et sur l'importance de leur cadrage. Ensuite, nous les placerons dans ce que nous appelons « communautés de mouvements sociaux » afin de percevoir les enjeux d'une lecture collective, plutôt qu'individuelle, sur les enjeux de cadrage et d'influence mutuelle entre mouvements sociaux. Par la suite, le cadre théorique en deux axes sera expliqué et justifié, pour déboucher sur l'analyse thématique des données basée sur une série d'entretiens semi-directifs. Ces entretiens seront traités de manière qualitative grâce à un système de codage explicite. Nous clôturerons par une discussion, une ouverture et une conclusion.

Hypothèses de la recherche

Nous souhaitons structurer la recherche qui suit autour de trois hypothèses de base, formulées à la suite d'un premier aperçu de la littérature. Ces hypothèses seront confirmées ou infirmées, en fonction des résultats issus d'un état de l'art étoffé et des entretiens réalisés.

Dans un premier temps, nous posons l'hypothèse qu'une certaine perception d'une « obligation morale » a fortement incité les mouvements sociaux, aussi divers qu'ils soient, à se positionner sur les matières climatiques, la justice internationale et les inégalités sociales incontestées qui en découlent. Malgré un contexte politique et médiatique largement défavorable à l'émergence de ces questions sur la scène internationale, un *momentum* a été saisi par les mouvements citoyens avec l'organisation de

manifestations massives pour le climat en 2018 et 2019, entraînant - par effet de boule de neige - le ressenti d'une obligation pour beaucoup d'acteurs de la sphère publique souhaitant maintenir une certaine légitimité de se positionner sur la question. Ceci a été d'autant plus le cas pour les associations traitant d'ores et déjà des questions environnementales, climatiques ou sociales. La justice climatique a fait son apparition sur la scène internationale et belge suite à ces mobilisations, devenues incontournables.

Dans un second temps, nous estimons que la Coalition Climat a agi comme facilitateur de la structuration de différents mouvements sociaux autour de la question de la justice climatique, et d'autant plus pour les mouvements sociaux dont l'objet social était, initialement, le plus éloigné des préoccupations liées au climat et à la justice internationale. Ainsi, la Coalition Climat permet un accès facilité à un certain savoir technique, inaccessible auparavant pour ces acteurs.

Dans un troisième temps, nous émettons l'hypothèse que les revendications internes et le travail de *lobbying*, de cadrage et d'impulsion au sein du réseau est mené par une poignée d'acteurs dont l'objet social *propre* est le plus proche des questions climatiques et de justice internationale. Et ce, malgré l'importance relative accordée à la Coalition Climat dans le paysage politique et médiatique et son intégration impressionnante d'un large nombre d'associations, mouvements et syndicats en tout genre. Ainsi, les membres de la Coalition Climat les moins impliqués ont aussi le plus tendance à ne pas intégrer davantage les questionnements climatiques dans leurs cadrages propres, au sein de leurs associations. Il en découle que la justice climatique reste majoritairement mobilisée comme norme par les acteurs à l'origine de sa diffusion (aussi bien en interne de la Coalition Climat, qu'en interne des différentes associations, mouvements et syndicats membres de la Coalition Climat).

II. Situer la justice climatique

A. Négocier et agir pour la justice climatique

1. L'émergence de la justice climatique sur la scène internationale

Au cours des années 1990, quand il s'agissait de parler et de faire parler de conflits environnementaux locaux impactant des populations très précises, la justice environnementale a émergé comme terme clé permettant de mettre en lumière des réalités similaires mais géographiquement lointaines. La justice environnementale, en tant que norme mise en avant par les mouvements sociaux, est apparue dès les années 1980 aux Etats-Unis pour nommer les inégales expositions aux dégâts sur l'environnement. Une des thématiques largement reprise alors mettait en lumière les inégalités en termes d'émissions et d'exposition à la pollution selon les groupes sociaux et les races. La justice environnementale a donc, dès le départ, été liée à la notion de racisme environnemental. Elle s'est structurée autour d'une logique distributive (répartition des préjudices et bienfaits entre les individus et les groupes), procédurale (« comment et par qui les décisions sont prises ») et liée à la reconnaissance (« respect de

la différence et évitement de la domination, façon dont on respecte différentes populations, leurs identités, leurs environnements, leurs savoirs...») (Tsayem Demaze et Philippe 2022, p.17). En Europe, la justice environnementale a été moins mobilisée qu'aux États-Unis, sans pour autant être délaissée : des initiatives citoyennes (ou celles des partis politiques verts ou de gauche) l'utilisaient également pour dénoncer des pollutions locales impactant des populations de manière inégale. Ainsi, Martinez-Alier et al. (2016) parlent de la construction d'un mouvement global de justice environnementale, décliné à travers des actions très locales, contre des injonctions économiques dans le métabolisme socio-environnemental. C'est un tissu de conflits socio-environnementaux qui s'est formé à travers le temps (Martinez-Alier et al. 2016).

Cependant, ce mouvement mondial, malgré ses différentes déclinaisons locales, n'était pas suffisant pour aborder toutes les structures internationales qui créent ces inégalités. Il n'exprimait pas non plus les interactions historiques, économiques et politiques entre les réalités des pays du Sud global et ceux du Nord. Un événement marquant qui a suscité une réflexion intégrant à la fois les questions climatiques et les enjeux de justice internationale a été l'ouragan Katrina, qui a frappé plusieurs États du golfe américain lors de l'été 2005, détruisant des vies, des habitations et des infrastructures. Par la suite, l'inégale exposition aux risques climatiques a été mise en lumière sur la scène internationale, provoquant une réflexion sur les menaces climatiques futures et leurs impacts différenciés en termes de races et de classes. Cette réflexion s'est développée tant dans la littérature scientifique (Mohai, Pellow, et Roberts 2009) que dans les mouvements sociaux. L'ouragan Katrina, ainsi que d'autres catastrophes climatiques ayant entraîné des injustices visibles, ont contribué à l'apparition d'une nouvelle norme internationale, apte à synthétiser les inégalités climatiques et les questions d'équité internationale du système politico-économique du 21^{ème} siècle : la justice climatique.

La COP15 à Copenhague a été un premier moment culminant de l'expression de la justice climatique sur la scène des négociations internationales, avec notamment l'organisation d'un contre-sommet organisé par différentes coupoles d'associations proches des réflexions liées à la justice climatique (Thörn et al. 2017). Déjà auparavant, lors de la COP13, deux principales coalitions internationales d'associations s'étaient « affrontées » autour des COP avec d'un côté le Climate Action Network (CAN), discrédité par les associations dissidentes ayant créé en 2008 le lobby Climate Justice Action (CJA) parce qu'ils trouvaient que la première coalition mettait davantage les questions nationales des pays du Nord au-dessus des questions d'équité et de justice climatique (Reitan et Gibson 2012). Les ONG dissidentes, parmi lesquelles *Friends of the Earth*, étaient davantage impliquées dans les préoccupations internationales autour des questions de justice entre les pays du Nord et du Sud, facilitant les liens avec la justice climatique (Hadden 2014). Cette nouvelle coalition s'insère dans un mouvement plus large au sein duquel les revendications anticapitalistes s'intensifient, influencé notamment par une frange de la société civile tenue en dehors des COP (Ollitrault 2018). L'émergence

de la justice climatique a été accentuée par une large désillusion à la suite des échecs des COP13 et COP15 à Bali et à Copenhague ayant provoqué au sein de la société civile un rejet des méthodes traditionnelles de *lobbying*. Ainsi, « l'intention du Climate Justice Now ! (CJN) était de politiser la gouvernance du changement climatique par une critique systémique qui mettait l'accent sur les liens entre la question climatique et les inégalités sociales, en particulier le clivage Nord/Sud » (Cassegård et Thörn 2017, traduction libre) (Chatterton, Featherstone, et Routledge 2013).

Une première étape dans le processus de l'imprégnation à l'échelle internationale de la justice climatique se déroule en 2015, quand, dans les Accords de Paris, les États membres de l'UNFCCC acceptent collectivement l'intégration de ce qu'ils nomment « la notion de justice climatique » dans le préambule du texte final. Symboliquement important, ce 13^{ème} paragraphe ne cite cependant que « l'importance pour certaines cultures de la notion de “justice climatique” dans l'action menée face aux changements climatiques » et n'intègre pas d'actions concrètes à entreprendre (Michelot 2016, p.72). Un élément qui assoit l'intégration de la justice climatique dans les négociations internationales est celui de l'accentuation massive de la présence du terme et des principes de la justice climatique dès 2013, avec un premier pic en 2015 par le Climate Action Network dans leur travail de plaidoyer politique autour de la COP21, ainsi que par les États présents (Eva Gach 2019).

Ce qui est communément nommé *mouvement de justice climatique* se compose à l'échelle internationale de ces réseaux d'ONG environnementales (dont Greenpeace, les Amis de la Terre, etc), humanitaires et de solidarité internationale (dont Oxfam) et les ONG axées sur le développement dans les pays du Sud (dont Via Campesina), œuvrant conjointement lors des COP via les différents réseaux évoqués auparavant. Chacune de ces *familles* a contribué à un certain recadrage de la justice climatique. Ensuite, depuis 2015, ces acteurs ont déploré une certaine désillusion face aux COP et se sont positionnés « à l'interface du grand public et des États pour influencer les politiques mises en œuvre et inciter les acteurs décisionnaires à tenir leurs engagements climatiques » (Laigle 2019, p.19).

En parallèle de ces grandes ONG disposant d'une relative légitimité en raison de leur expertise et de la professionnalisation de leur plaidoyer politique, la société civile moins structurée s'est imprégnée de la justice climatique, en y intégrant un rayon de méthodes de contestation et de mobilisations distinctes : les camps climats. En effet, et particulièrement en Allemagne et en Grande-Bretagne, s'organisent depuis les années 2008 différentes formes de camps d'action ayant comme thématique centrale la justice climatique. Le réseau européen d'activistes s'élargit, d'autant plus qu'une frange d'elles et eux radicalisent leurs méthodes d'actions : la création de camps de Justice en Grande-Bretagne et les actions de désobéissance civile massives d'Ende Gelände en Allemagne (Haeringer 2019) en témoignent. Ce répertoire d'action met en lumière les liens que de nombreux et

nombreux activistes se revendiquant de la justice climatique ont tissés avec le mouvement altermondialiste (Hadden 2014).

2. La justice climatique en Belgique

De manière similaire aux autres pays européens, le mouvement de justice climatique en Belgique a commencé à se construire au cours des années 2008 et 2009 via deux canaux de diffusion distincts : d'un côté, plusieurs mouvements citoyens commencent à investir la justice climatique, imprégnés d'une culture militante radicale émergente notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne, et d'un autre côté, le monde associatif et syndical dont des ONG de solidarité internationale, des ONG environnementalistes ainsi que la CSC et la FGTB qui se coordonnent pour créer la Coalition Climat.

La thèse de Fanny Lajarthe retrace les moments forts du mouvement de justice climatique *grassroots* en Belgique (et en Allemagne). Ainsi, une cinquantaine d'activistes se retrouvent pendant l'été 2009 à Anvers à l'occasion du premier camp climat qui « s'inscrit dans une dynamique de construction de mouvement qui vise à territorialiser un mouvement climatique "radical" émergeant en Belgique » (Lajarthe 2022, p.67). Ce mouvement crée ses propres structures (comme le groupe Climate Justice Action Belgium, présent à la COP15 à Copenhague ou encore les activistes d'Ensemble Zoologique de Libération de la Nature qui mènent des actions symboliques et de désobéissance civile contre des lobbys ou banques dès 2015). Néanmoins, ces actions empruntant le registre d'action du mouvement altermondialiste peinent à créer de l'adhésion au-delà des personnes déjà engagées dans les groupes affinitaires ou membres d'associations, tels 350.org.

De ce fait, le mode d'action utilisé pour accentuer et démocratiser la lutte contre le changement climatique et les injustices sociales qui en découlent devient les marches pour le climat de grande ampleur, mobilisant en Belgique jusqu'à 65 000 personnes en 2018 (Legrand 2022). Lancées à l'origine par des collectifs citoyens, dont *Youth For Climate* (avec leurs grèves scolaires notamment) et *Rise for Climate Belgium*, certaines ONG membres de la Coalition Climat en ont rapidement assuré le suivi financier et l'accompagnement logistique, pour ensuite intégrer complètement l'organisation des marches annuelles dans leurs missions (Knops et Gaborit 2022). Le rôle spécifique endossé par la Coalition Climat, plus particulièrement des acteurs la composant, dans l'émergence de la justice climatique fait l'objet de fil conducteur de cette recherche et sera donc analysé aussi bien à travers un bref retour sur son histoire (voir point III. C) que dans la partie analyse des données (point IV).

B. La conceptualisation de la justice climatique : une définition complexe

Pour synthétiser les différentes conceptualisations existantes de la justice climatique, il est essentiel de s'attarder sur plusieurs moments historiques : premièrement, la déclaration des principes de justice climatique de Bali (2002), ayant amorcé le (long) processus de définition et deuxièmement, l'Accord

de Paris, dans le cadre de la Convention des Parties des Nations Unies qui a finalisé ces réflexions. Au cours des dernières décennies, une série d'associations, dont *Greenpeace International*, *Friends of the Earth International* et des coalitions de mouvements indigènes, ont dressé une liste de 27 composantes de la justice climatique. Ils citent par exemple la nécessité de construire un modèle socio-économique respectueux (principe 17) des droits des peuples indigènes (principe 12, 20), qui permet aussi une participation active de ceux-ci dans les processus décisionnels (principe 21), des droits des travailleurs et travailleuses (principe 14), des femmes et minorités de genre, une protection des services écosystémiques (principes 16, 17) et des besoins des jeunes générations (principe 23) et des générations futures (principe 27). Une position anti-technosolutionniste et anti-corporatiste (principe 6) est adoptée et il est exigé que les acteurs pollueurs soient rendus responsables des dégradations passées et présentes causées (principe 8). L'article 19 précise également que « les politiques publiques doivent être basées sur un respect mutuel et une justice pour tous les peuples, en dehors de toute forme de discrimination ou de biais. » (« Bali Principles of Climate Justice », 2002, p.2) (Godard 2016).

De manière pratique, mettre en oeuvre la justice climatique implique « d'identifier et mettre en avant les besoins des individus et des groupes les plus marginalisés face aux impacts du changement climatique ainsi que nos réponses à ces impacts (*i.e.* les stratégies d'atténuation et d'adaptation), et démanteler les architectures individuelles et structurelles de marginalisation, d'exploitation et d'oppression à l'égard de ces groupes. » (Mikulewicz et al. 2023, p.3, traduction libre). Treize ans plus tard, l'Accord de Paris inclut la justice climatique dans son préambule. La COP27 à Charm el-Cheikh, largement insuffisante sur de nombreux points, dont la sortie des énergies fossiles, a le mérite, selon le CNCD, d'avoir fait avancer les discussions sur les pertes et préjudices, élément phare de la justice climatique (Thissen 2022).

De manière synthétique, Gach (2019) propose une synthèse actualisée de 9 principes au cœur de la justice climatique sur base de la mobilisation qui en est faite par les mouvements sociaux et par les États. Nous allons nous baser sur cette conceptualisation pour définir la justice climatique dans le cadre de ce mémoire :

« (i) une conception de la justice conforme aux deux principes de justice de Rawls ou aux trois dimensions de justice distributive, procédurale et de reconnaissance décrites par Schlosberg (2004) ;

(ii) en mettant l'accent sur la vulnérabilité différente des pays aux effets du changement climatique et sur la capacité d'adaptation ;

(iii) lier les responsabilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux émissions historiques, souvent appelées « dette climatique » ;

(iv) la fourniture d'une indemnisation pour les pertes et dommages résultant des impacts du changement climatique ;

(v) relier le changement climatique aux questions de droits de l'homme ;

(vi) l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel et les droits des communautés autochtones,

(vii) le rôle du changement climatique et ses réponses politiques dans l'intensification des inégalités sociales existantes, y compris celles liées au sexe, à la race/ethnicité et à la classe sociale ;

(viii) la critique des « fausses solutions » : des réponses au changement climatique fondées sur le marché et la technologie qui ne s'attaquent pas à ses causes sous-jacentes ;

et (ix) relier les problèmes associés au changement climatique aux systèmes et pratiques mondiaux tels que la mondialisation, la libéralisation du commerce, la dette internationale, le militarisme et le capitalisme mondial.» (Gach 2019, p.2-3)

Parler de justice climatique revient en conséquence à aborder une grille de lecture intersectionnelle, « de prendre en compte un péril multiple fondé sur un système de pouvoir complexe structurant des situations d'oppression particulière » (Tsayem Demaze et Philippe 2022, p.19) (Michel 2021).

Cette lecture systémique se traduit également dans les recherches scientifiques et académiques faites autour du concept : la revue de la littérature très complète de Tsayem-Demaze et Philippe (2022) a de sorte illustré qu'en termes quantitatifs, les principales conceptualisations mises en avant dans les articles scientifiques sont celles qui traitent des questions liées à l'inégale répartition du fardeau climatique. Les éléments clés qui ressortent de manière prédominante sont les thématiques des relations Nord-Sud, des relations entre populations aisées et paupérisées, la question des pertes et dommages, de la responsabilité historique, les questions de développement, des droits d'émissions et la mise en balance entre besoins et survie (Tsayem Demaze et Philippe 2022).

Là où la justice climatique s'est formalisée comme un concept central des mouvements sociaux au début du siècle, elle empiète les pas du mouvement de justice environnementale. La justice climatique intègre entièrement les principes fondateurs de la justice environnementale dans sa conceptualisation propre : les fondements de toute réflexion autour de la justice climatique se basent sur les aspects de « distributions, droits, procédures et responsabilités » (Bulkeley, Edwards, et Fuller 2014). Les principes de la justice environnementale se retrouvent subséquemment transposés aux questions climatiques. Le changement s'opère au niveau du focus : on ne parle plus uniquement de dégâts environnementaux (et des injustices qui en découlent) mais des impacts climatiques et des manières d'atténuer et d'adapter

Le cadrage qui découle de cette définition diffère selon les utilisateurs et utilisatrices de la norme : ainsi une frange du mouvement global pour la justice climatique s'attarde sur des actions plus «

traditionnelles » de contestation (les mobilisations légales, les marches pour le climat, etc.) tandis qu'une autre frange intègre des modes d'action plus disruptifs (*sit-ins*, actions de désobéissance civile, etc) (Della Porta et Parks 2014). En raison de l'étendue prévue pour cette recherche, nous n'allons cependant pas nous attarder sur la mise en pratique différenciée de la justice climatique et les comportements associés. Notre focus porte uniquement sur les mouvements sociaux *traditionnels*, à savoir les associations et syndicats membres de la Coalition Climat.

De manière très synthétique, l'état de l'art a mis en lumière que la justice climatique s'est érigée en norme importante au sein des négociations internationales et des revendications émanant d'une partie de la société civile, proche des questions environnementales, climatiques et sociales.

III. Les mouvements sociaux : des entités en mouvement

Dans ce troisième volet, nous allons nous concentrer sur les acteurs qui embrassent le concept de la justice climatique en en faisant la pierre angulaire de leurs revendications, cadrages et campagnes, chacun à des degrés variés : les mouvements sociaux. Ces acteurs jouent pour certains le rôle de concepteurs, voir d'entrepreneurs de la norme (voir IV.A.1) qui expliquent et popularisent la norme. D'autres mouvements sociaux adoptent une posture de réceptacle de la norme, en incluant, à leur tour, la norme diffusée par les concepteurs dans leurs campagnes, cadrages et actions.

Cette section s'agence en trois parties : tout d'abord, nous allons définir les mouvements sociaux comme étant des entités qui existent dans des vases communicants avec d'autres mouvements sociaux. Ensuite, nous aborderons brièvement l'importance du cadrage politique propre à chaque mouvement social. Enfin, nous présenterons la Coalition Climat, un exemple belge emblématique d'une coupole d'associations, groupes citoyens et syndicats rassemblés autour d'une norme propre.

A. Les mouvements sociaux comme acteurs interconnectés

Dans un article notable relatif au *spillover* des mouvements sociaux, Meyer et Whittier élaborent que les mouvements sociaux « ne sont pas des acteurs unitaires autonomes et étroitement ciblés, mais plutôt un ensemble d'organisations formelles, de réseaux informels et d'individus non affiliés engagés dans une lutte plus ou moins cohérente pour le changement » (Meyer et Whittier 1994, p.277, traduction libre). En prenant l'exemple de l'influence des mouvements féministes sur les mouvements de paix des années 1980, l'article étudie ce qu'ils appellent le « *movement-movement spillover* », à savoir l'influence que des mouvements sociaux ont sur des mouvements dont ils sont idéologiquement proches et qui oeuvrent pour des objectifs similaires ou comparables. En effet, une littérature abondante explique que les mouvements sociaux n'existent pas dans des silos, détachés des enjeux sociétaux nationaux et internationaux. Au contraire, les mécanismes d'imitation et d'imprégnation des « tactiques, du cadrage, des slogans et plus encore quand cela est jugé opportun » entre mouvements

proches - soit géographiquement, soit idéologiquement - sont reconnus scientifiquement (Soule 2004, p.295).

Il existe également une littérature abondante sur les « *transnational advocacy networks* » (réseaux transnationaux de plaidoyer) (Keck et Sikkink 1999) (Khagram, Riker, et Sikkink 2002) qui explique que des mouvements sociaux peuvent se retrouver à l'échelle internationale sur des valeurs, normes, tactiques et idées partagées. De ce fait, depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, la société civile s'est organisée, structurée « en plateformes thématiques rassemblant des organisations disséminées sur la planète » (Ollitrault 2018).

B. Les mouvements sociaux et l'importance du cadrage

Mullen et Widener retracent l'histoire des recherches ayant été faites sur le cadrage politique et estiment que « les organisations de mouvements sociaux construisent des cadres pour identifier les problèmes d'un large public, proposer des solutions et motiver d'autres personnes à prendre des mesures pour résoudre les problèmes » (Mullen et Widener 2022, p.589, traduction libre). Les mouvements sociaux, quels qu'ils soient, tentent de faire exister médiatiquement, de mettre à l'agenda politique leur objet social et se doivent de le positionner dans le débat public.

La sociologie, et plus particulièrement la sociologie des mouvements sociaux, sera au cœur de la recherche de ce mémoire ; s'intéresser au cadrage politique opéré par le monde associatif relève d'une marque de « fabrique » de la discipline (Benford et Snow 2000) et est donc essentiel. Une littérature abondante explique que, dans le contexte de l'élaboration d'une réflexion environnementale et climatique, la manière dont la thématique est discutée et cadrée est plus importante que la thématique en tant que telle (Gach 2019) (Hajer et Versteeg 2005).

C. L'exemple belge : la Coalition Climat

Créée en 2008, la Coalition Climat est une large coupole bilingue regroupant aujourd'hui environ 100 associations, mouvements et syndicats¹ sous le slogan *Ensemble pour la justice climatique*. Les membres de la coalition sont regroupés en six « familles », à savoir : Environnement, Mouvements citoyens pour le climat, Nord-Sud et droits humains, Syndicats et organisations associées, Jeunes et Autres.

En interne, le travail de la coalition s'axe principalement autour de deux groupes de travail, le groupe de travail (GT) plaidoyer ainsi que le GT mobilisations-actions, qui ont tous les deux des raisons d'être différentes ainsi que des fonctionnements distincts. En dehors de ces instances, la coalition

¹ 93 sont répertoriées sur le site internet de la coalition mais la liste n'est pas à jour.
<https://www.klimaatcoalitie.be/fr/membres>

dispose d'une assemblée générale (AG) qui, bi-annuellement, donne les grandes lignes directives et d'un conseil d'administration (CA) qui valide l'avancée sur les dossiers en cours de manière hebdomadaire.

À son lancement, la Coalition Climat agençait son travail principalement autour de la coordination de ses premiers membres lors des COP, et ce, principalement, en organisant ou en se greffant à des mobilisations ayant lieu en parallèle des négociations officielles. Dans un second temps, les membres de la coalition ont commencé à soutenir d'abord financièrement, puis logistiquement les mouvements citoyens organisant les marches pour le climat en Belgique, jusqu'à prendre le lead officiel sur l'organisation de ces dernières. La plus grande marche en date était celle de 2019 avec plus de 100 000 participant·e·s (Van Nuffel 2021). L'importance du GT mobilisation était donc centrale dès le départ, d'où le fait qu'une présidence tournante de ce GT ait été instaurée.

Quant au groupe de travail plaidoyer politique, celui-ci « est l'espace de suivi quotidien de l'agenda climatique politique (...) et est composé d'un cercle restreint et un cercle élargi » (Coalition Climat 2018, p.2). Ce GT produit en réponse à des politiques publiques précises ou à l'actualité politique des communiqués de presse (plus courts) ou des mémorandums (plus exhaustifs) reprenant les recommandations de ses membres sur un certain enjeux ou thématique. La présidence de ce GT est statutairement attribuée au CNCD et à son homologue néerlandophone 11.11.11, suite à la fusion, en 2018, d'une plateforme de plaidoyer politique sur la justice climatique interne au CNCD et 11.11.11 avec la Coalition Climat. Chaque groupe de travail veille à avoir une représentativité interne par rapport à la diversité des différentes familles présentes au sein de la coalition.

Les intérêts d'étudier la Coalition Climat dans le cadre de cette étude notamment de sa constellation et de sa taille : y interagissent aussi bien des ONG de solidarité internationale, des ONG environnementalistes, des syndicats et des mouvements citoyens de toutes tailles, pour n'en citer que quelques-uns. Ils s'y retrouvent des acteurs idéologiquement proches des questions environnementales, climatiques ou sociales à côté d'autres ayant moins l'habitude de traiter ces thématiques.

IV. Méthodologie de recherche

A. Le cadre théorique

1. Le *norm life cycle* de Finnemore et Sikkink

Dans le cadre de ce mémoire nous définissons la justice climatique comme une norme, en suivant une lecture proposée des « idées normatives », définies comme des idées qui deviennent des normes à travers le temps quand elles sont acceptées et internalisées par une partie des acteurs impliqués (Gach 2020). Les normes sont communément associées à quelque chose qui est jugé comme « un standard de comportement approprié pour des acteurs ayant une identité donnée » (Finnemore et Sikkink 1998,

p.891, traduction libre). Les normes sont généralement transmises par « un processus d'apprentissage social », pendant lequel l'acteur entre en contact avec l'environnement et d'autres acteurs ayant déjà internalisé la norme (Hollander et Wu 2011).

Par la suite, le cadre théorique de référence de ce travail sera le *norm life cycle* conceptualisé par Finnemore et Sikkink en 1998, dans un article qui fait désormais référence. Le concept de *norm life cycle* est fréquemment employé pour décrire le processus par lequel une norme est progressivement adoptée au niveau international par divers acteurs, principalement des acteurs étatiques (Evan Gach 2020). Intéressées par la recrudescence des idées normatives dans les travaux sociologiques pour traiter des questions de rapports de force internationaux, Finnemore et Sikkink expliquent leur démarche de la manière suivante : « nous formulons quelques propositions concernant trois aspects des normes - leurs origines, les mécanismes par lesquels elles exercent une influence, et les conditions dans lesquelles les normes auront une influence sur la politique mondiale.» (Finnemore et Sikkink 1998, p.888, traduction libre).

Le processus du *norm life cycle*, tel que décrit par Finnemore et Sikkink, s'organise en trois étapes : l'émergence de la norme, la cascade de la norme et puis son internalisation.

L'émergence de la norme est due à une conception de ce qui est « right » (bon) et « wrong » (mauvais) et le « désir de convertir d'autres à ces idées » (Sikkink 1998, p.518, traduction libre) par les entrepreneurs de normes. Ceux-ci sont appréhendés par Finnemore et Sikkink comme des acteurs organisés qui construisent des cadrages autour de la norme qu'ils essaient de faire internaliser. De manière plus étendue, la question de l'émergence de la norme est liée à une perception par les acteurs non-étatiques - ici la société civile - d'un « décalage entre le *statu quo* actuel et le *statu quo* souhaité » (Rosert 2019, p.1106, traduction libre), entraînant une nécessité de modification du *statu quo*. Dans cette perspective, les entrepreneurs de normes ont tendance à vouloir persuader d'autres acteurs issus de la société civile à créer des coalitions thématiques afin de problématiser *le statu quo*, de mobiliser et sensibiliser autour de la norme proposée et enfin, d'influencer les acteurs étatiques capables de transposer la nouvelle norme dans des politiques publiques concrètes. Finnemore et Sikkink expliquent qu'on peut considérer l'étape de la cascade comme étant atteinte lorsque environ un tiers des États « importants »² a institutionnalisé la norme. Au niveau inter-étatique, cela peut signifier par exemple une transcription d'une nouvelle norme dans les lois d'un pays (Finnemore et Sikkink 1998).

Entre l'émergence de la norme et sa cascade, un « tipping point » (point de bascule) a lieu. Dans un équilibre inter-étatique, de plus en plus d'acteurs étatiques adoptent la norme dans une logique de rester « légitimes » aux yeux de la communauté internationale plus large. La cascade « se caractérise

² i.e. les États capables d'entraîner d'autres États dans un changement de norme.

d'avantage par une dynamique d'imitation, les leaders de la norme tentant de socialiser d'autres États (ou acteurs quelconques) pour qu'ils deviennent des suiveurs de la norme » (Finnemore et Sikkink 1998, p.895, traduction libre). Si ces « suiveurs de la norme » se plient - en quelque sorte - à la persuasion des entrepreneurs de la norme, cela s'explique par le fait que leur légitimité est en jeu. Finnemore et Sikkink mettent en lumière les potentielles motivations à adhérer à cette nouvelle norme émergente :

L'internalisation de la norme advient lorsque la norme est acquise et acceptée par tous les acteurs et ne fait plus objet de débats. L'application démultipliée de la norme par de nombreux acteurs fait en sorte qu'elle soit « considéré comme acquise » (Gach 2020, p.32) et que les acteurs l'adoptent et l'appliquent librement. Ils n'effectuent plus de distinction entre leurs normes initiales, et la *nouvelle* norme.

	Stage 1 Norm Emergence	Stage 2 Norm Cascade	Stage 3 Internalization
Actors	Norm entrepreneurs with organizational platforms	States, international organizations, networks	Law, professions, bureaucracy
Motives	Altruism, empathy, ideational commitment	Legitimacy, reputation, esteem	Conformity
Dominant Mechanisms	Persuasion	Socialization, institutionalization, demonstration	Habit, institutionalization

Source : (Finnemore et Sikkink 1998)

Dans le but d'appliquer de manière pertinente le cadre théorique établi par Finnemore et Sikkink, nous proposons d'adapter leur approche à notre étude. En effet, alors que Finnemore et Sikkink se sont penchées sur l'impact des normes des mouvements sociaux internationaux sur les politiques internationales et étatiques, notre étude propose d'examiner comment la justice climatique, émergeant sous la forme d'une idée initiée par des entrepreneurs de normes (les mouvements à l'origine de la norme), a été internalisée par les mouvements sociaux organisés, au sein de la Coalition Climat.

De la sorte, nous proposons en premier lieu de maintenir les motifs et les mécanismes dominants nécessaires au passage entre les trois étapes mais de changer le cadre d'analyse en ce qui concerne les acteurs impliqués. Notre proposition consiste à élargir la définition des entrepreneurs de normes, en leur enlevant la spécificité organisationnelle, pour les considérer comme des entrepreneurs de normes, disposant ou non de ces capacités organisationnelles. Cette extension de la définition nous permettra d'analyser de manière plus précise les acteurs à l'origine de la norme, sans se restreindre à une lecture

basée sur l'aspect organisationnel et structuré que les entrepreneurs de normes doivent avoir à l'échelle internationale.

Pour ce qui concerne la cascade de la norme, nous nous proposons d'abandonner le triptyque États, organisations internationales et réseaux pour n'en conserver que les réseaux. Ce choix se justifie par l'objet d'étude de ce mémoire, à savoir la Coalition Climat. Au surplus, l'étape de l'internalisation de la norme n'exige pas de modification. En effet, nous estimons que l'internalisation s'illustre via les professions, la jurisprudence et la bureaucratisation au sein des coalitions d'acteurs et des acteurs d'une coalition, de la même manière que cela serait le cas pour les États.

La redéfinition des acteurs en jeu proposée est nécessaire afin de répondre à la question de recherche qui souhaite comprendre comment et à quel degré la justice climatique s'est internalisée au niveau des acteurs membres d'une coalition. En synthèse, l'approche que nous appliquerons à notre cas d'étude peut être schématisée comme suit :

	Stage 1 Norm Emergence	Stage 2 Norm Cascade	Stage 3 Internalization
Actors	Norm entrepreneurs with or without organizational platforms	Networks	Law, professions, bureaucracy
Motives	Altruism, empathy, ideational commitment	Legitimacy, reputation, esteem	Conformity
Dominant Mechanisms	Persuasion	Socialization, institutionalization, demonstration	Habit, institutionalization

Les normative multi-agent systems

L'intérêt d'effectuer une analyse fondée sur les processus d'internalisation des normes pour comprendre comment les différentes composantes de la Coalition Climat, avec leurs objets sociaux très divers, en sont arrivés à intégrer une réflexion et des actions liées à la justice climatique réside dans une partie de la littérature appelée les *normative multi-agent systems*. Les systèmes à plusieurs acteurs, qui peuvent être assimilés à des coalitions d'ONG, sont souvent basés sur une structure sociale ouverte permettant à chaque agent (membre de coalition) d'évoluer plus librement : les membres du système peuvent occuper des rôles sociaux différents en fonction de leurs spécificités internes, renforçant, via cette liberté, «des niveaux de fidélité accrus (en ce qui concerne) la coopération, la coordination, la prise de décision en groupe et l'organisation»(Hollander et Wu 2011,

p.2). Pour Boella et Van Der Torre (2007), à chaque rôle est attribuée une position au sein du système, entraînant donc la distribution de différents droits et d'obligations et de pouvoir (dans le sens de l'influence) entre les membres occupant des rôles distincts.

Permettant une lecture individuelle des rôles occupés par les différents agents, nous mobiliserons la théorie des *normative multi-agent systems* afin de lier l'analyse du processus d'émergence, de cascade et d'internalisation de la norme via la coalition de Finnemore et Sikkink à une lecture plus approfondie des dynamiques en interne de la coalition. De ce fait, nous affinerons la compréhension des acteurs impactant le plus, via leurs rôles occupés, la trajectoire du cadrage, des campagnes et des actions de la coalition (Boella et Van Der Torre 2007).

2. Le *spillover effect*

Cette section abordera le deuxième cadre d'analyse appliqué à notre cas d'étude.

Une branche conséquente de la sociologie des mouvements sociaux s'est formée (depuis la moitié du siècle passé) et consolidée (au cours de la dernière décennie du 20^{ème} siècle) autour de la diffusion des pratiques, idéologies, tactiques et modes d'action. Les travaux de Soule, Tarrow, Meyer et Whittier ont été des piliers qui ont permis une distanciation de la notion de contagion, qui était l'approche centrale favorisée dans un premier temps. En effet, avant les années 1990, la diffusion de pratiques, idées et revendications entre mouvements sociaux et groupuscules progressistes était perçue comme « quelque chose dont il fallait avoir peur » (Soule 2004, p.294, traduction libre), comme une « contagion des impulsions inadaptées et agressives » (Soule 2004, p.294, traduction libre). Cette lecture faisait suite aux mobilisations des années 60 et 70 et élaborait longuement la notion de « foule », décrite et perçue comme incontrôlable (Meyer et Tarrow 1998).

Cette interprétation a évolué depuis et le terme diffusion ayant remplacé celui de contagion, ce qui a permis de répondre à des questions sur la manière dont les mouvements sociaux interagissent, s'influencent et arrivent à combiner des lectures et prismes différents, sous des coupoles jointes. Ainsi, l'étude de Meyer et Whittier sur l'influence du mouvement pour les droits des femmes sur le mouvement pour la paix illustre de manière très précise le *spillover* dont il est question ici. D'une part, la mise en place par le mouvement féministe de groupes de femmes* (et minorités de genre) « pour la paix » (ONG, groupes locaux, etc.) a permis l'importation des idées, normes et comportements spécifiques au mouvement féministe dans des nouvelles coalitions. D'autre part, les « *social movement communities* » (communautés de mouvements sociaux) ont favorisé la diffusion de certaines normes spécifiques au mouvement féministe (tel que le langage non-sexiste) au sein du mouvement pour la paix. De manière plus précise, les communautés de mouvements sociaux qui nous intéressent dans le cadre de cette étude sont les « *professional communities* », regroupant des

mouvements sociaux similaires, qui entretiennent de forts réseaux de networking au sein de leurs communautés (Aunio et Staggenborg 2011). Un dernier aspect permettant un *spillover* est l'interconnectivité des activistes et le « transfert de personnel » entre les ONG défendant deux causes distinctes mais proches, entraînant la diffusion de normes d'un mouvement à l'autre (Meyer et Whittier 1994).

Ainsi, la définition la plus communément reconnue du *social movement spillover* est celle de Meyer et Whittier. D'après cette définition, le *spillover* a lieu quand « les idées, les tactiques, les participant·e·s et organisations d'un mouvement affectent les autres mouvements sociaux » (Meyer et Whittier 1994, p.227). Les mouvements qui existent dans un même système s'impactent les uns les autres. Différentes « routes de l'influence » sont perçues dans la littérature scientifique quand on s'intéresse au *spillover* au sein d'un réseau d'ONG : au sein des communautés de mouvements sociaux, la diffusion a lieu surtout quand les liens internes au sein de la communauté sont forts et que les points de désaccord sont peu ou pas présents. (Whittier 2004, référant McAdam 1995).

Le *spillover* accentue souvent la probabilité de mobilisations regroupant les mouvements impliqués dans le *spillover*. L'intensification des protestations (une augmentation de 165% par rapport à la COP6) autour de la COP15 à Copenhague est l'exemple phare du « *inter-movement spillover effect* » : les activistes sur place s'identifiaient pour beaucoup au mouvement de justice globale - et pourtant les revendications mises en avant gravitent notablement autour de la justice climatique. Des actions disruptives et pacifiques ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur du complexe officiel où avait lieu la conférence. Celles-ci adoptaient visiblement les « *Seattle tactics* » (tactiques de Seattle), en référence à l'opposition du mouvement altermondialiste contre une conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1999, tout en délaissant certains aspects - notamment la présence de black blocs très marquante à Seattle - afin de s'adapter aux pratiques du mouvement de justice climatique. (Hadden 2014). L'esprit de Seattle était là, mais il était remanié pour coller avec le mouvement de justice climatique.

Au-delà du *spillover* d'activistes, de tactiques et d'organisations, une partie de la sociologie s'est attardée sur les mécanismes de *spillover* qui permettent le transfert et le partage d'idées entre mouvements, entraînant une influence sur les discours et cadrages des acteurs des mouvements en jeu. Dans un écosystème associatif prédéfini - celui de l'Université de Jawaharlal Nehru (JNU) en Inde et ses diverses associations étudiantes - Martelli illustre comment l'émergence de groupuscules d'étudiants et étudiantes défendant les droits des LGBTQIA+ via des conférences, groupes de discussions et des flyers a fait monter en flèche les citations de terminologies liées à « l'agenda queer » dans les flyers distribués par les associations étudiantes préexistantes, idéologiquement situés de gauche (Martelli 2019). De même, au sein du campus de la JNU, Martelli identifie une tendance

générale auprès des différentes associations étudiantes idéologiquement et géographiquement proches à intégrer des questionnements distincts de leurs objets sociaux *propres* et empruntés aux autres associations dans leurs publications (dont des questions féministes, écologiques, sociales). Ce phénomène a été théorisé sous la terminologie de « *cross-fertilization process* », qui est utilisé comme composante intégrale du processus de spillover entre mouvements sociaux.

Le *inter-movement spillover* est utilisé ici en complément de l'approche centrée sur les normes et les perspectives propres aux acteurs individuels de la Coalition proposée par Finnemore et Sikkink, afin d'intégrer à la recherche la dimension de l'analyse des dynamiques internes aux réseaux. Nous estimons que cette dualité des cadres théoriques est nécessaire pour répondre aux différentes hypothèses émises en début de recherche. Là où la grille de lecture de Finnemore et Sikkink rend possible une analyse en profondeur du processus que la norme traverse pour s'ancrer définitivement dans le cadrage, les campagnes et les actions d'un acteur, le *spillover* idéologique, tactique et de personnel nous permet d'entrer davantage dans une compréhension des réseaux en jeu, ayant influé sur le processus d'imprégnation de la norme.

3. La grille d'analyse

Le cadre théorique, tel que présenté ci-dessus, va être opérationnalisé sous le prisme de l'analyse thématique. Afin de répondre aux différentes hypothèses de recherche, nous proposons une analyse basée sur quatre thèmes différents, repris dans le visuel ci-dessous.

Emergence de la norme et entrepreneurs de la norme

L'état de l'art a permis d'illustrer comment la justice climatique a été définie, en se basant sur le modèle conceptuel de la justice environnementale. Nous avons également vu comment la justice climatique a été intégrée dans le domaine des politiques internationales.

Pour ce qui concerne le contexte belge, l'émergence de la norme d'une part, et les acteurs associés d'autre part, seront analysés selon leur implication idéologique dans la conceptualisation primaire de la justice climatique, faite par ces acteurs :

- *La définition de la justice climatique proposée par les acteurs* : nous distinguons pour ce code d'une part, un acteur qui propose une définition propre de la justice climatique similaire à celle définie dans l'état de l'art et d'autre part, un acteur qui propose une définition propre de la justice climatique différente de celle utilisée ici. De plus, un sous-code traite les valeurs propres de l'acteur afin d'examiner la relative proximité entre l'objet social propre de l'acteur et l'objet social de la Coalition Climat (la justice climatique).

- *L'implication dans la Coalition* : sont visés la participation dans les différentes sphères de la Coalition Climat (conseil d'administration, groupes de travail, assemblées générales) et le temps dédié à la participation à ces activités diverses.

Cascade de la norme

L'état de l'art a également expliqué comment la norme s'est au fil du temps institutionnalisée et est devenue centrale dans les mouvements sociaux proches des réflexions sur la justice globale, l'équité et l'anti-capitalisme. Afin d'aboutir à un récit retraçant le processus entier de l'internalisation de la norme au sein des acteurs de la Coalition Climat, la cascade de la norme va être analysée non sous le prisme des acteurs (ici déjà définis comme les membres de la Coalition Climat) mais sous le prisme des motifs ayant menés dans cette deuxième étape à l'institutionnalisation de la norme. Les éléments recherchés seront donc ceux de la recherche de légitimité et de la réputation. Il se décline en deux codes :

- *L'acquisition d'expertise* : le code vise l'acquisition d'expertise nouvelle par les acteurs de la Coalition Climat suite à la participation à la Coalition ou la perspective d'acquisition d'expertise nouvelle en vue de la participation à la Coalition Climat.
- *La perception d'une relative nécessité de rejoindre ou de participer à la Coalition Climat face à un moment plus large jugé indéniable* : l'acteur en question perçoit la nécessité de se joindre à la Coalition Climat suite à un momentum rendant impossible le fait ne pas se positionner sur la thématique en jeu (la justice climatique).

Internalisation de la norme

Cette thématique explorera, de manière identique au cadre théorique proposé par Finnemore et Sikkink, comment, une fois la norme institutionnalisée, celle-ci est internalisée par les acteurs de la coalition climat et comment cela se traduit au sein des associations membres qu'au sein de la Coalition. On va donc parler d'imprégnation de la norme dans les revendications, pratiques et campagnes propres des membres. Nous proposons donc les codes suivants :

- *La création de professions reliées à la justice climatique* : nous visons ici la professionnalisation et la création d'emplois liés à la norme ainsi que le dévouement de temps de travail à la justice climatique.
- *Habitudes liées au travail au sein de la Coalition Climat* : nous visons ici la création d'habitudes liées à l'intégration de la justice climatique dans le cadrage, la communication et les actions des acteurs dans leur propre travail et création d'habitudes quant au travail collectif produit par les acteurs au sein de la Coalition Climat.

Spillover effect

Afin de porter l'analyse sur les communautés de mouvements sociaux, cette partie s'attarde sur la théorie du *spillover effect* discutée ci-dessus.

- Le *spillover* idéologique : deux sous-codes sont proposés. Premièrement, l'*inter-movement spillover* explore les influences mutuelles entre les différents mouvements sociaux, produites par le travail collectif au sein de la Coalition Climat. En second lieu, le *spillover* de la justice climatique est défini ici comme l'intégration du concept de justice climatique dans les cadrages, communications et actions des acteurs de la Coalition Climat.
- Le *spillover* de personnel : sont visés ici l'échange de personnel entre les mouvements sociaux et les acteurs de la Coalition Climat.
- Le *spillover* des tactiques : sont visés ici l'intégration des tactiques propres à la justice climatique dans les pratiques des acteurs de la Coalition Climat.

Tableau reprenant la grille d'analyse ainsi que les codes qui y sont reliés

Niveau d'analyse	Cadre théorique	Éléments recherchés	Codes qui en découlent	Sous-codes qui en découlent	Explication
Les membres de la Coalition Climat	Émergence de la norme et entrepreneurs de la norme	Implication idéologique	Définition(s) et cadrage de la justice climatique	Définition propre similaire Définition propre différente/nuancée Valeurs propres	proximité de la définition de la justice climatique avec la définition conventionnellement acceptée et reprise dans le point II. proximité des valeurs propres de l'acteur avec les valeurs communément adoptées par le mouvement global de justice climatique.
			Implication dans la coalition	participation dans les différentes sphères de la Coalition Climat (conseil d'administration, groupes de travail, assemblées générales) et temps dédié au travail collectif au sein de la Coalition Climat.	
	Cascade de la norme	Recherche de légitimité et de réputation	Acquisition d'expertise	acquisition d'expertise nouvelle par les acteurs de la Coalition Climat suite à la participation à la Coalition ou prévision de l'acquisition d'expertise nouvelle en vue de la participation à la Coalition Climat.	
			Perception d'une relative nécessité de rejoindre/participer à la Coalition face à un momentum plus large jugé indéniable	l'acteur en question perçoit la nécessité de se joindre à la Coalition Climat suite à un momentum rendant impossible le fait de ne pas se positionner sur la norme en jeu (la justice climatique).	

Les membres de la Coalition Climat et le fonctionnement de la Coalition Climat	Internalisation de la norme	Imprégnation de la norme dans le cadrage, les communications et les actions	Existence ou création de postes en lien avec la justice climatique en interne de l'acteur en question		professionnalisation et intégration/existence d'emplois liés à la norme, dévouement de temps de travail à la justice climatique.
			Création d'habitudes liées au travail sur la justice climatique	Installation d'habitudes propres à traiter la justice climatique en interne Installation d'habitudes à traiter la justice climatique en interne de la Coalition Climat	la création d'habitudes liées à l'intégration de la justice climatique dans le cadrage, la communication et les actions des acteurs. structuration du travail entre les acteurs de la Coalition Climat et création d'habitudes de travail en commun.
Les interactions entre les différents mouvements sociaux au sein de la Coalition Climat et le spillover	Spillover effect	Influence des mouvements sociaux sur les autres mouvements sociaux Diffusion de la justice climatique	Le spillover idéologique	Inter-movement spillover Spillover de la justice climatique	les influences mutuelles entre les différents mouvements sociaux, produites par le travail collectif au sein de la Coalition Climat, l'intégration de la justice climatique dans les cadrages, communications et actions mises en avant par les acteurs de la Coalition Climat.
			Le spillover tactique		intégration des tactiques propres à la justice climatique dans les pratiques des acteurs de la Coalition Climat.
			Le spillover de personnel		sont visés ici l'échange de personnel entre les mouvements sociaux et les acteurs de la Coalition Climat.

B. Analyse thématique sur base d'entretiens semi-directifs

L'intérêt porté à la Coalition Climat et ses membres dans le cadre de ce mémoire est donc intrinsèquement lié à sa composition. En effet, la coalition rassemble des acteurs et actrices du monde associatif et syndical belge issus de domaines différents, ayant tous et toutes convergé vers la justice climatique dans le cadre de leur collaboration au sein de la Coalition.

Cette coalition se prête donc facilement à l'exercice méthodologique souhaité - à savoir, comprendre comment, depuis 2008, ces associations, mouvements et syndicats ayant des agendas très différents se sont retrouvés autour de la justice climatique et comment cet engagement s'est renouvelé.

Une série d'entretiens semi-directifs ont été effectués avec des permanents et permanentes de différentes associations et syndicats de la Coalition Climat. Le questionnaire a été élaboré autour des thématiques et des codes reliés ayant été établis dans la partie théorique. Les personnes contactées pour les entretiens ont été sélectionnées dans l'objectif de représenter au mieux la diversité qui peut exister entre les différentes *familles* de la Coalition. Toutefois, une limite à constater est l'absence de deux *familles* parmi les personnes interviewées, à savoir la famille *environnement* et celle des *mouvements pour le climat*. Le temps imparti et l'indisponibilité des acteurs et actrices n'ont pas permis de convenir d'une rencontre avec un ou des membres de ces *familles*.

Ainsi les entretiens ont été menés avec des permanents et permanentes d'associations et syndicats membres de trois familles différentes :

- Syndicats et mouvements associés : la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC) et la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB).
- Nord-Sud et droits humains : le CNCD 11.11.11, Amnesty International Belgique francophone (AIBF) et Oxfam Belgique.
- Jeunes : le Forum des Jeunes.

Tableau des entretiens :

Numérotation	Date et durée de l'entretien	Association	Famille	Membre du CA de la Coalition Climat	Fonction de la personne
1	20/06/2023, 1h15	Confédération des Syndicats chrétiens (CSC)	Syndicats et mouvements associés	oui	Conseiller au Centre d'études de la CSC
2	24/06/2023, 45 minutes	Amnesty International	Nord-Sud et droits humains	non	Chargée de campagne Justice Climatique chez AIBF

		Belgique Francophone (AIFB)			
3	29/06/2023, 1h	Oxfam Belgique	Nord-Sud et droits humains	non	Responsable de l'équipe Youth Engagement et Mobilization
4	03/07/2023, 1h15	CNCD 11.11.11	Nord-Sud et droits humains	oui	Responsable du département plaidoyer du CNCD 11.11.11 et président de la Coalition Climat
5	04/07/2023, 1h	Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB)	Syndicats et mouvements associés	oui	Directeur du Service d'études de la FGTB
6	05/07/2023, 1h	Forum des Jeunes	Jeunes	oui	Chargée de projets internationaux

Les associations et syndicats

Le CNCD 11.11.11

Le Centre National de Coopération au Développement est une coupole qui réunit une septantaine d'ONG, syndicats, associations et groupes citoyens traitant des questions Nord-Sud. Elle a été fondée en 1988 afin de coordonner les ONG « actives dans le domaine de la solidarité internationale ou qui manifestent un intérêt actif pour ce domaine de la solidarité internationale en ce qui concerne les positions politiques communes, la politique d'aide, la représentation internationale » (CNCD 11.11.11 2018b). La structure, telle que décrite dans le règlement d'ordre intérieur, ressemble à celle communément adoptée par les associations sans but lucratif (asbl) : une assemblée générale avec tous les membres, un conseil d'administration avec un bureau exécutif, un conseil du Réseau des bénévoles 11.11.11, regroupant les représentants et représentantes des différents groupes locaux ainsi qu'un comité de coordination avec tous les permanents et permanentes du CNCD. (CNCD 11.11.11 2018a). Dans la charte politique, le CNCD précise ses missions -la sensibilisation, le plaidoyer politique et la récolte de fonds- et ses objectifs, à savoir œuvrer pour un « monde juste et durable » en « concrétisant les Objectifs de développement durable des Nations Unies » dans un monde interconnecté qui nécessite une « solidarité internationale » face aux enjeux systémiques tels que « le changement climatique, les inégalités mondiales et les pandémies » (CNCD 11.11.11 2022, p.2). A côté des plus de 70 associations, ONGs, syndicats et mouvements citoyens membres, un réseau de bénévoles se coordonne pour une récolte de fonds annuelle prénommée « Opération 11.11.11 » et pour faire vivre les valeurs du CNCD dans leurs régions.

Amnesty International Belgique francophone (AIBF)

Fondé en 1961, Amnesty International Belgique francophone (AIBF) est la section belge francophone d'Amnesty International, qui base historiquement ses actions et son plaidoyer sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Son organisation interne est similaire à celle de toutes les asbl (assemblée générale, conseil d'administration, permanents et permanentes). La section belge s'efforce à militer pour « la solidarité internationale, une action efficace en faveur de victimes individuelles, un champ d'action mondial, l'universalité et l'indivisibilité des droits humains, l'impartialité et l'indépendance, la démocratie et le respect mutuel. » (Amnesty International Belgique francophone 2018, p.1). La vie d'AIBF se base également sur un riche réseau de groupes locaux (groupes-écoles ou groupes d'action) qui mobilisent le matériel de campagne diffusé par AIBF. En tout, AIBF compte 21 600 membres actifs et actives, plus de 80 000 sympathisants et sympathisantes et une vingtaine de permanents et permanentes (Amnesty International Belgique francophone 2019).

Oxfam Belgique/Belgie ASBL

Créée en 1964, Oxfam Belgique est la section belge (francophone et néerlandophone) d'Oxfam international. Oxfam Belgique est « un mouvement qui lutte contre l'inégalité et pour la justice économique (...) (et qui mène ses combats) dans le respect des limites de notre planète. » (Oxfam Belgique 2021, p.5). En 2021, en Belgique, Oxfam a mené 68 projets différents soutenus dans 23 pays différents, notamment des projets pour renforcer la sécurité alimentaire dans les pays du Sud global ainsi que des projets pour renforcer l'égalité des genres. Ses principales campagnes concernent la justice climatique, la justice économique, les systèmes alimentaires, la justice de genre et les droits des femmes et les interventions humanitaires lors de conflits ou catastrophes (Oxfam Belgique 2023). L'organisation interne est identique à celle d'autres ASBL : conseil d'administration et assemblée générale avec des membres d'Oxfam-Solidarité et Oxfam-Wereldwinkels (les organisations annexes thématiques d'Oxfam Belgique). Oxfam Belgique est ancrée dans la société belge, notamment à travers ses 240 « magasins du monde » - tenus par un réseau de 8400 bénévoles - promouvant le commerce équitable.

Forum des Jeunes ASBL

Le Forum des Jeunes est une ASBL créée sur base d'un décret du 5 mai 2019 et est constituée de tout jeune de 16 à 30 habitant en région de Bruxelles-Capitale ou en Wallonie désirant rejoindre l'ASBL. L'organisation interne est basée sur une assemblée générale, un conseil d'administration ainsi qu'une agora. Il existe également des postes de délégué·e·s accessibles moyennant un processus de candidature qui permettent aux jeunes de porter la voix de la jeunesse belge francophone aux différents sommets de l'ONU (mandat Jeunesse, mandat Développement durable, mandat Climat, mandat Biodiversité) (Forum des Jeunes 2022).

Leurs missions, telles que définies par le règlement d'ordre intérieur de l'asbl, se résument à construire et diffuser des avis « en les matières qui concernent la jeunesse » et « mener et promouvoir des initiatives de participation citoyenne en vue de contribuer à l'élaboration d'une parole collective représentative de la diversité pour l'ensemble des jeunes de la Communauté française » (Forum des Jeunes 2021, p.2). Ainsi, en découlent aussi des missions de représentation directe auprès de dirigeant·e·s politiques sur base d'avis qui sont soit issus d'une initiative propre ou qui débouchent d'une sollicitation politique. En 2022, le Forum des Jeunes comptait 120 membres et 11 permanents et permanentes. Les projets mis en avant pour cette période sont la rédaction d'un rapport intitulé « Donne ta voix pour le climat » avec 557 répondant·e·s, un autre sur l'éducation à l'environnement regroupant 1019 jeunes ainsi que d'autres projets sur les questions de mobilité, de justice, d'accès au sport, de lutte contre le racisme ou encore de lutte contre le sans-abrisme, pour n'en citer que quelques uns (Forum des Jeunes 2022).

Confédération des Syndicats chrétiens (CSC)

La Confédération des Syndicats chrétiens (CSC) est un syndicat fort de 1,5 - 1,6 million³ d'adhérent·e·s (dont 60 000 militant·e·s), faisant d'elle le plus grand syndicat belge. La CSC est officiellement créée en 1912. Les missions que la CSC se donne entre autres sont les suivantes :

« Défendre les intérêts de tous les travailleurs, quel que soit leur statut, qu'ils soient actifs ou non-actifs. Unir en un seul mouvement syndical les travailleurs et travailleuses sur leur lieu de travail et là où ils habitent. Œuvrer dans un esprit de solidarité pour l'émancipation et l'épanouissement de tous les travailleurs, pour une société meilleure ainsi que pour un développement durable. Défendre les intérêts individuels et collectifs de ses membres dans les domaines du travail, du revenu, de la protection sociale et de la qualité de vie.» (Confédération des Syndicats chrétiens 2020, p.5).

C'est un syndicat qui se dit « libre et indépendant » « d'action et de combat » (« Site Internet de la Confédération des Syndicats chrétiens », 2023). La CSC est une coupole qui fédère différentes centrales professionnelles et des groupes régionaux. Ici, nous allons nous attarder sur la CSC fédérale (et moins les groupes qui en dépendent). Toutefois, il serait pertinent de mener une analyse sur l'imprégnation de la justice climatique, impulsée par la Confédération, dans des groupes régionaux et des centrales professionnelles.

Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)

La Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) est un syndicat comptant 1.535.000 membres, majoritairement affiliés aux branches régionales (wallonne, bruxelloise, flamande). Notre étude se concentrera sur la FGTB générale, qui établit les orientations politiques et sociales pour ses sections régionales. Les bases initiales de la FGTB ont été posées dans les années 1930, mais elle a pris sa

³ Les chiffres varient en fonction des documents internes.

forme actuelle en 1945 en fusionnant avec d'autres syndicats (Fédération Générale du Travail de Belgique 2023).

Son organisation interne comprend un Congrès fédéral, un Comité fédéral, un Bureau et un Secrétariat, qui sont responsables de la définition des lignes directrices de la FGTB. Au-delà de ces composantes, de nombreuses inter-régionales contribuent également à ses activités.

Après son congrès de 2018, la FGTB a décidé de travailler sur les cinq priorités suivantes : le pouvoir d'achat, la santé et la sécurité, la conciliation entre vie privée et travail, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les enjeux liés au climat (Fédération Générale du Travail de Belgique 2018).

V. Analyse des données

Le nombre limité d'entretiens nous a permis de les examiner attentivement et d'y identifier les principaux enseignements à travers une mise en relation entre le cadre théorique, l'état de l'art et les éléments mis en avant par les personnes interviewées. Afin de limiter les biais subjectifs, les retranscriptions (en annexes) ont été codifiées grâce à un logiciel de traitement de données qualitatives, à savoir MAXQDA. Nous avons par la suite procédé à un codage conceptualisé, en nous basant sur la grille d'analyse présentée ci-dessus.

A. Les facteurs de l'émergence de la justice climatique comme norme reconnue

1. L'implication disproportionnée entre les anciens et nouveaux acteurs

Suite au remaniement du cadre d'analyse de Finnemore et Sikkink, nous n'interrogerons pas l'émergence première de la norme au sein de la société, mais plutôt les mécanismes et acteurs ayant lancé la coalition et participé à l'émergence d'un espace de coordination et de diffusion de la justice climatique. Parmi les acteurs interrogés, plusieurs ont été à l'origine de la Coalition Climat, de manière active ou passive, tandis que d'autres ont rejoint la coalition en cours de route - au tournant des années 2018 et 2019 (à savoir, Amnesty International Belgique francophone et le Forum des Jeunes). En prenant en compte ces appartenances historiques ou récentes, une seconde distinction peut être effectuée entre les membres (très) impliqués dans les structures internes de la Coalition Climat (membres du Conseil d'administration, membres des groupes de travail, participation aux activités autres de la coalition) et les membres moins présents. Toutefois, les liens entre la variable de l'ancienneté et de l'implication sont insuffisants pour déterminer quels acteurs ont joué un rôle de moteur dans l'émergence de la justice climatique - et ainsi leur accorder le statut d'*entrepreneur de la norme*.

Familles	Acteur	Année d'intégration à la Coalition Climat	Implication dans la Coalition Climat (CA, groupes de travail, activités autres)
Nord-Sud et droits humains	CNCD 11.11.11	2008	Siège au CA, Présidence de la Coalition Climat, Présidence du GT Plaidoyer, Présidence du GT actions-mobilisations, Présence aux AG
	AIBF	2018	Suppléant au CA Membre du GT Plaidoyer Présence aux AG, Par le passé : présidence du GT actions-mobilisations
	Oxfam Belgique	2008	Siège au CA, Membre du GT Plaidoyer, Présence aux AG, Par le passé : présidence du GT actions-mobilisations
Syndicats et mouvements associés	CSC	2008	Siège au CA, Membre du GT Plaidoyer, Présence aux AG
	FGTB	2008	Siège au CA, Membre du GT Plaidoyer, Présence aux AG
Jeunes	Forum des Jeunes	2018	Siège au CA, Membre du GT Plaidoyer, Présence aux AG

Tableau I : Ancienneté et implication dans la Coalition Climat

Le tableau ci-dessus illustre uniquement le temps qu'accordent les différents acteurs à la Coalition Climat (mesuré en termes de participation aux GT, aux CA et dans les autres activités diverses) ainsi que leur année d'intégration à la Coalition Climat. Il serait hâtif d'attribuer à ces acteurs, en raison de ces données factuelles, le rôle d'entrepreneurs de la norme. Afin d'observer l'implication idéologique, comprise comme la proximité et l'importance accordée à la justice climatique par les acteurs, il est nécessaire d'ajouter des variables. Le graphique II, ci-dessous, compare pour chaque acteur la présence des sous-codes *implication dans la coalition*, *définition commune de la justice climatique*, *définition différenciée de la justice climatique* et *valeurs communes*, ceux-ci faisant partie du code *implication idéologique*.

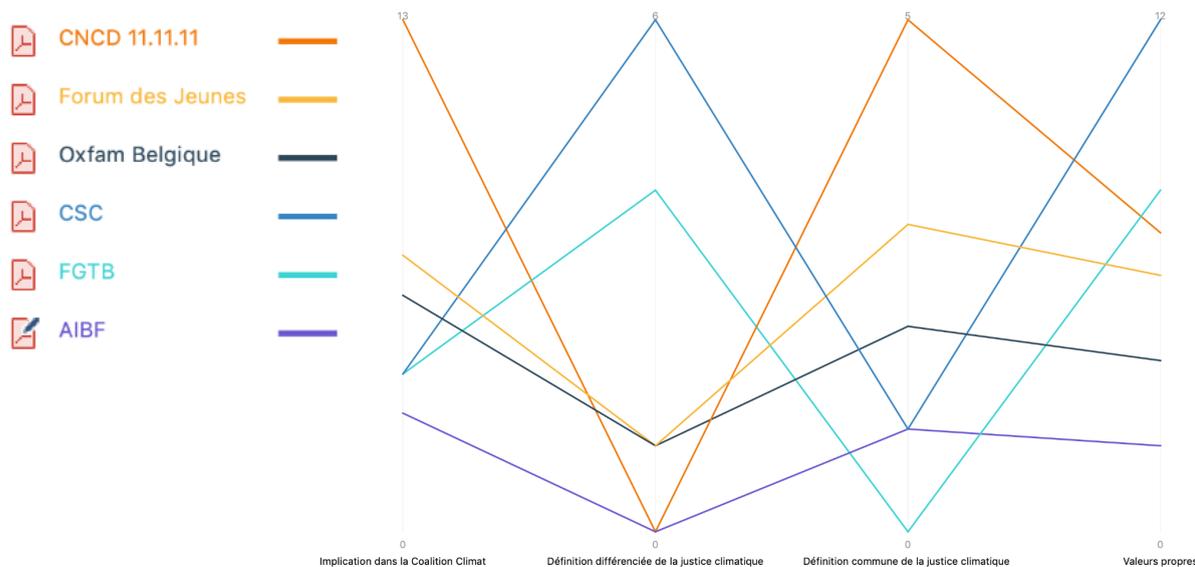


Illustration I : Fréquences du code émergence de la norme dans tous les entretiens.

Nous devons apporter certaines précisions à l'analyse précédente : sur base des résultats de la codification des entretiens, nous pouvons illustrer que l'implication idéologique la plus *complète* se trouve au sein du CNCD. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il détienne la présidence de la Coalition Climat et du groupe de travail plaidoyer. De plus, le CNCD mobilise une définition de la justice climatique au plus proche de celle proposée dans la littérature scientifique et ses valeurs propres évoluent dans le même spectre idéologique que celles attribuées au mouvement de justice climatique. Le profil qui peut être dressé de l'implication idéologique des syndicats diffère légèrement sur la définition mise en avant de la justice climatique : en effet, aussi bien la CSC (6 mentions) et que la FGTB (4 mentions) présentent la justice climatique sous un axe non-incorporé dans la définition standardisée (à savoir la transition juste). Les courbes d'Oxfam Belgique et d'AIBF sont parallèles, l'une à l'autre, avec une implication légèrement plus élevée dans la Coalition Climat et la mention de la définition de la justice climatique communément acceptée pour Oxfam. Toutefois, l'entretien avec Oxfam Belgique ayant duré plus longtemps, nous ne pouvons pas tirer des conclusions sur une potentielle implication idéologique plus forte d'Oxfam par rapport à AIBF sur base de ce graphique invoquant uniquement la fréquence de ces codes dans les entretiens. Le profil du Forum des Jeunes suit de manière légèrement différenciée ceux d'AIBF et d'Oxfam Belgique.

Les données quantifiées de la fréquence des sous-codes permettent d'appuyer une analyse de contenu plus approfondie et détaillée : en effet, il ressort des entretiens que le CNCD s'appuie le plus fortement sur la dimension internationale de la justice climatique, davantage « conforme » à la définition proposée dans la section II.

« On met derrière la justice climatique des éléments de justice sociale et des choses comme ça qui sont super importantes. Mais la justice climatique, nous, au sein du CNCD 11.11.11, on tient vraiment à lui laisser sa dimension internationale de justice entre pays riches et pays moins riches. (...) C'est en fait la définition qui est dans l'accord de Paris. Dans l'accord de Paris, quand on fait référence à la justice climatique, c'est « entre États ». Ce n'est pas une notion de justice sociale. » (CNCD 11.11.11, p. 3)

Les syndicats ont tendance à mobiliser davantage le concept de transition juste, en déplaçant ainsi le cadre d'analyse d'une lecture internationale et étatique (pour la justice climatique) à une lecture internationale. Ils mobilisent pour cela des instruments et principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de transition au niveau des entreprises.

« Notre discours, c'est très axé sur la transition. Moi, finalement, je t'avoue qu'au niveau conceptuel, je ne vois pas trop la justice climatique. » (CSC, p. 57)

« C'est (la justice climatique) un concept que je dirais complémentaire avec la transition juste, mais ce n'est pas le même concept. Je n'ai pas de souci avec ce concept là, bien sûr, mais pour nous, dans le narratif, si je puis dire, c'est surtout sur la transition juste sur laquelle on insiste. » (CSC, p. 59)

« C'est pour ça que pour nous actuellement, dans la justice climatique, un aspect très, très important, c'est la transition juste, mais dans la dimension telle qu'elle est définie à l'OIT où c'est plus sur la transition au niveau du marché du travail, du marché économique. » (FGTB, p. 105)

Cette première section de l'analyse des données a permis de se pencher sur la notion d'émergence de la norme. Nous avons pu différencier entre les initiateurs de la coalition et les acteurs ayant suivi le pas d'un processus déjà en cours (Forum des Jeunes et AIBF). Toutefois, parmi les acteurs à l'origine de la coalition, c'est surtout le CNCD (suivi du Forum des Jeunes et d'Oxfam Belgique) qui transmet une lecture de la justice climatique la plus en phase avec la définition présentée dans l'état de l'art (selon le point II. B. 1.). Nous pouvons donc en déduire, que parmi les 6 acteurs interrogés, c'est le CNCD qui revête le plus le rôle d'entrepreneur de la norme dans le contexte de la coalition.

2. La perception d'une nécessité de rejoindre ou consolider la Coalition Climat

Selon le cadre d'analyse de Finnemore et Sikkink, la cascade de la norme est motivée par une quête de légitimité et de réputation, suite à l'émergence d'une norme, auprès des acteurs n'ayant pas été à la source de l'émergence de la norme. Ainsi, pour approfondir la tentative de délimitation des acteurs à l'origine de la norme et des acteurs ayant « suivi le mouvement », la section suivante analysera le thème des motivations à rejoindre la Coalition Climat.

En retirant le biais de la longueur différente des entretiens (qui pourrait fausser les résultats suite à une possible multiplication de différents codes dans un temps plus long), des chiffres reprenant la couverture en pourcentage du sous-code «acquisition d'expertise» ont été extraits. Il en ressort une nette surreprésentation de ce sous-code dans les entretiens avec le Forum des Jeunes (4,86% du document) et AIBF (4,72% du document). La CSC suit en troisième position avec une couverture de

1,61%. L'espérance d'une acquisition d'expertise future recouvre moins d'un pourcent des entretiens menés avec le CNCND, Oxfam Belgique et la FGTB. Une possible lecture de ces données chiffrées permet de postuler qu'AIBF et le Forum des Jeunes, ayant rejoint la Coalition Climat en 2018, au moment des marches pour le climat, souhaitent gagner en légitimité en développant de l'expertise autour de la justice climatique qui (re)émergeait fortement à l'époque des marches. Cette motivation se traduit de la manière suivante dans les entretiens conduits auprès de ces deux acteurs :

« Nous, on peut compenser le manque de rapports et d'expertise vraiment précises d'Amnesty International par l'existence de la Coalition climat. » (AIBF, p. 74)

« Voilà, moi, des échos que j'en ai eu, c'était vraiment, il nous fallait une expertise, quelle qu'elle soit, pour que notre plaidoyer et que notre travail ait du sens et qu'on puisse améliorer notre représentation aussi dans les mouvements de la société civile. » (Forum des Jeunes, p. 120)

« Et à un moment ou à un autre, on s'est dit « OK, c'est vraiment super, mais nous, on manque d'expertise, on manque de partenaires et ce serait quand même pas mal qu'on puisse avoir cette connaissance et avoir ce pied dedans, ce pied à l'intérieur au niveau des mouvements de la société civile en lien avec ces thématiques. C'est un peu pour ça qu'on s'est mis dans la Coalition Climat. » (Forum des Jeunes, p. 119)

Une autre motivation, reprise dans la dernière citation du Forum des Jeunes et codifiée de manière plus large, est la perception d'un momentum à saisir autour des marches pour le climat en 2018 et 2019. Cette codification a été appliquée différemment dans les entretiens en fonction de l'ancienneté et de l'année d'intégration des acteurs à la Coalition Climat. Pour les acteurs membres de la coalition avant 2018, la perception d'un momentum autour de l'émergence de la justice climatique dans les revendications mises en avant lors des marches pour le climat a été considérée comme une motivation de renforcer et structurer davantage le travail de la Coalition Climat. Pour les acteurs ayant intégré la coalition à partir de 2018, la perception d'un momentum autour de l'émergence de la justice climatique dans les revendications mises en avant lors des marches pour le climat a été analysée comme une motivation de rejoindre la coalition.

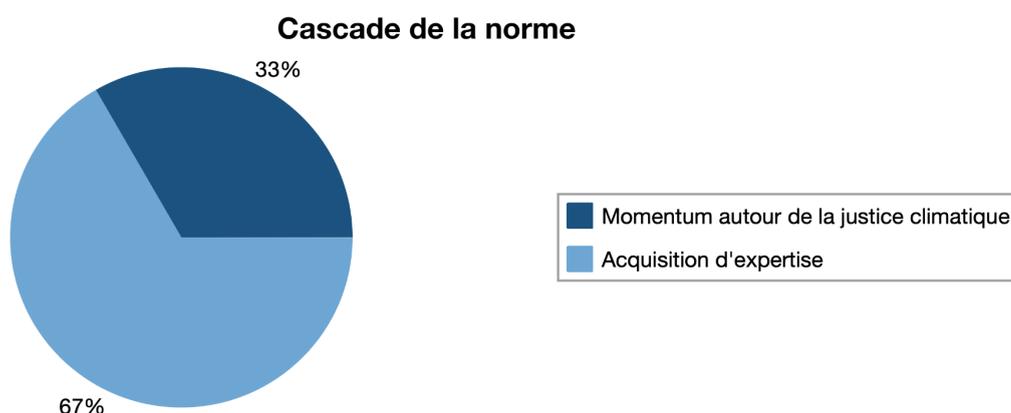
Il en ressort ainsi que 8,49% de la retranscription de l'entretien avec AIBF reprend ce sous-code, pour 6,28% pour Oxfam Belgique. Là où le premier a rejoint la coalition au cours de l'année 2018, Oxfam était membre formateur. La perception élevée de ce momentum a découlé, en 2021, à ce que ces deux associations co-organisent la marche pour le climat, la première post-Covid. Ensuite, le Forum des Jeunes arrive en 3e place avec 4,94% de couverture. Pour les trois autres acteurs (CSC, FGTB, CNCND), la valeur était en dessous d'1%. Ces quatre acteurs ont toutefois tous mentionné que les années 2018 et 2019 ont été un point tournant pour la coalition qui a dû rapidement consolider ses structures internes afin de faire face à ce mouvement citoyen grandissant, auquel ils participaient (en finançant certaines, en organisant d'autres).

« Et donc, Amnesty à ce moment là, je pense, a pris la mesure aussi d'à quel point le changement climatique affectait et allait affecter les droits humains fondamentaux et que donc, il y avait intérêt à travailler là dessus et à ce que Amnesty fasse partie du mouvement qui permettait de visibiliser d'autant plus le réchauffement climatique. » (AIBF, p. 70)

En parlant de l'année 2018 : « Nous, on s'est dit “On veut remettre l'accent sur le climat. On pense que c'est important.” Face à l'urgence climatique et autres, (...) on pensait qu'il y avait un momentum. Et moi, de par mes activités plus bénévoles et autres, je sentais qu'il y avait quelque chose qui bougeait. Et donc, on a un peu poussé en interne, en tout cas pour mettre du temps dans la coalition, dans la marche climat, dans ces trucs-là. » (Oxfam Belgique, p. 78)

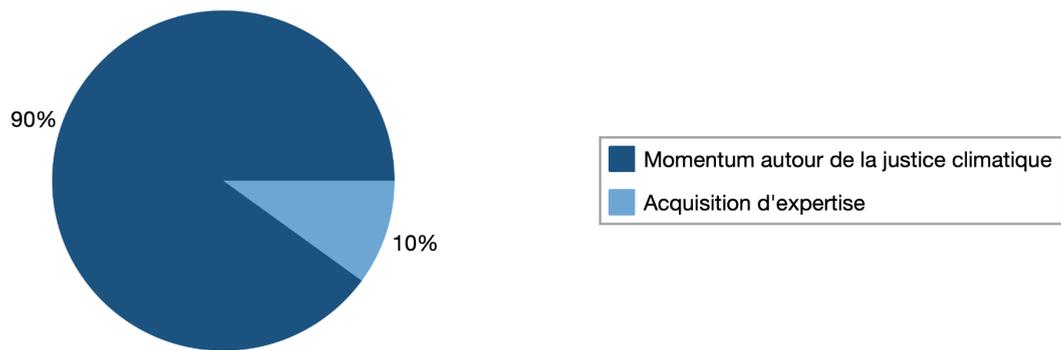
« En 2019, la Coalition Climat attirait tous les regards de la société civile, des médias, du politique et elle n'était juste pas prête pour ça. On n'avait pas du tout les instruments pour faire ça. Parce qu'elle avait été construite pour, en gros, s'activer autour des COP. Quelques semaines par an, une manif, et puis se coordonner un peu pour faire un communiqué de presse final à la COP. Ça s'arrêtait là. Du coup, depuis quatre ans, on a travaillé sur plein d'aspects pour lui donner une assise suffisamment solide » (CNCD 11.11.11, p. 95).

Nous souhaitons apporter une variable supplémentaire dans la lecture de ces sous-codes reliés à la cascade de la norme, en intégrant une approche *par famille* : si la partie précédente a établi que la famille Nord-Sud et droits humains (hors AIBF) est accoutumée à traiter des questions annexes à la justice climatique (sous-code *valeurs propres*), les syndicats mettent également en avant une proximité avec les thématiques de transition justice et de développement durable. Toutefois, une lecture mettant en parallèle la dispersion des sous-codes reliés à la cascade de la norme des syndicats et d'Oxfam Belgique indique que l'acquisition d'expertise était nettement plus présente dans les entretiens avec les syndicats. Nous pouvons en déduire que l'acquisition d'expertise est moins centrale pour les acteurs dont l'objet social est relié aux dynamiques Nord-Sud (CNCD 11.11.11 et Oxfam Belgique) qui sont amenés à traiter davantage les enjeux de solidarité internationale, au cœur des revendications de la justice climatique, tels que repris dans les principes de Bali.



Graphique I : Fréquence (en % l'un par rapport à l'autre) des sous-codes reliés à la cascade de la norme dans la famille « syndicats et mouvements associés ».

Cascade de la norme



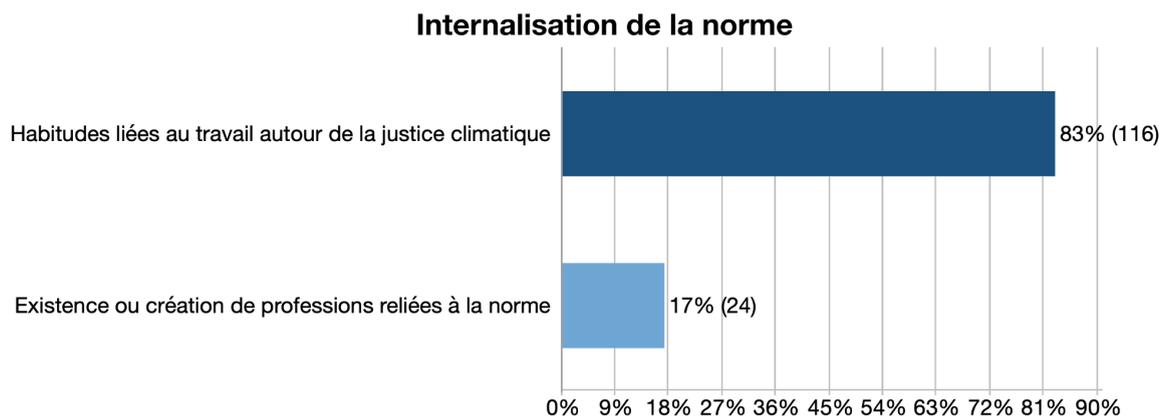
Graphique II : Fréquence (en % l'un par rapport à l'autre) des sous-codes reliés à la cascade de la norme chez Oxfam Belgique.

Cette partie a permis de mettre en lumière les mécanismes ayant enclenché la cascade de la norme : la quête de légitimité et la réputation, décliné dans les sous-codes de l'expertise et du momentum, a en effet impacté la décision d'AIBF et du Forum des Jeunes de rejoindre la coalition. Il en est découlé une certaine adoption propre de la norme par ces acteurs - comme l'illustre la volonté de prendre en charge l'organisation de la marche pour AIBF et Oxfam Belgique. Ceci prédit l'enchaînement vers la prochaine étape du *norm life cycle*, à savoir l'internalisation de la norme qui « signale un changement dans l'application des normes, qui passe des pressions externes aux désirs internes » (Hollander et Wu 2011, traduction libre).

B. Les facteurs de la construction du mouvement de justice climatique

1. L'internalisation de la justice climatique

Dans le framework de Finnemore et Sikkink, l'internalisation de la norme se traduit dans l'installation d'habitudes propres à la norme au sein des pratiques des acteurs, que ce soit au sein de coalitions ou en interne de leurs propres activités, et dans la création ou l'existence de professions reliées à la norme, indiquant le dévouement de temps propre au développement de la norme dans les pratiques propres et dans la coalition en question. Une première lecture de la fréquence de ces sous-codes (appartenant au code *internalisation de la norme*) dans l'intégralité des entretiens indique une large couverture des sous-codes (le sous-code habitudes liées au travail autour de la justice climatique intègre deux sous-codes de second rang à savoir, *installation d'habitudes propres à traiter la justice climatique* et *l'installation d'habitudes à traiter la justice climatique en interne de la Coalition Climat*), avec 140 citations relevées en total.



Graphique III : Fréquence des sous-codes reliés à l’internalisation de la norme au sein de tous les entretiens.

Cependant, cette entrée en matière pourrait induire en erreur - en regroupant les sous-codes de 2e rang (habitudes propres et habitudes en interne de la Coalition Climat), le déséquilibre de couverture entre ces deux sous-codes de 2e rang n’est pas visible. En effet, seulement 33,62% (39 citations) des segments codifiés, sur l’ensemble des 116 segments pour le sous-code *habitudes liées au travail autour de la justice climatique*, appartiennent au sous-code de 2e rang concernant l’installation d’habitudes propres à traiter la justice climatique. Ces 39 citations concernent donc le cadrage, la communication et les actions des acteurs dans leur propre travail en interne de leur association ou syndicat en lien avec la justice climatique. 77 segments appartiennent au sous-code de 2ème rang *habitudes en interne de la coalition*. L’internalisation de la norme se traduit donc principalement par un fort investissement dans l’installation d’habitudes à travailler ensemble en interne de la Coalition Climat.

En pratique, cette installation d’habitudes propres se traduit de la manière suivante : AIBF collabore avec les autres sections nationales d’Amnesty International au sein du groupe de travail mondial appelé « Climate Justice Group » et mobilise autour de la protection des défenseurs de l’environnement, ayant été victimes de baffouements de droits humains. Pour Oxfam Belgique, « la justice climatique, (elle) arrive dans toutes les animations, les formations qu’on fait » (Oxfam Belgique, p.77) et plusieurs campagnes ont été lancées ces dernières années, spécifiquement sur la justice climatique. Le Forum des Jeunes applique une démarche plus pédagogique en « vulgarisant les enjeux politiques » (Forum des Jeunes, p.115) via un cycle de rencontres autour de la justice climatique et en intégrant la justice climatique dans leur plaidoyer auprès des différentes instances politiques dans lesquelles l’association siège. Pour les syndicats (CSC et FGTB), la justice climatique « fait partie des filtres d’analyse » (FGTB, p.105) et d’une manière plus éloignée de la conceptualisation initiale de la norme, font avancer les questions environnementales et climatiques de manière plus large au sein d’un front commun, dénommé le Réseau Intersyndical de sensibilisation à

l'Environnement (RISE). Le CNCD se retrouve dans situation particulière : la coupole d'associations a lancé une campagne de longue haleine sur la justice climatique, de 2011 à 2013, résultant de la création de la Plateforme Justice Climatique, une plateforme de plaidoyer politique regroupant une quinzaine de ses associations membres. Suite à la fusion de la plateforme avec la Coalition Climat en 2018, le CNCD n'a plus dédié de campagne explicitement à la justice climatique, mais a démultiplié son implication dans la Coalition Climat.

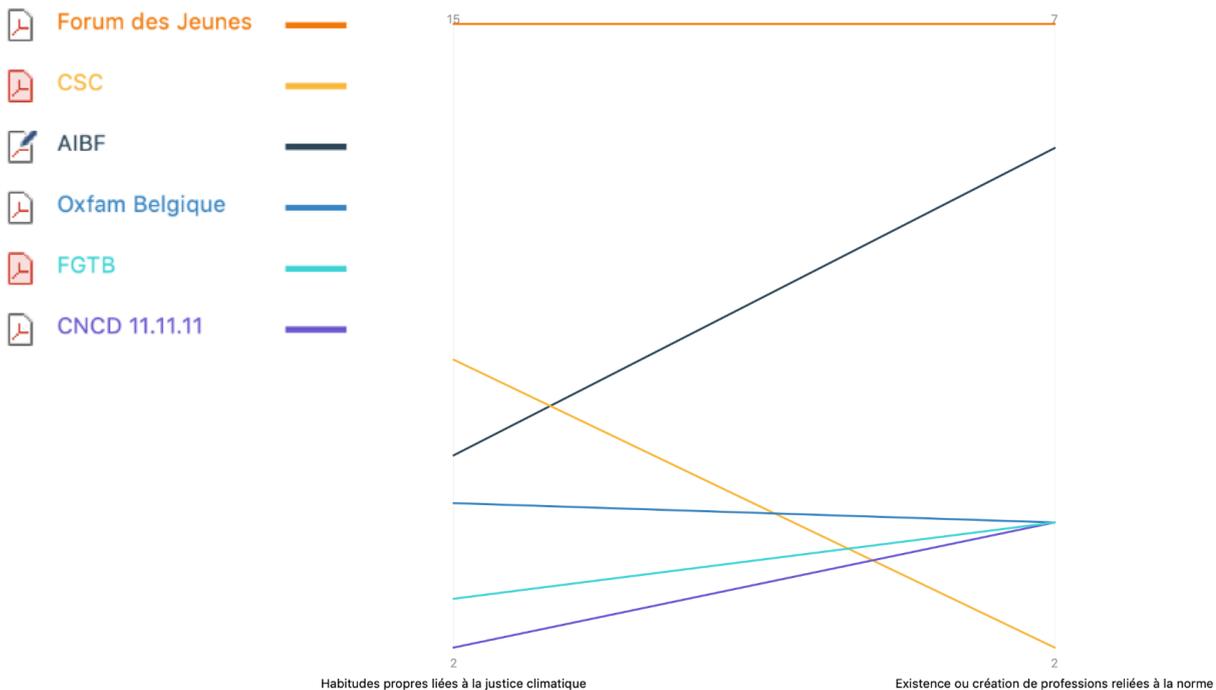


Illustration II : Fréquence des sous-codes habitudes propres liées à la justice climatique et existence et création de professions reliées à la norme.

Ce troisième graphique re-illustre de manière visuelle les liens existants entre les sous-codes *habitudes propres liées à la justice climatique* et *l'existence ou création de professions reliées à la norme*, en termes de fréquence de mobilisation de ces thématiques dans les entretiens. Il en ressort que le Forum de Jeunes mentionne davantage, les manières dont la justice climatique est intégrée dans leur cadrage, leur communication et leurs actions propres. Afin d'extraire le potentiel biais de la longueur différente des entretiens - augmentant la probabilité pour les acteurs de mobiliser plus (ou moins) certaines thématiques - nous allons comparer, en pourcentages, la couverture accordée à ces différents sous-codes au sein des différents entretiens. Là où le Forum des Jeunes mobilise la thématique d'*habitudes propres liées à la justice climatique* sur 10,53% de l'entretien, AIBF y accorde 8,58% du temps d'entretien. Les scores pour les autres acteurs sont aux alentours de 3% ou en dessous.

L'importance accordée à cet aspect du processus d'internalisation varie donc selon les acteurs, avec une forte prévalence au sein du Forum des Jeunes et d'AIBF.

2. Le rôle de la Coalition Climat dans la consolidation du mouvement

Un réseau opérationnel et fonctionnel

Une première lecture transversale des entretiens fait ressortir une appréciation positive - présente chez tous les acteurs interrogés - sur la Coalition Climat, aussi bien en ce qui concerne son fonctionnement interne que son efficacité et nécessité politique. Cette satisfaction est discernable de manière équivoque dans tous les entretiens : « le fait d'être dans ce type de coalition, la façon dont elle fonctionne relativement bien, a ouvert des champs du possible » (FGTB, p. 106), « on s'écoute et on s'entend » (CSC, p. 67)

« Et ça a aussi permis de sortir de ce dialogue de sourds où certains disaient « Il n'y a qu'à faire ça » et nous, on disait « Il faut que... » (...) Voilà, on a mis les deux tribus autour de la table autour de la table et on a discuté et ça a permis d'avoir une plateforme qui est cohérente. » (FGTB, p. 109)

Une répartition inégale des tâches

Un aspect de *fidélisation* au sein de la Coalition Climat est également la possibilité pour les différents acteurs membres du réseau de pouvoir s'investir à la hauteur de leur possible et de leur envie propre. Cet aspect peut être relié à la théorie des *normative multi-agent systems* (voir point IV.A.1.). Dans un système comparable à celui de la coalition, les acteurs endossent des rôles différents, qui entraînent une série de droits, d'obligations et de pouvoir (assimilé à de la légitimité en interne) et peuvent être « échangés » entre les acteurs membres du système. Cette attribution de différents rôles influe sur l'organisation du système : « les rôles composent la structure organisationnelle d'une institution et l'institution leur donne le pouvoir de coordonner de manière exogène son propre comportement » (Boella et Van Der Torre 2007, p.217, traduction libre).

« Mais donc, je trouve que c'est normal que tout le monde n'ait pas le même genre de rôle. C'est logique que les organisations qui, de base, ont d'office voulu mobiliser autour du climat, ce soit un peu ces organisations là qui s'investissent plus. » (Oxfam Belgique, p. 85)

« Je dirais, il y a une dizaine d'organisations qui sont au cœur du moteur, qui portent vraiment la coalition. Il y a un deuxième cercle (...), je dirais, de 20 à 30 organisations investies dans la coalition de manière plus passive. C'est des gens qui vont venir assister à des réunions, des organisations qui sont présentes aux assemblées générales, peut-être pas à toutes, qui vont venir régulièrement, qui vont mobiliser pour la manif annuelle en fonction de leurs forces, de leurs capacités, qui vont relayer les messages, etc. Et puis, il reste entre 60 et 70 organisations qui sont assez peu actives. Et pour moi, ce n'est pas un problème. » (CNCD 11.11.11, p. 98)

Au surplus, les acteurs les plus présents seraient ceux ayant « plus de temps plein pour travailler là-dessus » (Oxfam Belgique, p. 84). « Les plus grosses associations qui ont des gens payés sont un

peu le noyau de la coalition » (AIBF, p. 72). Les entretiens font apparaître l'existence d'un groupe central d'une quinzaine d'acteurs, dont le CNCD, Oxfam Belgique, Greenpeace Belgique, AIBF. Les autres acteurs sont mobilisés à certains moments clés - comme les Scouts et les associations de jeunesse lors des grandes marches, qui sont incités à diffuser les appels à la marche auprès de leurs publics cibles.

L'impact politique

Pensée historiquement pour coordonner ses membres lors des conférences internationales, la Coalition Climat poursuit ses activités de plaidoyer national et international et les acteurs interrogés soulignent tous leur satisfaction sur la manière dont ce volet des activités de la coalition se déroule. Les COP sont strictement réglementées et difficilement accessibles pour une large frange de la société civile. Ici encore, certains acteurs de la coalition disposent d'accès privilégiés aux espaces de négociation, notamment le CNCD, Greenpeace et le Forum des Jeunes qui servent « de porte voix (...) à la Coalition Climat et (...) peuvent rapporter à la délégation » (Forum des Jeunes, p.119). À l'échelle belge, la coalition produit régulièrement des mémorandums qui sont des documents reprenant les positions et recommandations - négociés conjointement entre les membres du groupe restreint, puis validés par le GT et la CA - des membres de la coalition sur une politique publique ou sur l'actualité politique.

« Le politique qui voudrait savoir quelle que soit sa couleur d'ailleurs, il veut savoir finalement que pense la société civile ? Il y a le mémorandum de la coalition au climat et (...) il y a tout, quasiment. C'est un truc qui fait déjà consensus, digéré par les différentes composantes de la société. » (CSC, p. 67)

« Depuis quatre ans, on a travaillé sur plein d'aspects pour lui donner une assise suffisamment solide. On a travaillé sur un mémorandum approfondi, alors qu'avant, le mémorandum de la Coalition Climat, c'était juste quelques grandes lignes. Maintenant, on a un mémorandum avec une centaine de propositions qui a demandé un an et demi de travail à nos membres, etc. » (CNCD 11.11.11, p. 95)

Un autre exemple du rôle de la Coalition Climat dans la diffusion d'un plaidoyer commun nous vient de la CSC : en amont du Green New Deal européen, la coalition s'est positionnée sur une réduction de 55% des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 (alors que les syndicats prévoient auparavant une réduction d'environ 40% et les ONG environnementalistes, une réduction de 65%). Par la suite, la CSC est allée défendre la revendication de la coalition, à la hauteur des 55%, au sein de la Confédération européenne des syndicats.

« Ça a percolé au niveau de la CSC et peut être plus intéressant encore, c'est que j'ai essayé de porter ça au niveau de la Confédération européenne des syndicats. (...) Je n'ai pas réussi à convaincre mes collègues directement. Et donc, il y a eu un comité exécutif et là, c'est Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC, est venue porter ça et a obtenu gain de cause. » (CSC, p.62)

La plus-value de la Coalition Climat se mesure également - pour les acteurs interrogés - dans l'efficacité politique qui découle du poids politique attribué à la coalition. L'interview avec le président de la Coalition Climat a pu éclairer davantage cet aspect :

« Donc que les Scouts ne soient pas à fond dans le travail de plaidoyer, ce n'est pas important pour moi. Mais par contre, que je puisse dire que je représente aussi les Scouts, la Ligue des familles flamandes, etc, ça me renforce dans mon plaidoyer et c'est très bien comme ça. » (CNCD 11.11.11, p. 99)

Ces approches différentes peuvent également aboutir à des tensions en interne de la Coalition, quand il s'agit notamment d'écrire les mémorandums, qui sont les outils clés du travail de plaidoyer politique entamé par les portes paroles de la Coalition (la présidence de la coalition et la présidence du GT plaidoyer politique). Un exemple mentionné dans plusieurs entretiens étaient les discussions autour de la position de la coalition sur la taxe carbone. Pour les syndicats, il s'agit d'une fausse bonne solution : « C'est encore mettre dans la tête des gens que l'écologie, ça veut dire taxé, ça veut dire payer, ça veut dire c'est plus cher. Donc c'est très mauvais d'un point de vue stratégique » (CSC, p. 69) L'argument soutenu par les syndicats consiste à mettre en cause l'impôt régressif qui impacte de manière disproportionnée les ménages les plus paupérisés, tandis que l'impact sur les ménages les plus aisés (qui ont une consommation d'autant plus élevée) est moindre. Après des débats difficiles qui auraient pu faire « implorer la coalition » (CNCD 11.11.11, p. 97), le mémorandum fait ressortir l'importance d'établir des prérequis de protection sociale quant à l'application d'une taxe carbone.

Le groupe de travail plaidoyer politique

L'ensemble des associations interrogées revêtent la qualité de membres du groupe de travail dédié à l'exercice du plaidoyer politique. Dans l'optique d'optimiser la réactivité et la capacité d'intervention de ce groupe dans le débat public, ce dernier dispose d'un *kern*, cercle restreint d'acteurs, parmi lesquels se retrouvent notamment le CNCD (qui détient la présidence de ce GT), qui mettent à disposition de la coalition une implication plus importante en terme de temps de travail dédié à la réflexion, l'écriture et la médiatisation du plaidoyer de la coalition.

Le groupe de travail actions-mobilisations

Le GT actions-mobilisations est structuré autour d'une présidence tournante, permettant à chaque association - disposant des moyens financiers et des ressources humaines nécessaires - de prendre le lead sur ce volet du travail de la coalition, chargé principalement de l'organisation des marches pour le climat, ayant lieu chaque année au mois de novembre - décembre. Nous notons ici que le CNCD a pris le rôle d'organisateur de la marche de décembre 2023, tandis qu'en 2022, c'était une organisation commune entre AIBF et Oxfam Belgique.

C. La convergence plus large des différents mouvements sociaux et acteurs constitutifs

Une analyse plus approfondie des dynamiques en interne de la Coalition Climat, sur base des entretiens, permet d'apporter une nuance quant à l'imprégnation de la justice climatique - comme norme unique - au sein des idées mises en avant par les acteurs. Nuage de mots à l'appui, cet outil visuel reprend la somme des différents sous-codes, tous entretiens confondus. Une taille plus grande indique une fréquence plus importante de ce code dans les segments codifiés. Les acteurs ont largement mis en avant la *création d'habitudes en interne de la Coalition Climat* (codifié 77 fois sur 432 codifications totales), comme notamment une organisation interne efficace, une répartition du travail en fonction du temps et des besoins de chaque acteur et la création d'un lieu de dialogue agréable. Bien qu'il soit en conséquence attendu que le *spillover de la justice climatique*, de l'objet social de la coalition, soit facilité par ce travail rapproché et ces rencontres facilitées, nous observons toutefois que c'est d'autant plus le *inter-movement spillover* qui se démarque de l'analyse des fréquences des codes (72 codifications pour seulement 27 codifications pour le spillover de la justice climatique).

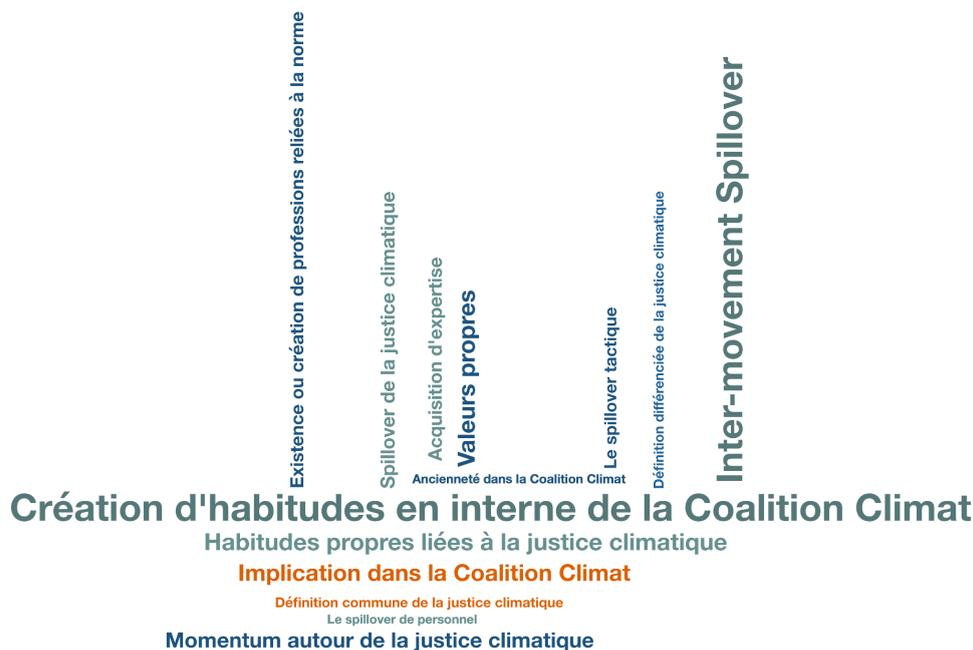


Figure I : Nuage de mots indiquant la fréquence de tous les codes pour tous les entretiens.

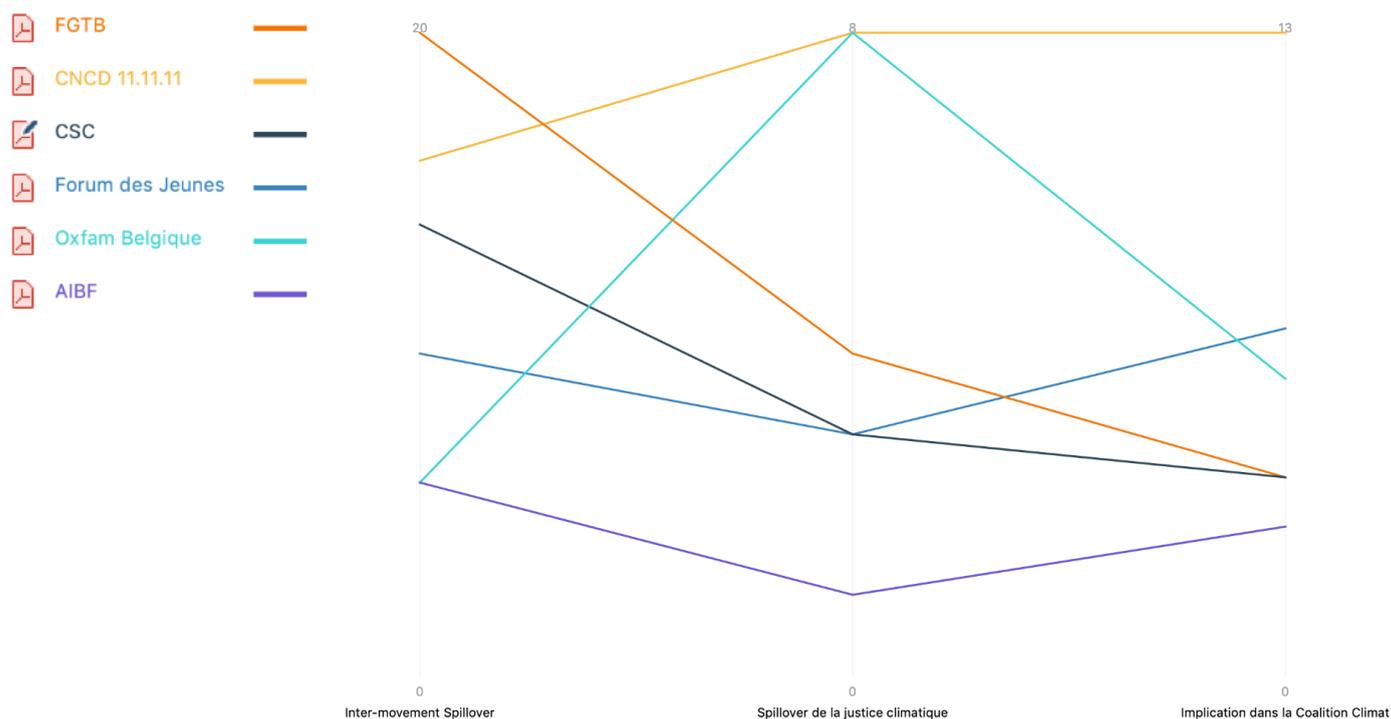


Illustration III : Fréquence des sous-codes inter-movement spillover, spillover de la justice climatique et implication dans la Coalition Climat pour tous les acteurs interrogés.

Ce graphique reflète - à nouveau - uniquement une tendance générale, permettant de pondérer les thématiques les plus importantes mises en avant par les acteurs lors des entretiens. En raison du biais de la longueur différente des interviews, la fréquence n'entre pas en considération. Toujours est-il que les courbes sont parlantes : pour 4 (FGTB, CSC, Forum des Jeunes, AIBF) des 6 acteurs, la pente est descendante entre les codifications liées au *inter-movement spillover* et celles liées au *spillover de la justice climatique*. Ces quatre acteurs estiment - à des degrés différents - qu'au sein de la Coalition Climat, il n'y a pas davantage de diffusion de la justice climatique que de diffusion d'idées propres à chaque acteur au sein du réseau. Seuls le CNCD et Oxfam Belgique inversent cette tendance : selon eux, la coalition servirait de ce fait à diffuser davantage la norme qui les relie tous, à savoir la justice climatique, que les idées normatives propres des différents acteurs (sans pour autant, que cette dernière forme de spillover soit absente dans la lecture opérée par le CNCD et d'Oxfam Belgique du travail en interne de la Coalition Climat). La phrase qui ressort est symbolique mais permet de cerner très bien les dynamiques internes (de chaque coalition d'associations) : « Tout le monde veut influencer la vie du collectif » (CNCD 11.11.11, p.95).

« L'avantage d'un tel instrument de coalition, c'est de dialoguer, d'instaurer un dialogue et donc on construit quelque chose qui est peut être plus cohérent que lorsque chacun vient avec sa revendication phare, mais qui ne tient pas compte d'autres et donc qui est fragilisé. » (FGTB, p.108)

En parlant des relations rapprochées entre mouvements sociaux créés grâce à la Coalition Climat : « Greenpeace a véritablement maintenant pris en compte la justice climatique, fin en tout cas la transition juste dans son plaidoyer et ça fait plaisir à voir. » (CSC, p. 56)

Sur les motivations de travailler au sein de la Coalition Climat avec différents mouvements sociaux : « Nous, je pense qu'on est là pour amener des droits humains. » (AIBF, p. 73)

« Ça a été très, très tendu à certains moments parce que tout le monde voulait tirer le mouvement climat et donc la coalition climat dans sa direction. » (CNCD 11.11.11, p. 96)

Un exemple pratique de l'imprégnation de nouveaux cadrages dans le travail de la Coalition Climat a été l'organisation de la marche pour le climat de 2022, pour laquelle Oxfam Belgique et AIBF ont, pour la première fois, pris le *lead* sur cette action. Quand il fallait définir la thématique de la marche, AIBF a notamment poussé pour que l'accent soit mis sur le droit à l'alimentation, et nos les droits des agriculteurs et agricultrices en tant que tel, car le droit à l'alimentation revêt du statut de droit humain (25e article de la déclaration universelle des droits de l'homme).

Il est cependant nécessaire d'apporter une nuance à cette analyse comme les frontières entre les différentes formes de *spillover* sont souvent très poreuses. En effet, la forte prévalence des codifications reliées à l'acquisition d'expertise, à la création d'habitudes propres à traiter de la justice climatique s'entremêlent - pour certaines parties - avec un *spillover* idéologique de la justice climatique. Les processus de cascade de la norme, suivie de l'internalisation auprès des acteurs interrogés, entraînent *de facto* un *spillover* de la justice climatique sur plusieurs points.

« Chaque année, en amont de la COP, on publie un plaidoyer très particulier en lien avec la jeunesse et en lien avec les thématiques qui sont traitées à la COP. Chaque année, on se rend compte qu'on va plus loin dans nos ambitions grâce à la Coalition Climat. » (Forum des Jeunes, p. 121)

« Je pense que s'il n'y avait pas la Coalition Climat, à Amnesty on aurait arrêté de travailler autant sur le climat. C'est parce qu'il y a la Coalition Climat qu'on travaille autant sur le climat aussi. » (AIBF, p. 75)

Cette citation d'AIBF illustre bien l'importance que la consolidation de la Coalition Climat a eu sur le *spillover* de la justice climatique au sein des acteurs ayant pourtant des objets sociaux différents. Tandis que d'autres acteurs, comme les syndicats, abordaient déjà les thématiques telles que le développement durable et la transition juste, la Coalition Climat a permis de créer un espace de socialisation, de plaidoyer politique et de coordination pour renforcer les actions en lien avec la justice climatique.

VI. Discussion

A. Interprétation des résultats au regard des hypothèses formulées

La première hypothèse interrogeait la perception d'une nécessité, d'une certaine «obligation morale», à se positionner sur les thématiques de justice internationale et de changement climatique, afin de maintenir une légitimité dans le débat public, qui investit plus ces questions. Le premier postulat consistait à dire que les marches pour le climat avaient renforcé cette perception. Il n'a pas été possible, dans le cadre de cette recherche, de questionner les acteurs - non-membres - de la coalition sur leur vécu quant à ces événements. Toutefois, dans le cadre donné, nous pouvons évaluer que les mobilisations massives pour le climat ont fait ressortir chez les initiateurs de la coalition (CNCD, Oxfam Belgique, CSC, FGTB) une volonté de consolider la structure interne. En effet, à la suite des marches pour le climat et du gain d'intérêt porté à la coalition, les acteurs au cœur de celle-ci ont démultiplié les opérations de restructuration interne (nouveau règlement d'ordre intérieur, nouvelle organisation des GT, intégration de la plateforme justice climatique du CNCD). Ces efforts ont décuplé leur temps investi dans la coalition. Le Forum des Jeunes, ainsi qu'AIBF, ont décrit avoir ressenti ce *momentum* et l'intégration à la coalition leur semblait évidente : « honnêtement, il n'y a pas trop eu de débat (de rejoindre - ou non - la coalition) » (Forum des Jeunes, p. 120). Bien que nous n'ayons pas mené une étude exhaustive sur la perception du momentum, nous avons intégré cette variable dans le sous-code lié à la cascade de la norme, ce qui nous permet de confirmer, pour les acteurs en jeu ici, cette hypothèse.

La seconde hypothèse consistait à dire que la Coalition Climat endossait un rôle de facilitateur de la structuration de différents mouvements sociaux autour de la justice climatique, et ce, surtout pour les mouvements sociaux dont l'objet social était le plus éloigné des préoccupations climatiques et de justice internationale. Ce qui ressort d'une mise en commun de l'état de l'art et des entretiens est que le facteur de l'acquisition d'expertise est mobilisé différemment par les acteurs interrogés : AIBF et le Forum des Jeunes, membres les plus récents interrogés, semblent y accorder davantage d'importance et témoignent d'une nécessité particulière d'avoir un contact privilégié avec l'expertise sur les questions climatiques et de justice que peuvent fournir la Coalition Climat et les acteurs plus accés sur ces thématiques. Pour les acteurs plus *anciens* la nécessité d'acquérir une expertise idéologique sur la justice climatique est mobilisé dans une moindre mesure. À la question, si leur vision et conceptualisation de la justice climatique avait évolué grâce à leur implication dans la coalition, Oxfam Belgique répond : «Alors, changée, non. Précisées peut-être. Non, écoute, changée, non. J'aurais tendance à dire qu'a priori, c'est plutôt la vision de la Coalition climat qui a été affinée par la manière dont chaque organisation a elle-même (...) défini la justice climatique. » (Oxfam Belgique, p. 106). Nous pouvons donc affirmer cette seconde hypothèse.

La troisième hypothèse intégrait l'aspect d'une responsabilité et implication différenciée des différents acteurs au sein de la Coalition Climat entraînant, selon le postulat de base, une imprégnation différée de la justice climatique au sein des cadrages, campagnes et actions propres des acteurs. Les entrepreneurs de la norme seraient donc plus enclins à dédier du temps de travail à la consolidation de la coalition, afin d'amplifier leur message politique propre, proche idéologiquement de la norme de la justice climatique. L'analyse des données permet ainsi de soulever une implication plus conséquente de certaines associations, dont notamment le CNCD dans le travail journalier de la coalition. Nous mesurons également un intérêt de tous les acteurs interrogés pour participer à l'élaboration du plaidoyer politique de la coalition, qui est perçu comme un outil majeur de la diffusion d'idées.

Cette hypothèse peut être reliée au concept théorique du «normative multi-agent system» qui est utile à la compréhension de l'implication variée des acteurs. Si dans le cadre d'un système à plusieurs agents, tels la coalition en question ici, chaque acteur peut interagir de manière plus libre avec la norme, il ressort de la théorie qu'« au fur et à mesure que les acteurs voisins sont exposés aux nouvelles normes, l'application sociale garantit l'acquisition et l'internalisation de ces normes. L'internalisation fait référence au changement de préférence entre l'ensemble des normes initiales de l'acteur et les normes nouvellement acquises.» (Hollander et Wu 2011, traduction libre). Il importe ici d'intégrer à la réflexion le second cadre d'analyse, à savoir le *spillover effect*. Dans le cas des acteurs de la coalition, il est à nuancer ici que le *spillover* d'idées propres semble prévaloir dans la conceptualisation idéologique de la coalition et que le sous-code d'intégration d'habitudes propres de la justice climatique ne dépasse pas l'intégration d'habitudes au sein de la Coalition Climat. La coalition est perçue comme un endroit, ayant facilité la diffusion des idées propres des acteurs auprès des autres membres. Ceci est exemplifié par l'imprégnation de la notion de la transition juste, au cœur du plaidoyer des syndicats, dans les revendications de Greenpeace Belgique : « Là, ce que j'ai vraiment noté, là où j'ai vécu, on sent que cette association là, pour ne pas la nommer, a véritablement maintenant pris en compte (...) la transition juste dans son plaidoyer et ça fait plaisir à voir » (CSC, p. 56).

Pour faire le pont entre les deux cadres théoriques, la justice climatique, en tant qu'idée normative, n'a pas « surpassé » les normes propres de la plupart des acteurs. La justice climatique, comme norme, n'est pas placée au-dessus des normes propres. Le *spillover* idéologique de la justice climatique n'est pas autant perçu comme étant l'objectif premier de la coalition. Il s'agit majoritairement, pour les acteurs, de faire transparaître dans le cadrage, les campagnes et les actions de la coalition leurs propres idées et tactiques. Ceci ne nous permet donc pas d'établir que l'internalisation de la norme, au sens strict tel que défini par Finnemore et Sikkink (1998) et Hollander et Wu (2011) est complètement abouti. Pour rappel, l'internalisation peut être définie

comme « un changement dans l'application des normes, qui passe des pressions externes aux désirs internes » (Hollander et Wu 2011, traduction libre).

Toutefois, les membres de Coalition Climat soulignent la plus-value que cette dernière peut avoir pour coordonner la société civile et amplifier l'impact politique de leurs actions. Il ressort des entretiens que les acteurs valorisent beaucoup l'espace de discussion, de débat et de mise en commun que propose la coalition. Nous avons pu faire transparaître cela grâce au sous-code de 2e rang *création d'habitudes au sein de la coalition*, qui recouvre une grande partie des segments codifiés. Comme illustré dans cet exemple : « Mais voilà, c'est pour dire que malgré nos visions et nos focus qui, a priori, sont quand même différents et qui parfois s'opposent, on arrive quand même à avoir ces points communs avec lesquels on est plus forts et on arrive à avoir une multitude de voix qui se rassemblent » (Forum des Jeunes, p.124).

B. Le pont entre la théorie et la pratique : une internalisation facilitée par le caractère intersectionnel de la justice climatique

Une lecture transversale entre l'état de l'art et les résultats des entretiens permet de postuler que le succès de la coalition est en partie dû au caractère intersectionnel que nous pouvons attribuer à la justice climatique. L'intersectionnalité est utilisée comme grille de lecture permettant de « comprendre comment les différentes formes d'inégalités sociales et de vulnérabilité s'interconnectent et se chevauchent. » (Amorim-Maia et al. 2022, p.3, traduction libre) L'intersectionnalité permet une approche complexe et complète, intégrant « la multiplicité des formes d'oppression qui opèrent sur de mêmes groupes ou individus et nécessitent de les prendre en compte de manière consubstantielle » (Lecerf Maulpoix et Le Donné 2017, p.70). Nous émettons l'idée qu'une lecture intersectionnelle d'une thématique offre aux acteurs de la société civile et du monde associatif et syndical plusieurs *portes d'entrées* dans la thématique en question. En guise d'exemple de ce propos, nous pouvons

Habituellement mobilisé au niveau des négociations inter-étatiques comme ligne directrice globale servant l'objectif de mettre en place une justice internationale, la littérature scientifique autour de la justice climatique s'attarde également sur l'imprégnation à d'autres échelles de politiques publiques étatiques, régionales ou communale, via le prisme de l'intersectionnalité. Un framework a de ce fait été développé pour engendrer une réflexion sur *les villes du futur*, qui, à travers notamment l'implémentation de politiques d'adaptation combattives contre les moteurs des injustices raciales et de genre et centrées sur des mécanismes de résilience urbaine, de développement d'une économie locale auprès des populations précarisées pourraient amener plus de justice aussi bien climatique que sociale (Amorim-Maia et al. 2022) Ces différentes études permettent d'illustrer comment la justice climatique, à travers une lecture intersectionnelle des différentes vulnérabilités et juxtapositions de vulnérabilités auxquelles les catégories de personnes sont confrontées, pourrait être mobilisée par de

nouveaux acteurs et à des échelles variées. Un appel a d'ailleurs été lancé par des chercheurs et chercheuses en 2023 afin de promouvoir l'inclusion du prisme de l'intersectionnalité dans les recherches scientifiques sur la justice climatique, stipulant une multitude de liens théoriques (zoom sur les populations marginalisées, théorie radicale au cœur des études,...) et méthodologiques (méthodes qualitatives, interdisciplinarité accrue) entre ces deux domaines de recherche (Mikulewicz et al. 2023).

Ainsi, nous soumettons le propos que la justice climatique est pensée, ou en tout cas permet d'être pensée, pour être applicable de manière très large - et ainsi être approchée par une multitude d'acteurs politiques et sociaux sensibles aux questions d'équité, environnementales, climatiques et sociales. Pour remettre le contexte belge au cœur de cette discussion, nous soulevons à nouveau la diversité des acteurs membres de la Coalition Climat. Si plusieurs mécanismes élaborés collectivement ont permis de faciliter l'implication à des degrés variés, il reste notable que plus de 100 acteurs de la société civile se soient retrouvés au sein d'une même coupole.

C. Limites de la recherche

Une première limite déjà mentionnée de ce travail est la taille de l'échantillon et l'absence d'acteurs issus des autres familles membres de la Coalition Climat. Ainsi, nous regrettons particulièrement l'absence de la famille *mouvements citoyens pour le climat*, de laquelle font partie des associations impliquées de manière déterminante dans les premières grandes marches pour le climat, dont l'ampleur a propulsé la justice climatique au sein des discussions des mouvements sociaux gravitant déjà autour des questions environnementales, climatiques ou sociales. Cependant, ce mémoire permet d'illustrer les grands axes de l'imprégnation de la justice climatique au sein du cadrage, des campagnes et des actions menées par Amnesty International Belgique francophone, Oxfam Belgique, le CNCN, la CSC, la FGTB et le Forum des Jeunes. En ce sens, il est possible de lire, dans les grandes lignes, les différentes étapes du processus d'implémentation de la norme - depuis son émergence, à la cascade et jusqu'à l'internalisation partielle auprès de ces acteurs.

Ensuite, il importe de rappeler qu'en raison de l'ampleur limitée du travail, il n'était pas possible d'effectuer une analyse de l'imprégnation de la justice climatique dans l'intégralité des mouvements sociaux belges. Quelques pistes qui auraient pu être explorées dans le cadre d'une recherche plus élargie sont une analyse des discours étendue de la justice climatique et des terminologies liées au sein des médias, des discours politiques et des mouvements sociaux constitués d'acteurs non-membres de la Coalition Climat. Afin d'aboutir à une lecture complète permettant de jauger le relatif degré d'imprégnation et d'internalisation de la justice climatique dans les discours et pratiques de la société civile de manière plus vaste, il advient de s'attarder aussi sur des acteurs dont les objets sociaux sont les plus éloignés de la justice climatique. Cette recherche a donc fait le pari de zoomer sur les

pratiques individuelles et collectives de 6 acteurs de mouvements sociaux qui, suite à leurs ancrages idéologiques propres, étaient initialement relativement audibles aux revendications qui découlent de la définition établie de la justice climatique.

De plus, ce mémoire s'est basé sur une méthode de recherche ancrée dans la sociologie des mouvements sociaux avec une mobilisation des concepts de norme, de rôles et de *spillover*. Ces approches ont permis une lecture à la fois individuelle des acteurs interrogés et collective des dynamiques en jeu. Or, le léger remaniement du cadre d'analyse de Finnemore et Sikkink peut présenter une limite méthodologique suite au caractère iconoclaste qu'il revête. En effet, nous avons retiré la dimension internationale du *norm life cycle*, pourtant partie prenante dans la construction de celui-ci. Bien que les enjeux inter-étatiques aient été retirés de notre cadre méthodologique, nous estimons que grâce à la définition des mouvements sociaux comme évoluant en fonction des autres mouvements sociaux de leur communauté, nous avons pu artificiellement mimer l'écosystème relationnel international.

VII. Conclusion

Face à l'urgence climatique et à des inégalités sociales de plus en plus visibles, des mouvements sociaux de toutes sortes, à travers une société civile vocale et organisée, se sont intéressés à ce qui est présenté comme le défi du 21^{ème} siècle : le réchauffement climatique. Si aujourd'hui, le tissu associatif, partisan et syndical est partiellement imprégné de ces questions, les cadrages proposés diffèrent : il existe, en fonction des appartenances idéologiques, des divergences sur les méthodes et les outils à mettre en œuvre pour répondre à *la question du siècle*. Sur une série de questions clés pour faire face à ce défi - quelle transition énergétique ? comment répartir de manière "juste" les pertes et préjudices ? - les analyses diffèrent entre les acteurs sur les manières d'y arriver. Cela traduit plus globalement des visions du monde aux antipodes, par exemple entre les personnes qui défendent avec ferveur le technosolutionnisme et les adeptes de la décroissance. Il devient évident que des divergences persistent. Toutefois, une nouveauté de la dernière décennie et des années en cours est qu'une multitude d'acteurs commencent à se positionner sur les thématiques en lien avec le climat, l'environnement et les questions de justice.

Le questionnement posé initialement interroge *comment le concept de justice climatique s'est imprégné dans les mouvements sociaux en Belgique*. Pour y répondre, nous avons parcouru l'histoire conceptuelle de la justice climatique, nous nous sommes intéressé·e·s aux dynamiques qui ont émergé lorsque des mouvements sociaux différents se sont rencontrés. Pour cela, une approche qualitative a été retenue et six acteurs membres de la Coalition Climat ont été interrogés.

La justice climatique est un concept auquel nous avons rattaché une lecture normative afin d'identifier les étapes et les degrés d'imprégnation de la norme auprès des différents acteurs en question. Il a de ce fait été nécessaire d'adapter l'échelle (nationale et non internationale) et les acteurs en jeu (ici les membres d'une coalition, et pas les États) du cadre d'analyse de Finnemore et Sikkink. Cette interprétation normative a été essentielle pour décrire le récit de l'imprégnation de la justice climatique qui est passée par une émergence, puis une cascade et une internalisation partiellement aboutie.

L'émergence de la norme, telle que comprise ici, nous a permis d'affirmer que la famille Nord-Sud a joué, en interne de la coalition, le rôle d'entrepreneur de la norme. Toutefois, les syndicats étaient présents dès le lancement de la coalition, mais n'ont pas centralisé leur cadrage, campagnes et actions en interne de la coalition et dans leurs propres institutions autour de la diffusion de la justice climatique, en tant que telle. Nous avons argumenté que la cascade de la norme s'est opérée suite à la perception d'une nécessité de prendre en compte le momentum créée par la société civile et de se positionner sur la norme émergente. Pour ensuite l'institutionnaliser définitivement en interne d'un réseau d'acteurs regroupés autour de la volonté d'œuvrer pour une imprégnation maximale de la norme. Les leviers centraux que la coalition mobilise sont d'un côté les marches annuelles pour le climat et la coordination de ses membres lors des COP et d'un autre côté, le travail de plaidoyer politique entrepris par le noyau de la coalition au nom de celle-ci. Notre étude a permis de soulever les divergences qui persistent dans l'implication individuelle de ces acteurs dans la mobilisation propre qu'ils font de la justice climatique. Malgré les efforts de certains acteurs, dont notamment le Forum des Jeunes et Oxfam Belgique, qui ont, grâce à l'expertise acquise au sein de la coalition, mis en œuvre des campagnes individuelles traitant de la justice climatique⁴, la plupart ne construisent pas - ou plus⁵ - de campagnes propres sur la justice climatique.

L'état actuel de l'imprégnation de la justice climatique au sein des acteurs étudiés ne permet pas d'estimer que la norme soit internalisée par tous les acteurs. L'internalisation s'est opérée au sein de la coalition, qui est devenue « un interlocuteur sur la thématique du climat (...) incontournable à l'heure actuelle » (Oxfam Belgique, p. 80).

En intégrant le cadre théorique du *spillover effect*, nous avons pu conclure qu'en règle générale, la coalition était davantage utilisée pour diffuser les cadrages propres des acteurs. Ceci nous permet de remobiliser le concept *cross-fertilization process*, partie prenante de l'analyse du *spillover* entre

⁴ cf. Le cycle de rencontres sur la justice climatique du Forum des Jeunes, les campagnes annuelles sur la justice climatique d'Oxfam Belgique.

⁵ Le CNCND n'a plus fait de campagne de longue durée sur la justice climatique depuis leur dernière datant de 2013 à 2015. Cependant, ils investissent leur énergie et leur temps dans la consolidation de la coalition pour y diffuser la justice climatique.

mouvements sociaux. Au sein de la coalition et dans leurs propres associations, les acteurs ont adopté mutuellement des éléments de langage⁶, de cadrage⁷ et des méthodes d'actions⁸, les uns des autres.

Cette recherche a analysé l'imprégnation de la justice climatique dans les mouvements sociaux idéologiquement proches des questions environnementales, sociales ou climatiques. L'intérêt de ce focus nous vient de la structuration croissante des acteurs dans des coalitions thématiques, surtout transnationales, afin de diffuser leur normes. La Coalition Climat, à l'échelle belge, se démarque par la diversité de ses membres, permettant de mobiliser en masse et de faire du plaidoyer politique en représentant une frange importante de la société civile.

Il n'y a donc pas de chemin unique et linéaire permettant d'expliquer l'imprégnation de la justice climatique dans les cadrages, campagnes et actions de différentes ONG et syndicats, chaque acteur ayant ses propres intérêts, objets sociaux, cadrages et rôles à jouer. Ce qui a pu être constaté, c'est que la justice climatique est bien imprégnée dans ces mouvements sociaux belges, comme dans beaucoup d'autres pays et que certains facteurs, dont principalement la constitution et l'investissement dans la durabilité d'une large coalition, ont permis d'accélérer la constitution d'un véritable mouvement de la justice climatique. « Ça fait boule de neige, (...). Il y a une espèce de co-construction d'un discours politique qui est vraiment importante et vraiment exemplaire » (CSC, p. 65).

L'ouragan Katrina a mis en lumière la nécessité d'aller au-delà d'une lecture fondée sur les injustices environnementales. S'est ensuite constitué un mouvement global pour la justice climatique, qui se décline en différentes branches, qui sont, pour certaines citoyennes et plus radicales dans leurs méthodes et pour d'autres plus structurées autour d'une panoplie d'acteurs traditionnels, organisées au sein de coalitions. Katrina, les inondations en Belgique et l'exploitation des ressources du Sud bien illustrés par le projet de pipeline EACOP en Ouganda et en Tanzanie : ces différentes réalités et événements ont marqué le mouvement global de la justice climatique. Naomi Klein synthétise parfaitement dans une interview l'importance de placer une lecture globale et intersectionnelle au cœur des réflexions sur la justice climatique :

« Je considère toujours la justice climatique comme une activité multitâche. Nous vivons une époque de crises multiples qui se chevauchent : nous avons une urgence sanitaire, une urgence en matière de logement, une urgence en matière d'inégalité, une urgence en matière d'injustice raciale et une urgence en matière de climat. Nous avons besoin de réponses qui soient véritablement intersectionnelles. Et si, tout en décarbonisant et en créant un monde moins pollué, nous construisions une société beaucoup plus juste sur plusieurs fronts ? » (De Trenqualye, 2023, p.1, traduction libre)

⁶ cf. L'intégration d'un sous-chapitre sur la transition juste dans le mémorandum de la coalition et dans les revendications de certains acteurs de la coalition, dont Greenpeace Belgique.

⁷ cf. La marche pour le climat organisée par Oxfam Belgique et AIBF sous le thème du droit à l'alimentation (au lieu de la thématique des droits des paysans et paysannes).

⁸ cf. L'investissement massif de la Coalition Climat dans l'organisation des marches pour le climat, suite au succès des premières marches organisées par les mouvements citoyens.

VIII. Bibliographie

- Amnesty International Belgique francophone. 2018. « Statuts d'Amnesty International Belgique francophone ». https://www.amnesty.be/IMG/pdf/statuts_2018_.pdf.
- . 2019. « Règlement d'ordre intérieur d'Amnesty International Belgique francophone ». https://www.amnesty.be/IMG/pdf/2019_re_glement_d_ordre_inte_rieur_aibf.pdf.
- Amorim-Maia, Ana T, Isabelle Anguelovski, Eric Chu, et James Connolly. 2022. « Intersectional climate justice: A conceptual pathway for bridging adaptation planning, transformative action, and social equity ». *Urban Climate* 41: 101053.
- Aunio, Anna-Liisa, et Suzanne Staggenborg. 2011. « Transnational Linkages and Movement Communities: Transnational Linkages and Movement Communities ». *Sociology Compass* 5 (5): 364-75. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2009.00249.x>.
- « Bali Principles of Climate Justice ». 2002. <http://www.ejnet.org/ej/bali.pdf>.
- Benford, Robert D., et David A. Snow. 2000. « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment ». *Annual Review of Sociology* 26 (1): 611-39. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.26.1.611>.
- Boella, Guido, et Leendert Van Der Torre. 2007. « The Ontological Properties of Social Roles in Multi-Agent Systems: Definitional Dependence, Powers and Roles Playing Roles ». *Artificial Intelligence and Law* 15 (3): 201-21. <https://doi.org/10.1007/s10506-007-9030-8>.
- Bulkeley, Harriet, Gareth AS Edwards, et Sara Fuller. 2014. « Contesting climate justice in the city: Examining politics and practice in urban climate change experiments ». *Global Environmental Change* 25: 31-40.
- Cassegård, Carl, et Hakan Thörn. 2017. « Climate justice, equity and movement mobilization ». In *Climate Action in a Globalizing World - Comparative Perspectives on Environmental Movements in the Global North*, 278. London: Routledge, Taylor & Francis Group.
- Chatterton, Paul, David Featherstone, et Paul Routledge. 2013. « Articulating Climate Justice in Copenhagen: Antagonism, the Commons, and Solidarity ». *Antipode* 45 (3): 602-20. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2012.01025.x>.
- CNCD 11.11.11. 2018a. « Règlement d'ordre intérieur du CNCD 11.11.11 ». <https://www.cncd.be/-gestion-ethique-finances-transparence->.
- . 2018b. « Statuts du CNCD 11.11.11 ». <https://www.cncd.be/-gestion-ethique-finances-transparence->.
- . 2022. « Charte politique du CNCD-11.11.11 ». https://www.cncd.be/IMG/pdf/2022-06-_charte-politique-cncd-11.11_11.pdf.
- Coalition Climat. 2018. « Règlement d'ordre intérieur ». <https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/ROI%20Coalition%20Climat%20.pdf>.
- Confédération des Syndicats chrétiens. 2020. « Rapport d'activités septembre 2018 - juin 2020 ». https://www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/5000-over-het-acv-a-propos-de-la-csc/5000-missie-mission/rapport-d-activit-s-csc-2018-2020.pdf?sfvrsn=ef40845a_16.
- De Trenqualye, M. (2023, 16 mars). 'It's inequality that kills' : Naomi Klein on the future of climate

justice. *the Guardian*.

<https://www.theguardian.com/books/2023/feb/13/its-inequality-that-kills-naomi-klein-on-the-future-of-climate-justice>

Della Porta, Donatella, et Louisa Parks. 2014. « Framing processes in the climate movement: From climate change to climate justice ». *Routledge handbook of the climate change movement*, 19-30.

Evans, Geoff. 2010. « A rising tide: Linking local and global climate justice ». *Journal of Australian Political Economy, The*, n° 66: 199-221.

Fédération Générale du Travail de Belgique. 2023. « Un peu d'histoire ». 2023.
<https://fgtb.be/un-peu-d-histoire->

Finnemore, Martha, et Kathryn Sikkink. 1998. « International norm dynamics and political change ». *International organization* 52 (4): 887-917.

Forum des Jeunes. 2021. « Règlement d'ordre intérieur du Forum des Jeunes ASBL ».
<https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2021/08/ROI-FJ-Juin-2021-annexes-.pdf>.
———. 2022. « Rapport d'activité du Forum des Jeunes pour l'année 2022 ».
<https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/02/Forum-des-Jeunes-rapport-dactivite-2022.pdf>.

Gach, Evan. 2019. « Normative Shifts in the Global Conception of Climate Change: The Growth of Climate Justice ». *Social Sciences* 8 (24): 1-18.

Gach, Evan. 2020. « The Evolving Conception of Climate Change: The Growth of Climate Justice and the Role of Transnational ENGO Networks ». Graduate School of Environmental Studies, Nagoya University.

Godard, Olivier. 2016. *La justice climatique mondiale*. La découverte.

Greenpeace Belgique. 2023. « « Le climat et la justice sociale sont intimement liés » ». 2023.
<https://www.greenpeace.org/belgium/fr/blog/51887/le-climat-et-la-justice-sociale-sont-intiment-lies/>.

Hadden, Jennifer. 2014. « Explaining Variation in Transnational Climate Change Activism: The Role of Inter-Movement Spillover ». *Global Environmental Politics* 14 (2): 7-25.
https://doi.org/10.1162/GLEP_a_00225.

Hadden, Jennifer, et Lorien Jasny. 2017. « The Power of Peers : How Transnational Advocacy Networks Shape NGO Strategies on Climate Change ». *British Journal of Political Science* 49: 637-59. <https://doi.org/doi:10.1017/S0007123416000582>.

Haeringer, Nicolas. 2019. « Justice climatique : une Europe désobéissante et déterminée ». *Alternatives Non-Violentes* N° 190 (1): 4-6. <https://doi.org/10.3917/anv.190.0004>.

Hajer, Maarten, et Wytse Versteeg. 2005. « A decade of discourse analysis of environmental politics: Achievements, challenges, perspectives ». *Journal of environmental policy & planning* 7 (3): 175-84.

Hollander, Christopher D., et Annie S. Wu. 2011. « The Current State of Normative Agent-Based Systems. » *Journal of Artificial Societies & Social Simulation* 14 (2): 11-11.

Keck, Margaret E, et Kathryn Sikkink. 1999. « Transnational advocacy networks in international and

- regional politics ». *International social science journal* 51 (159): 89-101.
- Khagram, Sanjeev, James V Riker, et Kathryn Sikkink. 2002. « From Santiago to Seattle: Transnational advocacy groups restructuring world politics ». *Restructuring world politics*, 3-23.
- Knops, Louise, et Maxime Gaborit. 2022. « Climat (marches, grèves) ». In *DicoPart*. DicoPart GIS.
- Laigle, Lydie. 2019. « Justice climatique et mobilisations environnementales ». *VertigO* 19 (1).
- Lajarthe, Fanny. 2020. « Désobéir en masse pour la justice climatique: Retours sur Ende Gelände ». *EcoRev*, n° 1: 61-74.
- . 2022. « Construire un mouvement de justice climatique grassroots: Une enquête dans des organisations et des réseaux d'activistes européen. ne. s ».
- Lecerf Maulpoix, Cy, et Margaux Le Donné. 2017. « Sensibilités climatiques entre mouvances écoféministes et queer ». *Multitudes*, n° 2: 66-74.
- Legrand, Geoffrey. 2022. « Participation aux marches pour le climat en Belgique. Une illustration de la migration de l'autorité chez les jeunes ». *Educatio: la revue scientifique des pédagogies chrétiennes* 12.
- Martelli, Jean-Thomas. 2019. « The Spillovers of Competition: Value-based Activism and Political Cross-fertilization in an Indian Campus ». *South Asia Multidisciplinary Academic Journal*, n° 22 (décembre). <https://doi.org/10.4000/samaj.6501>.
- Martinez-Alier, Joan, Leah Temper, Daniela Del Bene, et Arnim Scheidel. 2016. « Is There a Global Environmental Justice Movement? » *The Journal of Peasant Studies* 43 (3): 731-55. <https://doi.org/10.1080/03066150.2016.1141198>.
- Meyer, David S., et Sidney Tarrow. 1998. « A Movement Society : Contentious Politics for a New Century ». In *The Social Movement Society - Contentious Politics for a New Century*, 282. Oxford: Rowman & Littlefield Publishers, INC.
- Meyer, David S, et Nancy Whittier. 1994. « Social movement spillover ». *Social problems* 41 (2): 277-98.
- Michel, Didier. 2021. « De la justice climatique à la loi sur le changement climatique: la non-prise en compte de la protection des plus vulnérables dans le contexte mauricien ». *Revue juridique de l'Océan Indien*, n° 31: 247-57.
- Michelot, Agnès. 2016. « La justice climatique et l'Accord de Paris sur le climat ». *Revue Juridique de l'Environnement* 41 (1): 71-79.
- Mikulewicz, Michael, Martina Angela Caretta, Farhana Sultana, et Neil JW Crawford. 2023. « Intersectionality & Climate Justice: A call for synergy in climate change scholarship ». *Environmental Politics*, 1-12.
- Misonne, Delphine, Marta Torre-Schaub, et Amélie Adam. 2023. « Chronique sur la justice climatique en Europe (2015-2022) ». *Revue trimestrielle des droits de l'Homme* N° 134 (2): 453-80. <https://doi.org/10.3917/rtdh.134.0453>.
- Mohai, Paul, David Pellow, et J Timmons Roberts. 2009. « Environmental justice ». *Annual review of environment and resources* 34: 405-30.

- Mullen, Casey, et Patricia Widener. 2022. « Dissonance between Framing & Acting for Climate Justice ». *Local Environment* 27 (5): 586-604.
<https://doi.org/10.1080/13549839.2022.2048257>.
- Ollitrault, Sylvie. 2018. « Les ONG, des *outsiders* centraux des négociations climatiques ? » *Revue internationale et stratégique* 109 (1): 135. <https://doi.org/10.3917/ris.109.0135>.
- Oxfam Belgique. 2021. « Plan stratégique 2021-2027 d'Oxfam Belgique ». <https://oxfambelgique.be/sites/default/files/inline-files/Plan%20Strat%C3%A9gique%20Oxfam%20Belgique%202021%202027.pdf>.
- . 2023. « Nous sommes Oxfam ». 2023.
<https://oxfambelgique.be/oxfam-pour/nous-sommes-oxfam>.
- Reitan, Ruth, et Shannon Gibson. 2012. « Climate Change or Social Change? Environmental and Leftist Praxis and Participatory Action Research ». *Globalizations* 9 (3): 395-410.
<https://doi.org/10.1080/14747731.2012.680735>.
- Rosert, Elvira. 2019. « Norm Emergence as Agenda Diffusion: Failure and Success in the Regulation of Cluster Munitions ». *European Journal of International Relations* 25 (4): 1103-31.
<https://doi.org/10.1177/1354066119842644>.
- Sikkink, Kathryn. 1998. « Transnational politics, international relations theory, and human rights ». *PS: Political Science & Politics* 31 (3): 517-23.
- « Site Internet de la Confédération des Syndicats chrétiens ». s. d.
<https://www.lacsc.be/la-csc/qui-sommes-nous/mission>.
- Soule, Sarah A. 2004. « Diffusion Processes within and across Movements ». In *The Blackwell Companion to Social Movements*, édité par David A. Snow et Hanspeter Kriesi, 294-310. Blackwell Publishing Ltd.
- Thissen, Rebecca. 2022. « COP27 : LA JUSTICE CLIMATIQUE S'IMPOSE DANS LES NÉGOCIATIONS... MAIS À QUEL PRIX ? » 2022.
<https://www.cncd.be/COP27-La-justice-climatique-s>.
- Thörn, Hakan, Carl Cassegård, Linda Soneryd, et Åsa Wettergren. 2017. « Climate action in a globalizing world ». In *Climate Action in a Globalizing World - Comparative Perspectives on Environmental Movements in the Global North*, 278. London: Routledge, Taylor & Francis Group.
- Tsayem Demaze, Moïse, et Claire Philippe. 2022. « Repères et caractéristiques épistémiques de la justice climatique ». *Natures Sciences Sociétés* 30 (1): 14-30.
<https://doi.org/10.1051/nss/2022016>.
- Van Nuffel, Nicolas. 2021. « « Au sein du mouvement climat, seule une petite partie des jeunes s'est politisée » ». *Revue Politique*, 2021.
<https://www.revuepolitique.be/au-sein-du-mouvement-climat-seule-une-petite-partie-des-jeunes-sest-politisee/>.
- Whittier, Nancy. 2004. « The consequences of social movements for each other ». *The Blackwell companion to social movements*, 531-51.

IX. Annexes
A. Guide d'entretien

Module 1 : Présentation et situation de la personne interviewée

1 - Pouvez-vous vous présenter ?

Sous-questions :

- *Dans quel(le) association/mouvement/syndicat êtes-vous ?*
- *Quel poste y occupez-vous ?*
- *Quel poste occupez-vous au sein du CA de la coalition climat ?*
- *Comment en êtes-vous arrivés à occuper ces postes ?*

2 - Quel est votre parcours professionnel ?

Sous-questions :

- *Depuis combien de temps travaillez-vous dans votre association de base ?*
- *Depuis combien de temps siégez-vous au nom de votre association/mouvement/syndicat de base dans le conseil d'administration de la coalition climat ?*
- *Avez-vous des expériences professionnelles antérieures grâce auxquelles vous avez été amenés à traiter de près ou de loin des questions liées à la justice climatique ?*

Module 2 : Conceptualisation de la justice climatique

1- Comment définiriez-vous la justice climatique ?

Sous-questions :

- *Lorsque vous entendez le mot "justice climatique", qu'est-ce que cela vous évoque ?*
- *Quand on parle de justice climatique, à quoi cela vous fait penser ?*

2- Est-ce que dans votre activité professionnelle vous êtes souvent amenés à avoir des réflexions autour de la justice climatique ?

Sous-questions :

- *Est-ce que c'est un sujet dont vous traitez dans votre activité professionnelle ?*
- *Qu'est-ce qui a changé dans votre travail depuis les mobilisations pour le climat et surtout depuis l'émergence de la justice climatique comme concept clé ?*
- *conception JC changée*

Module 3 : Place de la justice climatique dans les pratiques des associations de base

1- Est-ce que vous pouvez définir l'objet social de votre association/mouvement/syndicat ?

Sous-questions :

- *De quelle "famille" faites-vous partie ? (Climat, Jeunes, Syndicats et mouvements associés, Droits humains) - (se base sur le groupement fait par la coalition climat)*
- *Quelles sont les campagnes phares que vous menez ?*
- *Quelles actions déployez-vous habituellement ? Comment diriez-vous que votre agenda est réparti dans une semaine type ?*
- *Comment diriez-vous que votre agenda hebdomadaire est réparti ?*
- *Pourquoi les campagnes que vous menez sont importantes ?*
- *Quel est le rôle des campagnes que vous menez sur la justice climatique ?*

2- Comment cela s'est fait que votre association/mouvement/syndicat ait rejoint la coalition climat ?

Sous-questions :

- *Depuis quand votre association/mouvement/syndicat est membre de la coalition ?*
- *Quels ont été les incitants/motivations à rejoindre la coalition ?*
- *Est-ce qu'il y a eu des débats en interne sur la participation à la coalition ? Est-ce qu'il y a eu des avis diversifiés ou est-ce que la décision s'est prise de manière plus ou moins unanime ? Est-ce que cela a été discuté ?*
Est-ce que vous vous souvenez des débats qui ont eu lieu en interne au moment de rejoindre la coalition/au moment de la création de la coalition ?
- *En tant qu'association ayant un objet social différent de celui de la coalition, comment expliquez-vous votre volonté à la rejoindre ?*

3- Intégrez-vous les réflexions construites au sein de la coalition climat dans vos réflexions, actions et campagnes en interne de votre association/mouvement/syndicat de base ? Si oui, comment ?

Sous-questions :

- *Est-ce que vos actions et campagnes indépendantes de la coalition s'axent (occasionnellement - jamais - souvent) autour de la justice climatique ?*
- *Est-ce que vos campagnes indépendantes de la coalition intègrent une réflexion autour de la justice climatique ? Si oui, comment ?*
- *Est-ce que vous faites des liens entre votre objet social et la justice climatique dans vos campagnes indépendantes de la coalition ?*
- *Combien de personnes en interne travaillent avec vous sur la thématique ?*

4- Est-ce que vous intégrez déjà la justice climatique dans vos réflexions, campagnes et actions en interne de votre association/mouvement/syndicat avant de rejoindre la coalition climat ?

Sous-questions :

- *Est-ce que le fait de rejoindre la coalition a fait évoluer vos réflexions en interne ?*
- *Est-ce que les questions climatiques étaient déjà abordées avant de rejoindre la coalition climat ?*
- *Est-ce que vous avez remarqué des changements dans la manière d'aborder les questions climatiques depuis que vous avez rejoint la coalition ?*

Module 4 : Analyse des réseaux

1- Comment se déroule votre travail au sein du Conseil d'administration de la coalition climat ?

Sous-questions :

- *À quelle fréquence ont lieu les travaux (réunions) du CA ?*
- *Quelle forme prennent vos réunions ? Comment se préparent les projets ?*
- *Qui s'occupe de la mise à l'agenda des différents points ?*
- *Quel type de décisions est-ce que vous prenez en interne du CA ?*
- *Quel est le processus pour rejoindre le CA en tant qu'association membre ?*
- *Qu'est-ce qui a changé dans votre emploi du temps depuis que vous êtes membres du CA ?*
- *Est-ce qu'en interne du CA, vous observez des positions divergentes entre membres ? Si oui, comment sont-elles gérées ?*
- *Comment se répartit la prise de parole ?*

2- Comment les différentes associations membres de la coalition climat interagissent-elles entre elles ?

Sous-questions :

- *Etes-vous membre d'un GT de la coalition ? Si oui, lequel ?*
 - *Quelles ont été vos motivations à rejoindre ce GT ?*
- *À quelle fréquence ont lieu les assemblées générales ?*
- *Est-ce que vous remarquez que les membres sont majoritairement présents ?*
- *Quel est le rôle de chaque "famille" d'associations dans la coalition ?*
- *Comment se répartit la prise de parole ?*
- *Est-ce qu'il y a des acteurs qui apportent davantage d'input dans la coalition ? Si oui, qui sont-ils ?*
- *Comment se prennent les décisions relatives aux actions et campagnes menées ? Est-ce que la direction que prennent les réflexions, actions et campagnes se construit collectivement entre tous les membres ?*
- *Comment se préparent les réflexions en interne ?*

B. Entretien n°1 - CSC

Lena Bertemes Lalia (L.B.) : Un très grand merci de répondre à mes questions ce matin. Juste pour contextualiser en une minute, je fais un mémoire sur la diffusion du principe de justice climatique dans les mouvements sociaux en Belgique, avec un focus sur la coalition climat qui regroupe plus 90 associations sur la thématique. Je suis très contente de pouvoir parler avec vous aujourd'hui de tout ça. Ma méthodologie, c'est sur la sociologie des mouvements sociaux et l'effet de diffusion du concept de justice climatique. L'entretien, c'est principalement quatre modules, dont deux modules un peu introductifs et surtout deux parties un peu plus longues sur votre association de base, votre syndicat de base et puis sur la coalition dans un deuxième temps.

François Sana (F.S.) : Ça va, pas de souci. Je vais faire du mieux que je peux. On verra ce que ça donne. Et on peut se tutoyer, peut-être c'est quand même plus sympathique. Tu bosses pour quelle université, ton mémoire ?

L.B. : Je suis à l'ULB. C'est dans le Master de gestion de l'environnement.

F.S. : C'est qui ton directeur de tête ? Tom Bauler ?

L.B. : Il est dans mon jury, mais ma promotrice, c'est Maria Mancilla Garcia.

F.S. : Je ne la connais pas. Par contre, Tom Bauler, je le connais assez bien. Ça fait des années qu'on se croise. Très rapidement, j'ai bossé aussi avant d'arriver à la CSC au niveau de l'environnement chez Canopea, inter-environnement Wallonie. J'essaie d'être en contact avec le milieu universitaire. Ça fait longtemps que je connais l'IGEAT, quelques-uns de leurs professeurs. C'est marrant, on se croise en permanence, mais c'est bien.

L.B. : Pour commencer, est-ce que tu peux te présenter ? L'association, le syndicat de base, le poste que tu occupes, le poste au CA et comment tu en es arrivé là d'occuper ces postes ?

F.S. : D'accord, tu m'arrêtes si je suis trop long, je blablate et puis tu me dis voilà. Comment je suis arrivé au CA de la Coalition climat ?

L.B. : C'est ça la question. Et aussi à la CSC.

F.S. : Voilà. Alors mon poste à la CSC, je suis officiellement conseiller au service d'études de la CSC. Ça fait six ans que je travaille là. Je suis engagé sur les matières liées à l'environnement, la transition, etc. Je suis supposé suivre tout ça au niveau international, européen, fédéral et wallon. C'est évidemment impossible. En gros, je suis sur tout ça au niveau fédéral, belge et au niveau wallon. C'est déjà suffisamment compliqué comme ça. Et c'est vraiment l'environnement développement durable au sens large. C'est l'énergie, la mobilité. Dès qu'il y a un truc en lien avec l'environnement, c'est censé être moi qui m'occupe de tout ça. Ça fait six ans maintenant, six ans et demi même. C'est un poste que je trouve super intéressant par ailleurs. Et la CSC est membre fondatrice de la Coalition climat, tu dois savoir ça, avec les autres syndicats, avec la FGTB et sans doute la CGCB, ça je ne sais pas. Évidemment, moi, je n'étais pas à la CSC au moment où la Coalition était fondée, c'était vers 2008, 2009, je ne me souviens plus. Mais ce que je sais, pour l'avoir entendu souvent dire par les plus anciens comme Nicolas Van Nuffel ou d'autres, c'est qu'à la base, c'était vraiment compliqué de se mettre d'accord au niveau du monde social et du monde environnemental. C'est intéressant pour toi à savoir et à noter. En gros, nous, les syndicats, on a amené la masse, on a amené les gens, puisqu'évidemment, on est des organisations massives et on touche des centaines de milliers de personnes. On a 1,4 million d'affiliés en Belgique, donc tu rajoutes la même chose à peu près pour la FGTB. Le but, c'était surtout de mobiliser au niveau des grandes marches et au moment des COP. Ça a toujours été plus ou moins au même moment, vers fin novembre, début décembre. Mais ça, c'était avant. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a appris à se connaître et à se parler. Au début, apparemment, c'était des planètes différentes. Moi, je n'ai pas connu cette période, si je puis dire. Moi, quand je suis arrivé en 2016, enfin plutôt 2017, je suis arrivé fin 2016, donc on peut dire 2017, mais il y avait déjà cette habitude de discuter entre les associations environnementales et les syndicats. Moi, j'arrive dans ce jeu là, si je puis dire, et c'est vrai que ça n'a fait que se renforcer, ça fait partie de mon rôle et de mon travail d'ailleurs, la convergence et au delà de la convergence, la prise en compte, je crois, par les associations environnementales des enjeux sociaux. Nous notre thématique, c'est ce qu'on appelle la transition juste. Je sais que c'est la justice climatique sur laquelle tu travailles. On y viendra peut être après. C'est devenu une thématique phare de la Coalition climat et maintenant, voilà, toujours on en parle, on fait du plaidoyer là dessus. Évidemment, quand on rédige le Memorandum, c'est souvent les syndicats, c'est un peu logique, qui sont responsables de la rédaction de cette partie là, mais toujours en bonne intelligence et dialogue avec d'autres associations comme Greenpeace au passage. Là, ce que j'ai vraiment noté, là où j'ai vécu, on sent que cette association là, pour ne pas la nommer, a véritablement maintenant pris en compte la justice climatique, en tout cas la transition juste dans son plaidoyer et ça fait plaisir à voir. On sent véritablement que ce n'est pas quelque chose qu'on met en plus pour faire plaisir aux syndicats, on pourrait dire de façon caricaturale. C'est quelque chose qui est vraiment pris de plus en plus au sérieux et véritablement travaillé par des associations qui sont censées être environnementales. Ce n'est pas leur core business, pour utiliser un mot affreux que je n'aime pas. Voilà.

L.B. : Ok, super. Il y a plein d'idées déjà super intéressantes et je pense que je vais essayer de décortiquer tout ça dans les questions qui viennent par la suite. Juste si on peut revenir pendant un

instant sur ton parcours professionnel antérieur. Si j'ai bien compris, c'était Canopea et Inter-environnement Wallonie...

F.S. : En fait, c'est la même chose. C'est juste que le nom a changé. C'était Inter-environnement Wallonie jusqu'à il y a un an ou deux et maintenant ça s'appelle Canopea. Je suppose que tu connais. Si tu ne connais pas, c'est simplement la Fédération des associations environnementales wallonnes, comme tu as IEB, Interenvironnement Bruxelles et BBL au niveau flamand, Bond Better Leef Milieu. C'est les trois coupoles régionales sur l'environnement.

L.B. : Et dans ce cadre là, tu as déjà été mené à traiter des questions de justice climatique ou de transition juste dans ton activité professionnelle antérieure ?

F.S. : Moins, mais ce qui est marrant, c'est que comme moi, personnellement, j'ai une conscience sociale qui est de toute façon là. J'essayais déjà quand j'étais chez Canopea, donc IEW à l'époque, de faire ces liens et de faire ces ponts. C'était effectivement peut être plus compliqué à l'époque parce que j'étais du côté environnemental de la force, si je puis dire. On essayait de créer des liens avec la FGTB, la CSC, mais on était quand même vu un petit peu comme des... Comment dire ça ? En tout cas, ça n'allait pas de soi, pour le dire de façon très diplomate, que les liens allaient se créer. Les liens n'étaient pas d'office évidents. On était vus pas spécialement comme sympathisants de la cause sociale, on va dire ça comme ça. Et il y avait donc, avec une certaine méfiance, à mon avis, justifiée en partie, surtout à l'époque. Maintenant, ça se justifie de moins en moins pour les raisons que j'ai évoquées et pour les raisons de convergence et de prise en compte de plus en plus sérieuse de nos idées, de nos messages, y compris dans le milieu environnemental. Mais il y a dix ans, c'était différent. Je l'ai vu.

L.B. : Ok, ça m'intéresse beaucoup. Je propose aussi qu'on revienne là dessus. Déjà, quand tu entends le mot justice climatique, qu'est-ce que cela t'évoque ? Ou quand on parle de justice climatique, à quoi cela te fait penser ?

F.S. : Notre discours, c'est très axé sur la transition. Moi, finalement, je t'avoue qu'au niveau conceptuel, je ne vois pas trop la justice climatique. Évidemment, j'en ai déjà entendu parler et j'ai déjà suivi quelques petits trucs à ce sujet, mais c'est surtout la transition juste pour nous qu'on met en avant. Et donc voilà, là, je peux t'en parler pendant deux heures, donc tu m'arrêtes, mais en gros, la transition juste, c'est de la vision syndicale par rapport à tous les enjeux de transition climatique. Ça combine à la fois la question de la transition climatique et la justice sociale, le mot « juste ». Et pour nous, les politiques en tout cas, environnementales ne doivent pas être opposées aux politiques sociales. C'est vraiment quelque chose qu'on essaye d'amener dans le débat et dans les décisions publiques. Et il y a du boulot, crois-moi bien. Parce que là, je donne en même temps mon avis personnel, mais j'imagine que c'est le but. Je pense que le concept de développement durable, c'est un beau concept, je pense, mais le problème, c'est qu'il n'a jamais été véritablement pris au sérieux. Il y avait les représentants du monde économique, les représentants du monde social et les représentants du monde environnemental. On les fait discuter entre eux, on essaye de trouver une sorte d'équilibre, mais idéalement, je pense que c'est chacun venant de son monde qui doit essayer de penser à des solutions, par exemple, à des demandes, c'est le monde social maintenant, des solutions qui soient à la fois économiques et écologiques et évidemment sociales. Pour les gens qui sont plus, par exemple,

dans l'environnemental, ils amèneront des solutions environnementales, évidemment, mais en prenant en compte le social et l'économique. Bref, c'est les trois fameux piliers. Le problème, c'est qu'on a vu que ce concept était tellement galvaudé qu'on hésite à l'utiliser encore. Nous, on parle donc de transition juste et dans le débat public, on a d'autant plus parlé de transition écologique plutôt que de développement durable. Après, on change les mots parfois pour dire la même chose. Tu vois bien peut-être au niveau plus académique. On peut se poser la question à quoi ça sert tout ça, finalement. Simplement, ce que je voulais dire, c'est que le concept a été évalué, mais l'idée de prendre en compte des solutions qui soient à la fois économiques, écologiques et sociales, ça reste une belle idée. Maintenant, il y a eu tel greenwashing et en fait, c'est surtout le pilier économique qu'on a mis en avant et moins le social et l'environnemental que le concept devient un petit peu obsolète ou en tout cas, on l'utilise moins souvent. Donc la transition, ça suppose le passage d'un état à un autre. C'est peut être plus souple. On a notre vision, si tu prends l'exemple de la neutralité climatique à 2050, on a ce cap qui est là. En 2023, comment fait-on transiter notre société, notre économie vers cette neutralité climatique ? Évidemment, pour nous, ce qu'on met en avant dans le débat, c'est surtout les questions d'emplois et de formation. Évidemment, en tant que syndicat, ça ne te surprendra pas. D'après les rapports qu'on a lus, on est censé, en Belgique, être gagnant en termes d'emplois. C'est censé même, selon certains rapports, comme celui de l'agence Eurofond, qui dit que la Belgique serait le premier pays gagnant si on mettait en œuvre l'accord de Paris en termes d'emplois. Donc, c'est quand même une bonne nouvelle. Après, ce n'est pas extraordinaire, c'est 1% de plus qu'en business as usual, mais c'est quand même un argument fort et intéressant pour nous. En gros, les études chiffrent entre 1% et 1,7% le gain net en termes d'emplois. Toute la question, c'est justement la question du gain net, c'est à dire qu'il y aura des pertes, il y aura des nouvelles créations. Et la question, c'est d'arriver à faire transiter aussi les travailleurs qui vont perdre leur travail ou qui vont avoir leur travail vachement modifié vers des jobs, on va dire des emplois verts, on va dire rapidement. En tout cas des jobs dans l'économie plus durable. Si tu penses à tous les gens qui travaillent dans le nucléaire ou dans le secteur des voitures, par exemple, tous ceux qui travaillent au niveau des voitures thermiques, à diesel ou essence, on sait qu'évidemment, ils vont être massivement impactés par les décisions et les politiques climatiques. On le comprend et on ne lutte pas contre. Ce qu'on demande, c'est une adaptation et une prise en compte beaucoup plus sérieuse des questions d'emplois et de formation qui est souvent l'angle mort des plans climat. Si tu prends le PNEC, le Plan national énergie climat de la Belgique, il y a très peu de choses sur l'emploi et la formation. Alors, pour nous faire plaisir, ils disent disent que la transition juste, c'est un principe direct et que c'est très important, bla bla bla, et le mettre dans l'introduction. Mais après, dans le plan, ça disparaît complètement. C'est bien de le mettre dans l'introduction, mais pour nous, il faut le mettre dans toutes les mesures qui sont prises. Toutes les mesures écologiques doivent être en même temps réfléchies d'un point de vue social. Sinon, on a tous vu les gilets jaunes, même indépendamment des gilets jaunes, mais on crée de l'injustice sociale et de la frustration chez les gens. Et moi, je le vois très fort, moi même en interne de la CSE, je ne sais pas si je devrais dire ça, mais tant pis. Quand je participe à des formations avec des militants, on voit très fort une frustration sur les questions environnementales. Non pas parce que les militants sont opposés aux politiques environnementales, non pas parce qu'ils sont climato-sceptiques ou quoi, mais parce que les politiques environnementales ont été tellement jusqu'à présent peu sociales et peu justes, qu'il y a une critique qui est tout à fait légitime de ces politiques. Pour donner un exemple, la question de la rénovation des bâtiments : les primes sont massivement captées par les ménages plus aisés. Donc, il y a beaucoup d'effets d'aubaine dans ce truc là. Et donc, évidemment, les gens sont quand même plus ou moins au courant de ça. De toute façon, pour toucher les primes, il faut déjà avancer les sous. Et donc,

pour pouvoir avancer les sous, il faut déjà avoir certains moyens, évidemment. Et deuxièmement, les gens touchés par la précarité énergétique en général sont locataires. Et les locataires n'ont aucune incitation à évidemment rénover un bien qui ne leur appartient pas. Et donc voilà, il y a une frustration qui s'accumule. Pareil avec les certificats verts, pareil avec la voiture électrique qui est une fausse solution de mon point de vue, pareil avec plein de trucs qu'on promet et qui sont moins accessibles ou tout simplement à l'alimentation biologique qui souvent est plus chère que l'alimentation entre guillemets non biologique ou non certifiée en tout cas. Il y a énormément de frustrations parce que je pense que même les gens qui voudraient vivre d'une façon plus écologique, il y a toujours ce critère financier. Ce n'est pas le seul, évidemment. Ce n'est pas que tout le monde est 100% écolo et tout. C'est juste une question de finance, ce serait trop beau parce qu'on pourrait vraiment se focaliser là dessus. Il y a encore bien d'autres problèmes pour que la conscience au niveau environnemental continue à progresser dans notre société. Mais voilà.

L.B. : Pour préciser, parce que tu parles de transition juste et c'est super intéressant, mais est-ce que tu te retrouves aussi dans ton travail et au sein de la Coalition, dans le terme de justice climatique qui est quand même, en tout cas dans les statuts, le principe phare en interne de la Coalition ? Est-ce que c'est juste, comme tu dis, un mot qui veut dire un autre, c'est une autre manière de formuler ? Ou est ce que la conceptualisation comme ça te convient ?

F.S. : Je pense que la justice climatique, c'est quand même un autre concept. Moi, quand j'entends justice climatique, j'entends surtout rapport des pays du Nord avec les pays du Sud ou des pays dits développés avec des pays dits en développement. J'entends ça plutôt comme, en gros, il faut que les pays développés, les pays en développement, passent à une économie verte. C'est plus de la question de la solidarité, du financement international. C'est plus quelque chose que je lie plus au CNCD, aux organisations Nord-Sud, comme on dit, ou les ONG de développement, je ne sais pas comment tu les appelles, mais tu vois ce que je veux dire. Je vois ça plutôt comme ça. C'est un concept que je dirais complémentaire avec la transition juste, mais ce n'est pas le même concept. Je n'ai pas de souci avec ce concept là, bien sûr, mais pour nous, dans le narratif, si je puis dire, c'est surtout sur la transition juste sur laquelle on insiste.

L.B. : Ok, je vais peut être sauter dans mes pages pour justement parler du travail en interne de la coalition. Je cherche ma feuille. C'est plus sur l'analyse du fonctionnement en interne de la coalition. Déjà, comment se déroule le travail en interne du CA, notamment en fonction de ces différentes interprétations de transition juste/justice climatique, mais aussi est-ce qu'il y a des divergences entre les positions en interne du CA ? Si oui, comment est ce qu'elles sont gérées ? Comment toutes ces associations avec des objets sociaux très différents se retrouvent pour faire un travail commun en interne du CA ?

F.S. : Oui, il y a le CA et il y a des groupes de travail. Le CA, évidemment, c'est un peu les grandes directions comme dans tout CA. Et puis c'est au niveau des groupes de travail spécifiques, que ça se passe. Moi, je fais partie du groupe de travail plaidoyer politique. Sinon, il y a un groupe de travail de mobilisation, c'est d'autres collègues. Il y a d'autres groupes de travail, mais bon. Au niveau du groupe de travail, du CA et du groupe de travail plaidoyer politique, bien sûr, il y a des débats, des discussions. Là, on était en gros débat ces derniers temps sur la question du rehaussement des objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Tu sais que l'horizon, c'est 2050 pour la

neutralité climatique, mais vu la vitesse à laquelle ça va et notamment les déclarations d' Antonio Guterres de l'ONU, peut être qu'en Europe, on devrait aller plus vite que les autres. En plus, on a plus de moyens. On a une discussion sur la neutralité climatique à l'horizon plutôt 2040, plutôt 2050. Voilà, l'histoire de la discussion, globalement, ça se passe bien et chacun amène un peu ses idées. Il y a eu quand même un moment plus de tension, c'était autour de la taxe carbone. Ça, il faut quand même que je t'explique un petit peu. Parce que nous, on pense que c'est une mauvaise idée, en fait, pour plein de raisons. Je ne vais pas te faire tout le plaidoyer, mais d'abord, c'est encore mettre dans la tête des gens que l'écologie, ça veut dire taxé, ça veut dire payer, ça veut dire c'est plus cher. Donc c'est très mauvais d'un point de vue stratégique. Deuxièmement, les plus riches y échappent parce que eux, de toute façon, ce n'est pas une petite taxe qui va faire que ta consommation d'essence baisse. Donc, il y a un élément de justice sociale. Troisièmement, lié à tout ça, c'est les plus pauvres qui sont le plus touchés par cette axe, puisque c'est un impôt régressif comme la TVA quelque part. Et en plus, et ça, ça rejoint ce que je te disais un peu plus tôt, toutes les solutions ne sont pas là. C'est à dire que quelqu'un qui voudrait véritablement se passer de sa bagnole pour aller au travail ou dans sa vie quotidienne, il y a très peu de gens qui peuvent se permettre. En gros, ceux qui vivent dans les centres urbains. C'est plus simple, évidemment, mais de plus en plus de gens le font et c'est super. Mais on ne peut pas demander à quelqu'un qui est perdu en Wallonie ou en Flandre et qui doit venir à Bruxelles pour travailler, de le faire en transports. On a tous, et peut être toi aussi dans d'autres entourages, mais même ici dans les militants et permanents, des gens qui disent « Mon aller retour, il me prend deux heures en bagnole et si je le faisais en transport en commun, il me prendrait six heures. » On ne peut pas demander décemment aux gens six heures fois cinq jours, 30 heures par semaine. C'est presque un deuxième temps plein. Le temps est précieux pour tout le monde. Donc voilà, ça fait une raison en plus de rejeter cette taxe. Là il y a eu effectivement des débats un peu plus tendus. Moi, j'ai l'impression, pour te dire mon avis personnel, que certains en font une sorte de fétiche, comme si la taxe carbone allait régler tous les problèmes. Les solutions miracles, je n'en ai jamais vu dans ma vie d'ailleurs, mais apparemment, il y en a qui pensent que c'est ça. C'est vrai qu'on a dû revenir très souvent dessus, c'était un peu pénible pour moi et pour mes collègues syndicalistes de revenir et de rappeler nos arguments à chaque fois. Finalement, on a parlé d'une contribution Climat-Solidarité. Bref, on a quand même revu à la baisse l'idée d'une taxe carbone. On a mis toute une série de conditions sociales qui, pour nous rendraient cette taxe plus juste, si tu veux, sur la table. On reste quand même plutôt opposé, même avec des outils de redistribution parce que si on commence vraiment à rentrer dans les détails, on peut imaginer un système où en moyenne, les gens des premiers déciles sont gagnants, mais tu as toujours des gens qui passent à travers les mailles du filet. Si tu veux véritablement un système avec une taxe carbone, il faudrait limiter aller individu par individu, voir son comportement, où est-ce qu'il vit, où est-ce qu'il travaille, comment il chauffe sa maison. Ça devient très, très, très vite compliqué, très intrusif pour arriver à un système véritablement juste où tu paies selon ta consommation véritable et par rapport à tes besoins. Je rentre un peu trop dans les détails sans doute, mais simplement pour te dire que tout n'est quand même pas toujours rose dans ce travail. Ça, c'est vraiment une des discussions qui a été les plus compliquées au sein de la Coalition.

L.B. : Pour rebondir là dessus, il y a cinq familles de membres qui sont définies. Il y a Environnement, Nord Sud et droit humain, climat, syndicat et mouvements associés, jeunes et autres. Est-ce que, selon toi, chacune de ces différentes familles a un rôle différent à jouer et un input différent à amener dans la coalition ?

F.S. : Oui, c'est clair. Chacun vient avec son background. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a eu les mutuelles récemment et que les liens entre la santé et l'environnement sont très, très bien documentés. Il y a évidemment beaucoup de choses à dire et à intégrer dans notre plaidoyer de ce point de vue là. Ils sont arrivés en 2022, je pense. Pour l'instant, ils ne sont pas encore super sonores et visibles. Peut être que ça viendra plus tard, je ne sais pas. Mais c'est clair c'est qu'en général, on soutient très fort tout ce qui est Nord Sud. On a un service international, bien entendu, comme syndicat et en général, on est sur le même genre de ligne que le CNCD, OXFAM et cetera sur les questions Nord Sud. Sur les questions environnementales, oui, voilà, on en gros, on soutient avec nos conditions et nos revendications, mais en gros, on est pour plus d'ambition, etc. Les jeunes, on a aussi des jeunes CSC chez nous, bien entendu, et donc eux aussi, ils sont bien visibles dans les manifs. Ils investissent pas mal le climat. Les jeunes à la CSC comme ailleurs sont globalement plus mobilisés, plus conscients, j'ai l'impression, que les générations plus âgées. De façon un peu caricaturale, je pense que les enquêtes le montrent, y compris chez nous. Il reste une quatrième famille que j'ai oublié maintenant. Santé, jeûne. Non, j'ai tout dit. Effectivement, chacun vient avec son input. Figure toi qu'ici, d'ailleurs, où je suis situé maintenant, il y a le monde chrétien belge qui est un petit peu présent. Les mutualités chrétiennes sont dans le même bâtiment, même si je vois rarement mes collègues des mutualités. Tu as aussi le mouvement ouvrier chrétien, le MOC. Et voilà, donc il n'y a normalement pas de souci pour travailler ensemble et globalement, ça fonctionne.

L.B. : Ok. Est ce que dans les différentes associations, familles d'associations qui sont présentes, est-ce que tu ressens qu'aussi bien en AG qu'en réunion de groupe qu'au CA, etc, les membres sont majoritairement présents ?

F.S. : Oui, bien sûr. Oui, mais j'espère que les mutuelles viendront plus, comme je te disais, mais sinon, tous les autres, les quatre autres blocs que tu as cités sont présents, tout à fait.

L.B. : J'ai deux ou trois questions un peu techniques sur le déroulement des AG et des CA et des réunions du groupe de travail. C'est quoi la fréquence ? Juste pour un peu aussi voir depuis que tu es dans le CA et impliqué dans la Coalition Climat, comment ton agenda, ta semaine type a changé depuis ce moment-là ?

F.S. : Au niveau du CA, les réunions sont quand même bien espacées. Je dirais que c'est tous les deux ou trois mois à vérifier dans les statuts. Je t'avoue que ces questions là me dépassent parce qu'en plus je suis dans toute une série de brots et d'associations et de coalitions. À vérifier sans doute avec par exemple Nicolas Van Nuffel, mais des CA, il n'y en a pas des milliers. Par contre, le GT plaidoyer, c'est plus rapproché. Ça dépend aussi parfois de l'actualité, ça dépend si on fait notre mémorandum pour les élections. Il y a des moments où c'est plus rapproché. Il y a des moments où c'est plus espacé. Ici, on a beaucoup travaillé sur le pacte logement énergie. On a quand même pas mal de réunions en mai et juin. J'essaye d'arranger mon agenda. Le CA, je dirais, c'est que ça n'a quasiment pas d'impact. Par contre, le GT plaidoyer, ça a beaucoup d'impact. Et comme je mets ça dans mes priorités, j'essaie toujours de me libérer quand il y a des réunions du GT plaidoyer pour représenter la CSC. C'est surtout ça qui perturbe mon agenda quand on a beaucoup de réunions rapprochées. C'est plutôt ça qui est plus chronophage. Le CA, c'est presque un détail, je pense, dans mon travail. Et les assemblées générales aussi, j'imagine que c'est une fois par an ? Une à deux fois par an et c'est un moment plus convivial. Je crois que pour la dernière fois, j'avais loupé la matinée, c'était toute une journée, j'ai

loupé le matin, je suis arrivé l'après midi. Il n'y a pas de souci. L'AG, moi, j'en fais cette caricature, elle est peut être un peu brutale, ce que je vais dire, mais je vois ça un peu comme l'occasion pour ceux qui sont moins visibles et moins présents au GT plaider de dire quelque chose, d'amener quelque chose. C'est intéressant, mais j'ai l'impression que moi, comme je suis très orienté plaider, politique, etc, pour moi, c'est moins important. C'est important, je pense, pour la vie de la Coalition climat et pour les membres. C'est un moment démocratique, on pourrait dire ça comme ça, mais ce n'est pas spécialement aux AGs qu'on avance au niveau du contenu du plaider et de nos messages politiques. J'essaie d'y aller, mais si je ne suis pas aux AGs, ce n'est pas trop grave. J'ai aussi des suppléants, bien entendu.

L.B. : Donc, le type de décision sur le fond qui traite vraiment des réflexions de mise à l'agenda, d'action de campagne, de plaider; de tout ça, c'est plus dans les différents groupes de travail que ça se fait, si je comprends bien.

F.S. : Oui, surtout au niveau du CA. Le CA dit « Tiens, par exemple, il y a les élections, il faut qu'on mette à jour notre Memorandum », typiquement. Et alors le groupe de travail plaider est chargé de mettre à jour le Memorandum. Et donc c'est là qu'effectivement, on fait avancer les choses au niveau des contenus. Et c'est cette partie là qui m'intéresse le plus et qui intéresse le plus, je pense, mon organisation. Enfin, pour le côté politique, après, il y a tout ce qui est actions. Ça, c'est d'autres collègues. Et ça, évidemment, ça nous intéresse aussi. Mais voilà. Donc voilà, les AG, les CA, oui, ce n'est pas trop souvent, mais c'est vraiment le groupe de travail où là, on travaille le fond et les contenus, c'est vraiment là que ça se passe, si je puis dire. Et c'est très intéressant pour moi parce que moi, je suis dans le syndicat tous les jours, évidemment, et c'est toujours intéressant de voir les orientations environnementales, les débats qu'on entend peut être parfois d'un peu plus loin, comme même si je m'occupe de l'environnement, je reste dans un syndicat, c'est toujours intéressant de voir, tiens, il y a un nouveau rapport qui est sorti, il y a ceci, cela qui fait du bruit et peut être que moi, j'ai vu ça de loin, plus ou moins dans mon radar, mais d'assez loin, ça devient plus prioritaire parce que je me rends compte que c'est important. Toutes les discussions qu'on a, ça percole. Il y a un exemple que j'aime bien citer parce que je pense que c'est important, j'espère. Il y a quelques années, je ne sais pas si tu te souviens, il y a trois ans avant que l'Europe ne fasse son Green Deal, il y a eu toutes les discussions parce que l'objectif européen, c'était moins 40% de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. C'est un peu technique, mais voilà. Et beaucoup disaient, dont le GIEC et des scientifiques, que si on ne fait que moins 40 à 2030, on ne sera pas en route pour la neutralité climatique à 2050. Donc, il faut revoir à la hausse les objectifs. Et on a eu toutes des discussions vraiment intéressantes avec les ONG environnementales. Et à la fin, on est arrivé à un compromis/consensus sur les fameux moins 55%. Donc on est arrivé à ça au sein de la Coalition climat, même si les ONG environnementales voulaient aller plus loin dès ce moment là, moins 65, bref. Mais ce qui est intéressant, c'est que du coup, ça a percolé au niveau de la CSC et peut être plus intéressant encore, c'est que j'ai essayé de porter ça au niveau de la Confédération européenne des syndicats, pour laquelle j'ai le mandat de la CSC. Donc la Confédération européenne des syndicats. Et là, j'ai porté ce débat là. Je n'ai pas réussi à convaincre mes collègues directement. Et donc, il y a eu un comité exécutif et là, c'est Marie Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC, est venue porter ça et a obtenu gain de cause. Et donc, c'est assez chouette, je trouve, parce qu'en tant que Confédération européenne des syndicats, on était dans les premiers à se positionner au niveau européen sur ces fameux moins 55. Je ne sais pas dans quelle mesure ça a joué. C'est toujours un petit peu frustrant quand on travaille au niveau politique, c'est

qu'on ne sait jamais finalement quelle est l'influence des trucs qu'on propose, des notes qu'on écrit ou des discussions qu'on a avec les uns et les autres. Mais bon, j'imagine que tout ça participe de ce que j'espère aller dans le bon sens, mais en attendant, on était en faveur de ces fameux moins 55% au niveau de la Confédération européenne des syndicats avec le Parlement européen. Et puis, il y a eu ce fameux Green Deal et la loi CLIMAT qui ont noté ces moins 55 % dans la loi. J'étais très heureux de voir que la Confédération européenne des syndicats approuve finalement ce truc qui venait de la CSC. Mais donc, les discussions qu'on a au sein de la coalition dépassent la Coalition climat et la Belgique. Ça s'est répercuté en tout cas au niveau des syndicats. C'est assez chouette, c'est vrai que puisque il y a une expertise qui se co-construit et que, en gros, les choses qu'on arrive à engranger d'un point de vue environnemental à la Coalition climat, ça se répercute aussi dans toutes les organisations qui sont membres, même si c'est toujours un compromis, qu'on peut toujours se cacher derrière ça et dire « C'est peut être plus radical que ce que nous on voudrait sur tel ou tel point. » Mais en attendant, c'est quand même la CSC qui est membre de la coalition climat et donc on ne peut pas laisser passer n'importe quoi. Et même si ça va parfois plus loin que ce que mon organisation, après mon point de vue personnel, c'est différent, je vous le donnais, ça reste que c'est quand même soutenu indirectement par la CSC. Donc c'est intéressant parce que ça permet de faire avancer les choses, y compris à la CSC.

L.B. : Ça m'intéresse la diffusion de l'expertise et des connaissances autour de la justice climatique et les implications que ça a. Est-ce qu'en interne de la CSC, vous intégrez les réflexions construites au sein de la Coalition dans vos réflexions, actions et campagnes en interne de la CSE ? Mais du coup, si j'entends bien, c'est un oui ?

F.S. : Oui, bien sûr. Après, les campagnes, c'est quand même différent. Il faut quand même être honnête. J'essaie de rester diplomate. On se mobilise plus et on donne quand même plus d'efforts, par exemple sur Delhaize ou sur des trucs syndicaux plus classiques que sur le climat. Il faut quand même être honnête et le reconnaître. Je le vois bien, moi, de ma part, de l'intérieur et je le regrette personnellement. Mais quand il y a une manif pour le climat, il n'y a pas autant de mets, par exemple, que par rapport à Delhaize qui a un combat super important. Ce n'est pas pour mettre l'un contre l'autre, mais si le climat part en vrille, je veux dire, ce sera la catastrophe pour tout le monde. Et donc ça devrait, de mon point de vue, être plus prioritaire encore, y compris dans nos mobilisations. Voilà, tant pis, je l'ai dit, je l'ai dit. Mais je ne me rappelle plus de ta question, excuse-moi.

L.B. : C'est pour savoir si les réflexions internes construites ensemble à la Coalition avaient des impacts sur les actions, campagnes et réflexions de la CSC, mais peut être de manière plus technique, combien de personnes travaillent avec toi au sein de la CSC sur les matières plus larges d'environnement, transition juste, coût du système climatique, etc. ?

F.S. : En fait, la réponse est un peu complexe parce que quelque part, tout le monde travaille un petit peu sur ces questions là. Maintenant, au niveau du service d'études, on est deux. J'ai un collègue flamand qui devrait être ici à côté de moi d'ailleurs, mais il n'est pas là, il est en réunion, qui travaille au niveau fédéral comme moi et au niveau flamand. Au niveau fédéral, on partage entre lui et moi, si tu veux. Lui, il travaille plus au niveau flamand et moi plus au niveau wallon. Ça, c'est au niveau du service d'études d'études. Après, avec deux personnes, qu'est-ce qu'on peut faire ? Mais bon, on n'est

jamais qu'une vingtaine de conseillers au service d'études. Il y en a que trois sur l'emploi, trois sur la formation, deux sur le climat, l'environnement au sens large. On a des juristes. Bref, donc on peut considérer que c'est quand même pas mal quelque part. Donc voilà. Après, c'est important que tu notes quelque part et peut être que ça vaudrait la peine que tu les interviews, mais on a le RISE en Belgique francophone. Le RISE, c'est le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement, RISE. Ce qui est intéressant, c'est que c'est un fond commun syndical. On travaille beaucoup en général en fonds communs sur des questions de transition juste, donc avec la FGTB. Et là, c'est vraiment chouette parce que le RISE, il travaille au niveau des entreprises, donc au niveau plus micro, si tu veux, moins politique. Et ils font des formations, ils vont discuter dans les entreprises avec avec les militants. Et je pense que c'est important ce travail pour vraiment faire évoluer les consciences. Parce qu'au niveau du service d'études, tout le monde est globalement d'accord sur tout ce qu'on raconte sur le climat, etc. Parfois, avec les militants, les délégués sur une entreprise, évidemment, c'est un peu plus compliqué. Certainement, avec ceux qui risquent de perdre leur emploi notamment. Et on comprend bien qu'il y ait des blocages. Mais ce que je voulais dire, c'est que peut être, je ne sais pas combien tu as encore de temps pour ton mémoire, etc. Mais ça peut être intéressant pour toi d'interviewer quelqu'un parce que c'est trois dames qui travaillent au RISE, en tout cas au niveau RISE CSC, sur ces questions là, pourront t'apporter un autre regard que le mien. Et en plus, elles font partie de la Coalition climat pour tout ce qui est mobilisation. Donc, si c'est quelque chose que tu creuses aussi, je te recommande vraiment d'aller, je ne peux pas te donner les coordonnées. Elle s'appelle Phanny Moret. Elle t'expliquera beaucoup mieux que moi, évidemment, son expérience en entreprise. Après, je interviews moi même. Je suis parfois invité, bien sûr, mais elle, c'est son quotidien.

L.B. : Je note et avec très grand plaisir pour les coordonnées. La CSC est membre fondatrice, mais qu'est-ce qui a réellement motivé ? Quels sont les incitants derrière le fait de se joindre à cette coalition ? Avec cette convergence des luttes, comment expliques-tu que la CSC soit partie prenante de la Coalition à la place aussi d'avoir un siège au CA ? C'est quand même aussi une implication plus large aussi d'envoyer des gens dans les différents GT. Quelles sont les incitations, les motivations selon toi ?

F.S. : J'étais encore étudiant à l'époque, en 2008, quand la CSC a fondé la Coalition climat. Je peux deviner la réponse sans être sûr. Si ça t'intéresse, je peux te dire ce que je devine, mais ce ne sera pas la vraie réponse sans doute ou ce sera une partie. La thématique environnementale a émergé.

L.B. : Ou sinon, qu'est ce qui motive encore maintenant à l'heure actuelle d'être aussi partie prenante de la coalition, si c'est peut être plus facile.

F.S. : Il y a plein de choses à dire. Moi, j'ai envie de dire en premier, peut être c'est une mauvaise réponse, mais c'est l'impact médiatique. Je pense que la coalition en climat est quand même fortement reconnue dans les médias, que ce soit écrit ou vidéo. Je remarque quelqu'un comme Nicolas Van Nuffel ou Rebecca Thissen du CNCD passent souvent dans les médias. J'ai eu l'occasion moi même de représenter la CSC à quelques petites reprises. Donc, je me suis plié à l'exercice et j'ai été recommandé par la Coalition climat. J'ai été recommandé par eux, c'est comme ça que j'ai pu passer à la radio et à la télévision pour représenter la CSC dans ces questions là et donc c'est vraiment important. Il y a encore très, très fortement, peut être tu le vois de toute façon dans ton mémoire ou

dans tes études, je ne sais pas, mais il y a toujours très fortement la représentation chez beaucoup de gens dans l'esprit public, dans le débat public que sur les syndicats soit on ne comprend pas pourquoi ils s'occupent de l'environnement ou soit on se dit que c'est quand même deux choses opposées, ce qui est évidemment faux. La deuxième chose, c'est qu'on s'occupe de l'environnement depuis les années 80, je pense. Le RISE dont je te parlais tantôt a été créé en 1996 et la transition juste a fait partie de tous nos congrès depuis les années 2000. Après, évidemment, encore une fois, ce n'est pas notre core business, je vais réutiliser ce mot affreux. Évidemment, quand les médias vont parler d'environnement, ils vont plutôt inviter Greenpeace ou Canopea, c'est un peu logique. Et maintenant, la Coalition climat, pour le coup, que les syndicats, c'est un peu logique, mais ça n'empêche pas qu'on est là et qu'on développe des expertises et des analyses sur toutes ces choses, sur l'énergie, la mobilité, la transition juste, etc. Je pense qu'une des motivations, c'est celle-là, la visibilité, l'impact politique et médiatique, les rencontres qu'on a avec la Coalition climat, avec les ministres. On a rencontré jusqu'au premier ministre. C'est des contacts que je n'aurais plus définitivement, de mon point de vue, si je commençais à dire « Oui, ce serait bien qu'on aille voir le... » La ministre du climat, ça va parce qu'elle est plutôt favorable à ce qu'on raconte et au syndicat, mais ce n'est pas toujours le cas. La précédente ministre fédérale n'était pas trop union friendly, on va dire ça comme ça. C'est aussi l'opportunité de continuer notre plaidoyer avec cette coalition et en plus, ils reprennent nos messages et nos thématiques eux mêmes. Ça fait boule de neige, si tu veux, pour le dire un peu platement. Il y a une espèce de co-construction d'un discours politique qui est vraiment important et vraiment exemplaire. Parce que je vis mes réunions au niveau plus international avec d'autres syndicats, mais ils sont un peu jaloux, si je puis dire, ou en tout cas, il y a peu d'équivalents dans d'autres pays que la Coalition de climat ou que le RISE dont je t'ai parlé. Parce que bon, les syndicats, ils sont quand même plutôt en compétition, on peut quand même bien dire ce qui est. C'est un peu comme deux partis politiques, finalement, si tu veux. Et d'ailleurs, c'est les élections sociales en 2024, c'est une année d'élection pour tous les électeurs. Mais en plus, au niveau... On a vraiment tout. On est quand même, en tout cas au niveau des entreprises, concurrents. Parce que celui qui vote pour quelqu'un de la CSC, il n'a pas voté pour la FGTB et vice versa. Mais donc, on travaille en fonds communs au RISE, comme je te l'ai dit, et en fonds communs à la Coalition climat. Donc, c'est assez exemplaire. Et ce genre de coalition qui rassemble 100 organisations, les cinq blocs dont tu as parlé, tout ça, c'est assez rare en Europe et donc il n'y a pas vraiment d'équivalent. Oui, il y a des équivalents, mais j'ai l'impression qu'ils sont moins connus et reconnus que nous. Je me trompe peut être, mais c'est quand même l'impression que j'ai, même en entendant mes collègues. Ce n'est pas quelque chose que j'avance, c'est quelque chose que je ressens. Ça fait quand même pas mal de raisons de continuer à s'engager là dedans, évidemment. Je pense que ça répond à ta question.

L.B. : Oui, très clairement. Je regarde un peu ce qu'il me reste parce que c'est très, très complet. Ça regroupe plein de questions et ça m'évite d'en poser beaucoup. Voilà. Est-ce qu'en interne à la CSC, il y a des avis diversifiés ou est-ce que le fait de s'impliquer autant sur les questions de transition juste, de s'impliquer au RISE, de s'impliquer à la coalition, c'est accepté collectivement ou est ce que c'est discuté, débattu ?

F.S. : Oui, c'est vrai que ça pose certains débats. Je dirais parmi la direction, le service d'études et les permanents, à ce niveau là, il n'y a aucun soucis. C'est tout à fait logique pour tout le monde, je pense, à peu de choses près. Mais parmi certains militants ou délégués, c'est vrai qu'on entend parfois ce discours, et Fanny l'expliquera sans doute mieux que moi, de finalement pourquoi la CSC doit

s'occuper de l'environnement. Parce que c'est vu comme quelque chose pour les bobos ou pour les ONG environnementales, ce qui n'est évidemment pas mon point de vue, mais ce point de vue vit chez nous et j'ai déjà dû intervenir devant une assemblée de délégués et les délégués disaient que la CSC n'allait pas s'occuper de l'environnement. Alors voilà, j'avais dit «J'ai 20 minutes pour vous convaincre que la CSC doit s'occuper de l'environnement, sinon je perds mon job. » Évidemment, il y en a quand même quelques uns qui ont rigolé, mais j'avais brisé la glace. Et puis finalement, ça s'est bien passé. Mais ce que je me rends compte, c'est ce que je te disais en début de discussion et je pense que c'est vraiment capital cette histoire. Il y a beaucoup de frustrations qui ont été causées et qui continuent à être causées parce que les politiques environnementales n'intègrent pas les questions sociales et d'emploi. Ça, c'est vraiment une erreur, je trouve, stratégique qui est faite par les politiques, en tout cas, ceux qui voudraient bien faire, si je puis dire. Il y en a évidemment qui s'en fichent politiquement de ce discours et de ce que je raconte, mais ceux qui sont bienveillants, je pense que c'est une énorme erreur d'avoir négligé l'aspect social, pour le dire encore plus clairement. L'écologie, l'environnement, c'est aussi un problème socioéconomique. Ce n'est pas un problème purement environnemental. Même la question de biodiversité, après, je suis beaucoup moins spécialiste là dessus, mais si on reste sur le climat, c'est du socio-économique, c'est des jobs, c'est des gens qui vont perdre leurs jobs, c'est des nouveaux jobs qui vont se développer, c'est des emplois, c'est des formations, c'est des filières industrielles. Et donc, si tu ne réfléchis pas à ces questions là, tu es à côté. Et donc, il y a eu beaucoup de frustration parce que ce point de vue là est souvent un angle mort des politiques environnementales. Je m'en rends compte dans mes discussions, mes interventions avec les militants qu'il y a cette frustration qui est très, très forte. À tel point que je me demande si, et j'en ai parlé avec Fanny, si on ne devrait pas attaquer directement ce point là quand on commence nos interventions avec les délégués, d'expliquer pourquoi les politiques environnementales actuelles sont injustes. Comme ça, entre guillemets, on voit qu'on joue dans le même camp. Parce que même si les politiques des mêmes organisations, parfois, on est quand même vu comme « externes », les intérêts déconnectés, je ne veux pas caricaturer, mais c'est quand même un peu ça, du service d'études qui viennent nous dire comment il faut penser, alors qu'on est très, très bien conscients de l'injustice de toute série de politiques et que peut être qu'en commençant directement par là, on brise la glace aussi et se rendent compte qu'on est du même côté. Moi, je ne vois pas du tout mon rôle comme une sorte de pseudo environnementaliste qui doit essayer d'imposer absolument l'environnement à des syndicats réticents, pas du tout. Moi, je vois ça plutôt comme une expertise qu'on essaye de construire, qui intègre directement les enjeux sociaux et environnementaux directement, pas à la marge. Et ça, oui, effectivement, c'est encore trop peu présent, je pense, dans le débat public et dans les discussions.

L.B. : Et peut être juste pour préciser, est-ce que cette manière d'amener les questions écologiques d'un point de vue socio-économique, est-ce que ça commence à être repris par l'effet boule de neige dont tu parlais avant ? Est-ce qu'il commence à être intégré dans la CSC, sous toutes ses formes ?

F.S. : Difficile d'y croire, mais il y a deux niveaux. Il y a au niveau de la CSC et au niveau de la société globalement, même si finalement, comme certains collègues disent, la CSC, nos militants, nos permanents, ça reflète un peu la société dans laquelle on est. On a un petit peu tout chez nous et malheureusement, pour le meilleur et malheureusement parfois pour le pire. Si tu prends d'autres causes, les questions de genre, par exemple, on n'est pas tous tout à fait sur la même longueur d'onde, si tu vois ce que je veux dire. Ou les questions, malheureusement, de racisme. Il y a le discours officiel et puis malheureusement, et le climat. C'est vrai qu'il y a ça. Donc, ce que je voulais dire, c'est

que ça avance chez nous, cette conscience là, que l'importance du socio-économique dans la politique environnementale et voilà notre discours sur la transition jusqu'à c'est quand même bien musclé ces dernières années. Et ça avance aussi au niveau de la coalition climat et de la société en général. Je suis ravi d'entendre des environmentalistes qui tiennent un discours similaire et qui disent « Oui, attention aux questions d'emplois, attention à la question de formation des jeunes ou des reconversions professionnelles. » Ce n'est pas juste des syndicats qui tiennent leur discours social tout seul. Il y a vraiment, comme je disais, une co-construction, une intelligence collective ou quelque chose qui se crée, qui est véritablement partagé, même si, comme je t'ai dit, et notamment sur la taxe carbone, on n'est pas non plus tout le temps 100% d'accord sur tous les sujets, mais au moins, on s'écoute et on s'entend. Ça, c'est vraiment important, je pense.

L.B. : Oui, ça répond à plein de questions. C'est super.

F.S. : Merci.

L.B. : Je vois qu'on arrive doucement au temps prévu pour l'entretien et je n'ai pas envie de te prendre trop de temps.

F.S. : Non, ça va, on peut déborder un tout petit peu. J'ai un truc à 11h30, en tout cas, on va peut être pas faire jusqu'à 11h30, mais on peut déborder de quelques minutes, il y a pas de problème.

L.B. : Ok, super. Est-ce que ces réflexions percutent aussi auprès des autres membres de la coalition ? Est-ce que la coalition, au final, elle a fait émerger ces discours ou est-ce qu'ils existaient déjà avant ? Ils avaient juste besoin d'être regroupés quelque part.

F.S. : Moi, je pense qu'elle contribue. Si tu reprends les porte-paroles de la Coalition Climat ou d'autres qui ne sont pas des syndicalistes, ils disent que ça doit être une transition juste. Ça semble évident pour eux et reprennent une partie de notre argumentaire un petit peu après avec leurs choses, mais on tire dans la même direction, si je puis dire. Donc ça, c'est clair. C'est très, très clair ces dernières années que c'est ça qui se passe et c'est vraiment intéressant. Apparemment, moi, j'ai moins d'écho de ce point de vue là, mais quand on a fait notre mémorandum en 2021. Ici, on a mis à jour, mais je ne sais plus c'était quand, il y a tellement tout le temps des élections dans des pays que je m'y perds, comme tout le monde. Mais apparemment, dans le monde académique, beaucoup de professeurs d'université ont salué notre travail parce qu'effectivement, c'est assez unique cette coalition. Parce que ce qu'on raconte, ce n'est pas juste ce que la CSC raconte, ce n'est pas juste ce que Greenpeace raconte, ce n'est pas juste ce que OXFAM raconte, ce n'est pas... C'est tout le monde tout ça ensemble, plus les mutualités. C'est vraiment le point de vue large de la société civile organisée, je ne sais pas si c'est comme ça que tu l'appelles, qui s'exprime. C'est une source, j'imagine, vraiment importante, je crois. Peut être un peu naïvement, je ne sais pas. En tout cas, idéalement, ça devrait être une source importante du débat. Si on voulait quand même prendre un petit peu en compte le point de vue de la société civile, ce qui n'est peut être pas toujours le cas dans les politiques, mais idéalement, voilà. Le politique qui voudrait savoir quelle que soit sa couleur d'ailleurs, il veut savoir finalement que pense la société civile ? Il y a le mémorandum de la coalition au climat et c'est la Bible. Il a tout, quasiment. Il a un truc qui est déjà consensué, digéré par les différentes composantes de la société.

L.B. : Si je comprends bien, selon toi, le fait que la coalition existe, ça permet d'un côté à ces questions de se retrouver dans un endroit que la société civile se mette d'accord à créer des mémorandums, des plaidoyers communs et plus de poids politique. D'un autre côté, ça permet aussi aux différentes associations membres d'un côté, garder leurs actions et leurs objets sociaux phares et leurs méthodes d'action, tout en y intégrant, comme par exemple au centre d'études, toi et ton collègue, de s'intéresser davantage à ces questions. C'est un peu ça ce que je retiens dans les très grandes lignes.

F.S. : Il y a le côté Coalition climat où il y a le point de vue de la société civile organisée qui se développe d'une façon consensuelle et en même temps, chacun reste... C'est sûr que pour nous, la Coalition climat, c'est une blague par rapport à tout ce qu'on fait, je veux dire. Par rapport à ce qu'on fait, à moi personnellement, pas du tout, mais c'est sûr que des actions, il y en a tout le temps. Je me suis parfois dépassé, on me demande « Tiens, il y a eu une manif là ou là ». Ce n'est pas parce que je travaille à la CSC que je suis au courant de toutes les actions qui sont faites à gauche, à droite en Wallonie et en Belgique parce qu'il y en a tout le temps quasiment. C'est peut être un bon signe au niveau démocratique. Pour les autres associations, c'est pareil. Elles ont leurs propres plaidoyers et voilà, si on reprend l'exemple des objectifs chiffrés, si on dit que nous, on arrive à moins 55% et que Greenpeace veut moins 65% à 2030, ils le diront. Évidemment, ce sera plus fort si on arrive à le dire en tant que Coalition climat. Sinon, ils diront « La Coalition climat, on est arrivé à ça, mais nous, on pense qu'il faut aller encore plus loin », etc. Et nous, on dira « Oui, OK, mais avec nos conditions de transition juste ». Donc, chacun reprendra le truc à sa sauce, si je puis dire, tout en gardant en vue le discours global qui est consensuel, je pense. C'est quand même pas mal.

L.B. : Oui, je pense aussi mais c'est pas mon avis qui compte. Juste pour terminer, est-ce que t'as quelque chose à rajouter ? Sur l'interview, sur le fond, sur la forme ?

F.S. : Je sais pas, mais je constate que je sais pas par quel miracle ou si c'est parce que la transition juste devient un concept de plus en plus étudié. Après, toi, tu travailles sur la justice climatique. Mais je constate qu'en tout cas dans mon cas personnel, de plus en plus d'académiques, d'universitaires, pas seulement des étudiants, mais parfois des doctorants ou parfois des professeurs d'université se tournent vers nous ou vers moi, parce que oui, c'est moi qui travaille sur ces questions là pour la CSC. Et je constate que ces dernières années, il y a de plus en plus de demandes, de trucs comme toi, de gens qui font un mémoire là dessus, qui veulent un petit peu une heure d'interview, des choses comme ça. C'est chouette pour moi aussi parce que j'aime bien garder en contact avec le monde académique. C'est très important pour moi et pas que pour moi. D'ailleurs, Marie Hélène Ska, notre secrétaire générale, a demandé à ce que le service d'études spécifiquement développe, entretienne et développe des contacts avec les universités et c'est à peu près mon cas. J'ai des contacts avec des professeurs d'Anvers, de la KUL, de l'Université de Liège, de l'UNamur, bref. Donc ça, c'est agréable. Ce que je voulais juste dire, c'est que je constate depuis deux ou trois ans à peu près que le monde académique se saisit de plus en plus de questions de transition juste ou en tout cas de justice climatique. En tout cas, moi, c'est ce que j'ai vu. Peut être que ça a toujours été le cas, mais en tout cas, moi, de mon expérience personnelle, je suis plus souvent sollicité pour le dire platement alors qu'il y a cinq ans, une interview comme on vient d'avoir, ça n'aurait pas eu lieu ou il y en aurait peut être une, une par an même pas. Alors que maintenant, j'ai plusieurs sollicitations. Je suis un mémoire d'un gars très intéressant sur la rénovation des bâtiments. Je suis intervenu à l'université Saint Louis, une discussion

avec des étudiants en dernière année sur les questions d'énergie, le climat au niveau européen. Bref, il y a de plus en plus de sollicitations. Et donc ici, c'est bien parce que j'avais le temps et tant mieux. Mais voilà, c'est ça que je voulais dire. Je ne sais pas si c'est ce que tu observes ou si tu vois qu'au niveau des travaux académiques, ça augmente.

En Belgique, je n'en sais rien, mais moi, de mon expérience, je constate qu'il y a de plus en plus de demandes venant du milieu académique, donc des étudiants, des doctorants, des professeurs vers nous et c'est chouette.

L.B. : Un très grand merci pour votre temps et disponibilité.

C. Entretien n°2 - Amnesty International Belgique francophone

Lena Bertemes Lalia (L.B.) : *Déjà, un très, très, très grand merci de prendre le temps pour répondre à mes questions. Juste pour contextualiser, je fais un mémoire à l'ULB dans le master de gestion de l'environnement et ma recherche se base sur l'effet de diffusion du principe de justice climatique dans les mouvements sociaux en Belgique, avec une étude de cas sur la coalition climat, de laquelle Amnesty fait partie aussi. J'aimerais bien parler un peu de ça aujourd'hui, de la perception d'Amnesty, de la justice climatique et de votre travail en interne de la coalition. Du coup, je vais aller directement au but dans mes questions.*

Olivia Fleury (O.F.) : Comme je t'ai dit, on pourra faire un peu plus si tu veux, si t'as pas assez. Semaine prochaine, j'ai un peu plus de temps, mais cette semaine, c'est un peu surplongé.

L.B. : *Il n'y a aucun souci. Juste peut être pour introduire, vous êtes chargée de campagne de justice climatique à Amnesty. Comment vous en êtes arrivée à occuper ce poste ? Et du coup, comment vous êtes aussi arrivée à travailler ensemble avec la Coalition climat ?*

O.F. : Tu veux dire moi, comment je suis arrivée à ce poste là ou comment ce poste de chargée de campagne justice climatique est arrivé chez Amnesty ?

L.B. : *Les deux, si possible.*

O.F. : Est ce que tu peux préciser un peu ?

L.B. : *Ok, c'était juste une question de présentation. Comment ça se fait que votre poste existe au sein d'Amnesty ? Et dans un deuxième temps, mais j'ai d'autres questions un peu plus précises, même si vous voulez déjà les aborder, sur comment Amnesty a rejoint la Coalition ? Quelles sont les motivations, aussi bien en interne, d'avoir ce poste et de travailler ensemble avec d'autres associations ?*

O.F. : Tu connais un peu Amnesty, c'est ça ? Tu sais que c'est un mouvement international de défense et de promotion des droits humains. Le changement climatique a pris beaucoup d'ampleur en termes de visibilité et de prise de conscience aussi, je pense aux alentours de 2017, 2018, mais ça fait des

dizaines et des dizaines d'années qu'on entend parler de ça. Après, les gens se sentent plus ou moins concernés par ça et donc c'était de temps en temps plus mis en lumière, de temps en temps beaucoup moins. Et puis, il y a eu tout ce mouvement des jeunes dans la rue, et cetera. Moi, je n'étais pas chez Amnesty quand Amnesty a commencé le travail sur le climat, mais j'étais chez OXFAM. Donc, je travaillais déjà sur ce sujet là, on va dire. Et donc, Amnesty à ce moment là, je pense, a pris la mesure aussi d'à quel point le changement climatique affectait et allait affecter les droits humains fondamentaux et que donc, il y avait intérêt à travailler là dessus et à ce que Amnesty fasse partie du mouvement qui permettait de visibiliser d'autant plus le réchauffement climatique.

Parce que c'est vrai que pendant de nombreuses années, le climat était lié à l'environnement. Mais en gros, je pense qu'il y avait quelque chose un peu dans l'opinion publique qui pensait que le réchauffement climatique, c'était la fonte des glaces et les ours polaires qu'il fallait sauver et que ce n'était pas une question d'accès à l'eau, d'accès à un logement et puis aussi profondément une question d'inégalités. Il y en a qui souffrent déjà beaucoup de ça dans le Sud et en général dans les pays les moins responsables, etc et je pense qu'Amnesty a pris conscience qu'il fallait, entre guillemets, rejoindre ce mouvement là. Entre parenthèses et un peu en off, mais ça s'est fait aussi parce que le secrétaire général à l'époque était Kumi Naidoo, qui est un ancien secrétaire général de Greenpeace. Donc, je pense que lui a amené ça, mais malheureusement, il est assez vite parti pour raisons de santé. C'est lui qui a très fort implémenté ça. Ça, c'est plus entre parenthèses de truc interne. Quand même, je pense qu'Amnesty a pris conscience de ça et alors, à côté de ça, c'est vrai qu'en Belgique, il y avait la Coalition climat qui existait depuis un certain temps et qui participait à l'organisation des grandes marches pour le climat qui ont eu lieu depuis déjà plusieurs années.

De nouveau, moi, je n'étais pas chez Amnesty quand ils ont rejoint la Coalition climat, mais j'étais déjà à la Coalition climat, je représentais OXFAM. Je me rappelle très bien du moment où en AG, il a fallu voter pour l'adhésion d'Amnesty. Et je pense qu'à l'époque, ils arrivaient à justifier ça en disant que le changement climatique était une question de droits humains, etc et que donc, ils voulaient participer à la Coalition climat qui est quand même un outil, une structure, on va dire une plateforme assez importante et efficace pour pouvoir justement faire un mouvement et pas juste dire "bah c'est greenpeace qui veut empêcher la déforestation" ou "c'est une organisation qui veut stopper la consommation de plastique", des choses comme ça. Donc, c'est là qu'Amnesty a rejoint la Coalition climat. Ça, c'était, je pense, en 2018. Et en gros, moi, à l'époque, j'ai donc été engagée chez Amnesty qui, en fait, parce que je remplaçais une chargée de campagne qui était là depuis six, sept ans, je crois, et qui, elle, avait beaucoup de travail sur la migration, parce qu'à l'époque, Amnesty avait une grande campagne sur la migration. Et en fait, justement, il a été décidé, parce que bon, en tant que section belge, tous les quatre-cinq ans, il y a un plan stratégique qui est mis en place et on décide en gros des grandes campagnes.

Et vu l'importance que le mouvement que le secrétariat international d'Amnesty voulait mettre sur le climat, plus le fait que ça prenait beaucoup en Belgique vu qu'il y avait tous les jeunes qui étaient dans la rue, ça, je pense aussi que ça a beaucoup marqué et que c'est vrai que les jeunes, comme on dit, sont les adultes de demain. Quand il a fallu remplacer cette chargée de campagne, dans la fiche de poste, il était écrit qu'ils cherchaient quelqu'un qui connaissait un peu les campagnes climat, qui avait travaillé sur le climat, etc. C'était mon cas chez OXFAM et j'avais déjà travaillé chez Amnesty mais chez

Amnesty France, cinq, quatre ans avant, je me suis dit « Ah, ça, ça doit être chouette. » Justement, parce que chez OXFAM, je travaille sur le climat, mais je travaille que là dessus.

Tandis que chez Amnesty, il y a la dimension droits humains qui est tout le temps présente. C'est comme ça qu'Amnesty a décidé de mettre de l'accent sur le climat. Et du coup, voilà, moi, c'est une des campagnes principales, avec la liberté d'expression et le droit de manifester, sur lesquelles je travaille. Quand j'ai commencé, il y a bientôt quatre ans, beaucoup de sympathisants à Amnesty ont dit « Mais qu'est-ce qu'Amnesty vient à foutre sur le climat ? ». « Laissez ça à Greenpeace, laissez ça à OXFAM, etc. » Et en fait, dans un premier temps, on a donc décidé d'expliquer à nos sympathisants pourquoi le climat était une question de droits humains, pourquoi l'environnement était une question de droits humains. Puis après, il y a eu le Covid, donc on a un peu été ralentis dans les plans. Puis après, on a essayé d'élargir et d'expliquer aux gens qui travaillent sur le climat, typiquement les membres de la Coalition climat, que l'environnement et le climat étaient des questions de droits humains.

« Les droits humains sont une question de climat et de l'environnement » plutôt. Dans la coalition climat, on voulait surtout s'assurer que les droits humains soient présents dans les différents documents qui existent, dans les communications, dans les choses à faire attention, etc. Par exemple, demander que toutes les voitures deviennent électriques, mais pas s'assurer d'où viennent les batteries, ça n'a pas beaucoup de sens. Et maintenant, on est plus dans une logique de « je pense qu'on a gagné un peu de légitimité sur le sujet, donc maintenant c'est continuer de sensibiliser, parler, sortir des rapports, etc.

L.B. : Ok, super, ça répond déjà à plein de questions, donc c'est trop bien. J'ai une question un peu plus en interne d'Amnesty, depuis la création du poste, depuis que vous êtes arrivée là bas. Déjà, première question, combien de personnes travaillent avec vous sur la thématique de la justice climatique, de près ou de loin ? Et est-ce qu'il y a eu une réorganisation interne au-delà de votre poste ? Est ce qu'en gros, vous sentez que les thématiques et réflexions que vous menez en interne de la coalition ont une influence sur Amnesty et ses propres campagnes qui sont indépendantes de la coalition ?

O.F. : Globalement, je travaille toute seule sur ce sujet. On a recruté une bénévole chez Amnesty. Tu vois, il y a des coordinations, c'est des retraités ou des gens qui ont du temps, des spécialistes sur un sujet. Il y a une femme qui s'appelle Monique qui est spécialiste sur ce sujet là. On la consulte de temps en temps, mais sinon, moi, je suis toute seule à travailler dessus. Après, il y a mon coordinateur François qui fait le plaidoyer et qui lui s'occupe un peu plus du plaidoyer Climat. Et alors ? Il y a tout, tu vois, l'attaché de presse, la personne qui s'occupe des réseaux sociaux, etc. Quand il faut diffuser quelque chose sur le climat, c'est eux qui le font, mais c'est moi qui amène le sujet et c'est moi qui prépare le contenu. Après, est-ce que ça a eu un impact sur nos autres campagnes ? Je dirais peut-être pas vraiment. La seule campagne où ça prend beaucoup plus de place qu'avant, c'est sur la question de business human rights donc, tout ce qui est responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Par exemple, là, on a un rapport qui va sortir en septembre sur les expulsions forcées en RDC suite à l'exploitation des mines de cobalt. Le cobalt, c'est un métal rare qui permet de fabriquer des batteries. C'est dans le cadre de la justice climatique, mais c'est aussi surtout une question de responsabilité des

entreprises et donc là dessus, ça a un peu influencé sur la question de la responsabilité sociale des entreprises. On a amené ça, c'est plus présent.

L.B. : Ok. Donc, si je comprends bien, pour reformuler, ça a pris une place surtout via la création du poste et du coup de la mise en réseau avec le pôle plaidoyer, avec la coalition. Mais en interne, c'est surtout une thématique qui est principalement, à part des exceptions, traitée à part ?

O.F. : Oui, et à l'heure aussi, il y a peut être aussi un plus gros focus, même si ça fait longtemps, sur les défenseurs de l'environnement. Tu vois, Amnesty s'occupe beaucoup des défenseurs de l'environnement, des défenseurs des droits humains en général ou des personnes qui sont emprisonnées, arrêtées, persécutées parce qu'elles sont militantes. Et là, c'est vrai qu'on attache encore plus de l'importance à ceux qui sont prisonniers ou menacés pour défendre l'environnement et leur territoire. Ça, c'est fort le cas en Amérique du Sud, par exemple, ou en Asie du Sud Est et tout ça.

L.B. : Ok, super. Autre question, comment les différentes associations membres de la coalition interagissent-elles entre elles et quel est le rôle de chacune ?

O.F. : Tu as prévu de contacter la Coalition climat ?

L.B. : Oui, j'ai déjà des interviews avec plusieurs personnes de la Coalition.

O.F. : En tout cas, Nicolas Van Nuffel, il pourra vraiment bien t'expliquer le fonctionnement parce que lui, il est là depuis le début. Moi, je vais essayer de te répondre, mais ne prends pas ma réponse pour garantie. Je pense que Nicolas t'expliquera ça bien, mais en gros, je sais qu'au sein de la Coalition climat et surtout pour la composition du CA, ils veulent s'assurer que chaque famille soit bien représentée. Justement, qu'il n'y ait pas que des questions environnementales ou que des questions Nord-Sud abordées. Nous, on est suppléants au CA, donc autant dire que je n'ai été qu'une fois. Mais je sais qu'il y a famille Nord Sud et je crois que c'est Nord Sud, coopération, solidarité, un truc comme ça. Je pense que nous, on est là dedans.

L.B. : Il y a les jeunes, autres, environnement, droits humains, mouvements pour le climat, syndicat et mouvement associées également. Il y a quand même différentes thématiques qui sont abordées dans ces différentes familles et Amnesty International a un focus et un objet social très distinct. Quel est votre rôle, selon vous, au sein de cette coalition ?

O.F. : Nous, je pense qu'on est là pour amener des droits humains. Par exemple, je vais te donner un bête exemple. L'année dernière, on a pris le lead de l'organisation de la marche de fin d'année avec OXFAM. En général, les plus grosses associations qui ont des gens payés sont un peu le noyau de la coalition, qui se réunissent le plus souvent, etc. C'était la première fois qu'on organisait la marche. D'habitude, c'est surtout Greenpeace, le CNCD, etc mais l'année dernière, on a pris le lead avec OXFAM. Et quand on a décidé l'angle, tu vois, le message qu'on allait faire passer pendant cette marche, pour la campagne de la COP, etc, on a décidé de traiter de à la crise énergétique et des agriculteurs. Je ne saurais plus dire exactement comment ça s'est passé, mais en gros, l'histoire, c'était que ça partait sur les agriculteurs, les paysans, l'agriculture et l'énergie. Et moi, du coup, j'ai dit, moi,

je pense que c'est important qu'on parle de droit à l'alimentation et de droit à l'énergie », même si ça, c'était un peu moins facile.

Il y a beaucoup d'associations dans la Coalition climat qui travaillent sur ces questions-là, qui parlent plus des droits des agriculteurs et des paysans et oui, c'est des personnes indispensables pour notre système alimentaire, etc. Mais du coup, moi, j'étais là pour dire que moi, je voudrais qu'on parle de droit à l'alimentation plutôt que de l'agriculture. » Donc en fait, pour moi, notre rôle, c'est ça, c'est vraiment d'essayer d'amener la question des droits humains, de s'assurer que les réponses qui peuvent être données ou les solutions potentielles qui peuvent être trouvées soient respectueuses des droits humains. Pour nous, c'est ça, c'est s'assurer que les droits humains soient présents dans les réunions, dans les analyses, dans les recommandations. Nous, c'est vraiment ça. Un autre point, c'est que, par exemple, l'année dernière, de nouveau pour la COP 27 qui était en Egypte, nous, on travaille beaucoup sur l'Egypte. On sait que c'est un pays très problématique en termes de droits humains et de respect des droits humains. Du coup, on a fait une journée de conférence sur la situation des droits humains en Egypte et on a invité l'ensemble de la Coalition Climat parce que potentiellement, c'était des associations qui allaient parler de la COP 27.

Mais nous, on trouvait que c'était indispensable de parler aussi de la situation des droits humains en Egypte. Donc, on a aussi fait ça.

L.B. : Ok. Et donc, toutes ces décisions, la journée thématique sur l'Egypte, si j'ai bien compris, c'est plus en interne d'Amnesty que vous avez organisé ça et puis vous avez envoyé les invitations. Mais les décisions sur la marche avec le droit à l'alimentation, ça se décide en GT ?

O.F. : Oui, dans le GT Action.

L.B. : C'est vous qui siégez là dedans pour amener ça depuis le début ?

O.F. : Oui.

L.B. : Quel temps ça prend dans une semaine type d'être membre de la Coalition pour vous, dans votre quotidien ? Plus ou moins, ça peut...

O.F. : Plus ou moins... Allez, en moyenne, je dirais que ça me prend une demi-journée, en sachant que quand j'ai organisé la marche l'année dernière, ça me prenait quasi tout mon temps d'août à octobre, ça m'a pris un temps plein, quasi. Mais là, de manière plus soutenue quand même, je dirais oui, une demi journée entre les réunions qui ont lieu une fois par mois, plus checker les documents, répondre aux mails, tout ça, je dirais une demi-journée.

L.B. : Ok, super. C'est une question que j'allais poser au début, mais ça peut être une fin intéressante. Pour vous, en interne d'Amnesty, c'est quoi votre définition de la justice climatique ? Quand vous entendez le mot justice climatique, qu'est-ce que ça vous évoque ?

O.F. : Je vais aller voir ce qu'on a mis sur notre site.

L.B. : Ou vous, personnellement ?

O.F. : Moi, personnellement ?

L.B. : Oui, s'il y a une différence ? Qu'est ce que ça vous évoque ?

O.F. : Je pense que pour nous, la justice climatique, c'est s'assurer que... Parce que le changement climatique, on est dedans. On est dedans et il y a des catastrophes qui découlent et qui découleront encore longtemps de ça. Donc pour moi, la justice climatique, c'est de s'assurer qu'on fait tout ce qu'on peut pour limiter ces catastrophes là, tout en respectant les droits humains et en s'assurant que les inégalités ne soient pas trop grandes, c'est à dire que les personnes les plus vulnérables et les personnes qui en sont le plus victimes soient aussi dédommagées de ces préjudices parce qu'elles ne sont pas les plus responsables et de s'assurer que les plus responsables soient celles qui fassent le plus d'efforts et qui dédommagent les autres. Tu vois un peu ?

L.B. : Oui, c'est nickel.

O.F. : Si après tu as encore des questions, n'hésite pas à m'envoyer un mail. Mails ou si tu veux, je te donne mon numéro de téléphone, comme ça, tu peux m'appeler si jamais tu as besoin d'éclaircissement ou quoi, il n'y a pas de souci, tu peux...

L.B. : Super, c'est super gentil, mais je pense que là, j'ai déjà les grandes lignes et je n'ai pas envie de vous prendre davantage de temps. Donc si j'ai une question, j'hésiterai pas à vous relancer. Mais peut être pour finir, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

O.F. : Non, je trouve ça très intéressant comme sujet de mémoire. Peut être que ce que je peux te dire, c'est qu' au sein d'Amnesty, on est international. J'ai des réunions tous les mois avec l'ensemble international, avec différentes sections et autres pays qui travaillent sur le climat. Je crois qu'on est le « Climate Justice Group » ou un truc comme ça et donc tous les mois, on discute d'éventuels rapports qui vont sortir sur le climat, de la COP qui va arriver. On fait des updates aussi par pays. Pour le secrétariat international, ce n'est pas une campagne « classique » d'Amnesty. Là, il y a un rapport qui est sorti il n'y a pas longtemps sur les conséquences des vagues de chaleur au Pakistan, mais c'est très rare. On n'est pas alimenté par beaucoup de rapports comme c'est d'habitude le cas avec Amnesty. C'est d'autant plus pour ça que la coalition est très importante pour nous, parce qu'on peut s'appuyer sur la coalition et le travail de groupe.

Ça, c'est peut être important à dire. Nous, on s'appuie vraiment sur la coalition en termes de plaidoyer, par exemple. Tu vois, en termes d'expertise aussi, il y a des gens dans la coalition climat qui ont vraiment de l'expertise que nous, on n'a pas forcément sur le réchauffement et les conséquences internationales, etc. Donc nous, on s'appuie sur beaucoup là dessus, sur eux pour cette partie là. Et moi, quand je parle régulièrement de la Coalition climat en groupe international avec d'autres Amnestys, ils sont très envieux, entre guillemets, de ce genre de plateforme, parce que ça permet vraiment d'échanger, de créer un réseau. Et voilà, ils sont très envieux de ça, parce que justement, nous, on peut compenser le manque de rapports et d'expertise vraiment précises d'Amnesty International par l'existence de la Coalition climat.

O.F. : Si tu vas sur notre site et que tu vas sur « Campagne Justice Climatique », tu vas voir, il y a plusieurs pages. On parle des défenseurs de l'environnement, puis on parle des impacts du réchauffement climatique, etc. Mais tu vas voir qu'en gros, on répète tout le temps la même chose. Après, moi, je pense que répéter la même chose, ça fait partie d'un travail de campagne, que ce n'est pas parce que quelqu'un a entendu quelque chose à un moment qu'il ne l'a pas oublié. La répétition, c'est quelque chose d'important, mais tu vas voir qu'on tourne fort en rond et qu'on répète tout le temps la même chose. La coalition climat, ça permet vraiment de compenser le manque d'expertise qu'on a, de créer un réseau qu'on ne pourrait peut-être pas créer nous par nous même en n'étant pas sur cette thématique de base. Et les autres pays, les autres Amnestys vivent beaucoup ça, parce qu'il y a des sections qui ont très fort envie de travailler sur le climat, mais qui sont un peu démunis, parce que justement, à part contacter Greenpeace, elles ne savent pas quoi faire.

O.F. : Pour nous, c'est très précieux la Coalition climat. Même ma collègue Julie qui travaille sur les questions de justice de genre, elle n'a pas cette plateforme-là. Elle est souvent en contact avec SOS Viol, les deux ou trois autres d'organes comme ça, qui travaillent sur les violences de genre, mais il n'y a pas une plateforme comme ça où on a des représentants, où on décide de prendre une position commune et tout. Je pense que s'il n'y avait pas la Coalition climat, à Amnesty on aurait arrêté de travailler autant sur le climat. C'est parce qu'il y a la Coalition climat qu'on travaille autant sur le climat aussi.

L.B. : C'est super intéressant pour moi comme info à avoir. Parce que du coup, si je résume un peu, c'est que pour vous, en interne de la coalition, votre travail, c'est ramener les questions de droits humains dans des discussions où de base, ce n'était peut être pas autant axé là dessus. Et en extérieur de la Coalition, ça vous permet aussi d'avoir accès à une expertise que vous n'avez pas en raison de votre objet social qui n'a pas ce focus là.

O.F. : À Amnesty, on dépend vraiment de l'organisation internationale et c'est eux qui fournissent les rapports. Ce n'est pas Amnesty Belgique qui va aller faire un rapport sur les violations des droits humains en Ukraine, par exemple. Et donc, nous, on dépend très fortement de notre siège qui nous fournit des rapports concrets, etc, avec des recherches. Sur le climat, ils sont beaucoup moins là dessus. Heureusement qu'on a la Coalition climat. Nous, on n'a pas de chercheurs climat. Tu vois, moi, je suis chargée de campagne, donc je ne suis pas chercheuse. Je vais lire les médias et voir ce qui se passe au niveau politique et je vais lire les plaidoyés de la Coalition climat, mais je ne sais pas analyser un texte de loi ou savoir exactement ce que le gouvernement a prévu en termes de loi sur le climat, etc. C'est très précieux, la Coalition climat.

Donc, si jamais tu as d'autres questions qui te viennent plus tard ou si tu me dis « J'aimerais bien qu'on te reparle pendant 15 minutes ou 20 minutes », moi, la semaine prochaine, je suis assez libre, donc vraiment, hésite pas.

L.B. : Super. Un très grand merci pour votre temps et pour vos réponses.

O.F. : Merci à toi.

L.B. : Bon courage surtout. Merci à vous aussi. Au revoir.

D. Entretien n°3 - Julie François (Oxfam Belgique)

Lena Bertemes Lalia (L. B.) : Déjà, un très, très, très grand merci de m'accorder le temps aujourd'hui pour cette interview. Ça me fait très grandement plaisir de pouvoir échanger avec toi. Du coup, juste pour contextualiser, je fais un mémoire à l'ULB en gestion de l'environnement qui traite de la question de la diffusion de la pratique de la justice climatique dans les mouvements sociaux en Belgique, avec un focus sur la coalition climat via laquelle aussi, en tant que membre, je te contacte aujourd'hui. L'interview aujourd'hui, c'est principalement quatre blocs, dans deux blocs un peu introductifs. Un premier sur toi, ton poste, un deuxième sur ta conception de la justice climatique, un troisième sur l'organisation interne d'Oxfam et un dernier sur plus la coalition, comment vous vous organisez, etc. Pour commencer, est-ce que tu peux très rapidement te présenter, ton poste, depuis combien de temps tu es à ton poste, depuis combien de temps tu es menée à travailler avec la Coalition ? Déjà, c'est deux premières questions.

Julie François (J.F.) : Oui. Moi, c'est Julie François et je suis responsable de l'équipe Youth Engagement and Mobilization chez OXFAM Belgique, qui est bilingue, bien au francophone et en flamand. Je suis responsable là depuis cinq ans et le travail avec la Coalition climat a commencé plus ou moins dès que je suis arrivée. Je ne sais pas si on parle un peu plus tard de la Coalition climat en tant que telle, mais le travail a évolué au sein de la Coalition climat. En tout cas, dès que je suis arrivée chez OXFAM, moi et d'autres collègues de l'équipe, des campaigners de mon équipe, on se relayait pour participer aux réunions.

L.B. : Ok, super. Est-ce que dans tes expériences professionnelles antérieures, tu as déjà été menée à traiter de près ou de loin des questions de justice climatique avant d'arriver à OXFAM ?

J.F. : Non, pas avant d'arriver chez OXFAM.

L.B. : Ok. Ça, c'était pour l'intro. Dans un deuxième temps, quand on te dit le mot ou le terme justice climatique, qu'est-ce que cela t'invoque vraiment pour toi et pour OXFAM ?

J.F. : Évidemment, ça fait longtemps qu'on bosse sur le thème donc la distinction entre les deux n'est pas toujours évidente, évidemment. La justice climatique, pour moi, c'est les inégalités des effets de la crise climatique sur une partie de la population mondiale et qui sont causés, ces effets, par une autre partie de la population mondiale. C'est de nouveau une injustice de plus qui frappe une partie de la population mondiale qui n'est pas responsable de cela, en gros.

L.B. : Si j'entends bien, c'est aussi la conception d'Oxfam, en tout cas, qu'Oxfam met en avant comme ça.

J.F. : Tout à fait. Oui, c'est ça. C'est vrai que chez Oxfam, il y a plein d'angles possibles à prendre autour de la justice climatique, mais inévitablement, vu qu'on travaille plus sur le combat contre les inégalités, c'est l'angle des inégalités que la crise climatique renforce entre des populations, on va dire

du Global South, et entre les populations des pays les plus riches et les gens les plus riches dans les pays les plus riches. Puis, tu as aussi les inégalités de genre qui sont exacerbées. Ça, c'est aussi un angle important. Même si c'est tout aussi important et qu'on le mentionne de temps en temps, mais on travaille moins sur la partie de justice climatique pour les générations futures. Ça, c'est moins un angle qu'on traite. On est plus dans du présent et dans du réparer les causes qui viennent du passé aussi, d'une certaine manière.

L.B. : Du coup, si j'entends bien, dans ton temps d'activité professionnelle, tu es souvent menée à avoir des réflexions autour de la justice climatique ?

J.F. : Je dois cet après-midi encore écrire un deuxième email d'explication à nos supporters pour leur expliquer le concept de justice climatique. C'est vraiment le cœur de nos activités ces dernières années. On ne parle évidemment pas que de ça, mais étant donné qu'à Oxfam, la force de notre organisation, je pense, et ce pourquoi on est souvent contactés par différentes personnes, c'est que les inégalités étant systémiques, on apporte un regard systémique sur l'entièreté de ces problématiques et donc on va rarement parler uniquement d'inégalités économiques ou d'inégalités de genre ou du climat. On fait toujours les liens entre ces différentes thématiques. Donc la justice climatique, elle arrive dans toutes les animations, les formations qu'on fait. Dans mon équipe, on a une moitié de l'équipe qui est vraiment plus avec un focus de travail campagne, en soutenant le plaidoyer d'OXFAM, etc. Et donc cet été, par exemple, on vient de lancer notre nouvelle campagne autour de la justice climatique où, l'année passée, on a plus mis le focus sur le gouvernement belge et ce qu'eux devaient faire pour amener plus de justice climatique. Justement, cette année, on met plus un focus sur les entreprises. On a par exemple notre pétition maintenant qui va tourner pendant plusieurs mois. C'est une demande que la rémunération des CEO et autres CFO des grandes entreprises soit liée aux résultats non pas uniquement financiers, mais aux résultats climatiques que l'entreprise va réellement atteindre, que ça puisse être relié et que les bonus et autres salaires puissent être vraiment calculés en fonction de ça. Donc, dans nos campagnes, on axe là-dessus. Et puis, dans tous nos travaux de formation, éducation, on anime la fresque du climat, on parle de fair trade dans les écoles, mais on fait aussi le lien avec la justice climatique entre le fair trade et comment le fair trade peut être un des leviers à actionner pour mieux financer les petits paysans et paysannes qui travaillent avec des produits, qui produisent du fair trade pour qu'eux puissent ensuite investir dans des techniques d'agroécologie et dans des manières plus justes de fonctionner de leur côté, mais aussi avec un meilleur impact sur le climat. La justice climatique arrive dans tous les trucs qu'on fait. C'est rare que ça ne vienne pas en jeu.

L.B. : Ok, super. C'est super intéressant pour moi. C'est exactement dans le thème de ce que je recherche. Et est-ce que tu as l'impression que votre conception de la justice climatique a changé depuis que vous êtes membre de la Coalition climat ?

J.F. : Alors. Changée, non. Précisées peut être. Non, écoute, changer, non. On l'a affiné, c'est à dire qu'au tout début, quand on a commencé à parler de justice climatique, j'essaye de me rappeler. J'aurais tendance à dire qu' a priori, c'est plutôt la vision de la Coalition climat qui a été affinée par la manière dont chaque organisation a elle-même affiné. Ce n'est pas pas passé en mode « On avait une réunion de la Coalition climat où ils ont dit « On va parler de justice climatique » et chaque organisation a dû se dire « Tiens, comment est-ce que je vais parler de ça moi auprès de mon public ? » Je pense que

c'est plutôt des organisations comme Greenpeace. En tout cas, à l'époque, il y a cinq ans, quand on a commencé à se dire « OK, on va remobiliser autour de la grosse marche climat de 2018 », qui sommes revenus aussi avec ces concepts-là, qui n'ont pas été inventés par nous en 2018. Ça fait bien longtemps que ça existe. En 2008, 2009, pour les précédentes COP, OXFAM et d'autres organisations mobilisaient déjà autour de ce concept là, mais là, c'est devenu un peu plus mainstream, je pense. Nous, en tout cas, je sais qu'en l'interne, on a eu beaucoup de discussions pendant la première année où on a fait des campagnes autour de la justice climatique. Pour nous, les campaigners qui avions lu plein de rapports d'Oxfam, plein de trucs, qui suivions un peu ce qui se passait, qui avions des discussions avec la coalition, etc. c'était très clair dans notre tête de quoi on parlait, mais pendant un an, on a quand même discuté avec notre équipe communication et avec d'autres pour se dire « OK, comment est-ce qu'on explique à notre public, à nos supporters, à nos supportrices, c'est quoi la justice climatique ? ». Parfois deux ou trois personnes revenaient en disant « C'est trop complexe comme terme, on ne peut pas utiliser ça, les gens ne vont pas comprendre, trouvez nous autre chose. Non, ça ne va pas être possible." Mais donc oui, ça a été un processus interne aussi assez long de faire accepter qu'en fait, que c'était de ça qu'on allait parler. Et puis, s'il fallait un an pour l'expliquer à nos supporters, on prendrait l'année nécessaire pour. On est d'ailleurs toujours en train de le faire. Cet après-midi, je dois refaire un mail pour les nouveaux supporters pour leur expliquer la justice climatique. Donc, ce n'est pas évident. Mais par contre, le fait que la coalition, dans leurs mails, dans la presse et dans leurs communications aient repris le terme, ça a fini par, en tout cas au sein de nos organisations, ça a rendu le terme plus mainstream, ce qui fait qu'on a en tout cas, nous, de notre côté, plus trop dû convaincre des gens à l'interne que c'était le bon terme à utiliser. Il n'y a pas eu une rébellion contre ce terme. J'exagère un petit peu, mais c'était vrai. Si tu dis « justice climatique » à quelqu'un dans la rue, ça ne va pas parler à beaucoup de gens, je pense.

L.B. : Si je comprends bien, c'était bien plus des débats autour du terme, mais moins autour du fait d'intégrer la thématique plus large dans vos campagnes.

J.F. : Ah non, parce que nous, clairement, chez OXFAM, ça a toujours été l'angle de la justice climatique qui a été mis en avant quand on parlait du climat. Ça, la question ne s'est jamais posée. C'était plutôt l'utilisation du terme justice climatique. Effectivement, "tiens, est ce que c'est le bon terme ? Est-ce que ça va aider les gens à comprendre ou pas ?" Et puis, le fait d'intégrer, de remettre le climat en avant dans nos campagnes en 2018, ça a été quelque chose. On travaille sur plein de thématiques donc ce n'est pas toujours facile d'être clair aussi pour le grand public sur c'est quoi OXFAM ? À part c'est le chocolat ou c'est le café, c'est la réponse qui vient le plus souvent. À un moment, on travaillait sur plus de thématique en même temps et inévitablement, c'est beaucoup de travail, c'est beaucoup de contenu à mettre en avant auprès des supporters. Et à un moment, nous, on a recommencé avec les campaigners de l'équipe dont Olivia faisait partie à l'époque. Nous, on s'est dit "On veut remettre l'accent sur le climat. On pense que c'est important." Face à l'urgence climatique et autres, on était tous assez sensibilisés autour de ça dans l'équipe, mais en plus, on pensait qu'il y avait un momentum. Et moi, de par mes activités plus bénévoles et autres, je sentais qu'il y avait quelque chose qui bougeait. Et donc, on a un peu poussé en l'interne, en tout cas pour mettre du temps dans la coalition, dans la marche climat, dans ces trucs-là. Comme on l'avait supposé, ça a pris, ça s'est lancé. Il y a eu du monde à cette marche climat et à partir de ce moment là, à long terme, il y a eu de manière générale une réalisation de « Bon, ben oui, en fait, OK, c'est logique, c'est le climat qui doit revenir en

avant maintenant. » Et donc là, ça fait depuis 2018, ça fait quatre ans et demi, cinq ans que c'est notre thématique principale. En tout cas, c'est souvent notre porte d'entrée.

L.B. : Ok, super. Juste du coup, juste pour revenir dessus, depuis quand OXFAM est membre de la Coalition ? Juste factuellement, si tu le sais.

J.F. : Je serais incapable de te dire la date exacte. Déjà, est ce que tu sais me rappeler la date de création de la Coalition ? J'ai un bug.

L.B. : C'était 2008. En 2008, 2009, mais ça s'est lancé officiellement en 2008.

J.F. : À mon avis, on est membre depuis le début, je pense. À l'époque, une de mes collègues responsable du plaidoyer Climat, Brigitte Blois était fortement investie. Je ne sais pas si le nom te dit quelque chose ou pas, mais elle était clairement, même si elle ne travaille plus chez OXFAM, elle ne travaille plus, elle est à la retraite, mais elle est toujours hyper investie dans ces trucs là. Et clairement, elle faisait partie de ces personnes de la société civile qui sont depuis le début investies. Donc on est certainement depuis le début dedans, On a un rôle dans le conseil d'administration aussi à la Coalition climat. On est certainement dedans depuis le début.

L.B. : Ok, c'est juste pour le demander parce qu'il n'y a pas de registre sur Internet.

J.F. : Si jamais, juste pour info par rapport à ça, en termes de la mémoire de la Coalition de climat, si jamais... Peut être au CNCD 11.11.11, Nicolas Van Nuffel pourra certainement te donner des informations.

L.B. : Je le vois lundi.

J.F. : Voilà. Et si jamais lui n'a plus les souvenirs, une personne qui aura certainement la mémoire de ça et qui pourra te donner les infos, je pense, c'est Antoinette Gruyaux de Association 21. Je ne sais pas si tu vois qui c'est.

L.B. : Oui, je vois le nom. Je pense que je l'ai déjà vu sur le site.

J.F. : Elle est partout. Elle sait tout. Cette personne est en réseau. Très certainement qu'elle pourra te dire. Elle s'en rappellera certainement. Antoinette pourra d'office t'aider.

L.B. : Super, c'est noté. Du coup, je ne sais pas si tu as eu un écho de quels ont été les incitants à rejoindre à l'époque la Coalition ou quels sont aussi aujourd'hui les incitants à rester dans la coalition et à continuer à donner du temps, de l'énergie, là dedans ?

J.F. : À l'époque, je ne saurais vraiment pas te dire, mise à part une chose qui est sûre, c'est que, en tout cas, chez OXFAM, et je vois ça dans d'autres organisations aussi et par rapport à d'autres coalitions, pour moi, souvent, ça ne tient qu'aux personnes. C'est à dire que je pense ne pas me tromper si je dis que la raison pour laquelle OXFAM s'est fort investie dans la Coalition Climat à l'époque, c'est parce qu'il y avait Brigitte Bloy qui était convaincue de la nécessité de ça, de travailler

en collaboration, en réseau et qui a dit « On y va, point. » Et elle a fait son chemin et elle a porté le truc en partie. Je pense que c'est le cas dans beaucoup d'autres organisations. Du travail en coalition comme ça, ce n'est pas évident parce que dans les ONG, le temps de travail, il est toujours déjà plus rempli que nécessaire. Travailler en coalition comme ça, c'est du temps de travail en plus. Même si en termes de résultats à atteindre, c'est plus efficace, ça ne reste pas plus efficace en termes de temps de travail. Je pense que c'est du temps à consacrer, travailler avec beaucoup de gens, c'est plus compliqué, mais c'est nécessaire. À l'heure actuelle, l'incitant pour nous de continuer à rester dedans, de nouveau, il y a les gens. Je pense que dans mon équipe, par exemple, c'est Julien qui est en partie un de mes collègues, mais qui a été le collègue d'Olivier aussi, qui, pendant trois ou quatre ans, a été notre porte parole à la Coalition climat. Et c'est aussi parce que lui, il y croit, il y croyait à fond. Il y a toujours une parti de ça, ça, je suis persuadée. Et puis, pour nous chez OXFAM, la coalition, il y a deux choses. Il y a au niveau politique, c'est un interlocuteur qui sur la thématique du climat est incontournable à l'heure actuelle. C'est sûr que ça va avoir plus de poids pour nous de faire passer des contenus et des idées, etc, via les rencontres avec le gouvernement etc, via la coalition climat que si chaque responsable plaider, d'OXFAM et d'autres, y vont solo, même si on continue à le faire. C'est ça l'intérêt, c'est un peu ce lieu de discussion où chacun travaille sur certaines choses de son côté avec le gouvernement, maintient sa pression de son côté, mais en connaissant les positions des autres organisations et en travaillant en background ensemble aussi. Puis parfois, en se mettant à deux pour aller voir un ministre, parfois sous le pôle de la Coalition. Ça se reforme au niveau politique. Au niveau mobilisation, c'est inévitablement plus facile de travailler ensemble et ça a plus d'impact. Aucune de nos organisations séparément n'aurait réuni 100 000 personnes dans la rue en 2018 en travaillant seules. Là, il y a un gain quand même de temps, de coûts surtout. Financièrement, c'est évidemment beaucoup plus efficace de rassembler les budgets de ces différentes organisations et faire un gros truc. Ça porte au niveau national et ça touche aussi tout type de secteur. C'est aussi via les rencontres avec la Coalition Climat et les moments de réunion qu'il va y avoir des collaborations entre le secteur plus des ONG, des syndicats, des mouvements de jeunesse. Au fur et à mesure, ces personnes se sont rajoutées dans la coalition. En tout cas, je pense plus récemment aux mouvements de jeunesse où on est quelques uns à venir aussi de ce réseau des mouvements de jeunesse avant et on a essayé un petit peu de faire venir d'autres. C'est un réseau, c'est aussi ça qui est intéressant.

La pertinence du truc, moi, je reste convaincue que c'est utile, même si parfois, ce n'est pas hyper efficace de faire 15 réunions sur deux mois où on doit revoir les mêmes points parce que les personnes précédentes n'étaient pas là à la réunion d'avant, etc. Oui, ça, c'est le pendant plus complexe de ce genre de truc.

L.B. : Oui, j'imagine. Mais c'est exactement aussi la raison pour laquelle je me suis intéressée à la coalition comme objet d'étude, parce que je trouve ça justement super intéressant de voir comment un syndicat peut se retrouver à travailler avec une ONG plus environnementale, une ONG plus Nord-Sud, etc. Et du coup, le fait d'avoir un objet social qui n'est pas 100% aligné sur celui de la coalition, comment expliquez-vous que vous ayez quand même ressenti la volonté de vous engager dans la coalition ?

J.F. : Oui, en fait, justement, ce n'est pas toujours facile, mais c'est ça qui est intéressant aussi. Dans la coalition, il y a les syndicats, il y a des ONG, il y a des groupes qui n'en sont pas officiellement

membres, mais qui soutiennent fortement et qui aident à l'organisation et qui sont un peu plus radicaux. En 2019, je pense, peut être qu'Olivia t'en a parlé, il y a eu aussi tout un projet pour essayer de mettre la pression sur le gouvernement belge par rapport à une loi Climat. Il y avait aussi la collaboration avec certaines entreprises sur le projet Sign for my future. Il y a eu des gens du monde des entreprises aussi qui, motivés par le fait de faire bouger les choses, ont voulu rassembler un maximum de signatures, de gens, etc, venant de gens un peu connus. Ça impliquait que, je ne vais pas revenir là direct sur tous les noms des entreprises en question, mais ça impliquait d'avoir, oui, à un moment, en bas d'un document, une signature tant d'un syndicat, que de Greenpeace et OXFAM, que de d'entreprises contre lesquelles, nous, on était dans d'autres cas, on était complètement contre. Ça ressemblait parfois à du greenwashing aussi. Il y a un peu toutes ces discussions là de « En fait, est-ce qu'on a envie de continuer à collaborer dans ce cadre-là, parce que ça va un peu à l'encontre de ce qu'on fait habituellement." Parfois, c'est des concessions qui ne sont pas évidentes, mais où pour l'objectif final, finalement, on se dit « OK, voilà. » Et alors, on a l'avantage dans ce cadre-là que la coalition est un « nom » en tant que telle. Et donc, il y a parfois des choses où on se dit « Bon, en fait, par rapport à notre propre public, on n'a pas tellement envie de dire « Oxfam signe ce truc là avec le gros logo « Oxfam » dessus, par exemple, parce que c'est un peu en porte à faux par rapport à d'autres choses. Je dis « Oxfam » mais je pense que c'est le cas de beaucoup d'autres organisations. Mais dans ce cas là, alors qu'on se dit « En fait, tant mieux qu'il y ait la Coalition climat qui signe et qui d'une certaine manière, représente X ou Y organisations. Et ça permet aussi de faire passer parfois des choses, de soutenir des choses où à long terme, on ne peut pas toujours non plus. Il y a des cas, par exemple, des cas de mobilisation où nous, en tant que Confédération internationale, qui travaillons avec des partenaires dans plein pays, il y a parfois des cas où pour la sécurité de personnes qui travaillent dans des pays, on ne peut pas publiquement se prononcer sur une série de choses parce que ça risque d'impacter la sécurité des gens dans des pays. Et donc, dans ces cas là, et c'est parfois rageant, parfois on se dit « Enfin, ce n'est pas possible. Il faut absolument qu'on se prononce sur ce truc là. » Et puis évidemment, la sécurité des gens passe en premier. Et donc, il y a des fois où nous, on ne peut pas communiquer en tant qu'Oxfam, mais alors, par contre, on soutient la coalition et on va financièrement soutenir une mobilisation. C'est l'intérêt aussi d'une coalition comme celle-là, et c'est le cas pour d'autres, c'est de pouvoir soutenir aussi en arrière plan, sans trop prendre de risques en te mouillant en tant qu'organisation, si tu dois te protéger pour une série d'autres choses. Ça peut.

L.B. : Oui, super. J'aimerais juste aussi revenir sur les mobilisations de 2018, parce que ça revient assez souvent dans ce que tu dis. Qu'est-ce qui a réellement été pour toi le déclencheur de 2018 et de la place qu'OXFAM a pris dans ces mobilisations, dans la marche et puis toutes les actions qui en ont découlées ?

J.F. : En tout cas comme moi, je l'ai ressenti, parce que plein d'autres gens pourraient dire autre chose, mais j'ai un souvenir que déjà dans les mois qui ont précédé, même tout début 2018 déjà, avant même que la coalition ne s'empare officiellement du truc en disant « On va faire une marche », il y avait déjà principalement des gens qui étaient membres d'organisations, qui sont aussi membres de la Coalition, qui s'étaient réunis. Je ne me rappelle même plus du nom, mais moi, j'ai participé pendant quelques mois à des réunions et des échanges avec des gens issus de ces milieux-là et de ces organisations qui se disaient « OK, il faut qu'on fasse quelque chose. Qu'est-ce qu'on peut faire ? » et qui faisaient un peu des meetings et qui essayaient de voir un peu ce qui était faisable. Ils se disaient « On discute entre nous et puis on pourra peut-être pousser des trucs au niveau de notre travail par la suite. » Je ne

vais pas retrouver le nom mais bref, il y avait eu des échanges autour de ça avec évidemment plein de gens du secteur. Et puis il y a eu Greta Thunberg quand même, qui a fortement été mise en avant dans la presse. Je ne me rappelle même plus si chez nous, Adélaïde Charlier et Anuna de Wever, etc, étaient mises en avant avant la marche climat ou après ? Je n'ai même plus en tête. Bref, ça bougeait au niveau société civile, mais plutôt même au niveau citoyen. Et donc, il y a vraiment eu ce truc où on s'est dit « OK, il faut faire une marche climat » et il y avait déjà des liens avec la société civile. Nous, on n'a pas pris un immense rôle dans la première marche. C'était surtout Greenpeace si je me souviens bien. Après, tout le monde a été impliqué en tant que membre de la Coalition, mais en 2018, on a surtout été impliqué pour dire « Il va falloir communiquer à vos supporters, à votre public, ramener des gens, être présents sur place, prendre des rôles, etc. » La réflexion, l'organisation de la marche en tant que telle, c'était surtout Greenpeace et surtout cette organisation qui amenait les gens à la COP... Je suis perdue. Il y a un groupe qui... Évidemment, maintenant, il y a un milliard de trucs qui s'appelle Climate quelque chose. Aussi, si tu veux, un des trucs que la Coalition Climat organisait historiquement ensemble, c'était le fait d'aller avec les organisations membres et d'autres gens à la COP, quand la COP était en Europe et qu'il y avait un truc à faire. C'était par exemple à Krakow, je pense, en 2009, qu'il y a eu un premier gros truc organisé, entre autres avec les membres de la Coalition climat. Il y a eu en 2015 à Paris, un truc qui finalement, on n'avait pas pu aller à Paris à cause des attentats, ça, c'était compliqué, mais il y a eu une espèce de chaîne pour le climat, un gros truc qui s'était organisé à Bruxelles. Et puis, il y a eu quand même un truc sur la plage aussi en Belgique, à Ostende, un truc comme ça. Et c'est toujours cet organisme là, dont je ne vais pas revenir sur le nom, à qui c'était leur job, c'était organiser des événements, des mobilisations climat. Et puis leur truc s'est un petit peu délité et donc ils ont continué à participer, mais plus en tant que conseillers. Et c'est à ce moment là que le job d'organiser la marche climat est plus retombé dans les mains de la coalition vraiment. Mais la marche de 2018, c'est eux qui ont principalement organisé le truc, eux étant en partie bénévoles, en partie financés. Je trouve ça intéressant quand même de voir que ce truc est à la base plus parti, en tout cas a été plus organisé par un truc citoyen et qui s'est rallié à la coalition. Et puis, par la suite, 2019, 2020, toute la suite des marches, ça s'est vraiment plus resté sous la coupelle de la Coalition, à dispatcher : "c'est qui qui prend le lead cette année ? Comment est-ce qu'on répartit les tâches ?"

L.B. : C'est super intéressant parce que du coup, si je comprends bien, c'était qu'il y avait un momentum citoyen sur lequel la coalition a repris le lead à partir de 2019 dans ces eaux là.

J.F. : Déjà pour la marche, en tout cas financièrement, la marche de 2018, c'est la coalition et ses organisations, ça c'est sûr. Pour l'expertise pour organiser une telle marche et le lead là dessus, on a fait appel à l'expertise de ce groupe là. Et je pense quand même que c'est parce qu'il y avait des membres dans la coalition qui étaient déjà impliqués dans des réflexions et qui voyaient ce momentum citoyen qu'on a aussi poussé en disant « OK, il faut faire un gros truc ». Je me rappelle encore qu'en l'interne ici, on m'avait dit « Attends, la dernière grosse marche climat, c'était je crois Cracovie ou quelque chose comme ça. On avait eu 20 000 personnes, on n'aura jamais plus. » Et je me rappelle que nous, quand on disait « On vise 50 000 avec la Coalition climat. » On nous riait au nez. Moi, j'étais sûre qu'on y arriverait, que d'office, on aurait 50 000. Il se fait qu'on a eu le double. Mais oui, je pense que c'était quand même un moment que beaucoup de gens ont senti. On s'est dit « OK, on met tout dedans. » Et d'ailleurs, inévitablement, ce genre de mobilisation, ça s'est essoufflé. Le citoyen s'est soufflé aussi et les gens des ONG s'essoufflent aussi parce qu'à un moment, tu fais

inlassablement la même chose, ça devient fatigant. Mais je pense qu'il y a eu un investissement en temps et pas que financiers, mais en temps et en énergie pour cette marche climat en 2018 qui a plus été égalée depuis, je pense. Je ne sais pas si tu te rappelles, mais il y a eu des Angèle et autres qui appelaient les gens à participer à la marche. C'est un gros truc. Un aussi gros truc que ça, on n'a plus depuis.

L.B. : Ok, super. Je pense que j'aimerais bien aussi partir encore un peu sur le réseau de la coalition en tant que tel pour un dernier set de questions. Du coup, comment se déroule le travail au sein de la Coalition ?

J.F. : Écoute, nous, de notre côté, on participe à différentes choses. Il y a tout un groupe de travail plus autour du plaidoyer. Et là, c'est ma collègue spécialiste du plaidoyer climat qui participe. Et là, entre autres, il y a tout le travail qui est fait de représentation des positions belges pour la COP, pour d'autres moments aussi, mais c'est principalement pour la COP. Et là, tout le monde n'y va pas à la COP, mais ma collègue est présente. Il y a des gens de Greenpeace, des gens du CNCD 11.11.11 qui sont toujours autour de la table et tu ne sais jamais quel casque ils ont. "Est-ce que les gens y sont en tant que CNCD 11.11.11 ou en tant que représentants de la Coalition climat ou encore d'autres structures existantes autour de la COP ?". Mais il y a tout ce travail de plaidoyer qui est fait quand il va y avoir la COP, quand il y a des élections, des choses comme ça. Il y a des mémorandums qui sont écrits en collaboration avec toutes les organisations de la Coalition climat du coup, c'est des mémorandums un peu fourre tout parce qu'on met un peu toutes les positions, toutes les organisations dedans et donc c'est beaucoup. Mais c'est utile, je pense aussi, ce travail qui est fait avec toutes les organisations les associations n'ont pas le nombre de temps plein nécessaire pour faire un gros travail de plaidoyer climat, de réflexion, de rédaction de rapport et de choses comme ça. Même, tout le monde n'a pas d'attaché de presse, francophones, néerlandophones et autres. Donc, tout ce travail là qui est fait en coalition, c'est bénéfique, je pense, pour des organisations un peu plus petites aussi. Et puis nous, le travail qu'on fait, c'est pour la partie plus mobilisation. Et donc là, il y a deux types de réunions. Tu as les réunions du groupe "Action Mobilisation" de manière générale qui se concentrent quand même principalement autour de la marche ou bien du moment climat autour de la COP depuis quelques années. C'est aussi dans ce groupe là qu'il y a des discussions qui ont eu lieu sur comment mener des meilleures collaborations avec des groupements citoyens ou d'autres organisations qui ne sont pas officiellement membre de la coalition, mais où les liens sont importants à faire. Tu vois, c'est là que se discute, par exemple, j'ai envie de dire le 20 ou le 21 mars, maintenant, j'ai un doute sur la date, mais c'est la Journée internationale de lutte contre le racisme. Et ça fait plusieurs années qu'on essaye, en tout cas avec la Coalition, de se dire « Oui, on ne peut pas juste demander quand il y a la marche climat, on met en contact chaque organisation, on met en contact tous ses réseaux et essayer de faire se déplacer tout le monde dans la rue parce que c'est un sujet important et qui concerne tout le monde. » Quand il y a d'autres journées importantes de lutte, d'autres combats, juste dire « Oui, désolée, on n'est pas dispo. » Alors qu'en plus, c'est complètement relié. Donc, on essaye de faire des liens comme ça et de soutenir. Et puis, il y a des plus petits groupes de travail, là vraiment, pour le pratique pratique de la marche climat, entre autres. Là, il y a un peu un Kern de quelques organisations qui prennent le lead et puis développent la communication pour la marche, la logistique, les contacts police, les trucs comme toutes ces choses là. Et clairement, tu as quelques organisations qui sont plus présentes dans toutes ces réunions là, mais c'est souvent celles qui sont les plus grosses, en fait, qui ont plus de travailleurs et travailleuses qui peuvent consacrer du temps à ça. Donc tu vas avoir

Amnesty, Greenpeace, OXFAM, le CNCD aussi et d'autres encore. Je n'ai plus tout le monde en tête, mais c'est sûr que c'est plus compliqué de demander à des plus petites organisations d'être présentes à toutes les réunions.

Ce n'est plus moi qui suivais ça pendant ces dernières années, c'était mon collègue Julien qui vient de changer de travail. Mais je pense que de manière générale, ça se passe bien. Comme je disais, souvent, tu vas avoir X ou Y personnes qui sont là à une réunion, qui ne sont plus là à celle d'après. C'est beaucoup de répétitions, beaucoup de s'assurer que tout le monde a bien lu les mails, que tout le monde répond bien aux frama, des trucs comme ça. C'est beaucoup de gens, donc c'est beaucoup de temps, mais je crois qu'en général, ça se passe bien.

L.B. : Et dans tout cet agencement différents acteurs, dans les différents GT, les groupes d'action, etc, est-ce que selon toi, il y a... Parce que la coalition regroupe les ONG membres selon différentes familles, les syndicats, climat, droits humains, Nord Sud, etc. Est-ce que pour toi, chaque famille a un rôle spécifique à apporter dans le travail de la coalition ? Si oui, lequel ?

J.F. : Alors oui, chaque famille a un rôle spécifique à apporter, mais c'est sûr que sur une année complète, mon impression, et Olivia pourra certainement mieux te confirmer ça que moi, parce que moi, je n'étais pas à toutes ces dernières réunions, mais mon impression, c'est que c'est quand même plutôt les membres des ONG qui ont plus de temps plein pour travailler là dessus, en tout cas, de gens qui pouvaient bosser dessus. Je ne suis pas sûre que dans le groupe de travail Action, il y ait, par exemple, d'office, quelqu'un des syndicats qui soit là à toutes les réunions. Il y a des familles qu'on sollicite plus pour des moments très précis. « Qu'est ce qu'on va faire cette année ? Qui va s'occuper de quoi ? Qui va prendre le lead ? » Ces dernières années, le lead des organisations de marche et autres, il tourne entre Greenpeace, le CNCD, OXFAM et Amnesty. Ça, c'est les quatre grosses organisations qui ont pris plus de place dans ces dernières années. C'est vraiment plus ça. Ce qui ne veut pas dire que les autres ne participent pas, mais même dans les membres présents au GT Action, je n'ai pas une assez bonne vue sur tout le monde qui participe. Olivia aurait une meilleure vue là dessus, je pense.

L.B. : En termes de ressenti, est-ce que pour toi, cette « sur-représentation » d'une certaine famille de membres est due juste à la taille des quatre associations que tu viens de citer ou est-ce qu'il y a d'autres incitants qui font que d'autres familles soient moins représentées, à part la taille et les moyens qui en découlent.

J.F. : Non, je ne pense pas. En fait, ce serait intéressant, je pense que, je ne sais pas si c'est prévu, toi, dans tes contacts, mais que tu puisses effectivement avoir un contact avec quelqu'un plus des syndicats ou quoi, pour voir un peu comment eux sentent leurs implications là dedans. Je crois que nous, au niveau en tout cas des ONG ici concernées, vu que c'est une de nos thématiques principales, on met en avant du temps pour ça. En tout cas pour Greenpeace, OXFAM et même Amnesty ces dernières années, et pour le CNCD, vu qu'ils sont aussi eux mêmes couples de plans d'organisation et que c'est la mobilisation. Pour nous, de toute façon, on veut mobiliser notre public autour de ça. Donc pour nous, c'est plus facile de le faire via la Coalition climat. Il y a d'autres familles où c'est pertinent qu'elles soient dedans parce que ça fait partie des choses sur lesquelles ils veulent se positionner, se mobiliser, mais où c'est a priori pas leur truc principal. Tu vois, les mouvements de jeunesse, par exemple, qui font partie maintenant de la Coalition, on essaye de les mobiliser au moment de l'action

de la marche climat, pour qu'ils communiquent et tout. Mais ça me semble normal aussi qu'eux ne soient pas autour de la table et qu'ils ne soient pas en permanence à réfléchir. « Tiens, comment est-ce qu'on va parler du climat ou de la justice climatique ou de l'environnement à nos membres ? » Je sais qu'il y a d'autres organisations plus vraiment environnementales aussi qui sont dans ce groupe Action. Il y a aussi le Bond Better Leef Milieu. Eux, je pense, sont quand même pas mal impliqués aussi et font partie des grosses organisations qui ont aussi mis du temps et tout ça avec des gens pour la coordination. Mais donc, je trouve que c'est normal que tout le monde n'ait pas le même genre de rôle. C'est logique que les organisations qui, de base, ont d'office voulu mobiliser autour du climat, ce soit un peu ces organisations là qui s'investissent plus. Ok.

L.B. : Et pour répondre à la question, oui, je fais des interviews avec chaque famille d'associations, donc aussi les syndicats que j'ai déjà rencontrés la semaine dernière. C'est aussi pour un peu avoir des différents points de vue. Je pense que l'appel était prévu jusqu'à 45 et je n'ai pas envie de te prendre davantage de temps parce que je vois qu' on est légèrement en train de dépasser.

J.F. : J'ai encore cinq minutes si tu veux, si t'as encore des questions.

L.B. : Oui, j'ai des petites questions un peu rapides à répondre. Qu'est ce qui a changé ? Quelle place prend ton travail pour la Coalition dans une semaine type, plus ou moins ?

J.F. : Mon travail à moi pour la Coalition, pas énorme, mais le campaigneur de l'équipe qui était le représentant d'Oxfam dans la Coalition, pour lui ça dépend d'une année à l'autre. Comme l'année passée, quand on coordonnait avec Amnesty l'organisation de la marche, là, c'était en mi-temps sur toute l'année. À partir de la marche de cette année et tout ça, clairement, ce sera moins que ça parce que ce n'est pas nous qui avons le lead et donc d'une période à l'autre, ça va aller d'un demi jour semaine, puis, au fur et à mesure qu'on se rapproche de la marche, on va aussi aller vers un peu plus en mi-temps peut-être en partie et puis peut être encore moins après. Les années de coordination, c'est en mi temps au total sur l'année, voire parfois même un peu plus. Ça dépend un peu d'à quel point les autres organisations s'investissent. Mais bon, c'est vrai que quand on s'est rapprochées de la période de la marche l'année passée, Julien, il était à ce moment là à temps plein, mais il y avait des gens de l'équipe. Moi, j'ai collaboré, d'autres personnes de l'équipe ont aussi pris du temps pour la marche. Donc oui, les années de coordination, on est entre le mi temps et le temps plein quand même, qui avancent dessus.

L.B. : Ok. Dernière petite question. Combien de personnes en tout, tu dirais, travaillent chez OXFAM sur ces questions ?

J.F. : De la justice climatique ?

L.B. : Oui, c'est plus ou moins.

J.F. : C'est pas tout le monde à temps plein, mais moi, toute mon équipe, on est dix et clairement, on travaille là dessus. Au niveau plaidoyer, on va dire qu'il y a une personne et demie, plus ou moins,

parce qu'il touche un petit peu à cette thématique là aussi autrement. Oui, et alors au niveau de tout ce qui est programme sur le terrain, moi, les collègues qui bossent chez OXFAM dans l'équipe programme, ce n'est pas spécialement des gens qui vont sur le terrain, mais c'est des gens qui sont en contact avec avec des organisations sur le terrain dans les différents pays. Le fonctionnement d'OXFAM, c'est qu' a priori, l'idée, ce n'est pas on envoie des Belges dans des pays pour régler des problèmes. L'idée, c'est qu'on travaille en collaboration avec des organismes sur place. Mais bon, oui, des projets climat liés à la justice climatique, je ne peux pas dire qu'on ne fait que ça, mais il y en a quand même beaucoup. Soit au niveau adaptation et donc des projets au niveau agroécologie, de fair trade, etc. Ou alors des projets plus d'urgence, urgence humanitaire liée au climat. Et là, je dirais que de nouveau, il y a bien une dizaine de personnes qui bossent là de chez eux.

L.B. : Ok, super. Je pense que ça répond à toutes mes questions. C'était vraiment super. Dernière question, est-ce que tu as quelque chose à rajouter peut être ?

J.F. : Non, comme ça, rien de spécifique. Mais je serais intéressée à savoir quand tu as fini de le rédiger. Ça m'intéresse pour nous et pour l'équipe aussi de le lire.

L.B. : Avec grand plaisir et un très grand merci pour ton temps. C'était super intéressant et ça m'a donné plein de pistes pour la suite aussi, pour la partie analyse. Donc un très grand merci.

J.F. : Avec plaisir. Un grand merci.

L.B. : Bonne après midi.

J.F. : Bonne après midi.

E. Entretien n°4 - CNCD 11.11.11

Lena Bertemes Lalia (L.B.) : Ok. Pour rapidement contextualiser, je suis étudiante à l'ULB dans le Master de gestion de l'environnement et je fais ma mémoire sur la coalition climat et puis précisément sur la diffusion du principe de justice climatique dans les mouvements sociaux en Belgique. L'objet d'étude, c'est la coalition climat parce que c'était assez logique vu l'ampleur et la présence de la justice climatique dans les statuts. L'entretien aujourd'hui, c'est quatre modules. Deux premiers pour vous présenter, puis votre perception de la justice climatique et les deux derniers qui sont d'abord plus sur le CNCD, votre association de base et puis un dernier sur la coalition, le travail en interne, etc. Si vous êtes prêts, on peut commencer

Nicolas Van Nuffel (N. V.N.) : On peut commencer.

L.B. : Super. Est-ce que vous pouvez commencer par vous présenter s'il vous plaît, en parlant de l'ensemble des postes que vous avez aussi bien en tant que président de la coalition, mais aussi aussi bien au CNCD.

N. V.N. : Je m'appelle Nicolas Van Nuffel. Je suis depuis 2008 responsable du département de plaidoyer au CNCD 11111, qui est donc la couple des organisations de solidarité internationale en Belgique francophone. Je suis un des fondateurs de la Coalition climat, par hasard. C'est à dire que j'ai commencé il y a tout juste 15 ans en juin 2008 et c'est la première réunion où on m'a envoyé le lendemain de mon arrivée. On avait l'Assemblée générale de fondation de la Coalition climat et je présentais le CNCD. Mais je n'étais pas à l'initiative de rien. On m'a juste demandé d'aller à la réunion. Et donc j'ai suivi le travail de la Coalition climat depuis 15 ans, depuis sa fondation. Et en 2018, on aura l'occasion de revenir dans l'entretien, mais en 2018, on a fusionné une plateforme Justice climatique, qui était coordonnée par le CNCD 1111, qui était vraiment une plateforme de pure plaidoyer, avec la Coalition climat, qui était un espace de mobilisation qui ne faisait pas de plaidoyer. Et à ce moment là, en printemps 2018, je suis devenu président de la Coalition climat. Je suis président du conseil d'administration et porte parole de la Coalition climat, parce que les statuts de la Coalition disent que c'est le président le porte parole.

Je suis l'administrateur au nom du CNCD. C'est comme ça que j'ai été élu président. Là, je suis dans un deuxième mandat de trois ans qui se terminera en 2024.

L.B. : Ok, super. Merci pour l'introduction et un peu l'historique. Et pour juste une précision, est ce qu'avant d'arriver au CNCD, où tout s'est fait d'un coup avec la coalition en même temps, est ce qu'auparavant, vous aviez des expériences professionnelles grâce auxquelles vous étiez amené à traiter des questions de justice climatique ?

N. V.N. : Pas vraiment. Je ne peux pas dire que je n'étais pas sensible au sujet et c'est une des raisons pour lesquelles je m'y suis consacré quand je suis arrivé ici. Mon parcours, rapidement, j'ai un diplôme en relations internationales et un diplôme en gestion d'entreprise. Ma passion, c'est les relations Nord-Sud. Avant d'arriver ici, j'ai passé cinq ans en deux fois à travailler pour la Croix Rouge de Belgique, où je m'occupais de finances. Rien à voir avec ce que je fais ici. Entre les deux périodes, j'ai passé deux ans au Brésil, où j'étais animateur en éducation populaire dans les mouvements d'économie sociale et solidaire. Donc on touchait à des questions environnementales aussi, mais je n'avais jamais vraiment travaillé sur le climat. En fait, ce qui m'a amené à vraiment approfondir ce sujet là, parmi les dix sujets sur lesquels on travaille au CNCD, c'est justement que j'arrive en 2008, c'est un moment où le CNCD prend la décision d'investir la question climatique beaucoup plus fort que dans le passé, à partir de l'angle de la justice climatique, justement, et où on décide de lancer une campagne qui a eu lieu entre 2011 et 2013, si je me souviens bien bien, sur la justice climatique.

Et donc, quand notre secrétaire général, Arnaud Zacchari, à qui je succédais à mon poste, m'a briefé, c'est la première chose qu'il a dite, c'est voilà, en fait, on avait jusque là, jusqu'en 2008, on n'avait même pas un mi temps qui travaillait sur les questions climatiques. Il fallait développer notre travail sur le sujet, définir notre angle d'approche. C'est comme ça qu'on a construit la plateforme Justice Climatic, etc. J'ai investi beaucoup ce sujet là, qui était un sujet nouveau. Et comme j'étais nouveau aussi, ça se rencontrait bien. Je n'avais pas une expérience spécifique du tout sur les questions climatiques.

L.B. : Ok, super. Oui, on va revenir sur la plateforme aussi et sur ces différents composantes, mais peut être de manière un peu plus personnelle, lorsqu'on vous entendait le mot justice climatique aujourd'hui, qu'est ce que cela vous évoque ? C'est très large comme question.

N. V.N. : C'est difficile quand on travaille autant sur le sujet d'avoir un point de vue qui est purement personnel, c'est à dire qu'il est influencé évidemment par les organisations que je représente et le travail qu'on a fait dessus. Mais donc pour moi, la justice climatique, c'est d'abord un principe qui est ancré dans l'Accord de Paris du fait de tout le travail qu'on a fait, c'est loin d'être une évidence même en entrant à la COP de Paris en 2015, qu'on obtienne la mention de la justice climatique. Et la justice climatique, c'est vraiment la dimension internationale de la justice en matière climatique. Et donc c'est la traduction du principe de responsabilité commune, mais différenciée qui est présente dans la déclaration de Rio et qui ancre le fait que les pays historiquement industrialisés ont une responsabilité historique qui doit être corrigée à la fois par des efforts plus rapides, mais plus rapides et plus importants en termes de réduction de l'émission, d'une part, et d'autre part, par un appui technique et financier pour que les pays les plus vulnérables puissent à la fois atténuer leurs émissions et s'adapter. La définition stricte de la justice climatique, c'est ça. On a parfois tendance à confondre avec la notion de transition juste qui est aussi dans l'accord de Paris.

Dans les slogans, on entend quand même parfois une espèce de soupe entre ces sujets là. On met derrière justice climatique des éléments de justice sociale et des choses comme ça qui sont super importantes. Mais la justice climatique, nous, au sein du CNCD 11.11.11, on tient vraiment à lui laisser sa dimension internationale de justice entre pays riches et pays moins riches.

L. B. : Ok. Et du coup, si j'entends bien, ce que vous venez de présenter, c'est la définition commune au CNCD ?

N. V.N. : Oui. C'est en fait la définition qui est dans l'accord de Paris. Dans l'accord de Paris, quand on fait référence à la justice climatique, c'est « entre États ». Ce n'est pas une notion de justice sociale. On est déjà dans le vif du sujet.

L.B. : Oui, c'est super intéressant. Du coup, je propose qu'on entre encore plus dans le vif du sujet avec un focus sur votre travail au sein du CNCD 11.11.11. Je vais commencer par une question hyper large et je peux bien sûr affiner si c'est trop vague, mais comment est-ce que vous définirez ou décrirez votre travail ici au CNCD 11.11.11 ? Peut être pour affiner quelles sont vos campagnes phares ? Et surtout, quelle importance est-ce que vous accordez à quelles campagnes ?

N. V.N. : Le cœur du travail du CNCD 11.11.11, c'est de mettre ensemble des organisations et des citoyens, on a aussi tout un réseau de volontaires autour de questions internationales avec un angle de justice. On a trois missions. La première qui nous a donné notre nom bizarre qui est l'opération 11.11.11 qui est une collecte de fonds. Et de nouveau, c'est une collecte collective de fonds. C'est une fois par an, 35 ONG qui se mettent ensemble avec des milliers de volontaires pour récolter des fonds qui sont ensuite redistribués à des projets. Une deuxième mission qui est de mener des campagnes de sensibilisation, d'information, de mobilisation sur les questions de justice internationale. Et une troisième mission qui est celle du cœur de mon métier qui est le plaidoyer, donc interpellier les responsables politiques sur ces questions internationales. On travaille au total sur une dizaine de

thèmes et de régions, avec chaque fois comme optique première de mettre ensemble des organisations pour peser ensemble sur la décision politique. Si je me concentre sur l'aspect plaidoyer, quasiment tous les membres de mon équipe coordonnent une plateforme d'acteurs et pas que de nos organisations, non.

On va aller chercher les acteurs, les organisations pertinentes pour travailler sur le commerce, sur la justice fiscale, sur l'immigration, etc. Le cœur du métier de plaidoyer, c'est mettre des organisations ensemble pour partager nos expertises, à partir de là, développer des points de vue communs et puis aller défendre ces points de vue communs vers l'opinion publique et vers les responsables politiques. Ça, c'est le résumé. En matière de plaidoyer, on ne fait pas vraiment de priorité entre les sujets, entre les grandes thématiques, je veux dire. On choisit dans chaque grande thématique, chaque année, on choisit des dossiers qui vont être prioritaires, qui sont des dossiers qu'on peut faire avancer politiquement. Chaque année, on fait un début d'année, j'ai des entretiens avec tous les membres de mon équipe et on essaie de capter ce que sont les dossiers qu'on pourrait faire avancer dans l'année. Mais on ne peut pas dire commerce au dessus de migration ou migration au dessus de climat. Par contre, de façon régulière, on lance des campagnes qui vont utiliser beaucoup plus et les outils de communication et/ ou chercher à faire de la mobilisation. Là, on fait des choix de priorité, évidemment, parce que c'est difficile de mener dix campagnes en même temps.

Le message devient cacophonique. Là aussi, ça, c'est des discussions qui ont lieu avec nos membres de façon régulière en fonction de l'actualité politique. On est dans une espèce de grand écart permanent entre les grands sujets qu'on veut porter sur le long terme et si on veut créer des rapports de force, ça ne se fait pas en deux ou trois mois. En même temps, on est en nécessité d'être très réactifs à l'actualité politique et de devoir à certains moments réorienter le bateau entre tel ou tel sujet selon comment l'actu évolue. Là, pour le moment, notre principale thématique de campagne qui est en train d'atterrir, c'est le devoir de vigilance. On a mené une campagne qui a duré un an et demi pour obtenir une directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, pour qu'elles rendent des comptes sur le respect des normes sociales et environnementales dans toutes leurs chaînes de production de valeur. Pourquoi on a décidé ça ? Parce qu'on avait mené un travail depuis près de dix ans de plaidoyer pour faire monter ce sujet là et qu'à un moment, on a senti que si on voulait transformer l'essai, ça valait la peine de faire une campagne de plus grande ampleur avec des mobilisations, la possibilité d'interpeller les responsables politiques, etc, pour faire avancer une directive européenne qui avait été déposée par la Commission en début de législature.

Il y a eu plusieurs phases dans la campagne, mais la dernière étape, ça a été qu'il y a eu un vote au Parlement européen, mai ou début juin, j'oublie la date exacte, où on a fait une campagne d'interpellation, où on a permis aux citoyens et citoyennes d'aller interpellier les parlements ... Les parlementaires belges, flamands aussi, mais de ma traité de francophone, pour leur demander de voter en faveur de la directive et qui a été un peu le point d'orgue de cette campagne, parce qu'en fait, maintenant, on revient dans un moment de plaidoyer. C'est à dire qu'au moment du vote au Parlement européen et au Conseil commence ce qu'on appelle un trilogue, c'est à dire négociation entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Ça, ça n'intéresse pas beaucoup les citoyens. Nous, on va continuer à bosser, mais notre département campagne mobilisation va baisser en intensité là dessus et on va partir sur d'autres sujets, dont la mobilisation pour le climat de fin d'année.

L.B. : Ok, super. Et comme vous disiez que toutes ces discussions se font avec les différentes associations membres du CNCD 11.11.11, comment ces discussions se font quand vous essayez de placer une campagne autour de la justice climatique ou qui englobe des discussions autour de cette thématique ? Comment ces discussions se mènent avec vos associations membres et les acteurs que vous mobilisez ?

N. V.N. : Sur la définition des contenus, il y a d'abord le choix de mener une campagne sur tel ou tel sujet. Ça, ça se discute, on le sonde à la fois notre réseau de volontaires, nos membres et c'est sur les grandes campagnes de long terme, c'est quelque chose qui est avalisé par le conseil d'administration et l'Assemblée générale. D'ailleurs, on en est à dire « OK, on va faire campagne sur la justice climatique. » Ça va pas plus loin. Et après, la seule campagne de long terme qu'on ait menée, même si on est très actifs sur le climat, c'était 2011, 2013 avec la campagne justice climatique. Nos membres ont pris la décision de lancer une campagne là dessus. L'étape suivante, c'était de créer un groupe de travail qui est devenu la plateforme justice climatique, qui a élaboré un texte de cadrage qui définissait ce sur quoi on allait mener campagne et les revendications politiques qu'on avait derrière. On était en 2010 ou 2011, on est en ça commence à dater. La première étape, c'est que les experts, expertes de nos organisations ou des organisations qui veulent participer à la campagne travaillent ensemble pour définir quels sont les contenus prioritaires sur lesquels on veut travailler ensemble.

Et une fois que ça, c'est validé, l'étape suivante, c'est de construire des outils de communication, de mobilisation, etc, sur ce sujet. Ce qui est particulier maintenant avec le climat, c'est qu'on a intégré ce travail dans le travail de la Coalition climat. Et donc, depuis 2018, on a mené à plusieurs reprises des campagnes de plus court terme en soutien à la Coalition climat, en particulier pour appuyer les mobilisations de la Coalition climat. Et donc, dans ce cadre là, ce n'est plus nous, CNCD 11.11.11, qui menons le débat, c'est à la Coalition climat que ça se mène. Sachant qu'on a un rôle vraiment central dans la coalition climat, puisque, au delà du fait que moi, je suis président pour le moment, mais ça, c'est un temps, c'est nous qui coordonnons, pas statutairement, mais organiquement, du fait de cette fusion entre la plateforme Justice Climatique et la Coalition climat, la coordination du plaidoyer, du groupe de travail politique de la Coalition climat est coassumée par les deux couples Nord-Sud, nous et LVLB. Il y a un groupe de travail dans la coalition climat, Action Mobilisation, dont la coordination change selon les années, en fonction de quelle organisation

« OK, je suis prête à prendre le leadership sur l'organisation de la mobilisation. » Même les années où on est moins actifs, nous, on joue un rôle assez moteur. Cette année, on a pris les commandes. On a dit « OK, c'est nous qui coordonnons le processus. L'année passée, on avait dit « On se tient un peu plus en retrait parce qu'on avait notre campagne sur le devoir de vigilance. Mais on est quand même toujours restés pas loin du cockpit.

L.B. : Ok. Juste si je comprends bien, c'est au moment où la plateforme Justice Climatique a fusionné avec la Coalition, le travail du CNCD 11.11.11 sur les questions climatiques et de justice climatique s'est un peu transféré vers l'organe de la Coalition qui faisait déjà le travail. Donc, vous pouvez éviter de faire un doublon.

N. V.N. : Exactement. Avec quand même comme nuance que sur la dimension vraiment Nord-Sud, on veut garder notre voie propre, comme le WWF le fait sur la nature ou les syndicats sur la dimension

de transition juste. Donc, les volets financement, climat international, perte et préjudice, vraiment les volets qui sont purement Nord-Sud, on continue à les porter en tant que CNCD 1111. Ok.

L.B. : C'est ce genre d'information qui m'intéresse. J'ai peut être une question un peu plus historique, déjà. Vu que vous veniez d'arriver, que c'était le lendemain de votre arrivée, mais si vous savez peut être quels ont été les incitants et les motivations à intégrer la coalition, à la cofonder.

N. V.N. : C'était vraiment la dimension de justice climatique. La réflexion à ce moment là, c'est historiquement, le combat pour le climat était un combat qui était porté par les ONG environnementales. Il y avait la prise de conscience que le dérèglement climatique allait amener des impacts spécifiques et beaucoup plus forts sur les pays du Sud par rapport aux pays historiquement industrialisés. L'angle d'approche, c'est vraiment celui là. C'est à dire, on doit en faire un combat de justice internationale.

L.B. : Est ce que c'est les mêmes incitations et motivations qui ont fait que vous soyez encore aujourd'hui membre ?

N. V.N. : Sans aucun doute. J'ajouterais que c'est ce qui m'a poussé à prendre la présidence en 2018. Quand on a fait la fusion en 2018, c'est posée la question de qui prendrait la présidence de la Coalition climat, qui était historiquement occupée par des ONG environnementales. Dans l'histoire, il y a eu Greenpeace pendant quelques années et puis Bond Better Leef Milieu, la Fédération environnementale flamande pendant un temps et puis dans un deuxième temps, en partenariat avec Inter Environ environnement Wallonie. Notre réflexion comme CNCD 11.11.11 et ma réflexion personnelle en tant qu'individu qui ont amené à ma candidature, c'était ça. Le défi que je me suis fixé, c'était ça, c'était de faire des deux dimensions justice climatique, transition, juste le cœur du discours de la coalition climat et de ne pas être dans un discours purement environnemental, donc vraiment un enjeu de justice.

L.B. : Et à nouveau, vu que c'est un peu une question qui interroge les événements de 2008, mais est-ce que vous avez eu des retours sur des débats qu'il y aurait pu y avoir en interne au CNCD 11.11.11 quant au fait de rejoindre la coalition ou est ce que c'était, entre guillemets, d'un accord commun que cette décision s'est prise ?

N. V.N. : En effet, je suis arrivé après la décision puisqu' on était déjà dans la liste quand on m'a envoyé à la réunion. Je pense vraiment pas que ça ait fait débat. Le défi suivant, c'était d'intéresser nos membres au sujet. C'est à dire qu'à cette époque, je parle d'il y a 15 ans, tout le monde disait le climat, c'est une priorité », mais personne n'avait du temps pour s'en occuper. Il n'y avait que OXFAM Solidarité, qui est devenu OXFAM Belgique, qui investissait vraiment du temps de travail pour travailler spécifiquement sur les questions climatiques. Entre temps, ça a changé. Il y a d'autres ONG qui se sont mis à travailler dessus et c'est principalement les ONG qui travaillent sur les questions d'agriculture et d'agroécologie. Parce que c'est une évidence que il n'y a plus moyen de travailler en agriculture sans prendre en compte la question du dérèglement climatique. Aujourd'hui, il y a quand même pas mal d'ONG Nord-Sud qui ont intégré la question climatique dans leur travail, mais ce n'était pas le cas il y a 15 ans. Elles trouvaient toutes que c'était important qu'on y soit. Soit, mais elles

nous y envoyaient nous. Et autour de la table, à part nous, il n'y avait que Oxfam et alors les syndicats qui sont membres du CNCD 11.11.11 et membres de la Coalition climat.

Mais ils ne vont pas à la Coalition climat en tant que membres du CNCD, ils vont avec la chose de l'emploi.

L. B. : Oui, mais j'avais aussi eu des entretiens avec des personnes de la CSE, la FGTB aussi. C'est des perspectives qui m'intéressent aussi, de voir avec quel background les différents membres de la coalition arrivent et avec quel « bagage » les différents mouvements arrivent là bas.

N. V.N. : Est ce que vous avez l'impression que le fait d'avoir rejoint la coalition a fait évoluer vos réflexions en interne, a fait évoluer vos campagnes et la manière dont vous traitez d'autres questions de justice et que vous y intégrez davantage des notions de justice climatique ? Quelle influence votre implication à la coalition a sur le CNCD 11.11.11 ?

C'est une bonne question. Je pense que ça dépend aussi d'où on se dans l'organisation. Clairement, moi, à titre personnel, oui, ça a beaucoup fait évoluer. Pas tant le fait d'adhérer à la Coalition climat que le fait d'en prendre la présidence et de me retrouver en première ligne à échanger avec un tas d'organisations membres ou pas membres de la Coalition climat. Le moindre mot que je prononce est scruté par 100 organisations. Je me retrouve beaucoup échanger sur des dimensions importantes de la lutte contre le dérèglement climatique qui ne sont pas au cœur de notre boulot, notamment la dimension de justice sociale ici en Belgique par exemple, auquel j'étais sensible. En me retrouvant au cœur du travail de la Coalition climat, je me retrouve à échanger avec les syndicats, les réseaux de lutte contre la pauvreté, Greenpeace, etc, sur des sujets qui sont moins dans mon domaine au départ, mais qui partent sur des enjeux de biodiversité aussi, par exemple. Nous, au sein de ces réseaux, on ne travaille pas vraiment sur la biodiversité. En me retrouvant à échanger avec le WWF, j'ai l'impression d'avoir acquis grâce à ma présence à la Coalition climat, une vision plus large de toutes les dimensions que pouvait avoir la lutte contre le dérèglement climatique, alors que mon approche de départ, je dis, c'était l'approche Nord-Sud.

Ce que je dirais aussi pour l'organisation, c'est que nous investir dans la Coalition climat, si je regarde plutôt mes collègues qui font la mobilisation, ça nous donne accès à un tas de réseaux citoyens militants avec lesquels on se retrouve dans des échanges très riches mutuellement. Nous, ça nous permet de mettre au cœur des préoccupations de mouvements citoyens la dimension Nord-Sud. Et dans l'autre sens, nous, ça nous interroge sur les liens entre les mobilisations climat et d'autres sujets qui sont au cœur de ce que nous on fait comme le droit au logement en Belgique pour les mains. Je ne dirais pas qu'adhérer à la Coalition climat, a bouleversé complètement la vision de l'organisation, mais en fait, notre discours et notre analyse de la question climatique ont été imprégnés depuis le début de nos échanges dans trois espaces dont un duquel je n'ai pas encore parlé. La plateforme Justice Climatique, la Coalition climat et le Réseau européen et international pour le climat, dont on est membre, qui est CAN Europe, CAN international. On a nourri tout notre travail de ces espaces là. On n'a jamais travaillé sur le climat sans être dans ces espaces là.

On a commencé le travail, on l'a fait en s'imprégnant de ces espaces là.

L.B. : Vous parliez aussi au début du fait que c'est à partir de 2008 que vous avez commencé à investir vraiment la question climatique et du coup, historiquement, ça s'aligne aussi avec cette période de la plateforme Justice climatique. Juste du CAN Europe, c'est depuis quand que vous êtes membre ?

N. V.N. : Je pourrais plus donner la date, mais c'est 2009 ou 2010. C'est assez rapidement après la décision d'investir sur le climat, de nouveau, notre méthodologie au CNCD 11.11.11, c'est ça. C'est de dire, nous, on coordonne des organisations de la société civile en Belgique et on cherche à les mettre en lien avec la dynamique internationale en adhérant à des réseaux européens et internationaux. Sur quasi tous les sujets sur lesquels on travaille, il y a un pendant européen et international qui nous permet de créer un lien, puisque sur presque tous les sujets sur lesquels on travaille, le siège principal de la décision, c'est le niveau européen. Ça n'aurait pas beaucoup d'intérêt de juste faire notre petit plaidoyer en Belgique francophone. Et donc, en soit, dès qu'on démarre sur un sujet, c'est la première chose qu'on fait, c'est faire un mapping de ce qui existe dans la société civile en Belgique, de ce qui existe au niveau européen, de ce qui existe et voir comment on peut lier les deux. Je pourrais plus donner la date, mais à mon avis, on a démarré le travail en 2008. Dans l'année ou les deux années qui ont suivi, on a décidé qu'on rejoignait CAN, CAN Europe et CAN International.

L.B. : Ok, super. Juste une question encore un peu plus factuelle. Il y a combien de personnes en interne du CNCD 11.11.11 qui travaillent avec vous sur des questions de justice climatique, que ce soit en termes de mobilisation, en termes de plaidoyers ? Plus ou moins, je sais que ce n'est jamais facile à jauger.

N. V.N. : Il y a une seule personne qui travaille à 100% sur le climat, c'est notre chargée de recherche sur la justice climatique, Rebecca Thissen, qui est à plein temps sur ce sujet là. Derrière dans le département de plaidoyer, les autres travaillent sur d'autres sujets, mais évidemment, on cherche à faire des liens. Par exemple, la personne qui travaille sur les questions de finances internationales, parmi ses priorités de cette année-ci, il y a tout le débat sur la réforme des institutions financières internationales, entre autres pour les mettre en phase avec les objectifs de l'accord de Paris. Pour donner un exemple, ou un Amaury qui travaille sur la souveraineté alimentaire, comme je le disais il y a quelques minutes, il ne peut pas ne pas travailler sur la dimension climatique. Mais j'ai une seule personne qui se consacre 100% au climat. À ça vient s'ajouter le travail que moi je mets à disposition de la Coalition climat en plus de mon boulot. C'est entre 10 et 20 % de mon temps de travail. Pour la Coalition ? Oui. C'est parfois difficile de mettre des murs imperméables entre les deux, mais à mon avis, c'est environ un cinquième de mon temps que je mets vraiment pour la Coalition climat.

Et alors, il y a du temps de notre cellule communication et du temps de notre département campagne. Et ça, ça va être très variable selon, justement, les choix de campagne. Donc, au département campagne, l'année passée, à part un peu de temps de notre chargé mobilisation, il n'y a eu pas énormément qui a été mis sur le climat. Par contre, cette année-ci, à partir de septembre, on va avoir une équipe de plus de 10 personnes, dont l'objet de mobilisation premier, ça va être de mobiliser pour le 3 décembre.

Pendant un temps, entre septembre et décembre, et puis après, on passera sur la préparation des élections 2024, avec aussi une dimension climatique, mais pas que.

L.B. : 3 décembre étant la date de ?

N. V.N. : De la prochaine mobilisation.

L.B. : Ok, super. Peut être encore une question là dessus, vu qu'on y est. Qu'est ce qui vous a motivé à prendre le lead sur le GT Mobilisation alors que, historiquement, c'était plus le GT Plaidoyer ? Qu'est ce qui a fait cette volonté de faire ce shift ?

N. V.N. : On a ... Attention, on garde le GT Mobilisation. Oui, bien sûr. Ça, c'est structurel. Chaque année, on pose la question en début d'année aux membres de dire qui veut prendre le leadership cette année ? Pourquoi on a décidé de le prendre cette année-ci ? Je vais être très honnête, c'est un peu moi qui ai mis une pression en tant que président de la Coalition climat sur mes collègues, en jouant sur les émotions, en disant « C'est sans doute ma dernière. J'ai vraiment envie qu'on la réussisse. Est-ce que vous voulez bien la faire pour moi ? » Honnêtement, j'étais voir mon collègue chargé de Mobilisation qui m'a entendu, je lui ai dit « Allez, cette fois-ci, tu fais quand même ça très bien. Allez, vas y, fais la même chose. » Il n'y a pas une raison politique plus forte cette année-ci que l'année passée. Mais en même temps, ça se mettait bien parce qu'en matière de mobilisation, on avait cette campagne sur le devoir de vigilance dont on sentait bien qu'elle allait atterrir à peu près au moment de cet été-ci. Début 2024, on met toutes nos forces sur la préparation des élections.

Et donc il y avait un entre deux où ça se mettait très bien et j'en ai profité lâchement.

L.B. : Ok. Mais je pense qu'on peut passer plus sur les questions, sur votre travail en interne de la Coalition même. Et j'ai à nouveau une question très large que je peux poser, mais après bien sûr, affiner si besoin. Comment se déroule votre travail au Conseil d'administration de la Coalition climat ? Avec possibilité d'affiner, bien sûr.

N. V.N. : Il est en voie de changer. Je viens de faire avaliser des décisions la semaine passée, il y a quatre jours, pour renforcer le rôle du conseil d'administration dans les mécanismes de la coalition climat. Parce que ces dernières années, la coalition climat était un tout petit espace très peu visible et puis qui, avec la vague de mobilisation en 2018/2019, s'est retrouvée dans un rôle central. Il n'y a jamais eu de mémoire sur la coalition climat avant 2018, mais là, j'en ai un ou deux par an. C'est déjà un bon symbole. Personne ne savait qui était la Coalition climat jusqu'à 2018. Elle s'activait quelques semaines par an pour organiser une marche qui, selon les années, réunissait entre 3 000 et 10 000 personnes et l'année de record, c'était 15 000, ce qui paraissait énorme à l'époque. Donc, les outils, les procédures de la coalition climat ont été construites pour ça.

L.B. : L'image que j'ai beaucoup employée ces dernières années, c'est l'image de l'Union Saint-Gilloise, le petit club de division 3 qui se retrouve en tête de la division 1 du jour au lendemain et qui n'a absolument pas les armes pour faire face à ça.

N. V.N. : C'est une image que j'ai souvent employée pour dire « OK, maintenant, on est en tête du championnat, l'important, c'est de marquer les buts, mais à un moment, il faudra qu'on travaille sur la

structure. » Parce que sinon, on connaît beaucoup de petites structures qui ont grossi trop vite et qui ont implosé. J'ai dû mettre beaucoup de d'huile de coude personnel pour que ça tienne le coup, surtout en 2019. Après, ça s'est un peu calmé, mais en 2019, la Coalition climat attirait tous les regards de la société civile, des médias, du politique et elle n'était juste pas prête pour ça. On n'avait pas du tout les instruments pour faire ça. Parce qu'elle avait été construite pour, en gros, s'activer autour des COP. Quelques semaines par an, une manif, et puis se coordonner un peu pour faire un communiqué de presse final à la COP. Ça s'arrêtait là. Depuis quatre ans, on a travaillé sur plein d'aspects pour lui donner une assise suffisamment solide. On a travaillé sur un mémorandum approfondi, alors qu'avant, le mémorandum de la Coalition climat, c'était juste quelques grandes lignes. Maintenant, on a un mémorandum avec une centaine de propositions qui a demandé un an et demi de travail à nos membres, etc.

Et en fait, ce qui s'est passé, c'est que, historiquement, le CA de la Coalition climat, il se réunissait grosso modo quatre fois par an. Ce qui allait très bien quand il fallait juste gérer les finances, préparer une mobilisation, etc. Et le CA nomme un bureau dans lequel il y a présidents, vice présidents, trésoriers, trésorières et coordinateurs ou coordinatrices, qui, du fait qu'il y avait des besoins de plus en plus grands, a pris un rôle vraiment central dans la coalition. Et donc le bureau, lui, s'est mis à se réunir tous les mois et on est en contact permanent via un groupe WhatsApp pour prendre un tas de décisions, pour réagir à l'actualité, pour avancer dans les méandres du jeu politique. Et à un moment, moi, j'ai dit ça ne va pas, ce n'est pas démocratique. Ça veut dire qu'il y a quatre personnes qui ont tout le pouvoir dans cette organisation. Pas tout le pouvoir, j'exagère. On se retrouvait avec un bureau qui faisait de la stratégie et un conseil d'administration où, dans le tel, il y avait une grande confiance. Ça s'est toujours bien passé, mais où, en gros, les gens venaient au conseil d'administration écouter ce que le bureau avait préparé et ils validaient.

Donc, on a lancé un processus il y a quelques mois sur la gouvernance de la coalition qui a déjà abouti à des premières décisions, maintenant, je dis la semaine passée, où on va passer à un conseil d'administration mensuel et supprimer les réunions du bureau, à quelques exceptions près. Donc, le bureau doit continuer à superviser les finances, des choses comme ça. Ce qu'on a dit, c'est le bureau devient un groupe WhatsApp, parce qu'il faut qu'on prenne des décisions. Quand Alexander de Croo sort une bêtise qu'on doit faire une pause dans les politiques de restauration de la nature, à ce moment là, je n'ai même pas attendu, parce que je m'en suis rendu compte en terminant de regarder ma série à 11h00 du soir. J'ai tweeté dans les cinq minutes parce qu'on doit réagir. Et le lendemain, il faut un communiqué de presse. Ça, on ne peut pas faire à 15 dans un conseil d'administration. Donc ça, ça restera. Mais toute la réflexion stratégique, je veux la remettre au sein du conseil d'administration. Mais on vient de décider ça, on doit encore le mettre en œuvre. Voilà. Et donc, en fait, plus que le CA, si je regarde en arrière, c'est le bureau qui a été le cœur de mon travail depuis cinq ans maintenant.

Donc ça a été vraiment un espace de pilotage, de gestion de l'asbl et la stratégie politique. Et troisième aspect, moins brûlant maintenant, mais qui l'a été en 2019, gérer les stratégies de mobilisation. Avec la grande difficulté que quand un sujet devient l'enjeu numéro un de l'attention citoyenne pendant quelques mois, tout le monde a son avis, dedans et dehors, et tout le monde veut influencer la vie du collectif. Et donc le dans mon... Je dirais que le plus dur à gérer dans mes cinq ans maintenant de président de la Coalition climat, c'était ça. C'est un moment où, en fait, mon téléphone sonnait sept jours sur sept, 16 heures par jour, de gens qui avaient leur avis à donner sur ce qu'il fallait faire pour le

climat. Ils avaient tous et toutes la bonne idée. Il fallait absolument qu'ils m'en parle à moi parce que c'est moi qui allais décider. Je devais en permanence se rappeler que moi, je suis juste le visage que vous avez vu à la télé. Je suis un porte parole. Me donner votre avis, ça m'intéresse beaucoup, mais je ne décide pas si on met l'accent sur tel ou tel aspect. C'est justement nos instances qui prennent ces décisions.

Ça a été très, très tendu à certains moments parce que tout le monde voulait tirer le mouvement climat et donc la coalition climat dans sa direction.

Justement, pour rebondir là dessus, parce que c'est quelque chose qui m'intéresse beaucoup, de voir comment ces différentes associations, avec leurs backgrounds respectifs, arrivent à la coalition. Comment se prennent les décisions ? Ce n'est pas pour polariser, mais il y a différents focus, style les syndicats qui viennent avec un autre bagage que les ONG environnementales aussi, que ça. Comment se groupait ce travail en interne du bureau, et maintenant du CA, dans des réflexions stratégiques ?

N. V.N. : Le premier travail, c'est vraiment d'arriver à des points de vue communs. C'est pour ça que je dis, le memorandum, c'est un an et demi de travail. Donc, ce qu'il fallait à tout prix éviter, c'était une suite de tiroirs où chaque organisation mettrait ses priorités et où on dit « Là, on va faire de la biodiversité, tant pis pour la justice sociale et là, on va faire de la transition juste, donc tant pis pour la biodiversité. On n'a pas un résultat parfait, mais c'est vraiment ce qu'on a essayé de faire, c'est de s'assurer qu'on fasse s'imbriquer justice sociale et dimension environnementale et dimension économique aussi, d'ailleurs. Sur beaucoup de sujets, ça a été assez facile. C'est à dire qu'en gros, les organisations faisaient confiance à celles d'entre elles qui avaient l'expertise sur tel ou tel sujet. Il y a plein de revendications qui ont été déposées par une organisation. Elles posent problème à personne, elles avançaient. Et puis, il y a le cœur du cœur, les endroits où il peut y avoir des frictions entre les dimensions de justice sociale et de l'environnement, où ça a amené à des longues discussions entre les membres pour trouver la revendication, la formulation avec laquelle tout le monde serait à l'aise.

Par exemple, un sujet sur lequel ça n'a pas été évident au départ, mais où on a trouvé une bonne porte de sortie, c'est la question des voitures salaires. C'est clair que les syndicats, historiquement, leurs affiliés leur demandent de défendre leurs acquis sociaux, et d'abord, ça compris les voitures salaires. Ça va être difficile en regardant maintenant les voitures salaires d'atteindre nos objectifs climatiques. Et donc, il y a eu toute une discussion pour arriver à une revendication qui en gros dit « C'est dans le cadre d'une réforme fiscale plus large qu'il faut mettre fin aux voitures salaires. Il faut une réforme fiscale qui taxe le capital, qui diminue les charges sur le travail et donc qui garantit un même salaire, mais avec du vrai salaire et pas avec des à côtés comme les voitures. Ça, c'est un sujet. L'autre sujet qui a été vraiment le plus dur et là, j'ai vraiment dû mettre mon propre maillot de capitaine pour arriver à une position, c'est la taxation carbone, qui est le sujet le plus difficile entre les membres de la Coalition climat parce que il y a des organisations pour qui c'est vraiment une priorité de mettre en place ce type de taxation.

"On n'atteindra pas les objectifs climatiques si à un moment on n'active pas le principe « pollueurs payeurs »", c'est plutôt les ONG d'environnementales. Et des organisations avec un background social, notamment les syndicats ou le Réseau contre la Pauvreté, qui étaient hors de la Coalition climat mais qui viennent d'y adhérer, qui disaient que la taxation carbone, c'est une taxe sur la consommation. Les

taxes sur la consommation, c'est des taxes qui sont fondamentalement injustes, puisque la part de la consommation dans le revenu des pauvres est nettement plus élevée que celle des riches. Et donc ça a amené à des débats gigantesques qui ont abouti, si vous allez voir le mémorandum de la coalition climat, à l'occasion de la réunion, à plutôt qu'un pavé de revendication à une page que j'ai rédigé en écoutant tout le monde. On a rédigé à plusieurs, mais c'est vraiment moi qui, à un moment, suis sorti... Tout le reste du mémorandum, c'est Rebecca qui a coordonné. Rebecca et son équivalent tout à l'heure. Et là, à un moment, j'ai vu qu'il fallait que je joue mon rôle de président. C'est moi qui ai pris les choses en main et qui dis « voilà, j'entends tout le monde.

Voilà ce que moi je propose qu'on dise. » Et donc, si vous allez voir l'encadré qu'on a mis, en gros, il dit « En soit, une tarification de carbone, c'est quelque chose de positif vers lequel on doit aller, mais il y a une série de prérequis à atteindre d'une part, et d'autre part, quand ces prérequis seront atteints, il y a des règles à respecter dans la mise en œuvre de ces taxes-là. » Mais même cette position là, ce qui fait que je suis convaincu qu'au final, c'est une bonne position, c'est qu'en fait, personne n'a gagné. Tout le monde y a mis suffisamment d'éléments pour s'y retrouver. Mais la coalition aurait pu implorer sur cette question là, parce que c'est vraiment une opposition frontale entre certaines organisations. Et donc on est dans un truc qui dit un peu de tout. Et donc je crois que personne ne va défendre cette position là comme sa propre position. C'est le résultat d'un compromis entre des positions qui paraissaient inconciliables au départ.

L. B. : Justement, pour rebondir là dessus, dans vos statuts, vous définissez plusieurs familles d'associations d'ONG : Nord-Sud, droits humains, les cinq familles, environnement, climat, jeunes et autres.

N. V.N. : Oui c'est syndicats, ONG, environnementale, organisation de jeunesse et autres. Et entre-temps, on a... Je ne sais pas si on a retrouvé les statuts, mais on a rajouté les mouvements citoyens pour le climat. Oui. Après 2018, quand ces mouvements ont émergé.

L.B. : Ok, super. Mais du coup, est ce que vous avez l'impression que chacune de ces familles d'associations, de syndicats, de mouvements a un rôle particulier à jouer dans ce genre de moment charnier comme celui de sur la taxe carbone ou sur les voitures salariées, etc. Est ce qu'il y a un rôle particulier à chacune de ces familles ?

N. V.N. : Peut-être pas dans chaque sous-débat, mais globalement, oui. C'est ça qui fait la richesse de la coalition climat. C'est qu'elle est quasiment unique au monde. On va avoir la composition du même type de coordination dans les autres pays, c'est beaucoup moins divers. Et pour moi, c'est ça qui fait sa richesse, c'est d'arriver à mettre sur ce sujet autour de la table une telle diversité. Pour être très honnête, quand on a construit en 2008 cette histoire de cinq familles avait un certain sens. Aujourd'hui, on pourrait faire dix familles. Il y a les mutuelles qui sont arrivées entre-temps, il y a des petites asbl de quartier, etc. Pour moi, cette histoire de cinq familles est une survivance du passé. Le fait de mettre les gens dans des cases. Le seul moment où ça joue, c'est que ce moment où on doit élire le conseil d'administration, où il y a un nombre de places par famille. Moi, à titre tout à fait personnel, je préférerais vraiment qu'on arrête cette histoire de famille, mais par contre, on s'assure qu'on a un conseil d'administration représentatif de la diversité. Plutôt que de dire « Il y a trois places pour les ONG environnementales, deux places pour les ONG Nord Sud, etc. », etc, de se dire « Il faut qu'il y ait

minimum X types d'ONG et que la diversité soit représentée dans le conseil d'administration. » Parce que c'est mon point de vue strictement personnel. Je crois qu'il y a certaines organisations pour qui c'est important parce que ça leur donne la reconnaissance de leur importance dans le monde dans ces débats-là. Ça a été sans doute le débat le plus difficile au moment de la fusion. Qui aurait combien de place dans le conseil d'administration ? C'est passé aujourd'hui, mais au moment de la fusion en 2017, 2018, je sais que ça a été une terrible discussion. Qui serait au conseil d'administration ? En tout cas, pour moi, ce qui fait la richesse de la coalition climat, c'est cette diversité des points de vue et le fait qu'on essaie de dépasser par le haut cette diversité. Quand on est face à une difficulté comme celle sur la taxe carbone, on essaye que tout le monde se comprenne pour arriver à des stratégies politiques communes.

L.B. : Ok. Et dans les derniers chiffres que j'ai trouvés, j'ai vu justement qu'il y avait plus de 90 associations membres.

N. V.N. : De la Coalition ? On est autour de 100 maintenant.

L.B. : Ok. Dans les chiffres, c'était 93 déjà.

N. V.N. : On a encore eu des adhésions depuis. On s'est posé la question récemment, je ne connais pas le nombre exact. On a encore eu des adhésions à la dernière assemblée générale et on s'est demandé si on ne passait pas justement le cap des 100. On est plus près de 100 que de 90.

L.B. : Ok, énorme. Mais du coup, travailler et coordonner, surtout pour revenir un peu sur votre rôle de gestion de l'ASBL et des différents membres, coordonner une centaine d'associations, ça demande beaucoup de travail, de réseaux et de mise en commun, etc. Est ce que vous ressentez que les membres sont majoritairement présents, que ce soit aux AGs, que ce soit à leur volonté de participer à des mobilisations, etc. Ou est ce que vous sentez qu'il y en a certains ou certaines familles ou ONG qui mettent davantage d'input ?

N. V.N. : Oui, c'est clairement illégal. Mais c'est comme ça dans tous les collectifs. Donc, je cherche ou on cherche ensemble à avoir plus évidemment de participation, mais moi, je répète souvent parce qu'on entend parfois dans tous les collectifs, on entend des commentaires, « Il y a quand même des gens plus investis que d'autres. » Mais je dis « Mais ça, c'est la dynamique humaine. J'étais dans les KOT à projet quand j'étais étudiant, j'entendais déjà « Machin s'investit plus que machin. » Oui, c'est normal. C'est une dynamique collective. Et donc on a même fait un travail de mapping, il y a un an ou deux. En gros, moi, je dirais qu'il y a au moins trois cercles. Un cercle restreint d'une... Je n'ai pas des chiffres exacts, mais que j'évaluerais autour d'une dizaine d'organisations très investies, sur la mobilisation et/ou sur le plaidoyer, ça dépend des organisations, qui vont vraiment mettre de l'énergie pour faire fonctionner la Coalition climat qui sont vraiment le noyau moteur qui sont grosso modo celles qu'on retrouve au conseil d'administration. Pas exact, mais d'autant plus qu'on a voulu aller chercher la diversité dans le CA. Au CA, on a aussi des petites associations citoyennes qui n'ont pas la force de Greenpeace ou du CNCD 11.11.11. Je dirais, il y a une dizaine d'organisations qui sont au cœur du moteur, qui portent vraiment la coalition. Il y a un deuxième cercle comme ça à la louche, je dirais, de 20 à 30 organisations investies dans la coalition en mode plus passif. Des gens qui vont venir assister à des réunions, des organisations qui sont présentes aux assemblées générales, peut être

pas à toutes, qui vont venir régulièrement, qui vont mobiliser pour la mobilisation, la manif annuelle en fonction de leurs forces, de leurs capacités, qui vont relayer les messages, etc. Et puis, il reste entre 60 et 70 organisations qui sont assez peu actives. Et pour moi, ce n'est pas un problème. Dans le sens où quand je vais rencontrer le Premier ministre, pouvoir lui dire que je représente 100 organisations qui ont eu l'occasion, donc toutes ces organisations, quand on s'est positionné, quand on a adopté le mémorandum et tout ça, elles ont eu l'occasion de se manifester. Et donc on peut considérer qu'elles soutiennent le mémorandum, même si elles ne sont pas investies à fond dans l'élaboration des revendications. Et donc moi, pour le rapport de force que je cherche à créer, pouvoir dire que je représente 100 organisations quand je vais rencontrer un ministre, ça me donne de la force.

Et donc que les Scouts ne soient pas à fond dans le travail de plaidoyer, ce n'est pas important pour moi. Mais par contre, que je puisse dire que je représente aussi les Scouts, la Ligue des familles flamandes, etc, ça me renforce dans mon plaidoyer et c'est très bien comme ça. On cherche, à part différentes dynamiques, à étendre les cercles, que les 10 noyaux deviennent 15, que les 30 deviennent 40, etc, plus nécessairement à étendre la membrane extérieure de somme. Je pense qu'on refuse personne, mais on n'est clairement pas dans une stratégie de passer à 120, 130 ou 140. Mais par contre, oui, on cherche à augmenter l'adhésion des membres, leur participation aux différentes dynamiques, mais sans rêver que tout le monde soit tout le temps autour de la table. Pour donner des exemples, on a organisé en marge de la dernière assemblée générale, on a organisé une journée des membres en se disant « Si on veut les attirer aux assemblées générales, il faut aussi qu'on leur donne autre chose que de valider le budget et les comptes et d'entendre un rapport de ce qui s'est fait pendant l'année. » On a organisé une journée qui visait à nourrir les membres de contenu sur le climat.

Ça, c'est une chose qu'on fait. L'autre, on est dans la discussion pour le 3 décembre de vraiment faire un travail d'activation des membres plus systématique, d'appeler chaque organisation membre en disant « OK, voilà ce que vous pouvez faire pour nous aider à mobiliser, voilà les outils dont on dispose ». Et de nouveau, entre un syndicat et l'Association pour la Protection des Oiseaux, voire les guides des collines de je ne sais quelle région du Hainaut, les forces ne sont évidemment pas les mêmes.

L.B. : Oui. Je ne sais pas l'envie de temps que vous avez, je n'ai pas envie de vous prendre davantage.

N. V.N. : De temps que ce qu'on a. Ça va, j'ai pas... Le rendez-vous suivant, c'est à 16h30. On n'est pas obligé de pousser jusque là, mais il ne faut pas se stresser.

L.B. : Ok, c'est bon, ça va. Je ne vais pas vous prendre jusqu'à 16h30. Ça, je vois un peu le temps qu'on a encore. Juste une question un peu plus pratiquement dit que les âgés, c'est à quelle fréquence ?

N. V.N. : Plus ou moins ? Deux ou trois fois par an.

Ok. On a au minimum l'âge statutaire de printemps qu'on est obligé d'avoir. On en fait de toute façon une au deuxième semestre, qui est un peu l'AG de mobilisation vers la marche de fin d'année. On essaie de les motiver à mobiliser avec nous. Et certaines années, on en a fait une troisième. Je ne me souviens pas qu'on était au delà de trois.

L.B. : Ok. Et du coup, dans ces AG là, c'est vraiment plus des décisions type AG statutaire, AG électorale et de mobilisation pour celles du deuxième ou quatrième semestre ?

N. V.N. : On a fait des AG Forum. Ok. Alors, évidemment, le Covid a un peu cassé certaines dynamiques puisque pendant deux ans, on a dû faire ça par Zoom. Mais au moment de la grande vague 2019, on a fait des AG Forum avec des petits groupes de travail pour faire remonter des ressentis, des propositions d'axes de travail, des propositions et des choses comme ça. On a fait des AG plus participatifs que d'autres. Et ma volonté, ce serait de revenir plus à ça. C'est pour ça qu'on a fait la journée des membres, c'était aussi dans cette optique là, de faire plus de la coalition climat à un forum. Mais là, il y a vraiment eu un avant et un après Covid.

L.B. : Justement, dans ces AG plus forum, est-ce que les discussions ont abouti sur des décisions dans les différents groupes de travail lors de ces AG et forums ? Ou est-ce que c'était plus une mise en commun, une discussion préalable à des décisions qui seront prises dans le GT plaidoyer ou mobilisation ?

N. V.N. : Ça a pu aboutir à des décisions. Je n'irai pas jusqu'à dire que chaque fois qu'on a eu un débat, toutes les décisions ont été mises en œuvre. Voilà de nouveau l'histoire de l'USG. Pour donner un exemple très concret, la plus forte tension qu'on a eue dans les mécanismes de gouvernance de la Coalition climat : on avait la plateforme Justice Climatique qui, historiquement, réunissait 10 à 15 organisations, qui sont celles qui sont dans le cœur, dont je parlais tout à l'heure, qui avaient l'habitude de travailler ensemble et tout d'un coup, qui devaient rendre des comptes à 70, puis 80, puis 90 et maintenant 100 organisations. Il y avait plein d'organisations, y compris des mouvements citoyens, y compris des micro-mouvements citoyens où parfois on se demande si ce n'est pas un individu plutôt qu'un grand collectif qui voulait aussi donner leur avis. On devait gérer cette tension et dire que pour la Coalition climat, ce qui faisait sa force, c'était son expertise et sa représentativité collective, qui sont pour moi les deux grandes forces qu'on a quand on fait du plaidoyer. Là, on s'est retrouvé avec une énorme tension, c'est à dire que les gens qui avaient l'expertise avaient l'impression qu'« On va quand même pas se mettre à débattre à 100 de choses que nous connaissons très bien », ce qui était dans un certain sens légitime, et puis dans un autre, les autres associations nous disaient : "Vous nous représentez, donc vous êtes quand même censés représenter notre avis. » Donc démocratie versus efficacité. Et ça, ça a fait l'objet d'un débat très animé en pleine année 2019, au moment où tout le monde descendait dans la rue, qui a abouti à un changement dans le mode de fonctionnement de la coalition climat. Au lieu de dire « On a un GT politique », et puis derrière, il y a le CA et l'Assemblée générale, on a dit « On va faire un GT restreint et un GT élargi ». Donc la structuration au niveau du travail politique est à deux couches, si on veut. Donc, le GT élargi est l'espace de forum politique pour préparer les décisions qui sont formellement validées par le conseil d'administration, mais qui sont débattues au sein du GT élargi. Ceci fait que n'importe quel membre du GT politique peut donner son avis sur une position. Mais la défense des positions, la réactivité, c'est géré par le groupe restreint. Donc, on dit que si vous voulez aller au groupe restreint, il y a des conditions pour représenter vraiment votre organisation, vous n'arrivez pas avec votre avis individuel.

Vous avez du temps de travail à consacrer à l'élaboration des positions. Vous devez avoir la capacité d'être réactif, réactive, parce qu'on doit parfois se positionner en 24 heures sur un communiqué de

presse. Et donc, ce n'est pas le café du commerce. C'est clairement un truc qui a été l'objet d'un débat dans l'Assemblée générale, qui a abouti à un changement dans les modes de fonctionnement, qui a pas mal fonctionné, je trouve. Je ne dis pas que tout est parfait, mais ça a permis d'assurer cet équilibre entre efficacité et démocratie. Là, on vient de terminer notre mémorandum pour les élections 2024. Le cœur du travail a été fait dans le groupe restreint. Mais ça a fait ensuite l'objet d'une validation par le groupe élargi.

L.B. : Ok, donc c'est juste si je comprends bien, le GT restreint écrit et élabore, le GT élarg valide ou discute.

N. V.N. : Puis le CA fait la validation formelle. Ce que je défends toujours quand je suis dans les conseils d'administration, c'est que c'est dans les espaces pertinents qu'on fait les débats. Et donc, selon les statuts, c'est le rôle du conseil d'administration de valider le mémorandum, mais en fait, moi, je ne veux pas qu'on en redébatten en CA. La question qui est posée au CA, c'est "la position a-t-elle bien été adoptée dans le respect des procédures ?". Après, s'il y a une organisation qui lève la main et qui dit « Il y a un énorme problème par rapport à la revendication 7, je ne peux pas la laisser passer. » Évidemment qu'on vous mettra ça au débat, mais ça doit être l'exception. Ce ne sont pas les membres du CA qui ont l'expertise pour débattre du fond des positions, c'est le groupe de travail politique.

L.B. : Et du coup, dans les GT qui existent, il y a le GT plaidoyer, le GT mobilisation, est-ce qu'il y a un troisième ?

N. V.N. : Il y en a un troisième, mais qui a du mal à exister, qui est un GT couple sur le travail de communication. Il a du mal à exister, principalement parce qu'il est chargé de la communication des organisations. La première chose qu'on leur demande, c'est de rendre leur propre organisation visible. C'est la définition de leurs fonctions et donc les mettre tous autour d'une table en disant « Comment on va travailler ensemble à la visibilité de la Coalition Climat ? » Ils veulent bien une ou deux fois par an, mais en fait, le cœur de leur job, c'est pas ça et c'est très bien comme ça. Ça ne me dérange pas. On essaye quand même d'activer ce groupe de travail, surtout autour des marches, pour voir comment on peut utiliser la force de frappe de toutes les organisations qui ont vraiment de la force de communication pour communiquer dans le même sens. Ce groupe là, il a un peu du mal à vivre alors que les groupes Action Mobilisation et le GT plaidoyer, ils fonctionnent vraiment de façon régulière.

L.B. : Les réunions de ces deux autres GT, c'est à quelle fréquence ?

N. V.N. : Je ne saurais pas le dire. Je crois que le GT Plaidoyer, il se réunit au moins une fois par mois. Le GT est restreint, mais il fonctionne aussi beaucoup par des échanges de mails et des choses comme ça. Le GT élargi se réunit moins. C'est plus rare. Rebecca pourrait beaucoup mieux répondre que moi à cette question. Le GT mobilisation, ça va être assez calme en début d'année et puis ça va s'accélérer au deuxième semestre où ils vont être en contact permanent. Il n'y a pas un aspect statutaire de dire « réunion une fois tous les mois ». C'est en fonction des besoins. Ok.

L.B. : Je pense qu'il me reste encore une question qui m'est venue. Comment expliquez-vous, par exemple, que les Scouts, soient membre de la Coalition climat ou des associations, pour lesquelles la justice climatique n'est pas du tout l'objet social ?

N. V.N. : Il faut leur poser la question. Moi, je dirais, on pourrait prendre l'exemple des Scouts : le public pour lequel ils travaillent et le métier qu'ils exercent va être un peu impactés par le dérèglement climatique et qu'on ne peut plus parler de santé sans parler de climat, on ne peut plus parler de jeunesse sans parler de climat, etc. Ils ont la volonté d'utiliser leurs forces pour contribuer à une dynamique collective qui amène à des politiques climatiques plus ambitieuses. Pour les Scouts, la question s'est vraiment posée en 2018. Il y a une dynamique intéressante à ce moment là. En 2018, au moment de la fusion, on a revu les cotisations à la Coalition climat. Il y avait une nouvelle grille des barèmes de cotisations qui dépendait de la taille des organisations. Évidemment, les organisations pour lesquelles c'était le plus dur, c'étaient des grosses organisations dont le climat n'était pas le cœur du travail. Parce que la cotisation est en fonction de la taille globale de l'organisation. Donc les scouts, à ce moment là, ont voulu sortir en disant "les 1 500 €, on les a, on pourrait les mettre. Mais la mobilisation, ce n'est pas le cœur du travail des scouts." Plus que sur le climat, ils disaient que la mobilisation politique n'était pas leur cœur de métier. "Dans les choix qu'on doit faire en tant qu'organisation, de où on affecte nos moyens, on pense que ce n'est pas une priorité aujourd'hui de mettre 1 500 €. Dans ça, on préfère les mettre dans autre chose." Et donc, j'ai demandé d'avoir d'abord une discussion avec eux. J'ai eu une discussion avec eux sur leurs attentes vis à vis de la Coalition climat. Ce qui ressortait, c'était que leurs attentes à eux surtout, c'était de pouvoir rencontrer d'autres organisations, notamment pour nourrir le travail pédagogique qui est fait dans les mouvements de jeunesse autour de ça. Ce qui était ressorti de la discussion, c'était de dire « En fait, on peut peut-être renforcer cette dimension là. » Je ne suis pas sûr qu'on le fait suffisamment depuis d'ailleurs. Il y a aussi une demande qui existe dans la Coalition Climat, qui est insuffisamment utilisée, c'est à dire de s'en servir comme d'un forum entre organisations. Au delà du fait d'être ensemble pour revendiquer des choses, c'est de se faire rencontrer de l'expertise pédagogique sur le climat et mettre l'offre et la demande dans ce domaine ensemble. Donc on avait toute une discussion là dessus, suite à laquelle on a organisé, notamment une AG à l'époque, en 2018, AG en mode forum sur ça, où il y avait trois ateliers, dont un atelier là dessus, sur les outils pédagogiques et des choses comme ça. Ce qui est très amusant, c'est que dans la suite de ça, ça les a beaucoup motivés. Ils ont décidé de rester et ils ont mobilisé à fond pour la marche de 2018. La tête de la marche, c'était des Scouts, dont mes enfants d'ailleurs. Ils se sont posés la question de dire « Qu'est-ce qu'on fait là ? ». On a discuté ensemble, ils ont trouvé des réponses et finalement, ils ont décidé qu'ils restaient et ils se sont vraiment investis. En particulier cette année là, ils avaient vraiment lancé un appel à toutes les unités Scouts de mobiliser. Je trouve que ça vaudrait la peine dans votre série d'entretiens, d'aller en rencontrer qui sont vraiment plus à l'extérieur pour voir ce qu'ils en pensent.

L.B. : Oui, mais je suis encore en train de continuer. Après chaque entretien, j'ai une nouvelle piste.

N. V.N. : Tu vas finir en thèse de doctorat.

L.B. : Je vais contacter les Scouts.

N. V.N. : Déjà, j'ai vu que vous étiez en contact avec Financité ?

L.B. : Oui, et aussi là, j'ai des entretiens avec la CSC, OXFAM, Amnesty, FGTB, le Forum des jeunes, vous. Ça, c'est pour l'instant.

N. V.N. : Financité, par exemple, ça, c'est le troisième cercle. On les voit assez peu. Donc ça peut être intéressant si Valérie Patternaute arrive à dégager du temps. C'est typiquement une organisation qui est sur autre chose, qui est la finance durable et qui est membre de la Coalition climat, mais qui n'est intervenue qu'à certains moments. Par exemple, quand on faisait le mémorandum pour lire et commenter la partie financière, ils sont venus. Et puis oui, des associations comme le CNCD 11.11.11, Oxfam, Amnesty et Greenpeace sont plus présentes en continu.

L.B. : Oui, j'entends. Voilà, ça se comprend. Je pense que je vais déjà aller les contacter. J'ai juste une question finale. Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ?

N. V.N. : Je suis déjà suffisamment bavard. Je réfléchis. Peut-être un dernier commentaire sur le cœur du mémoire sur la justice climatique. Pour moi, c'est vraiment une des tensions positive, entre guillemets, à gérer dans tous les discours, tout ce qu'on peut faire, mobilisation comme média, présence sur les réseaux sociaux, etc. C'est ce juste équilibre entre utiliser des concepts qui parlent aux gens et en même temps garder la rigueur sur la définition des mots, d'où mon insistance quand on a commencé l'entretien sur la définition de justice climatique. Les syndicats, ils font la même chose sur la transition juste. Moi, quand on me tend le micro sur la transition juste, c'est la première chose que je dis, c'est la transition juste, ce n'est pas juste un principe, c'est aussi une méthode. Elle est définie à l'Organisation internationale du travail. Quand on parle de climat et de justice sociale, c'est une chose, mais quand on parle de transition juste, on parle aussi de protection sociale, de dialogue social, de politique industrielle. Ce n'est pas juste le fait de dire « Attention aux pauvres dans les politiques climatiques. » Dans mon rôle de porte parole, je dois tout le temps jouer là dessus parce qu'il faut des slogans pour mobiliser les gens et en même temps, il ne faut pas dénaturer les concepts.

Ils ont leurs valeurs en tant que tels. Justice climatique et transition juste, c'est vraiment deux concepts super importants.

L.B. : Super. Mais un très, très, très grand merci. Avec plaisir. Je pense que ça a largement répondu à mes questionnement.

N. V.N. : En général, je réponds largement, oui. Je suis un bavard.

F. Entretien n°5 - FGTB

Lena Bertemes Lalia (L.B.) : Ok, c'est bon, c'est en train d'enregistrer. Pour un peu contextualiser, aujourd'hui, l'entretien se fera en quatre modules. D'abord, un premier de présentation, un deuxième sur votre perception de la justice climatique, un troisième sur votre travail en interne à la FGTB et un troisième sur votre travail en interne à la FGTB et un troisième plus axé sur la Coalition. Et pourquoi ? Parce que dans le cadre de mon mémoire, j'interroge la diffusion du principe de justice climatique dans les mouvements sociaux en Belgique et avec une étude de cas spécifique sur la coalition climat

qui, avec ses plus de 100 associations membres, me paraissait être un objet d'étude assez intéressant pour la question. Du coup, peut-être pour commencer, direct et direct, directement dans le vif.

Christophe Quinard (C.Q.) : Il y a parfois des sauts.

L.B. : Parce que je ne suis pas chez moi, donc il y a peut être la voix tropique.

C.Q. : Je ne sais pas si vous avez le même problème dans mon sens.

L.B. : Moi, je vous entends très bien. Il y a donc j'espère que ça va tenir. Si vous m'entendez pas, je peux bien sûr répéter. Peut être pour commencer, est ce que vous pouvez présenter vos postes, aussi bien votre poste à la VGTB, mais aussi les liens de votre poste avec la coalition climat ?

C.Q. : Moi, je suis depuis 2008 le coordinateur de la cellule dans le département d'études de la FGTB fédérale, qui est responsable du développement durable et de tout ce qui est en lien avec le climat. Maintenant, ça s'appelle le département économie et sécurité sociale. On prend les aspects développement durable en compte depuis le début. Pour les organisations syndicales en général et la FGTB fédérale, c'est important, ça c'est clair. On suit cette politique depuis le début. On a été dans les organisations qui ont été désignées au départ comme membres du Conseil fédéral de développement durable. On a même au départ eu une vice présidence. C'était une collègue qui a suivi ça. En 2008, c'est donc la création de la coalition climat. J'ai suivi ça depuis le début, mais pas en première ligne. Au départ, c'était un collègue qui s'occupait de ce dossier développement durable qui a suivi ça. Lui, il est parti dans des instances syndicales internationales. J'ai repris pendant un moment le mandat et dernièrement, depuis deux ans, j'ai je pense, c'est Sasha Derickx qui a été engagé pour suivre ces dossiers. C'est lui qui est membre du conseil d'administration de la Coalition.

L.B. : Ok. Et juste si je comprends bien, avant que Monsieur Derickx arrive au CA, c'était vous qui aviez ce poste là ?

C.Q. : C'est moi.

L.B. : Pendant quelle durée, si vous saviez estimer plus ou moins ?

C.Q. : Exactement, je ne saurai pas vous dire, non, mais même si c'est Sasha qui y va, pour les prises de position, on en discute toujours ensemble. Entre guillemets, je suis son plus un. Quand il y a des notes qui passent par notre direction, notre bureau politique, moi, je les avalise, on en discute ensemble. J'ai toujours un regard sur le sujet.

L.B. : Je pense que de toute façon, tout ce qui est FGTB et les liens, comment se prennent les décisions en matière de coalition climat, ça va venir dans la troisième partie. Là, c'était plus une partie un peu introductive pour ouvrir la discussion. Avant d'arriver à la FGTB en 2008, est-ce que vous aviez des expériences professionnelles grâce auxquelles vous étiez mené à toucher de près ou de loin aux questions de justice climatique ?

C.Q. : Moi, je suis au service de la FGTB depuis 1995. Avant, j'ai eu une carrière de contrôleur fiscal, donc absolument aucun lien. Au départ, mes gros dossiers ici étaient la fiscalité, j'étais engagé pour ça. L'autre dossier que je suivais dans les premiers temps, c'était aussi tout ce qui était défense des consommateurs, parce que la FGTB est aussi reconnue comme organisation de défense consommateur. Et donc, dans ce cadre là, je m'intéressais aussi à tout ce qui était développement durable et la protection d'une partie de la population plus fragilisée, qui sont les consommateurs fragilisés, plus démunis au niveau financier. Donc la justice sociale et climatique, oui, ça a toujours fait partie des filtres d'analyse pour les situations qu'on a.

L.B. : Ok, super. Ça m'intéresse beaucoup. Pour rentrer direct dans le vif du sujet, lorsque vous entendez le mot de justice climatique, qu'est-ce que cela vous invoque ? D'abord, vous, personnellement, déjà, et peut être pour la FGTB après, s'il y a des nuances à apporter.

C.Q. : Non, je m'inscris quasiment totalement dans la vision de la FGTB. La justice climatique, on en est conscients et les catastrophes qu'on a eues ces dernières années, notamment en Wallonie, viennent montrer que ce sont les populations les plus précarisées qui sont les premières concernées en la matière. Donc, pour nous, la justice climatique passe par la justice sociale et par une meilleure redistribution des richesses en général, pour avoir une meilleure cohésion sociale, la meilleure possible au sein de la société. Donc, pour moi, c'est ça la grille d'analyse sachant qu'elle se met au niveau belge, mais elle peut et elle doit se mettre aussi au niveau international, européen et mondial. Les organisations syndicales ont toujours une dimension internationale par rapport à ce type de dossier.

L.B. : Si j'entends bien, dans vos activités professionnelles, vous êtes très souvent mené à traiter de la question de la justice climatique, soit via le prisme de la justice sociale ou au début via l'aspect défense des consommateurs. C'était toujours un peu présent, un filtre d'arrière plan ?

C.Q. : Dans l'analyse qu'on en a, on a toujours... Je vous ai dit, on est depuis le début, on est très impliqués dans le développement durable. Les trois piliers du développement durable sont pour nous importants, le social, l'écologie, l'économie. Pour nous, la justice sociale, c'est un objectif. L'environnement, l'économie, ce sont des moyens pour y arriver et en faisant attention de ne pas détériorer ce qui est important. Le tissu économique est important, mais l'environnement et la planète sur laquelle on vit et le climat qui est sur cette planète sont importants. C'est clair que pour nous, ça fait partie de notre grille d'analyse. Et maintenant, étant responsable d'un département, quand j'engage quelqu'un, quand on fait des examens ou des entretiens d'engagement, on essaie de voir si les personnes ont ce triple focus, mais en ayant, c'est clair, en tant qu'organisation syndicale, un avantage sur le social, mais on n'oublie pas le reste. C'est pour ça que pour nous actuellement, dans la justice climatique, un aspect très, très important, c'est la transition juste, mais dans la dimension telle qu'elle est définie à l'OIT où c'est plus sur la transition au niveau du marché du travail, du marché économique.

Comment s'assurer que la superstructure, l'infrastructure économique s'adapte pour respecter les limites de la planète, de l'Humain, tout en respectant la cohésion sociale et l'objectif social.

L.B. : Est-ce que depuis 2008, depuis ce moment où vous avez rejoint en tant que fondateur la Coalition climat, est-ce que votre conception de la justice climatique est restée la même ? Est-ce que vous diriez que ça s'est affiné ou modifié ?

C.Q. : Oui, non, effectivement, ça s'est affiné et c'est clair que pour préparer cet entretien, j'ai reçu quelques vieilles notes. Au départ, comme vous l'aviez souligné, la coalition, c'est une coalition de 100 acteurs. Certains sont plus climatiques, d'autres sont plus sociaux, d'autres environnementales. Et c'est clair que ça les positions de ces centaines d'organisations ont challengé les organisations syndicales. Quand eux, au début, disaient « Il faut au moins 30 % en 2030. » Nous, au niveau des syndicaux, on a été un peu plus frileux par rapport à ce genre de choses. Et le fait d'être dans ce type de coalition, la façon dont elle fonctionne relativement bien, a ouvert des champs du possible. En interne, puis nous, on a aussi relayé ça aussi au niveau de nos confédérations européennes et internationales. Donc c'est clair que ça a été bénéfique. Et j'imagine que certaines organisations qui, elles, sont plus orientées climatiques ou environnementales, ont pris un peu plus en question les dimensions sociales de ce défi climatique.

L.B. : Ça, c'est justement un aspect qui m'intéresse énormément pour mon mémoire. Je vous propose de revenir dessus dans un instant. J'aimerais juste d'abord, dans un premier temps, parler des campagnes de la FGTB hors coalition. Pour vous, quelles sont les campagnes que vous phares et quelle place la justice climatique prend dans vos campagnes de manière générale ?

C.Q. : Allez, ça, c'est quelque chose qui est difficile. Vous connaissez donc un minimum de la lasagne institutionnelle qui existe sur ce type de dossier. Pour le climat et l'environnement, on est en plein dans cette lasagne et ça devient parfois très indigeste, une lasagne, parce que c'est difficile de bouger. Nous, au niveau fédéral, on essaie de faire vivre ça dans nos campagnes, on essaie d'appeler quand la coalition appelle à faire des manifestations, ce genre de choses. Mais des campagnes en première ligne, on n'en fait pas tellement parce que ça retombe dans les compétences de la FGTB générale. Je ne sais pas si vous connaissez un peu la structure de la FGTB, c'est un peu comme celle de la Belgique. Moi, je travaille dans la FGTB fédérale et on a trois inter-régionales. Après, je vous passe les subtilités entre les centrales et ce genre de choses, parce que là, c'est bien beaucoup plus compliqué. C'est encore pire que la lasagne. Dans les inter-régionales, ils relaient aussi beaucoup les campagnes du fédéral. Par exemple, côté néerlandophone, ils ont une campagne très forte qui s'appelait « ClimatCamarade ». Ils vont vers les conseils d'entreprise. Côté Wallon, c'est par l'intermédiaire de RISE, qui est une couple comme ça, qui ressemble les organisations syndicales sur tous ces défis "environnement, climat, mobilité douce", ce genre de choses. Oui, il y a des choses qui se font. Au niveau fédéral, malheureusement, on ne sait pas faire grand chose vu la partition des compétences. Mais on essaye, on travaille pour essayer quand il y a les COP, d'avoir une position FGTB qu'on relaie au sein de la coalition, qu'on relaie au sein du Conseil fédéral de développement durable.

C'était plus du travail institutionnel que du travail de sensibilisation en direct. Sachant qu'on essaye quand on fait des notes sur le sujet, elles sont reprises par les journalistes qui écrivent l'organe de presse de la FGTB. On travaille à ça, on sensibilise. Par exemple, actuellement, on travaille sur l'information économique et financière dans les conseils d'entreprise, parce qu'il y a 50 ans que l'arrêté royal qui a instauré ça, a été votée. Dans la campagne que l'on met sur le sujet, on met en avant que

dans les conseils d'entreprise, il est possible et plus que souhaitable de demander des informations sur la durabilité, la politique de durabilité que met en place l'entreprise, quels sont leurs valeurs, essayer d'obtenir des rapports par rapport à ça, quels sont les investissements qu'ils font par rapport à toute cette diminution de consommation d'énergie, toute la chaîne d'approvisionnement. On va essayer d'obtenir tous ces types de renseignements.

L.B. : Ok. Donc, si j'entends bien, au niveau de la FGTB fédéral, c'est surtout de l'institutionnel via la coalition et aussi dans cette campagne que vous venez de citer, justement, d'amener des incitants à amener des réflexions sur la durabilité.

C.Q. : Sur le terrain, dans les entreprises, mais on ne fait pas... Quand il y a des campagnes, quand il y a des appels aux manifs, on participe, on relaie. Nos grands chefs participent quand il y a un podium, ils essaient d'aller parler. Ça fait quelques années, oui, on a toujours participé, sauf ces dernières années, et l'année prochaine, on ne le fera pas. On a participé au COP pour essayer d'aller relier les revendications syndicales belges et européennes en première ligne. J'ai un collègue, Sacha Derickx, cette année, tous les ans à l'OIT, il y a une conférence tripartite. Cette année, on y a reparlé de la transition juste. On a été pour faire du lobbying auprès des autorités politiques belges et européennes pour ancrer vraiment ce concept de transition juste dans les textes. Ça nous permet après, nous, quand c'est bien ancré au niveau international, de dire à nos interlocuteurs ici en Belgique, à la FEB en tête : "il faut en parler, il faut qu'on envisage ça, sinon ça va être une catastrophe économique. Et si on ne fait rien, d'abord, ça sera une catastrophe écologique parce qu'on continuera à avoir des entreprises hyper polluantes." Voilà, on essaie de passer au biais là, mais c'est vrai qu'on ne fait pas de sensibilisation du public en première ligne.

C.Q. : On a aussi certaines centrales professionnelles qui font aussi ce type de travail. On essaie de les aider, mais on a notre champ de compétences et on ne peut pas être partout. On essaie parfois d'aller un peu plus loin, mais on ne peut pas trop.

L.B. : J'entends bien. Justement, face à tout ça, je trouve ça super intéressant, justement, en tant qu'organisation syndicale, d'avoir été membre fondateur de la Coalition climat en 2008. Qu'elles ont été selon vous, les incitations à l'époque de mettre de l'énergie dans le fait de créer cette coalition ? Et aussi, quels sont les incitants aujourd'hui à rester dans la coalition pour la FGTB ?

C.Q. : Pour la FGTB, je vous le dis, moi je suis rentré en 95, il y avait déjà une collègue qui s'occupait à l'époque du développement durable. On a suivi ça dès le départ. Je ne sais plus en quelle année exactement mais en 1992, si mes souvenirs sont bons, à Rio, on a déjà mis ça en avant. Le mouvement syndical s'est très vite investi dedans et la FGTB, on a été assez vite parmi les organisations qui ont poussé au niveau européen pour s'investir en la matière. On est conscient des limites physiques de notre planète et que le pétrole, il fallait l'énergie carbone et l'énergie nucléaire ne sont pas des solutions. La FGTB s'est toujours opposée au nucléaire. Je ne dis pas les travailleurs dans le secteur parce qu'une fois qu'ils sont dedans, c'est toujours un peu la difficulté qu'on a parfois. Il y a des travailleurs qui sont en première ligne, qui ont des bonnes conditions de travail, ils ne veulent pas que ça disparaisse. Mais nous, ce qu'on essaie de préparer, c'est la suite. Pour la FGTB, le nucléaire a toujours été une énergie de transition et il fallait trouver d'autres solutions.

Et on a toujours mis en avant, même avant la libéralisation du marché de l'énergie, quand on était au comité de contrôle, on a toujours mis en avant les politiques à l'époque, on appelait ça du RE, de l'utilisation rationnelle de l'énergie. On a toujours mis ça en avant parce que pour la planète et pour l'économie, les deux, la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. Ça a toujours été vraiment cette approche là, faisant attention aux aspects de préservation de l'environnement.

L.B. : Et du coup, si je comprends bien, c'est au départ de cette question énergétique que toute la question climatique et environnementale s'est dispersée dans les réflexions et dans les volontés de la FGTB ?

C.Q. : C'est par cet angle là, effectivement, par ce fil là qu'on a été amené.

L.B. : Ok. Du coup, comment expliquez-vous la volonté de créer la coalition, justement ? Parce que si la FGTB avait déjà depuis le sommet de Rio, toutes ces réflexions sur l'énergie, qu'est-ce qui a été le déclencheur pour vous en 2008 de se dire « OK, là, on prend tout le monde, on crée quelque chose " ?

C.Q. : On n'a pas été initiateur. Je ne vais pas dire qu'on est initiateur de la coalition, mais quand ils sont venus vers nous, on s'est dit « Oui, on va y aller. » En sachant, comme je l'ai dit tantôt, que parfois, ils allaient nous challenger sur avoir des ambitions plus fortes que ce qui était recommandé au niveau européen ou même au niveau de nos centrales. Parce que ce n'est pas évident parfois de dire au centrales, on va aller vers moins 30% d'émissions, ça veut dire que c'est un risque pour les entreprises. Si on ne fait qu'au niveau de la pêche, qu'est-ce que ça va être ? Si on ne va pas au niveau européen ? Ce n'est pas évident, ça n'a pas été évident, on essaye. Oui, on va y aller parce qu'on essaie de voir un moyen et à long terme et d'avoir une perspective à moyen et long terme. Mais pourquoi on ne l'a pas fait avant ? Ce n'était pas si évident pour notre culture habituelle d'interlocuteurs sociaux de se mettre avec des ONG, qu'elles soient environnementales ou NordSud. Ce n'est parfois pas un dialogue très évident, très facile. Et la coalition a permis qu'on apprenne à se connaître.

Comme je disais tantôt, nous, on était plus sur le social, eux plus sur l'environnemental, on s'est rendu compte que parfois, il fallait faire un pas l'un vers l'autre pour que ça puisse être conciliable. Tout comme quand dans la commission climat, il y a eu les réseaux de lutte pour la pauvreté qui sont rentrés. Ils ont dû faire comprendre à certains qui voulaient absolument directement dire « On arrête avec tout ce qui est hyper polluant. » Pour certaines populations précarisées, c'est la seule façon qu'ils ont de se chauffer. L'avantage d'un tel instrument de coalition, c'est de dialoguer, d'instaurer un dialogue et donc on construit quelque chose qui est peut être plus cohérent que lorsque chacun vient avec sa revendication phare, mais qui ne tient pas compte d'autres et donc qui est fragilisé. L'avantage de cette coalition, c'est qu'elle est bien argumentée et que, en tout cas, celui qui le préside actuellement a bien fait ça, il a bien travaillé pour effectivement construire ça. Ça prend de ça, ça a pris du temps pour certaines positions, mais au moins, elles ont l'avantage d'avoir été concertées et de tenir bien compte des intérêts des différentes organisations membres de cette coalition.

L.B. : À nouveau quelque chose qui est très intéressant pour moi. Est-ce que vous vous souvenez si à l'époque, en 2008, il y a eu des débats en interne de la FGTB sur le fait d'accepter l'invitation de rejoindre et de cofonder la coalition ? Ou est-ce que c'était une décision plus ou moins unanime ? Comment vous jugez ça ?

C.Q. : Ça a pris des discussions parce que cette phase, comme je l'ai dit auparavant, le fait de discuter avec des ONG, on n'a pas toujours l'habitude. Parfois, on avait des expériences où certains montrent du doigt certains pans d'industrie, mais pour nous, c'est des bastions, fin c'est de l'emploi. C'est là l'importance de la transition juste. Si on prévoit rien à côté, qu'on dit simplement « on ferme », c'est un peu délicat. C'est ce qu'on a eu avec la position par rapport à la sortie du nucléaire, les gens qui travaillent dans la centrale disaient « Oui, et nous, qu'est-ce qu'on va devenir ? ». Si on ne prévoit pas un encadrement et une transition juste, c'est vraiment tout le défi. C'est là que c'est pour ça que c'est important de faire comprendre et, ils l'ont compris dans la coalition, que tous les acteurs comprennent que si on ne fait pas un encadrement des parties les plus fragilisés de la population dans ce système de production capitaliste, si on ne s'encadre pas, si on n'avance pas tous ensemble, on risque d'être fragilisé et d'avoir certains perdants. Et donc, s'il y a tous les perdants, tout le message de la coalition par rapport à l'intérêt, à l'importance du climat et de la planète, il va être dénigré.

C.Q. : Donc voilà, l'importance d'être cohérent et d'essayer de voir tous les aspects avant d'essayer d'avancer.

L.B. : Ok, oui, c'est très intéressant. Mais du coup, si je comprends bien, en interne, il y avait juste besoin de mener des discussions, des explications et des mise au point en 2008, mais il n'y a pas eu de remise en question sur le fait de rejoindre ou non ?

C.Q. : Non, Non, non. Il n'y a jamais eu vraiment ça, mais dire « Qu'est-ce que ça va impliquer ? » Ça, on était conscients. D'un côté, on s'est dit aussi peut être, enfin, on s'est dit, pas peut être, on s'est dit « Ça va permettre d'instaurer ce dialogue." Et ça a aussi permis de sortir de ce dialogue de sourds où certains disaient « Il n'y a qu'à faire ça » et nous, on disait « Il faut que... » On a mis les deux tribus « Il y a qu'à" et "il faut que... » Voilà, on a mis les deux tribus autour de la table autour de la table et on a discuté et ça a permis d'avoir une plateforme qui est cohérente.

L.B. : Pour revenir maintenant en 2023, combien de personnes travaillent avec vous, et du coup, Sasha Derickx au sein de la FGTB sur les questions de justice climatique ?

C.Q. : Au niveau fédéral, il y en a deux. Sur la transition juste, il y aura d'autres personnes qui vont suivre ce dossier parce que vu que c'est assez large. On a une collègue dans le service, mais tout le monde touche un peu. Il y a un collègue qui s'occupe de tout ce qui est politique de l'emploi et de formation, il va devoir suivre ça aussi. J'ai une collègue qui suit avec Sasha l'énergie, elle aussi va y toucher. On essaie d'avoir toute cette approche là aussi, malgré tout, mais en direct, c'est surtout Sasha et moi qui portons cela. Un gros bout du travail de Sasha est fait aussi par Sébastien Storm qui a suivi le dossier auparavant, avec un focus sur la coordination avec les inter-régionales. C'est très important, ça prend du temps. Savoir quelles sont les initiatives qui sont pris du côté de la région Flamande, de la région Wallonne, de la région Bruxelles et voir comment associer ceux-là pour pédaler tous dans la même direction.

L.B. : Ok. J'ai juste quelque chose qui me vient à l'esprit. Vous parlez beaucoup de transition juste et dans les statuts de la coalition climat, c'est la justice climatique qui est mise en avant. Comment ces deux termes s'agencent entre eux pour vous ?

C.Q. : Ce que je disais tantôt, c'est qu'en fait, pour aller vers une justice climatique, si vous n'assurez pas qu'il y ait une transition juste dans le tissu socioéconomique, vous allez perdre des gens. Et donc, ils vont dire « Oui, mais la justice climatique, ce n'est qu'une politique pour les bobos qui ont les moyens de se la payer. » Si on n'accompagne pas ça, il va y avoir un décrochage entre, on va dire, des grands mots de politologue, entre les élites et la base. Et c'est ça qu'il faut éviter. C'est pour ça que pour nous, la transition juste, c'est très important de rester dans la définition de l'OIT, c'est à dire sur le lieu de travail, dans les commissions paritaires ou dans ce genre de choses, on doit essayer d'organiser que si on va faire une électrification de la production, les gens qui travaillent actuellement dans d'autres machines qui ne sont pas des machines électriques puissent être reconvertis et avoir un emploi et avoir des revenus pour vivre et pas dire « Oui, il y aura la justice climatique, mais moi je resterai au bord de la route et je n'aurai rien. Je serai dans une situation sociale précarisée.

Je n'ai aucun intérêt à ça." Donc eux, si on n'assure pas ça, ces gens vont être des freins à cette transition vers un nouveau modèle économique basé sur l'écologie. Ils vont être des freins. Ça va être les gens qui cassaient les machines au début d'un siècle parce qu'ils perdaient leur emploi. Il faut essayer d'éviter ça. Là, on prend notre casquette plus syndicale dans la coalition, dire qu'il faut mettre en avant ça pour que le reste puisse se faire de façon harmonieuse. Quand on a des discussions, je me dis que ce n'est plus moi qui vais au conseil d'administration de la coalition climat, mais je rencontre parfois Nicolas Van Nuffel et il est tout à fait d'accord par rapport à ça. Chacun, si je ne dis pas de bêtises, tout en se soutenant, mais chacun s'occupe de ses dossiers. Sinon, on arrive à faire des avancées sur la transition juste, ça permettra de faire des avancées sur la justice climatique en général.

L.B. : Ok, c'est ça la nuance là que je trouve aussi intéressante dans la vision plus syndicale et comment ça s'agence avec une vision plus de justice environnementale qui peut être mise en avant par certaines ONG. Je propose qu'on passe peut être à la partie sur le travail en interne à la coalition. J'ai une question un peu large. Je peux bien sûr la reformuler si c'est trop vaste. Comment se déroule le travail en interne de la coalition pour vous ? Bien sûr, avant, vous siégiez encore au CA, je ne sais pas quelles implications vous avez encore maintenant aujourd'hui. Mais en tout cas, comment ça se déroule votre travail là-bas ?

C.Q. : Moi, je n'ai pas été si souvent que ça, mais quand j'ai été quelques fois aux réunions du conseil d'administration, il faut effectivement souligner ces différences qui font notre force. Quand certains venaient en disant « Il faut mettre fin à quelque chose de très emblématique : les voitures de salaire/société". Au sein de la FGTB, on n'est pas en faveur de ça, mais c'est une réalité. Nous, on dit oui, on veut aller vers la fin, mais il faut essayer d'encadrer ça pour que ça se fasse progressivement. Le faire en une fois, serait très difficile. Et donc, il faut essayer de sensibiliser. Et ce n'est pas toujours évident. On ne peut tous aller très vite dans nos objectifs, mais il faut tenir compte de la réalité des autres acteurs et donc il faut pouvoir adapter sa vitesse d'évolution pour que ça soit harmonieux et pour qu'on ne se tire pas dans les pattes, entre guillemets, entre les différents membres de la coalition. Donc, ce n'est pas toujours évident, ça prend parfois du temps et comme je l'ai déjà dit tantôt, chapeau aux personnes qui ont mené ces négociations. Par exemple, ça a été aussi une grosse discussion par rapport à tout ce qui est fiscalité environnementale ou tout ce qui est le prix de l'énergie. Ce n'est pas évident entre les associations de lutte contre la pauvreté et certaines associations environnementalistes.

C.Q. : On ne peut pas aller à la même vitesse parce que les gens et les intérêts qu'on représente, les membres qu'on représente n'ont pas les mêmes possibilités de courir à la même vitesse. Il faut pouvoir s'adapter. C'était ça la difficulté, mais c'est ça la richesse de la coalition. Il faut trouver une cohérence dans les intérêts et la construire. C'est parce qu'il y a un bon dialogue au sein de la coalition. Ça a été la difficulté au départ : On parlait tous la même langue, mais avec des accents différents. Et voilà, on s'est construit une langue commune. Parfois, il y a encore des réminiscences d'accents qui ressortent. Il faut prendre le temps de comprendre pour pouvoir la traduire dans un objectif commun et une façon commune, une feuille de route commune.

L.B. : Mais justement, quand vous parlez de ce dialogue qu'il faut créer et les exemples que vous avez cités, notamment sur les voitures salaires et le prix de l'énergie, comment au final ces discussions se résolvent ? Comment ces décisions, au final, se retrouvent soit dans un mémorandum ou dans un communiqué de presse ? Comment c'est mené ?

C.Q. : Il y a des gens qui écrivent des notes, il y a des réactions. C'est une négociation de texte et de discussion, soit texte par texte ou soit à la fin, au conseil d'administration, on discutait. Parfois, sur certains sujets, il y a les gens qui travaillaient à la Coalition qui prenaient leur téléphone et qui disaient « Si on fait ça, est-ce que tu es d'accord ? ».

L.B. : Est-ce que dans votre temps à la Coalition ou au CA de la Coalition, en tout cas, est-ce que vous étiez aussi membre des GT, des groupes de travail de la Coalition ?

C.Q. : Il y a eu un GT, je crois que c'était sur la fiscalité. Oui, j'en ai fait partie.

L.B. : Et donc là, c'était plus un travail d'élaboration de campagne qui après a été validé par le CA ou c'est quel mécanisme a été mis en place ?

C.Q. : Oui, c'est ça. De prise de position. Dans les GT, c'est la même chose. Il y a une discussion qui se met en négociation, des compromis qui se font. Ça, c'est toute la richesse de ce type de coalition. C'était la richesse du dialogue social. Pour l'instant, on parle des langues beaucoup trop différentes. On a encore souvent du mal ces derniers temps à parler ensemble. C'est dommage parce qu'avec les défis tels que ceux qui nous attendent pour la transition, ça serait bien qu'on puisse essayer de reparler les mêmes langues.

L.B. : Juste peut être une question un peu plus factuelle. Dans votre emploi de temps, membre du CA de la Coalition climat, combien de temps ça vous prenait en moyenne ?

C.Q. : Je ne saurais pas vous dire. Franchement, ça dépend d'une période. À l'approche du CA, il y a un peu plus de boulot, il y a des choses qui se discutaient parfois. À l'époque, j'étais aussi membre du bureau du Conseil fédéral de développement durable, je rencontrais des gens là, on en discutait. Il n'y a pas une période comme ça fixe. Je sais qu'à Sascha, ça lui prend du temps, ça c'est clair. Et à l'époque, comme on avait une personne en moins, la personne qui s'occupait de ça auparavant était partie. Puis il y a eu un petit virus qui a ralenti les engagements et les discussions. On ne peut pas

consacrer autant de temps que ce qui était consacré auparavant ou maintenant à la Coalition Climat. J'ai une vie à côté du travail aussi.

L.B. : C'est très bien. Dans la Coalition, chaque membre fait partie d'une famille. Il y avait la famille Syndicat et mouvements associés, mais aussi mouvements pour le climat, environnement, Nord-Sud et droits humains et autres. Ça, c'est les grandes familles telles que définies dans les statuts en tout cas. Et est-ce que selon vous, dans la création de ce dialogue, avoir une centaine d'associations issues de ces différentes familles à ces sensibilités très différentes et ces intérêts parfois très différents, en tout cas qui parlent la même langue, mais avec un accent différent, quel est le rôle de chaque famille selon vous dans cette coalition ?

C.Q. : C'est peut être d'ouvrir les yeux aux autres familles et de dire "si vous regardez ce débat de la justice climatique uniquement avec vos lunettes ou uniquement avec vos œillets, vous allez oublier certaines choses". C'est ce que je disais : l'avantage de cette coalition avec ces différentes familles, c'est que ça a éveillé l'intérêt et montré qu'il était important de faire attention à certains aspects dans ce dossier. On trouve que c'est ça l'intérêt d'avoir ces familles. Et parfois même dans les familles, il y a des discussions très difficiles ou délicates, comme dans la vie. Chaque famille, parfois, doit rendre possible la négociation en interne, en disant « Oui, mais... » Parce que parfois, un membre d'une famille n'est pas suffisamment ouvert aux intérêts des autres familles. C'est intéressant et c'est important. Il n'y a jamais eu de volonté qu'une famille fasse de l'obstruction par rapport aux autres. Il y a toujours une bonne collaboration et un bon dialogue.

L.B. : Vous parlez beaucoup aussi des avantages de ce travail en commun, de ce dialogue, de cette langue commune. Vous parlez aussi beaucoup de votre travail à l'international, au européen, à l'OIT, etc. Est-ce que vous avez l'impression que votre participation à la Coalition climat et votre implication dans ces réflexions de manière plus large (tel à RISE) a influencé vos prises de position ou votre manière d'agir à l'international ?

C.Q. : Oui, je pense parce que ça nous permet d'aller en étant nourris. On a toujours été conscients des enjeux Nord-Sud. Ça nous permet de se nourrir aussi de l'expérience de ces réseaux et de relier ces expériences au niveau international tout en ayant des contacts. On a aussi des projets de collaboration avec des organisations syndicales dans le Sud. Tout ça permet de se nourrir et ça permet d'avoir un certain label de respectabilité, montrer qu'on s'intéresse à ça. Quand on défend quelque chose en matière de transition juste ou de justice climatique, le fait d'être dans une coalition climat au niveau fédéral, au niveau belge, au niveau national, ça permet d'avoir une légitimité et de montrer qu'on est cohérent, qu'on essaie d'être cohérent.

L.B. : Oui, c'est aussi quelque chose qui m'intéresse, un peu le « après coalition », en dehors du cadre de la coalition, les impacts que ça peut avoir. Est-ce que vous distinguez d'autres impacts de votre participation à la coalition, de ces expériences, d'autres expériences que vous rencontrez, etc, des discussions que vous menez ?

C.Q. : L'impact, c'est que maintenant, je crois que les organisations environnementalistes sont aussi conscientes de l'importance du social ce qui n'était pas totalement le cas au départ. Nous, en inverse, avec les collègues ici dans le service, on est intimement convaincus de l'importance de cette

dimension écologique, climatique dans la structure socio-économique belge. Donc ça nous permet de nous nourrir et de nous légitimer par rapport à ce message. Parfois, effectivement, ça nous permet aussi de faire le parapluie. Si on veut être dans la coalition climat, il faut quand même qu'on puisse, au sein de travaux, par exemple, du Conseil central de l'économie, qu'on puisse dire cela. On doit pouvoir oser être offensif parfois sur certains sujets. Tout ça nous permet de faire évoluer le message de façon générale.

L.B. : Ok, super. J'ai l'impression que vous avez répondu à toutes mes questions, je refais vite fait un tour dessus.

C.Q. : J'espère que j'ai été cohérent et que je le suis resté.

L.B. : Moi, j'ai l'impression en tout cas, en vous ayant écouté.

C.Q. : Quand vous allez réécouter ça, j'espère que ça sera toujours valable.

L.B. : Non, moi, je pense que j'ai eu toutes les réponses à mes questions. J'ai une dernière question un peu basique, mais est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ?

C.Q. : Non, je pense pas, mais ce que je vais rajouter, c'est que si vous avez encore des questions ou des doutes, n'hésitez pas. Et ce qui me ferait plaisir, c'est qu'une fois que votre mémoire est déposé, défendu et accepté, de recevoir une copie.

L.B. : Avec grand plaisir.

G. Entretien n°6 - Forum des Jeunes

Lena Bertemes Lalia (L.B.) : Ok. C'est bon, c'est lancé. Pour contextualiser, je fais un mémoire à l'ULB dans le Master de gestion de l'environnement et j'interroge la question de la diffusion de la pratique de la justice climatique dans les mouvements sociaux en Belgique, comme objet d'étude de la Coalition Climat, parce qu'avec plus d'une centaine d'associations membres, ça me paraissait assez intéressant comme objet d'étude. Ce que je suis en train de faire, c'est que j'interroge plein de membres de la Coalition, que ce soit des membres du CA, des associations membres du CA ou des associations membres de GT ou impliquées d'une quelconque manière pour un peu voir leurs différentes perspectives sur la question. Et donc aujourd'hui, l'entretien se fera en quatre modules. Deux premiers assez brefs et introductifs sur d'abord ton travail à toi, puis ta conception de la justice climatique. Dans un troisième temps, c'est plus en profondeur sur le Forum des jeunes, comment votre association fonctionne ? Quelle est la place de la justice climatique là dedans ? Et dans un dernier temps, le travail de la Coalition en lien avec le Forum des jeunes, comment ça s'agence, etc.

Camille Biot (C.B.) : Super, ça marche.

L.B. : Si c'est bon pour toi, on peut commencer ?

C. B. : Tout à fait, let's go.

L.B. : Ok. Alors, du coup, est-ce que pour commencer, tu peux décrire ton travail à toi, aussi bien au sein du Forum des jeunes, mais aussi rapidement les liens avec la coalition climat, s'il te plaît.

C. B. : Alors, moi, je suis chargée de projets internationaux au Forum des jeunes. Chargée de projet international, c'est un titre un peu large, comme tous les titres de poste. Ça correspond rarement à ce qu'on fait exactement. Mais donc moi, en fait, ce qui se passe, c'est que nous, au Forum des jeunes, comme on doit porter la parole des jeunes aussi bien en Belgique qu'à l'international, on mandate des jeunes de la Fédération Wallonie Bruxelles pour aller porter justement cette parole au près de l'ONU, notamment, aux différents sommets internationaux comme la COP Climat, la COP Biodiversité, le Forum politique pour le développement durable et l'Assemblée générale des Nations unies. Moi, je m'occupe plus particulièrement de préparer, mais surtout de coordonner ces différents délégués qui se rendent au sommet. Pour ça, évidemment, on a beaucoup de concertation au niveau sociétal, notamment avec la Coalition Climat, qui est un de nos partenaires, mais aussi, par exemple, pour le développement durable avec Association 21 ou encore le Conseil fédéral pour le développement durable. Donc vraiment, on a plein de partenaires au niveau sociétal. Et alors, on a également beaucoup de contacts avec les différentes autorités politiques à différents niveaux, que ce soit au niveau de la région Wallonne, de la Fédération Wallonie Bruxelles ou même du fédéral. Enfin, on se coordonne aussi avec notre homologue flamand qui est le VLAAM CEA, et qui eux aussi ont des délégués qui se rendent aux conférences pour représenter après une voix belge et pas uniquement belge francophone ou belge néerlandophone. Ça, c'est mon boulot dans les grandes lignes. Évidemment, il y a plein de ramifications à tout ça, mais dans l'ensemble, c'est ce que je fais. Après nous, comment est-ce qu'on s'articule avec la Coalition climat ? En fait, on s'est rendu compte il y a déjà quelques années que la Coalition climat, évidemment, c'était vraiment une force au niveau de la fédération de différents mouvements de la société civile pour tout ce qui est environnement, climat et surtout qu'ils avaient une expertise et une connaissance que nous, on n'avait pas, parce qu'on est une petite équipe, parce qu'on travaille pas uniquement sur l'environnement et le climat, mais vraiment sur toutes les thématiques qui touchent à la jeunesse. Et donc, on n'avait pas le temps ni les ressources humaines pour s'occuper de ça plus en détail, alors que eux, oui. C'est pour ça qu'on a intégré la Coalition climat pour avoir évidemment cette source d'information disponible, mais aussi pour pouvoir représenter la jeunesse au sein du pool d'organisations qui font partie de la Coalition climat. À mon avis, tu le sais, mais la coalition climat a catégorisé en cinq grands groupes ses organisations

L.B. : Super et tu as ouvert plein de portes pour des questions futures. C'est trop bien. J'aimerais bien revenir sur tous ces trucs, mais dans un premier temps, j'aimerais d'abord juste poser la question si dans tes expériences professionnelles antérieures, tu as déjà eu affaire aux thématiques de justice climatique ou de questions climatiques plus larges, de biodiversité, d'environnement ?

C.B. : Pas du tout. Il faut savoir que j'ai d'abord un background en traduction. J'ai fait un premier master en traduction, en communication interculturelle. Et puis de là, j'ai fait un second master de deux ans à l'ULB en relations internationales. J'ai une première expérience professionnelle assez courte dans une autre ONG plus européenne, mais aussi basée à Bruxelles, sur les droits des enfants. Mais je n'étais pas du tout sur le volet environnemental. J'étais investie personnellement, évidemment, pour la cause environnementale. J'ai participé à des manifestations, etc. J'avais un intérêt beaucoup

plus personnel, mais au niveau professionnel, j'ai zéro background. Et je crois que c'est aussi pour ça que c'est intéressant. C'est parce qu'on a vraiment envie, quand on aborde cette thématique, évidemment, avec les jeunes, que ce soit accessible pour tous et toutes, sans pour autant qu'il y ait une expertise derrière, mais vraiment que tout le monde puisse s'en saisir, peu importe le background de la personne. Moi, j'ai un peu pris cette casquette de vulgariser un peu ce volet-là. Mais après, ce qui est bien, c'est que moi, comme je traite des différentes thématiques, j'ai des délégués qui sont beaucoup plus spécialisés. Par exemple, le délégué climat qui se rend à la COP cette année travaille dans un bureau de consultance à Bruxelles, justement, sur tout ce qui est environnement pour le bâti. Ça, c'est super intéressant. Pour le délégué développement durable qui va au Forum politique, lui, il est chercheur en physique quantique. Et après, pour notre déléguée biodiversité, rien à voir, mais elle, elle est professeure en néerlandais et en anglais dans le secondaire. Donc, on a vraiment différents profils et en général, quand on leur demande un peu quelles sont leurs motivations, leurs connaissances, ils disent que c'est vraiment un intérêt personnel. Et pour nous, ça a tout autant de valeur qu'un background beaucoup plus professionnel dans cette thématique.

L.B. : Ok, super. J'en vois un peu plus clair sur le fonctionnement en interne du Forum des jeunes. Maintenant, quand tu entends le mot justice climatique, qu'est-ce que ça t'évoque, toi, très personnellement et après dans un deuxième temps, pour le Forum des jeunes. Est-ce qu'il y a une nuance à porter dans les deux perceptions ?

C.B. : Du coup, moi, je pense que ça va être difficile d'apporter de la nuance parce que moi, cette notion de justice climatique, pour être tout à fait honnête, je l'ai quand même découverte au Forum des jeunes, en travaillant avec la Coalition climat. Donc moi, au niveau personnel, être au sein de la Coalition climat, ça m'a beaucoup apporté en termes de connaissance, de sens, évidemment. Pour moi, la justice climatique, ce que ça évoque, c'est la prise en compte de l'impact différencié du dérèglement climatique. C'est vraiment ça, c'est pouvoir réaliser que c'est super important d'avoir des mesures climatiques ambitieuses et de pas justement tout d'un coup faire marche arrière comme Monsieur De Croo aimerait qu'on fasse en ce moment. Merci Monsieur le Premier ministre. Mais vraiment de dire qu'en fait, ces mesures, il faut qu'elles soient adaptées au public qu'on vise, parce que l'impact du dérèglement n'est pas égal sur toutes les tranches de la population et que du coup, il faut prendre différents aspects en compte, que ce soit l'aspect genre, que ce soit l'aspect précarité, que ce soit en lien avec le racisme, avec l'intergénérationnel. Tous ces aspects sont tout aussi importants quand on développe des mesures climatiques. Il faut savoir qu'on a une team environnement qui fédère un certain nombre de jeunes membres, dont nos délégués à l'ONU, qui a travaillé sur tout ce qui était quelle place pour l'environnement dans l'enseignement obligatoire. Ça a brassé assez large et ça a mis plein de choses en évidence, dont le concept de justice climatique et justement, où les jeunes disaient « Nous, on a envie d'apprendre au niveau des solutions, ce que nous, on peut mettre en place au niveau individuel, mais aussi au niveau collectif, mais aussi savoir quels sont les impacts beaucoup plus en lien avec tout ce qui est socio-économique aussi. » Et ça, pour nous, c'était super intéressant de se dire « En fait, ils sont tout à fait conscients quand on leur demande que l'impact n'est pas le même sur tout le monde. » Et à partir de ça, on a pu lancer un cycle de rencontres autour de la justice climatique. Ce cycle de rencontres, à chaque fois, l'objectif c'était inviter des partenaires en lien avec un aspect très particulier. Donc, on a eu une première rencontre sur l'éducation. Ensuite, on a eu une seconde rencontre sur le genre. On a eu aussi sur l'intergénérationnel, sur le côté précarité par exemple. On a eu sur tout ce qui était lié au racisme avec le collectif mémoire décoloniale. C'était

vraiment super enrichissant. Et là, on est en train d'ailleurs de rédiger un compte rendu de toutes ces rencontres pour pouvoir un peu les publier. C'est vrai que ma vision est très liée à celle du Forum des jeunes, parce qu'en fait, c'est grâce à mon travail que j'en apprend toujours plus. Donc, je pense que c'est un peu difficile de différencier les deux.

L.B. : C'est super complexe. Si j'entends bien, la justice climatique c'est maintenant un sujet duquel tu es menée à traiter souvent dans ton activité professionnelle, si.

C. B. : Tout à fait. Ça se met en lien aussi avec des processus plus politiques au niveau belge. Par exemple, je pense à la Transition Juste. Ici, en Belgique, la ministre Khattabi essaye de mettre ça en place, et on a aussi beaucoup participé, on essaie de faire des liens parce qu'on se rend compte que tout évolue un peu en silo comme ça. Ils ont décidé d'appeler ça "transition juste" et puis après, on se compte qu'au COP, on parle plutôt de justice climatique. Et donc, en fonction des instances où on est, on a des termes différents pour des concepts qui se recoupent quand même très fort. Et donc, on trouve ça un peu dommage. Nous aussi, notre boulot, c'est de pouvoir faire des liens entre ces différents processus et de voir qu'en fait, il y a des points communs et il y a des choses à implémenter qui vont aussi bien avec la thématique de transition Juste de Madame Khattabi que de justice climatique de la Coalition climat. C'est aussi un peu mon rôle, mais c'est vrai que ça prend une grosse partie de mon travail, surtout en ce moment.

L.B. : Ok. Est ce que tu peux m'en parler un peu plus de cette terminologie transition juste, justice climatique, parce que ça revient beaucoup dans les entretiens et c'était quelque chose que je n'avais pas anticipé tel quel. Quand tu dis que vous faites des liens au forum des jeunes entre les deux termes, est ce -que les liens, c'est vraiment en interne auprès de vos membres, auprès de vos délégués ou à un niveau politique, associatif? Comment ça se goupille ?

C. B. : Nous, du coup, il y a vraiment deux parties. Il y a une partie un peu de relayer l'information auprès de nos jeunes membres, de dire « Il y a des processus, des concepts différents qui coexistent mais qui ne se recoupent pas forcément », alors que nous, on voit les points communs. Nous, on « brasse » pour pouvoir leur apporter cette information et de dire « Voilà, justice climatique, ça parle aussi bien de solidarité internationale que de l'aspect différencié au niveau socio-économique en Belgique. La transition juste, pour l'instant, c'est un processus qui se concentre très fort sur la Belgique avec le principe de leave no one behind de l'agenda 2030 qui est super important et qui est aussi international, mais qu'on a nommé différemment." On essaie d'apporter cette information auprès de nos jeunes pour qu'ils comprennent les différents enjeux au niveau politique. D'un autre côté, quand on fait notre travail de plaidoyer politique, on essaie aussi de rappeler que tous ces processus qui coexistent, mais qui ne se recoupent pas forcément quand on en parle dans différentes instances, nous, on veut faire les liens et on essaie d'avoir cette vision beaucoup plus globale de dire « transition juste, justice climatique ». En fait, nous, pour notre public, ça intègre la jeunesse dans tous les cas parce qu'on parle d'avenir, on parle de dérèglement climatique. Dans tous les cas, la jeunesse doit être intégrée et doit être prise en compte aussi comme un public qui est impacté de façon différenciée et qui doit être intégré aussi de façon différenciée dans ces différents processus. Il y a vraiment un côté plus relayer l'information vers les jeunes et leur faire comprendre les liens et le côté plus politique, leur dire « OK, nous, on comprend bien que vous avez différents processus, chacun un peu de votre

côté qui se recoupent quand même d'une façon ou d'une autre. » Et nous, on les prend d'une façon beaucoup plus globale. C'est ça un peu les deux côtés.

L.B. : Ok, super, c'est très clair. Du coup, maintenant, j'aimerais vraiment faire un focus vraiment sur le Forum des jeunes. Comment s'organise votre travail en interne ? C'est à dire quelles sont les campagnes que vous mettez en avant et quelle est la place de la justice climatique ou des questions climatiques plus larges dans vos campagnes habituelles ?

C. B. : Nous, ce qu'on fait, c'est qu'on mène des projets, ce qu'on appelle des projets, avec des jeunes membres qui font vraiment partie du Forum des jeunes et qui sont le moteur de notre organisation. On essaie toujours de faire des projets, évidemment, en lien avec leurs intérêts, ce qu'eux veulent traiter, mais aussi évidemment avec le contexte plus national, international. On ne va pas parler d'un truc qui n'aura aucun écho au niveau de nos autorités politiques, évidemment. Pour nous, ça, c'est super important. À partir de ce projet de base, on crée une consultation, que ce soit qualitatif, quantitatif. On crée des formations, des animations. Et avec tous ces éléments, on arrive en général à des publications officielles. Parce qu'il faut savoir que le Forum des jeunes, c'est basé sur un décret et ce décret nous impose, pour pouvoir publier des avis officiels, d'avoir au minimum 1 000 répondants. Parfois, on a des avis officiels, parfois on a des mémorandums, parfois on a des positions, parfois on a des rapports. C'est des terminologies un peu différentes, mais c'est basé sur notre structure qui représente la jeunesse francophone en Belgique entre 16 et 30 ans. Ça, je n'ai peut-être pas dit, mais du coup, ça, c'est notre âge, c'est 16 et 30 ans. Donc voilà, on a différentes thématiques. Ça brasse vraiment large parce qu'évidemment, la jeunesse, c'est transversal. C'est difficile d'écarter la jeunesse dans des thématiques en particulier. En ce moment, juste pour donner quelques exemples, il y a les élections en 2024 qui arrivent et qui sont quand-même des grosses élections. Pour les élections européennes, il y a l'abaissement du droit de vote à 16 ans, sauf qu'il y a tout un processus administratif que les jeunes doivent compléter pour pouvoir aller voter. Quand on prend compte les jeunes à la suite de cette décision en Belgique, on leur demande « Tiens, vous êtes au courant qu'en fait là, vous avez 15 ans, l'année prochaine, vous pouvez aller voter ? » Et ils disent « Ah non, on n'est pas du tout au courant. » On en parle à leurs professeurs, à leurs parents. « Non, on n'est pas au courant non plus qu'en fait nos enfants peuvent aller voter. » Ça, pour nous, c'est quand même une aberration, donc on met un projet en place là dessus, sur l'abaissement du droit de vote et sur les élections de façon plus large. On essaie de faire une compilation de différents outils de sensibilisation qui existent. Qu'est-ce qu'on a d'autre en ce moment ? Je travaille aussi sur tout ce qui est mobilité vers l'étranger, à travers le rail plus particulièrement, tout ce qui est initiative plus en lien avec le rail. Là, on a été questionner les jeunes sur quelles étaient leurs habitudes en termes de mobilité vers l'étranger mais aussi quelles étaient leurs attentes par rapport aux trains qui est en fait une des solutions les plus durables à moyen terme. On peut évidemment questionner et critiquer le train sur du long terme. Ça nous permet évidemment d'analyser tout ça, de voir un peu quelles sont leurs habitudes, si c'est en contradiction justement avec leur engagement au niveau du dérèglement climatique. Et donc voilà, ça a mis plein de choses en évidence. En fait, on s'est rendu compte qu'il y a des jeunes, ils trouvent que le train, c'est une solution durable et ils aimeraient utiliser davantage le train mais il y a quand même une partie qui dit « Oui, je trouve que c'est une solution durable, mais je n'ai pas envie d'utiliser plus le train pour autant. » Ça amène plein de questionnements. Pour ce qui est du concept de justice climatique de façon plus large, on se rend compte que la thématique environnementale climat, perte de la biodiversité, etc, c'est quelque chose qui aussi devient de plus en plus transversal à travers nos projets. C'est difficile, par

exemple, là on a lancé un projet sur la santé mentale de la jeunesse. Déjà en 2021 on avait été questionner les jeunes, sur « Quelle est votre réalité maintenant ? » et on avait sorti un document très brut qui avait fait beaucoup parler au niveau politique. La santé mentale, c'était le premier sujet qui est reporté dans les entretiens, pas forcément en lien avec l'environnement, plutôt en lien avec l'isolement, le manque d'interaction sociale, etc. À partir de ça, on s'est dit « Tiens, on est sortis de la pandémie, qu'est-ce qu'il en est maintenant ? Quelle est leur vision là dessus ? » La première chose que les jeunes ont nous ont dit, c'est « Tiens, mais l'accès à la nature, la perte de la biodiversité, la bétonisation des villes en lien avec la santé mentale et le bien être, ce serait quand même intéressant » Dans un autre projet sur l'éducation à l'environnement, les jeunes ont beaucoup parlé de leur éco-anxiété, de leurs peurs face à l'avenir. La thématique environnementale et biodiversité revient énormément dans les sujets qu'on amène, même si de prime abord, quand on pense ce sujet au départ, ce n'est pas un axe qui est envisagé tout de suite. Ça vient après dans les discussions. Je dirais que la thématique de la justice climatique ou plus globalement de l'environnement devient vraiment transversale à beaucoup de nos sujets et de nos projets.

L.B. : Justement, pourquoi, selon toi, cette transversalité des questions climatiques est importante dans vos campagnes, dans les différentes campagnes type la mobilité. Pourquoi c'est important d'avoir cette transversalité ?

C.B. : Je pense que c'est bien aussi pour les jeunes, mais aussi pour les politiques, c'est que c'est vraiment montrer qu'en fait, les dérèglements climatiques, les changements climatiques ont un impact sur absolument tous les aspects de notre vie. Donc, on peut parler emploi, on peut parler mobilité, on peut parler santé. Peu importe le sujet qu'on traite, à un moment ou à un autre, on va devoir parler du fait que la planète va mal, qu'on est en train d'utiliser toutes nos ressources, qu'il y a des vagues de chaleur, qu'on va manquer d'eau, que l'agriculture, ça ne va pas. Enfin, plein de choses comme ça, on peut vraiment... En fait, c'est un peu intuitif qu' à chaque fois qu'on traite d'un sujet, à un moment ou à un autre, on se dit « Tiens, en fait, ils ont un lien avec le dérèglement climatique ». Et les jeunes aussi, je pense que c'est super intéressant pour eux, parce que quand ils en discutent, d'eux mêmes, ils se rendent compte que ces changements ont un impact sur tous les aspects de leur vie, de leur réalité et que du coup, c'est essentiel d'appuyer là dessus quand on va faire du plaidoyer politique et de ne pas laisser les autorités diminuer leurs ambitions. Alors aussi, quand on va voir les politiques, c'est toujours plus facile, enfin, pas toujours plus facile, mais c'est souvent plus facile d'aller les voir avec un autre sujet que l'environnement, que la justice, que le climat. C'est assez marrant, mais on va leur dire « On va vous parler emploi. » Du coup, on va aller voir le ministre de l'Emploi. Et puis après, en fait, en parlant emploi, on lui parle environnement. Lui, il entend et il écoute. Mais c'est vrai que si on va voir le ministre de l'emploi en disant « On va vous parler environnement et quand on va parler environnement, on va faire un petit aspect emploi. » Là, évidemment, il ne nous écouterait pas. C'est aussi une porte d'entrée d'avoir d'autres thématiques et dans ces thématiques, on intègre l'aspect environnemental. C'est plein de petites choses comme ça. C'est un peu une stratégie, évidemment, politique pour nos plaidoyers. Mais c'est vrai qu'on se rend compte que ça fonctionne. Et donc ici, par exemple, pour l'environnement dans l'éducation, on vient avec cette casquette « éducation ». « On va nous parler éducation. » « Transformer les programmes. » Et là, on nous laisse entrer. Et puis après, on dit « Intégrer l'environnement de façon transversale et pas juste un cours de temps à autre sur « Tiens, qu'est-ce que c'est les gaz à effet de serre ? » Mais vraiment montrer comment l'environnement s'intègre à toutes les disciplines qui sont enseignées à l'école. Là, on nous écoute un peu plus. Mais si

on vient en disant « L'environnement dans l'éducation, là, tout de suite, il faut toujours avoir des manières détournées d'arriver jusqu'à eux.

L.B. : Ok, c'est super intéressant comme analyse et ça m'aide beaucoup dans mes réflexions. Quels ont été les incitants et les motivations à rejoindre dans tout ça la Coalition Climat ?

C. B. : Comme je te disais au départ, nous, on avait des délégués. On a trois mandats qui sont en lien avec le climat, le développement durable et la biodiversité. Et eux, à travers leurs projets, ont quand même réussi à fédérer pas mal de jeunes. Et à un moment ou à un autre, on s'est dit « OK, c'est vraiment super, mais nous, on manque d'expertise, on manque de partenaires et ce serait quand même pas mal qu'on puisse avoir cette connaissance et avoir ce pied dedans, ce pied à l'intérieur au niveau des mouvements de la société civile en lien avec ces thématiques. C'est un peu pour ça qu'on s'est mis dans la Coalition Climat, pour avoir ce partenariat un peu privilégié et pour représenter la jeunesse au sein de la Coalition Climat. Ça nous semble vraiment essentiel, pas pour autant, évidemment, retirer l'importance des autres organisations, mais on trouve que si la jeunesse n'est pas représentée quand on parle du climat, c'est un peu bizarre, c'est un peu dommage. C'était vraiment important pour nous. Et franchement, au niveau de la préparation des missions, c'est vraiment important pour nous parce que ici, Rebecca Thissen, on l'a rencontrée encore il y a deux semaines parce qu'on prépare la COP, on va à Dubaï, on est là, mais c'est quand même une aberration. Comment est-ce qu'on se retrouve à aller à Dubaï pour une COP sur le climat ? Comment est-ce qu'on peut faire que notre plaidoyer soit vraiment efficace et qu'on ait de l'impact ? Pour nous, ça, c'est vraiment important parce qu'on n'a pas envie d'envoyer un jeune sans que ça ait du sens. Le but, ce n'est pas de faire de la figuration ou de faire de la vitrine, young-washing, greenwashing, ce n'est vraiment pas notre but. C'est pour ça que la Coalition climat c'est vraiment une source ultra importante en termes d'efficacité. Et alors aussi, quand on est sur place, on fait partie de la délégation de la Coalition climat qui va aux COP et on fait aussi partie de la délégation belge qui va aux COP. C'est à dire qu'on a quand même les badges avec le plus haut degré d'intégration. Et donc nous, ça nous permet aussi de faire le lien entre "Qu'est ce qui se dit au sein de la délégation ? Comment est ce qu'on rapporte ça à la Coalition climat ? Qu'est ce qu'on a ?" Et au niveau de la Coalition climat, on sert aussi un peu de porte voix avec Rebecca notamment et Greenpeace, Karine de Greenpeace, de dire « Voilà ce que nos membres pensent et on peut le rapporter à la délégation. Donc ça, c'est super intéressant de pouvoir aussi être utile à la Coalition climat. Je pense que c'est les différents aspects qui nous a vraiment motivé, ce qui nous motive encore à faire partie de la Coalition.

L.B. : C'est super intéressant l'histoire des badges. Si j'entends bien, c'est via le décret aussi que vous avez accès à ces badges de la délégation ou c'est quel mécanisme qui vous donne ces badges ?

C.B. : Ce n'est pas automatique. On est reconnu comme organe d'avis officiel, représentant officiel de la jeunesse. Pour les COP, je dois dire qu'avec les affaires étrangères et le département environnement, on a quand même une très bonne collaboration dans le sens où, il me semble que c'est, si je ne me trompe pas, le UNFCCC qui demande à ce que les jeunes soient le plus impliqués possible dans tout ce qui est COP, préparation des COP et plaidoyer en lien avec le climat et l'environnement. Du coup, évidemment, nous, on a créé cette collaboration avec les affaires étrangères qui fonctionne super bien sur cette thématique. Ce n'est pas pareil sur toutes les thématiques. Il faut dire qu'il y a d'autres endroits où c'est beaucoup plus compliqué, mais celui là, ça fonctionne très bien et donc tous les ans,

on est intégrés dans la délégation belge parce que pour eux avoir des représentants jeunes, c'est quand même important. Ça leur donne de la légitimité aussi sur la scène internationale, puisque c'est quelque chose qu'on encourage à l'international de pouvoir inclure les jeunes dans les processus décisionnels qui les concernent. Pour nous, c'est super important qu'eux puissent avoir cette place et pour la délégation belge, c'est important de montrer que la Belgique intègre les jeunes. Après, il faut être un peu réaliste et dire que parfois, c'est de la vitrine. C'est là, oui, regardez, on a mis des jeunes à côté du Premier ministre et de la ministre des Affaires étrangères et de la ministre de l'Environnement. C'est très bien, on intègre les jeunes. Après, il faut dire qu'il y a des fois où ça ne se passe pas super bien et les ministres ne nous écoutent pas forcément. Ça fait un peu figuration. On travaille toujours à améliorer ça, évidemment, mais c'est un travail de longue haleine.

L.B. : C'est ce que j'imagine bien. Une question un peu plus pointilleuse. Depuis quand est-ce que vous êtes membre de la Coalition ? Je ne sais pas si tu as la date.

C.B. : C'est une bonne question. Je n'étais pas encore au Forum. Je pourrais te l'envoyer par mail si tu veux.

L.B. : Ok. Parce qu'en fait, sur Internet, il n'y a pas de registre des membres officiels. Il y a ça, mais il n'y a pas la date de...

C.B. : C'est une excellente question. Je ne sais plus du tout. C'était avant la pandémie. Je me demande si ce n'est pas en 2019 environ, mais sans certitude. Je te confirme ça par email.

L.B. : Merci. Ok, Et du coup, je ne sais pas si toi, dans ton travail maintenant, tu as eu des échos, des discussions ou des débats qu'il y a pu y avoir en interne au moment de rejoindre la Coalition. Comment le processus d'adhésion a été discuté ou débattu en interne ?

C.B. : Non. À vrai dire, ça paraissait assez naturel dans le développement de nos mandats, de nos mandats de délégués ONU. Voilà, moi, des échos que j'en ai eu, c'était vraiment, il nous fallait une expertise, quelle qu'elle soit, pour que notre plaidoyer et que notre travail ait du sens et qu'on puisse améliorer notre représentation aussi dans les mouvements de la société civile. Et donc je crois que ça s'est fait assez naturellement, un peu comme avec Association 21, beaucoup plus pour le développement durable. La jeunesse doit être présente partout et nous, en contrepartie, on a besoin de cette expertise. Honnêtement, il n'y a pas trop eu de débat, il me semble. Après, je pourrais demander à la personne qui était là à ce moment là et je le confirmerai à mon avis avec la date. Je pense que c'était vraiment quelque chose d'évident parce que ça rejoint nos valeurs, ça rejoint les points de plaidoyer qu'on défend et les combats qu'on mène. Je crois que ça s'est passé assez naturellement.

L.B. : Ok, super. Et juste à nouveau une question un peu plus de détail, mais combien de personnes travaillent en interne avec toi sur les questions de climat, biodiversité, surtout de justice climatique ?

C.B. : Du coup, c'est beaucoup moi parce que je suis administratrice au sein de la Coalition climat. Après, ça fait un an que je m'y connais pas super bien et avant ça, c'était la fille qui était à mon poste avant, qui est maintenant devenue coordinatrice générale de l'association. J'ai ma collègue aussi, Zoé, qui s'occupe plus du volet Union européenne. En fait, c'était la team environnement. Au moment où

elle s'est créée, ça tombait quand même assez bien parce qu' elle s'est créée au moment du nouveau dialogue jeunesse. Je ne sais pas si tu connais le Dialogue Jeunesse ou pas du tout.

L.B. : Non, ça ne me dit rien.

C.B. : Donc, le Dialogue Jeunesse, c'est un programme qui est mis en place par la Commission européenne et donc ça se calque avec les trios de présidence au niveau de l'UE. Et donc, à chaque trio de présidence, ils décident évidemment des thèmes desquels l'UE va traiter durant les 18 prochains mois. Il y a notamment ce dialogue jeunesse qui s'occupe d'un thème en particulier. Le but, c'est que les États membres puissent après aller consulter les jeunes sur cette thématique, puissent aussi sensibiliser, informer sur cette thématique. Et donc ça se passe vraiment en cycle comme ça de 18 mois en fonction des trios qui sont à la présidence. Le dernier cycle, c'était sur une société verte et inclusive. C'est pour ça que nous, après, on a dû traiter énormément des questions environnementales et que ça a amené à cet avis et à ce questionnaire sur justement "est-ce que les jeunes sont informés, éduqués aux questions environnementales ou non ?" Après, il n'y a pas que ça. On a mis plein d'autres choses. On a fait des événements, on a fait des conférences, des animations. On a vraiment fait un plein de petits trucs en plus mais ça, c'était vraiment un gros projet qui a duré quand même pendant un an et demi. Ma collègue Zoé s'est aussi beaucoup occupée de cette team environnement avec moi. Et alors, elle continue de s'en occuper beaucoup, notamment pour terminer ses cycles de rencontre sur la justice climatique. On est beaucoup en lien avec le cabinet Maron au niveau de la région bruxelloise, parce qu'ils questionnent beaucoup la vie des jeunes sur ces pannels de participation citoyenne au niveau des questions en lien avec l'environnement et le climat dans la région bruxelloise. Et donc voilà, on travaille beaucoup avec lui et c'est surtout elle qui est en contact avec le cabinet. On est plus ou moins deux à travailler là dessus, je veux dire à temps plein.

L.B. : *Il y a beaucoup de choses qui se font au Forum des jeunes avec le cycle des rencontres, le travail de ta collègue, ton travail, les différents questionnaires sur la mobilité, etc. Mais est ce que tu dirais que le fait de rejoindre la Coalition a fait, d'une certaine manière, évoluer les réflexions et les pratiques en interne dans vos propres campagnes en matière de justice climatique ?*

C.B. : Absolument. En fait, ça nous a permis, déjà, d'aller beaucoup plus loin, de pousser beaucoup plus loin nos réflexions. Ça a aussi beaucoup plus intéressé les jeunes qui ont eux mêmes poussé leurs réflexions beaucoup plus loin. Ça fait évoluer notre plaidoyer beaucoup plus. Chaque année, en amont de la COP, on publie un plaidoyer très particulier en lien avec la jeunesse et en lien avec les thématiques qui sont traitées à la COP. Chaque année, on se rend compte qu'on va plus loin dans nos ambitions grâce à la Coalition climat. Et donc, si on n'avait pas cette source d'expertise, de connaissance à disposition, entre guillemets, on ne pourrait pas se permettre d'aller aussi loin parce que simplement, on n'a pas le background nécessaire et les prérequis nécessaires pour pouvoir avoir ces ambitions. Ça, c'est vraiment super parce que nous, on a les informations de la Coalition climat qu'on rapporte à nos membres, qui eux, après, poussent encore plus avec leurs propres connaissances, leurs propres ambitions. Faire partie de la Coalition climat, ça a amplifié le moteur et la dynamique de ces jeunes qui nous permet d'avoir un plaidoyer beaucoup plus ambitieux. C'est vraiment chouette, tout en sachant qu'on est quand même représentants de la jeunesse dans toute sa diversité. Et donc c'est aussi pour ça qu'on s'est intéressé au concept de justice climatique plus particulièrement, c'est qu'on a des jeunes qui nous ont dit « Oui, l'environnement, on est un peu au courant, mais nous, ce

n'est pas une priorité. On a d'autres choses beaucoup plus importantes sur le feu comme boucler les fins de mois, comme trouver un job, comme trouver un logement salubre." C'est ça aussi qui nous a fait dire « Oui, les jeunes sont au courant que la planète va mal pour beaucoup, mais ils ont d'autres priorités avant celle de sauver la planète. » Dans notre objectif de rester représentatifs de cette diversité, c'est comme ça qu'on a aussi abordé plus particulièrement cette thématique de la justice climatique.

L.B. : Ok, super. On va passer à la partie qui traite le travail au sein de la coalition, plus sur l'analyse des réseaux et le fonctionnement de la coalition, j'ai une question un peu large, mais je peux l'affiner si tu le souhaites. Comment se déroule le travail au sein de la Coalition climat ?

C.B. : Ok, en effet, c'est super large, mais je pense que je peux donner des éléments de réponse et puis après, si tu as encore des questions plus précises, je peux y répondre. Au sein de la Coalition climat, on a vraiment, tu le sais, une large base d'organisations membres. Ce qui se passe, c'est qu'on travaille surtout en groupe de travail. Donc, il y a trois GT, deux GT. Moi, je suis dans un GT qui est celui du plaidoyer politique, mais il y a aussi le GT mobilisation/action et le GT qui est un peu récent grâce à l'engagement de Benjamin, qui est le GT communication, mais qui est un beaucoup plus petit GT et qui est très, très neuf et qui démarre seulement son travail. Il faut dire que dans le GT du plaidoyer politique, on est quand même beaucoup. Le but de la Coalition climat, c'est quand même d'avoir des positions communes qui puissent être présentées et qui rassemblent les visions de tous les membres, en sachant qu'il y a une diversité au niveau du membership qui est quand même impressionnante, je trouve. Ce n'est pas facile d'avoir des positions communes, mais je trouve que c'est super intéressant. On travaille comme ça au sein du GT du plaidoyer politique, c'est qu'on se rassemble pour traiter de sujets particuliers, en général, évidemment, en réaction à ce qui se passe au niveau politique et à l'actualité. Et puis, quand on arrive à une position commune, les coprésidents, puisque actuellement les statuts disent que seuls les coprésidents peuvent représenter la Coalition climat, font le travail médiatique et politique. Il y a aussi notamment les chargés de plaidoyer comme Rebecca et Kiki qui peuvent aller présenter ces positions aux différentes autorités politiques et aux médias. Ça, c'est une partie du travail. Au sein de ce GT plaidoyer politique, il y a aussi un plus petit groupe qui s'appelle le Kern et qui, lui, travaille un peu dans l'urgence quand on a des demandes. La coalition climat a un très bel écho au niveau fédéral et au niveau francophone. Par contre, au niveau flamand, c'est beaucoup moins le cas, on ne va pas se mentir, il y a une grosse différence. Au niveau francophone, la Coalition climat est sollicitée presque toutes les semaines pour aller donner son avis, parler, etc. Au niveau flamand, on est beaucoup moins sollicités. Parfois, on nous demande des avis ou il se passe des choses très importantes et il faut réagir un peu dans l'urgence. Donc on a ce Kern qui reprend cinq, six membres, je crois, grand maximum, et qui, à partir des positions qu'on a décidées de façon commune, se permet d'en tirer des choses pour pouvoir répondre un peu dans l'urgence et donc en général, ce Kern envoie toujours un mail en disant « Voilà la réaction qu'on veut avoir. Vous avez littéralement 24 heures pour répondre. Si vous répondez pas, on estime que c'est OK". Parfois, il faut travailler comme ça parce que l'agenda l'oblige. C'est plus pour tout ce qui est plaidoyer politique. Après, on a le GT Mobilisation qui lui s'occupe évidemment de la marche climat, qui est en fait une grosse machine et qu'avant, on réactivait ça trois ou quatre mois avant la marche et on disait « Bon, voilà, maintenant, dans quatre mois, c'est la marche, il faut un peu préparer le truc. » Maintenant, c'est toute l'année où on essaye de mobiliser très tôt, mais aussi de développer tout un narratif et de faire vivre un peu cette idée de mobilisation tout au long de l'année et pas juste de réveiller les gens trois mois avant la

marche, de dire « Coucou, en fait, on va aller marcher à Bruxelles dans trois mois », de vraiment en faire quelque chose un peu de pérenne. C'est un peu l'objectif du GT Mobilisation actuellement, c'est de vraiment mobiliser tout au long de l'année avec un peu ce pic au moment de la marche climat. Ça, c'est les deux gros GT. Évidemment après il y a les structures d'ASBL classiques, il y a l'Assemblée générale, le CA et ce genre de choses. Pour tout ce qui est communication, je m'y connais un peu moins parce que c'est vraiment très récent et qu'a priori, je ne suis pas du tout dans ce GT. Mais je sais que le but, c'est un peu de repenser la communication de la Coalition climat pour que ce soit le plus inclusif possible, que ce soit le plus percutant possible aussi, que ça ait du sens, une cohérence. On est vraiment en train de repenser tous nos codes de communication, nos chartes graphiques, etc.

L.B. : Pourquoi tu as eu la volonté de rejoindre justement le GT plaidoyer et pas un autre ? Pourquoi celui là ? Qu'est ce qui te semblait important pour le Forum des jeunes là dedans ?

C.B. : Nous, on sentait que c'était en lien aussi avec notre travail à nous, où nous aussi on fait du plaidoyer politique. On avait des choses à apporter et le but, c'est de renforcer évidemment le plaidoyer de la Coalition climat, mais surtout de renforcer le nôtre aussi. Et donc, ça nous paraissait super important d'être dans ce GT là en particulier, surtout pour les délégués qui se préparent à participer à des conférences. Pour eux, c'est vraiment une vue de l'intérieur qui est super enrichissante. Moi, je suis administratrice, donc je participe au CA et à l'Assemblée générale mais pour tout ce qui est GT, plaidoyer politique, c'est les jeunes délégués. J'y vais quand eux ne sont pas disponibles parce qu'ils ont évidemment des obligations professionnelles, universitaires sur le côté, mais quand ils peuvent, c'est eux qui se joignent à ces réunions pour vraiment se nourrir directement de ce plaidoyer et aussi nourrir le plaidoyer en contrepartie. Et je pense que c'est toujours intéressant de confronter leur vision à celle des autres organisations parce qu'on a quand même, par exemple, les grands parents pour le climat, on a les syndicats. C'est quand même vraiment des visions qui se complètent, mais qui parfois s'opposent. Je pense que pour eux, c'est vraiment super enrichissant de pouvoir participer à ces réunions. Et alors, si on ne s'est pas mis aussi dans Mobilisation, on aurait vraiment voulu, mais c'est plutôt au niveau des ressources humaines où on est quand même une petite équipe. Et comme je suis seule à m'occuper de ces délégués et à être à la Coalition climat, j'essaie d'être la plus présente possible, mais je ne suis pas encore dédoublée.

L.B. : Je comprends très bien. Il y a toutes les familles dont on avait parlé, les familles environnement, les jeunes, les syndicats, mouvements associés, Nord Sud, droits humains, etc. Quel est le rôle de chaque famille d'associations dans cette coalition ?

C.B. : Il faut savoir qu'on est entrain d'un peu requestionner ces catégories parce que comme on a des nouveaux membres qui arrivent évidemment, on a essayé de catégoriser ça, mais ce n'est jamais facile de catégoriser une organisation. Il y a quand même une catégorie qui s'appelle les mouvement citoyens pour les climat. Ça brasse vraiment en large. Nous, on est dans jeunesse parce que c'est un peu notre particularité, comme il y en a d'autres qui sont beaucoup plus dans le Nord-Sud. Je pense que ce qui est intéressant, c'est qu'on a tous un focus différent qui fait qu'on a des visions différentes. Et donc, je pense que c'est un peu comme je disais, ça nous permet de confronter nos visions, mais de se rendre compte que ces visions, elles ont des points communs. Il y a un centre un peu névralgique

sur lequel on travaille et qui nous permet de dire qu'en fait, coordonner toute la société, ce n'est pas impossible. Et de fait, nous, on le fait. On a des points communs et on a des ambitions communes qui vont quand même loin. Et donc, de fait, on n'a pas les entreprises, ça c'est sûr mais bon, après, c'est un autre combat. On a déjà les syndicats qui sont là. On a tout ce qui est axe Nord-Sud, on a la jeunesse. En brasse en large, on arrive quand même à se concerter et à avoir des choses de valeur qui sont efficaces, qui sont ambitieuses. Je pense que c'est ça aussi un peu la force de ces différentes catégories. Après, c'est critiquable, évidemment, ces catégories, ce n'est pas gravé dans le marbre. Mais voilà, c'est pour dire que malgré nos visions et nos focus qui, a priori, sont quand même différents et qui parfois s'opposent, on arrive quand même à avoir ces points communs avec lesquels on est plus fort et on arrive à avoir une multitude de voix qui se rassemblent.

LB. : Ok. Est-ce que parmi ces différentes familles, il y a des fois des difficultés à amener à des conclusions, des décisions communes ? Comment ça s'agence, ces différentes visions dans la prise de décision ?

C.B. : C'est toujours compliqué évidemment. Je pense qu'on travaille beaucoup avec des lignes rouges. On dit « Nous, on propose ça. Réfléchissez en interne de votre côté, est ce que c'est vraiment une ligne rouge à ne pas dépasser ? » C'est un peu ce principe de dire « OK, il y a des choses sur lesquelles vous êtes parfois pas trop d'accord, mais est ce qu'on n'arrive vraiment pas à avoir un compromis là dessus ? » Ça, je pense que c'est un peu notre manière de fonctionner, c'est de dire « Vraiment, est ce qu'il n'y a vraiment pas moyen ? Est ce que ce n'est pas votre dernière limite ? » Évidemment, c'est toujours compliqué de pouvoir coordonner toutes les visions et toutes les lignes rouges de tout un chacun, mais je trouve que quand on regarde le plaidoyer de la Coalition climat, on a quand même une vision et des points, des recommandations qui sont assez forts, malgré la diversité au niveau des acteurs. Mais c'est vrai que ça amène parfois à des débats un peu houleux qui peuvent prendre du temps de fait. Je sais que toutes les bonnes choses prennent du temps, mais c'est vrai qu'on se retrouve parfois à avoir des réunions pendant deux heures sur littéralement deux points. C'est marrant parce que c'est rarement sur des chiffres. Sur des pourcentages, on est en général assez d'accord, je trouve. Mais par contre, sur des formulations, il faut inclure tel terme, il faut retirer tel terme parce que non, c'est trop contentieux. C'est vraiment un peu comme les négociations à l'international, ça se joue sur des virgules, sur un mot plutôt qu'un autre. Je dirais que c'est plus là dessus. Ça a son importance, évidemment, quand on publie quelque chose, chaque mot compte. Mais je trouve qu'en général, ça se passe quand même bien. Ça pourrait être plus compliqué. Dans d'autres instances, c'est plus compliqué. Et nous, ça va.

LB. : Parmi toutes ces associations membres, est-ce que tu sens que chacun, chacune met un input égal ou est-ce qu'il y en a qui portent un peu plus le côté plaidoyer ou le côté mobilisation ? On peut parler du côté plaidoyer uniquement.

C.B. : Non, c'est sûr qu'il y en a. Je pense que chaque famille, d'une façon ou d'une autre, est bien représentée dans le sens où il y a toujours une organisation qui parle haut et fort, qui fait entendre sa voix et qui représente bien les intérêts. Après, évidemment, il y a des organisations qui sont beaucoup plus prégnantes que d'autres. Je pense notamment à Greenpeace, par exemple. Carine Thibault, déjà

de base, c'est une personne qui a de la voix, qui en impose, etc. Il faut bien se rendre compte que du coup, au sein de la coalition, Carine, elle est un peu dans le bon sens du terme, inévitable. C'est ce genre de choses. Les grands parents pour le climat aussi, en général, sont quand même assez vocaux. C'est des exemples qui me viennent en tête, mais je trouve qu'entre les différentes familles, en tout cas entre les différentes catégories, c'est quand même assez équilibré. Il y a toujours l'une ou l'autre organisation qui arrive à faire entendre les inquiétudes, les points qui leur semblent importants, mais il y a des organisations, oui, c'est vrai qu'ils sont beaucoup plus visibles, entendables que d'autres lors des réunions.

LB. : Et est ce que cela impacte la prise de décision ou le résultat final de ce qui est produit ? Ou est-ce que, justement, vu que tu dis que chaque famille est bien représentée, il y a quand même toutes les points de vue et les focus qui se retrouvent dans un produit final type Memorandum ?

C.B. : Ça, c'est une bonne question. Je crois que comme je suis dans le processus interne, c'est difficile pour moi d'essayer de m'en sortir complètement de ça. C'est vrai que c'est possible, peut être de façon... Oui. Ce n'est peut être pas si évident que ça quand on est dedans de le voir, mais c'est possible en effet que Greenpeace, en étant si vocale, en prenant beaucoup de choses en main, de leur initiative, potentiellement influe plus sur le résultat final. Après, moi, comme ça, en étant dedans, je m'en rends pas forcément compte. Mais c'est un billet à garder à l'esprit. C'est une super bonne question. Je ne sais pas du tout. Mais a priori, moi, l'impression que j'en ai de l'intérieur, c'est que chaque focus de chaque catégorie est quand même bien représenté et on en discute suffisamment.

LB. : Super. Peut être une question un peu plus de détail à nouveau, mais toi, quel temps ça te prend dans une semaine type de soit de coordonner les délégués qui vont aux différents GT ou de toi même y aller, tout ce travail en lien avec la coalition ?

C.B. : Une bonne question. Ça dépend vraiment des périodes. Ça, c'est une première chose. Oui, les périodes qui mènent aux COP ou ici en période d'élection, évidemment, ça me prend énormément de temps. Je dirais que c'est aussi entre 30 et 50% de mon temps au moins, selon les périodes. Le fait de faire partie du CA, il y a l'AG qui est aussi deux fois par an, tout ça prend aussi du temps. Il y a tout ce qui est représentation quand on va voir avec la Coalition climat des autorités politiques, par exemple, où là, ils essaient aussi d'intégrer beaucoup plus les autres membres. Non, il y a les événements, il y a tout ce qui est préparation de nos plaidoyers. C'est vrai que ça me prend beaucoup de temps. Je dirais plus souvent 50% de mon temps que 30, mais il y a des périodes où c'est vraiment très, très intense. Et là, a priori aussi, au niveau de mes fonctions beaucoup plus administratives, on va intensifier le rôle du CA dans tout ce qui est gestion de la Coalition climat. Donc, a priori, ça va encore augmenter la part de mon temps que j'octroie à la coalition climat.

LB. : Ok. Et justement, pour rebondir sur le CA, pourquoi le Forum des jeunes a voulu être dans le CA pour représenter la famille jeune ? Quelle a été la volonté derrière ça ?

C.B. : Il faut savoir qu'au sein du CA, on essaye évidemment d'avoir une représentation des différentes catégories de membres. Donc, il fallait évidemment représenter cette catégorie jeunesse. Après, a priori, on était ceux qui avaient le temps et l'envie de le faire. Nous, on avait envie de le faire, c'était plus pour apporter notre pierre à l'édifice. C'est à dire que ça nous apporte énormément de faire

partie de la Coalition. Donc, ça paraît logique que nous, on rende à la Coalition et qu'on participe vraiment à la gestion plus journalière de la Coalition. Ça nous permet aussi, parmi les membres, d'être connus, d'être vus. Parce que c'est vrai que quand on est un des conseils nationaux de la jeunesse en Belgique, oui, on sait plus ou moins ce qu'on fait, on voit plus ou moins nos têtes, mais après, on brasse tellement large sur plein d'autres sujets qu'en fait, comme on n'est pas une organisation qui a vraiment ce focus environnement d'une façon ou d'une autre, ce n'est pas toujours simple que les gens nous remettent. Et donc, je pense que c'était aussi une manière pour nous d'être connus et reconnus.

LB. : Ok, super. Je pense que c'est toutes mes questions. C'était super complet. Je vais juste relire une dernière fois en diagonale.

C.B. : Oui, prends le temps, il n'y a aucun souci. J'espère que j'aurais quand même pu apporter des choses. J'avais peur au départ de ne pas du tout pouvoir t'aider. Je me suis dit mince, je ne suis pas la bonne personne.

LB. : Non, pas du tout. Vraiment, c'est super complet. Ça m'a donné plein de pistes. C'était super. Je pense que j'ai vraiment tout. J'ai une dernière question. Est-ce que tu as quelque chose à rajouter dans tout ça ?

C.B. : La seule chose que je dirais, c'est que à mon avis, tu l'as compris avec ce que j'ai dit durant l'entretien, mais a priori, la Coalition climat, on y est et on va y rester, parce qu'on trouve que c'est vraiment un levier d'action, un levier aussi de visibilité qui doit rester et qui nous permet de faire avancer les choses d'une façon ou d'une autre. Moi, ça, c'est la seule chose que je pense que ça s'est ressenti dans ce que je disais, mais a priori, je trouve qu'il y a des organisations qui perdent un peu de leur vitesse, entre guillemets, mais je trouve que la Coalition climat, c'est quelque chose qui a vraiment engendré une dynamique et qui fonctionne vraiment bien, puisqu'on continue à avoir des nouveaux membres, des personnes qui sont intéressées, qui demandent des partenariats, on est sollicités. Ça, c'est quand même très, très chouette et je pense que c'est aussi une des choses qui fait un peu le succès de la coalition climat et qui fait aussi que certains concepts comme celui de la justice climatique ou d'autres peuvent être beaucoup plus diffusés à travers les membres et aussi à travers la société de façon plus large. Et puis, il y a d'autres concepts comme celui des pertes et préjudices qui est quelque chose de très nouveau, qui, à travers les membres de la coalition climat, a déjà percolé et qui, à mon avis, je pense, a percolé à travers la société de façon plus large. J'ai un peu cette ambition, cet espoir que la Coalition climat aussi permette de faire beaucoup plus le lien entre la population dans son ensemble et justement, ces questions climatiques et du coup, les autorités politiques. Voilà. Maintenant, j'arrête de rabâcher.

LB. : Un énorme merci parce que c'était super complet et ça m'a donné plein de pistes et c'était super chouette comme manière de travailler aussi en interne avec les délégués et le travail plus coalition. Vraiment, ça m'a répondu à plein de questions. Un très, très grand merci à toi.